













HISTOIRE

DES ROCHELAIS

La Rochelle. Typ. de A. S.ret.

HISTOIRE

DES

ROCHELAIS

RACONTÉE A JULIEN MÉNEAU

PAR SON GRAND-PÈRE

L. DELAYANT.

—

PREMIER VOLUME.

—

LA ROCHELLE

A. SIRET, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

PLACE DE LA MAIRIE, 3.

—

MDCCCLXX



HISTOIRE

DES ROCHELAIS

Mon cher petit Julien,

J'écris ces pages pour toi bien avant que tu ne saches lire, et ce ne sont pas, hélas! les premières. Mais celles-ci du moins ne déchireront pas mon cœur.

J'ignore s'il me sera donné de faire quelque chose pour ton instruction. Si je n'y suis plus, de plus habiles me remplaceront, mais personne ne te parlera avec autant d'amour de la ville où tu es né. Voilà pourquoi j'entreprends de t'en raconter l'histoire.

Les livres et même les bons livres ne manquent pas sur ce sujet. Les uns offrent des récits suivis, les autres des dissertations érudites qui éclaircissent des points importants; mais peut-être aujourd'hui faut-il pour réunir les connaissances acquises lire bien des livres et de bien gros. Ce n'est certes pas dans ta jeunesse que tu prendras cette peine. Aussi voudrais-je te présenter sommairement ce qu'il y a dans ces travaux à la fois de mieux établi et de plus intéressant.

Malheureusement il est difficile d'être court sans être tranchant ; pour étayer les faits par des pièces justificatives, les opinions par des raisonnements, il faudrait un autre livre et un plus long que celui-ci. Si jamais ces études t'intéressent assez, si tu n'as pas alors brûlé ces papiers qui emplissent mes cartons, tu y retrouveras les milliers d'indications que j'ai entassées pour ce récit ; tu y verras que je n'ai négligé ni les sources les plus anciennes, ni les investigations les plus récentes : j'ai toujours aimé la vérité, et la trahir en te parlant me paraîtrait doublement un crime ; mais dans aucune matière, mais pour personne, il ne faut une foi aveugle. Quand tu liras ce résumé, si tant est que tu le lises, tu auras déjà étudié l'histoire de l'antiquité, celle de la France. Ton esprit commencera à se former par la réflexion. Puise là, mon enfant, des moyens de contrôle. Je veux t'abréger le travail ; je ne peux pas, et, si je le pouvais, je ne voudrais pas penser pour toi.

Il y a pourtant deux indications qui trompent aisément par leur précision apparente et pour l'appréciation desquelles je dois t'aider : les dates et les sommes d'argent. Tu trouveras à la fin de ce livre des tables destinées à diminuer pour toi cette difficulté.

Du reste, mon cher petit, ces récits que je vais te faire le plus brièvement que je pourrai, avec plus de détails cependant que ne le comporte une histoire générale, doivent prendre leur place dans un cadre déjà préparé. Ce que j'entreprends de te raconter, ce n'est pas une partie de l'histoire de France, c'est uniquement l'histoire de la Rochelle ; je n'aspire qu'à te faire comprendre quel rôle elle a joué dans l'ensemble des faits du pays, et surtout de quelle vie propre elle a vécu.

4 Juin 1862.

LA ROCHELLE

Sous les Comtes de Poitou.

1023-1224.

I

AVANT 1130.

La situation de la ville de la Rochelle est la clé de voûte de son histoire. Elle a fait et elle explique son importance commerciale et militaire ; elle a fait le caractère de ses habitants, tout le temps du moins qu'elle eut une population qui lui fut spéciale.

La Rochelle a perdu la plus grande partie des avantages, bien chèrement payés, qui lui donnaient une existence distincte : mais il en reste assez de traces pour que l'imagination les retrouve. La Rochelle est située au fond d'une baie très-étroite, très-nettement dessinée par la pointe de Chef-de-Baie et par la pointe des Minimes, autrefois de Coureilles. La falaise est généralement assez haute, assez abrupte, parce que la côte ne s'abaisse point : elle se relève plutôt : et lorsque les vents,

les jours des hautes marées, ont soulevé la vague de manière à lui faire franchir cette barrière, sur bien des points les eaux ne reviennent pas d'elles-mêmes à la mer et séjournent stagnantes. Par la même cause, les eaux qui sourdent près de la Rochelle, à Lafont, à Rompsay, à Périgny, ne trouvant pas de pentes naturelles assez fortes pour leur creuser un lit, s'épandent et ne forment que des marécages.

Les changements que le travail humain opère tous les jours et sous nos yeux sur ce sol si remué, nous donnent une idée de ceux qu'il a dû subir dans les âges précédents et il est aisé de se figurer qu'il y a dix siècles des eaux sans profondeur détrempaient le sol et ne laissaient surgir que quelques mamelons presque inabordables et trop malsains pour être habités.

Géologiquement, le sol sur lequel repose la Rochelle n'est pas d'une formation très récente, puisqu'il appartient au terrain jurassique et à l'étage moyen du système oolithique. Lorsqu'on entreprit, il y a une trentaine d'années, de creuser un puits artésien devant l'entrée des Bains, on rencontra à une profondeur de vingt-cinq à trente mètres un banc de calcaire marneux bleuâtre, qui se joint non loin de là à une marne schisteuse; ce banc offrait une telle épaisseur qu'un sondage de cent quarante-huit mètres ne suffit pas à le percer et qu'on renonça, avant de l'avoir épuisé, à l'espérance de trouver de l'eau douce. Mais ce n'est pas sur ce terrain que s'assied immédiatement la ville. Presque partout il est recouvert par des argiles d'alluvions, et l'analyse des terres comme l'étude des courants de la mer porte à croire qu'elles ne sont pas les débris du sol voisin, mais un bri détaché des côtes de Bretagne et apporté par le flot qui les a minées.

Ces faits qu'établit la science moderne suffisent pour te faire comprendre comment la Rochelle apparaît tard dans l'histoire. Son origine est obscure, non pas parce qu'elle est ancienne, mais parce qu'elle est petite.

On trouve assez près de la Rochelle, à l'île de Ré, à Courçon, à la Jarne, soit dans le sein de la terre, soit à sa surface, des traces de cet âge de pierre qu'on attribuait aux Celtes, qu'on paraît tenté aujourd'hui de faire remonter à une antiquité bien plus haute ; mais on n'en trouve pas à la Rochelle même et il est bien probable qu'elle était alors, sauf quelques points, alternativement couverte et découverte par la mer. Or je ne veux te parler ici que de la Rochelle et non pas du petit pays d'Aunis, dont elle a été la capitale, mais administrativement et non historiquement, car elle ne l'a ni suivi ni entraîné dans sa destinée, tant son individualité a été à la fois tranchée et restreinte.

On croit, en général, que les Romains se sont arrêtés dans notre pays au sud de la Charente, et l'on a renoncé à chercher dans nos contrées, et par conséquent à la Rochelle, l'emplacement du *Portus Santonum* de Ptolémée. On a même compris l'emplacement qu'elle occupe dsns l'ancienne cité des Pictons, le Poitou. Tu rencontreras peut-être des cartes du pays des *Santones* sous la domination romaine, où il entre singulièrement de fantaisie. Il faut faire une grande violence au texte de Strabon pour voir dans Charron, Marans et Chaillé, des îles du Lac des Corbeaux ; mais il est bien probable qu'en effet les lieux où est aujourd'hui la Rochelle étaient alors inhabitables.

Pour que quelques malheureux cherchassent un asile sur les points culminants de ces lagunes qu'infestait le dangereux mélange des eaux douces et des eaux salées, et qui offraient à peine quelques carreaux de terre cultivable, il fallut sans doute qu'ils se trouvassent en face d'une de ces suprêmes nécessités qui rendent pour l'homme tous les dangers petits, comparativement aux dangers dont l'homme le menace.

Quand une nouvelle invasion Germanique, puis celle des Sarrazins, puis celle des Pirates du Nord, des Rois de la mer, vinrent se heurter et peser sur ces pays si peu guéris des maux d'une invasion récente, les lieux les plus

inabordables furent un refuge que rechercha la pauvreté elle-même. Alors l'Aunis dut se peupler.

A ces vraisemblances se joignent des traditions.

Au XIVe siècle, et, depuis, à plusieurs reprises, les Rochelais ont allégué des priviléges qui leur auraient été concédés comme récompense de leur coopération aux victoires de Charles-Martel sur les Sarrazins. Au XVIe, les historiens et les géographes qui parlent de la Rochelle attribuent sa fondation au besoin de résister aux Pirates qui écumaient les côtes de l'Océan ; amis et ennemis citent aux Rochelais du temps ces glorieux ancêtres, dont ils vantent non-seulement la résistance, mais quelquefois les victoires. Et de là vient que quelques auteurs placent, sans aucune vraisemblance, Charlemagne à la Rochelle quand il verse ces pleurs que lui arracha, dit-on, la vue des premières tentatives des Normands.

En ce qui concerne la Rochelle, ces traditions ne soutiennent pas le regard de la critique. A coup sûr elle n'était rien avant le Xe siècle, et il est douteux que son sol portât même alors les plus misérables chaumières. Mais c'est trop que de les rejeter absolument pour ses environs. On sait qu'Eudes d'Aquitaine alla cacher ses chagrins et attendre la mort dans un monastère de l'île de Ré, et l'on a cru, au XVIIIe siècle, y retrouver sa couronne. Le port du Plomb, le port d'Esnandes, figurent dans des titres du Xe siècle comme des hâvres d'une certaine importance. Il est bien probable que ces lieux furent témoins de quelques événements dont les peuples ont conservé le souvenir et qu'on a attribués à la Rochelle, lorsque son nom eut éclipsé tous les autres.

C'est à la même cause qu'il faut attribuer la mention de son port dans deux documents antidatés : une relation de la translation, en l'an 900, d'un sarcophage de l'île de Scio à Poitiers par la Rochelle et une charte supposée de 961.

En fait, le premier titre où apparaisse la Rochelle est de 1023 ; encore ce nom ne sert-il qu'à déterminer l'emplace-

ment de quelques marais salants situés dans la viguerie de Châtellaillon. On a cherché de bien savantes étymologies de ce mot *Rochella*, traduit dès le siècle suivant par *Rupella* et par *Rocella;* il est bien probable qu'il a désigné d'abord moins encore un hameau que la falaise rocheuse qui le portait, et que cette falaise a fourni plus tard le nom de la ville, tandis que l'éclat dont ce sol calcaire frappait, au soleil, ceux qui le voyaient de la mer, la faisait appeler par les Anglais la ville Blanche. Ce n'était alors qu'une des terres les plus pauvres et les plus inconnues du domaine des comtes de Poitiers, et il faut pourtant remonter jusque là pour justifier cet horoscope rétrospectif d'un zélé protestant :

> Mille ans aprés la naissance de Christ
> Je pris mon nom, et fus appelée ville,
> Sept fois accrue, et pour servir d'azile
> A ceux qui ont renié l'antéchrist.

Une autre raison que le silence des titres me porte à croire que la Rochelle ne faisait alors que poindre. Les conjectures, mon cher enfant, sont en histoire, comme les hypothèses dans les sciences, des nécessités qui ne deviennent dangereuses que lorsqu'on oublie leur caractère et qu'on les adopte comme des certitudes. En 1023, l'effroi qu'inspiraient les Normands ne pouvait guère être amoindri. Ils avaient fait en 1019 par un port d'Aquitaine une descente, qui fut, il est vrai, la dernière, mais qui avait encore été désastreuse. Or, les gens que le besoin d'un refuge avait poussés vers la Rochelle avaient dû chercher à se protéger par les marécages qui les entouraient, autant, sinon plus, du côté de la mer que de celui de la terre. C'est à quoi était très propre l'emplacement où s'élevait Cougnes, Cougnes qui est devenu de bonne heure un des faubourgs de la Rochelle (Cognehors, Cougne-hors-les-murs), mais qui certainement lui est antérieur.

L'ancienneté relative de son Eglise en serait une preuve,

au besoin. Je dis relative, car rien de tout cela ne remonte bien haut. L'église Notre-Dame de Cougnes fut bâtie par les moines de Cluny, du prieuré de l'île d'Aix; or l'île d'Aix leur fut donnée par Isambert de Châtelaillon au plus tôt en 1067 et la confirmation de Guillaume de Poitiers est de 1077.

Les habitants de ce hameau, se rassurant quand ils n'entendirent plus parler des pirates, descendirent peu à peu vers la mer, où les attiraient le besoin de la pêche et bientôt des essais de commerce. Ils bâtirent le long de l'étroit chenal qui entrait dans les terres et qui devint le premier port de la Rochelle, leurs chaumières ou escrennes, comme on les appelait, qui formaient le cadre d'une ville lorsqu'un de ces malheurs si communs dans ce temps vint en augmenter la population.

Les luttes haineuses des seigneurs de Châtelaillon contre leurs suzerains, les comtes de Poitiers, amenèrent en 1127 la ruine de Châtelaillon. Fuyant devant la colère de Guillaume X et l'oppression de ses soldats victorieux, les habitants de cette ville cherchèrent un refuge à la Rochelle, cet excellent poste de défense. Guillaume, maître des forteresses d'Isambert et par là même de tout le pays, ne poursuivit pas des malheureux qui n'étaient l'objet ni de sa haine ni de sa crainte, et même, lorsqu'ils eurent respiré et repris quelque force, il aima mieux se les attacher que les combattre. Certainement avant 1137, époque de sa mort, très probablement dès 1130, Guillaume leur donna une charte par laquelle il reconnut *toutes leurs libertés et leurs libres coutumes.* On s'est demandé si ce titre qui est perdu et dont on ne connait que ces termes était bien une charte de commune. Ce sont du moins des prémisses qui amenaient nécessairement cette conséquence. La Rochelle n'avait pourtant pas alors d'église qui lui fût propre. Ainsi pour elle la commune devançait la paroisse.

On croit que c'est en cette année 1130 que furent bâties ses murailles, utile appui des concessions de Guillaume,

bien qu'un historien, par une conjecture peut-être peu fondée, fasse remonter jusqu'à l'an 1086 la porte du Petit-Comte, ce qui supposerait quelques fortifications.

Alors la Rochelle devint en fait, sinon officiellement, le lieu principal de l'Aunis. Cette petite province tenait probablement ce nom de Châtelaillon, sa capitale, que l'océan après les hommes allait achever de ruiner, comme il ruinait déjà Montmeillan, plus avancé encore dans la mer et vers l'île d'Aix. Toutes les conjectures sur ce nom d'Aunis, qu'on fait venir des Alains, qui l'auraient peuplé, des aulnes qui y auraient crû en grand nombre, de la difficulté de le conquérir, telle qu'on se serait contenté d'en prendre une aune chaque jour, semblent des jeux d'esprit. Il faut toujours en revenir à ceci, que c'était une terre nouvellement habitée, dont les circonscriptions même ecclésiastiques étaient mal déterminées, une terre de refuge, couverte alors de bien plus de bois qu'elle n'en a conservé, à laquelle les marais salants et déjà la vigne promettaient la richesse et commandaient le commerce.

C'est à cette pensée qu'obéissait instinctivement la nouvelle ville, lorsqu'elle prenait pour armes un navire, ou plutôt d'abord un humble bateau, de ceux qu'on appelle traversiers ou filladires, dit Barbot. On ne songeait pas alors, comme on l'a fait dans le temps de sa splendeur, à lui donner pour fondatrice la fée toute puissante du Poitou, Mélusine, ou à aller chercher, avec Rabelais, pour fermer son hâvre, une des chaînes qu'on avait faites pour lier Gargantua.

II

DE 1130 A 1200.

Cette charte de 1130 est en quelque sorte l'acte de naissance de la Rochelle et l'on pourrait appeler la période précédente, période d'incubation. Aussi la ville n'entre-t-elle pas de suite dans l'histoire. Elle passe encore tout un siècle, son siècle d'enfance, à grandir, à se fortifier, sans agir au dehors : recevant sa position politique de la fortune ou des passions de ses maîtres ; indifférente à leur choix, mais soigneuse de déterminer avec eux, quels qu'ils soient, ses rapports et les limites de sa dépendance.

La mort de Guillaume X (1137) la donna à sa fille Aliénor ou Éléonore, bientôt épouse de Louis VII qui, cette même année, resta seul maître du trône de France. Devenu ainsi, par les droits de sa femme, seigneur direct de la Rochelle, Louis reconnut et confirma les concessions que lui avait faites son beau-père, par une charte que nous n'avons pas non plus, mais qui est aussi relatée dans celle de Henri II d'Angleterre dont je te parlerai tout-à-l'heure.

Le roi de France, allié plus ou moins avoué, mais allié naturel du plus faible dans les luttes de ses feudataires, avait encouragé les seigneurs de Châtelaillon à résister au duc d'Aquitaine; Geoffroy de Rochefort et Eble de Mauléon, héritiers d'Isambert, le vaincu, réclamèrent leur patrimoine de ce Roi devenu l'héritier de Guillaume, le vainqueur.

Appelé à d'autres combats par ses prétentions, au nom de sa femme, sur le comté de Toulouse, Louis fit droit aux réclamations de ces deux seigneurs ; cependant il ne céda qu'en transigeant, et en leur rendant leurs domaines

il garda la forteresse de Châtelaillon et la moitié des revenus de la Rochelle. C'était se ménager un moyen et un prétexte de tout reprendre quand il lui conviendrait.

Dans les relations si compliquées de la hiérarchie féodale, cette cession n'empêchait pas qu'Aliénor, le suzerain, conservât des propriétés particulières dans les domaines de ses vassaux ; par un acte de 1139 elle donne des moulins qu'elle possédait près de la Rochelle aux Templiers, qui y étaient dès lors établis.

Cette réserve que fait Louis VII, de la moitié des revenus de la Rochelle, constate assez que cette ville était en voie de prospérité. Il y en a d'autres indices. Dans les plus anciennes copies des rôles d'Oleron, dont la rédaction ne paraît pas très éloignée de cette époque, la Rochelle est, dès le premier article, désignée avec Bordeaux, comme un port où les navires se rendaient et se frétaient pour pays étranger. A la population qui y avait afflué de Châtelaillon, s'en était jointe une autre, les Colliberts des marais de la Sèvre ; encore des réfugiés, qui quittaient leur asile pour un asile presque aussi sûr et bien plus avantageux par les ressources qu'il offrait du côté de la mer ; encore des habitants endurcis à la misère, habitués au danger, tout préparés aux qualités que demande une vigoureuse résistance. Car ce sera l'originalité et l'honneur des Rochelais que, dans toute leur histoire, ils se montreront belliqueux, mais jamais pour la guerre de conquête, toujours pour la guerre défensive.

Ces accroissements faisaient de plus en plus sentir le besoin d'une église qui fût propre à la Rochelle ; les offrandes s'étaient assez multipliées à Notre-Dame de Cougnes pour faire naître une discussion scandaleuse. Les moines de l'île d'Aix se plaignaient que leur propre chapelain, l'archiprêtre Pierre, leur en ravît leur part et se les appropriât toutes. L'évêque de Saintes, Bernard, intervint en 1149, blâma vertement ces débats et cependant réglementa le partage de ces dons. Guillaume, prieur de

l'abbaye de l'île d'Aix, n'en fut peut-être que plus disposé à écouter les vœux que les nouveaux habitants lui adressaient par l'intermédiaire de leur seigneur. Cherchant le contact de la mer, ils s'éloignaient de plus en plus de Notre-Dame de Cougnes et ils suppliaient le prieur de leur faire bâtir une nouvelle église. Celui-ci en confia le soin à un moine de son ordre, Pierre de Mogon, et les fondements en furent jetés dans le champ de Guillaume de Syre, contigu à la ville et au port, sur un espace de vingt coudées en longueur et autant en largeur. D'après Ducange, il y avait deux sortes de coudées, la coudée usuelle d'un pied et demi, et la coudée géométrique six fois aussi grande, et par conséquent d'environ trois mètres. Mais Bernard, évêque de Saintes, regarda comme un empiétement sur son autorité, cette construction faite, sans son autorisation, sur des terres de son diocése, et le prieur de l'île d'Aix eut besoin d'avoir recours au crédit de son ordre. Enfin on obtint du pape Eugène un bref qui leva les difficultés et l'église fut bâtie en 1152 et dédiée à Saint-Barthélemy. On croit qu'il reste encore, encastrés dans le pied du clocher actuel, bien moins ancien, quelques fûts de colonnettes de cette église primitive. Les maisons qui bordent la place actuelle et qui font face à l'entrée de l'église appartiennent aujourd'hui encore à la paroisse Notre-Dame et ainsi le titre de fondation de l'église détermine l'étendue de la ville tant qu'elle fut plutôt Cougnes que la Rochelle et l'emplacement qu'occupait le premier port, au fond d'un chenal étroit et qui fut bientôt comblé. L'église Saint-Barthélemy ne fut érigée en paroisse qu'en 1217, par Ponce, évêque de Saintes. Elle ne devait pas elle-même suffire longtemps aux besoins du culte chez une population toujours croissante et peu serrée.

Cette même année 1152, la Rochelle passait, probablement sans beaucoup s'en apercevoir, sous la domination d'un nouveau maître. Louis VII ayant fait prononcer son divorce avec Aliénor, cette princesse épousait Henri Plan-

tagenet, duc de Normandie, bientôt comte d'Anjou, du Maine, de Touraine, bientôt roi d'Angleterre, et le rendait plus riche en France même que son suzerain, le roi de France. Peu d'événements de la vie privée des princes ont eu d'aussi grandes conséquences que ce divorce et ce second mariage d'Aliénor. Sans eux l'histoire de la France et de l'Angleterre eût été tout autre. Ils devaient avoir, en particulier, une influence incomparable sur l'histoire de la Rochelle. Mais alors, toute à son développement intérieur. elle ne le pressentait pas.

Comme tous les ports qui donnaient au roi d'Angleterre entrée en France, la Rochelle avait pour lui une grande importance, et il ne pouvait guère y souffrir d'autre maître que lui ; il était trop puissant pour rencontrer de la résistance chez Mauléon. Les feudataires anglais n'avaient pas alors, les choses ont bien changé depuis, les mêmes prétentions à l'indépendance envers leur Roi que les seigneurs français. Henri adopta envers ses vassaux les maximes anglaises, celles de France envers son suzerain. Il ne s'empara pas de la Rochelle, il en disposa. Ce qui lui importait, c'était de pouvoir, à un moment donné, compter sur les habitants ; il chercha à s'assurer leur bienveillance et au besoin leur obéissance. Par une charte qui n'est pas datée, mais qu'on rapporte à l'année 1169, il reconnut, détermina et accrut leurs priviléges, c'est-à-dire les conditions particulières de leur soumission. Il confirme les libertés et libres coutumes qu'ils tiennent de Guillaume de Poitiers et de Louis de France ; il reconnaît leur juridiction sur leurs terres, tout en se réservant, à lui ou à son héritier le comte de Poitiers, la connaissance des grands crimes dont on pourra porter plainte devant l'un d'eux ; il leur accorde le droit de commune, pour la défense et la sécurité de leur ville ; et ici le mot est bien articulé, il reconnaît la validité de leurs testaments, s'ils ne meurent pas déconfès, et en cas de mort subite s'en remet aux héritiers naturels de la quotité des aumônes à distribuer.

Par un autre acte, en 1174, il amoindrit son droit d'aubaine sur les navires naufragés, et améliore la position des propriétaires frappés par les mauvaises fortunes de la mer.

Un peu plus tard, le fils de Henri II, Richard, comme comte de Poitiers, renouvelle et étend ces priviléges; assurant aux héritiers les biens du mort, qu'il ait ou non testé, qu'il se soit ou non confessé. Il renonce en même temps au droit que s'arrogeaient les rois d'Angleterre de régler les mariages des enfants de leurs vassaux et laisse aux Rochelais toute liberté sur ce point. Richard ne veut de ces concessions d'autre témoin que lui-même; fière formule, qu'admettaient volontiers les hommes de ce temps, jaloux de leur indépendance de fait, prodigues de soumissions verbales. Remarque-le toutefois, mon enfant, la nécessité de faire reconnaître par privilége des droits qui nous semblent aujourd'hui si naturels, témoigne assez du degré d'oppression contre lequel ils avaient à réagir.

D'un autre côté, Henri II fit élever en dehors des murs une forteresse dont l'existence est avérée, l'emplacement douteux. Elle paraît distincte du château Vauclair, qui occupait le terrain où s'étend aujourd'hui la Place-d'Armes, et dont la date de construction n'est pas constatée. Bien qu'au delà des murs, cette forteresse était certainement une garantie de la fidélité des Rochelais.

Cette fidélité aurait brillé dans les luttes qu'entraîna la révolte des enfants d'Henri II, si l'on s'en rapporte aux invectives d'un auteur poitevin, qui s'indigne de voir les Rochelais ne point s'unir contre ce prince à la colère des Aquitains, et les menace de la destruction de cette puissance, de l'anéantissement de ces richesses qui font leur orgueil et qui sont leur seule passion. Ces passages seraient en même temps un imposant témoignage de la splendeur de la ville. Par malheur, non-seulement ce supplément à la chronique de Richard de Poitiers est empreint d'une exagération poétique, mais il est d'une authenticité douteuse.

Les Rochelais ne prirent pas une part plus grande aux

soulèvements des Aquitains contre Richard-Cœur-de-Lion. Ils n'avaient ni les intérêts ni les passions qui entraînaient les seigneurs dans ces guerres. Plus tard, ils furent plus d'une fois victimes des rivalités des princes, mais d'eux-mêmes et comme communauté, ils n'employaient les armes que pour leur défense.

Quelques troubles qui eussent désolé leurs règnes, Henri II et Richard avaient été des rois puissants. La mort de ce dernier affaiblit la royauté. Les Mauléon, se prévalant de leur titre d'héritiers des seigneurs de Châtelaillon, offrirent de prouver, par leur serment et celui de cent chevaliers, que Talmond et la Rochelle leur appartenaient. On avait besoin de leurs services. Aliénor transigea avec Raoul de Mauléon, Jean avec ce même seigneur, son fils Savari et son frère Guillaume. Ils leur rendent Talmond ; en échange de la Rochelle, ils leur cèdent les Mostiers-des-Mafeiz, Courçon, le château de Benon et une rente de dix mille sous poitevins sur la prévôté de la Rochelle.

En même temps qu'on achetait cette ville à ces prétendants, il fallait l'acheter des Rochelais eux-mêmes ; il en coûta moins. Il suffit à Éléonore, et, dans la même année, à Jean, de confirmer ce droit de commune que leur avait reconnu ou accordé Henri II. C'était un usage déjà admis, et qui fut longtemps maintenu, de faire déclarer authentiquement par chaque nouveau prince qu'il avait vu et qu'il confirmait les priviléges concédés par ses prédécesseurs. Mais, quel que soit mon désir de raconter beaucoup, de peu disserter, ici se présentent des difficultés qu'il faut éclaircir.

De ces titres, de ces contrats entre les Rochelais et leurs princes, que j'ai énumérés, aucun n'est oublié ni contesté par les historiens ; mais dans leurs réclamations auprès des Rois, dans leurs contestations, c'est toujours sur la charte d'Aliénor que les Rochelais s'appuient, toujours à elle seule qu'ils font remonter l'origine de leurs droits.

D'un autre côté, tous ces titres, sans en excepter le premier, celui de Guillaume, se rapportent à des coutumes antérieures qu'ils admettent, qu'ils confirment, qu'ils n'instituent pas. On ne trouve nulle part de rédaction de ces coutumes, on n'en voit même pas de mention dans les inventaires des pièces conservées dans le chartrier des Rochelais ; on a seulement tout lieu de croire qu'ils étaient une partie notable du livre noir et du livre rouge, titres communaux détruits par des incendies. On en était donc réduit à des analyses incomplètes et au rapprochement des faits pour se faire une idée des institutions réelles de la commune rochelaise.

M. Ernest Jourdan, je te le nomme parce qu'au moment où j'écris son travail est encore inédit, ayant remarqué que le 19 avril 1215, Jean-sans-Terre donna à Bayonne une organisation communale semblable à celle de la Rochelle, et annexa à sa charte très sommaire une copie du statut rochelais, eut recours aux archives de la première de ces villes. Il y a retrouvé en effet, dans le *Livre des établissements de la cité de Bayonne, lequel a fait faire le seigneur Guill. Arn. de Viele, maire de Bayonne en l'an 1336*, le privilége de commune, *de même manière qu'ont nos bourgeois de la Rochelle, en notre ville de la Rochelle ;* seulement ce statut se trouve dans ce livre traduit en gascon du XIVe siècle ; de sorte qu'on n'en peut pas retrouver les termes et qu'il reste de l'obscurité sur le sens de quelques articles.

Des cinquante-quatre paragraphes qui forment ce privilége, les vingt-sept premiers et la moitié du vingt-huitième sont une traduction de celui qui est connu sous le nom de charte de Rouen ; il a en plus la fin du vingt-huitième et les vingt-six derniers.

Dès la première ligne, ce statut parle comme d'un corps existant des cent qui sont établis pairs de la ville. C'est à eux qu'il confie, s'il y a besoin de faire un Maire, le soin de désigner trois prudhommes de la ville, parmi lesquels

le Roi choisira celui qui lui plaira. Nous savons par ailleurs que l'élection se faisait, à la Rochelle, le jour de la Quasimodo, dans l'église Saint-Barthélemy, à l'issue de la grand'messe; que le représentant du Roi était tenu de faire connaître son choix, au plus tard, le mardi suivant à neuf heures du matin, et que le Maire devait prêter serment à l'issue des vêpres. La mairie était annuelle. Ces circonstances ne sont pas écrites dans le statut.

Des cent Pairs, vingt-quatre sont choisis annuellement pour former, douze sous le nom d'Échevins, douze avec le titre de Conseillers, un Conseil qui dirige le Maire dans son administration et devant lequel il y a appel de ses jugements. Les Échevins, dont le nom vient du verbe *eschevir*, éviter, semblent un véritable sénat conservateur. Leur serment les oblige à garder le secret de leurs délibérations, sous peine de perte de leur office et d'amende arbitraire. Ils ne peuvent quitter la ville sans autorisation du Maire et de leurs collègues. Le Maire assemble et consulte les Échevins deux fois la semaine; il leur joint les Conseillers chaque samedi, et chaque quinzaine le corps entier des Pairs. L'absence, non justifiée, du Conseil, le départ avant la fin de la séance, qu'elle ait pour but l'administration des affaires ou celle de la justice, et l'interruption de celui auquel le Maire a donné la parole, sont punis par des amendes déterminées et qui croissent avec la dignité des infracteurs, plus grandes, par conséquent, pour le Maire que pour tout autre. Si l'interruption est un outrage par parole, l'amende est fixée arbitrairement par le conseil.

Le vol et le faux sont punis par la commune; les coupables de crimes envers les personnes sont remis à la justice du Roi.

En cas de troubles suscités dans la commune, les accusés sont condamnés, sur la simple affirmation de deux des Vingt-quatre, à cause du serment que ceux-ci ont prêté en entrant en charge; sur le serment de deux des autres

pairs, et la peine est fixée par le Maire et les échevins, selon la gravité du fait et les antécédents des coupables. Si, pour des faits de ce genre, le pilori est prononcé, celui qui en ferait affront au condamné est puni d'une amende de cinq sous envers l'insulté, de quinze envers la commune.

Les injures, les médisances sont punies d'amende, et, chez les femmes, d'une triple submersion dans l'eau, mais avec une protection analogue contre ceux qui le leur reprocheraient.

Si un homme étranger à la commune fait outrage à l'un de ses membres, l'outrage est commun à tous. Aucun d'eux ne doit communiquer avec le coupable, et si l'on ne peut obtenir par là satisfaction, on a recours au Roi.

Chacun des jurés, c'est-à-dire des membres de la commune, remet, du reste, aux chefs de l'association le soin de son injure et s'interdit le droit de la venger, comme il s'engage à accepter le jugement qu'ils rendraient contre lui. Tout rapport est interdit aux autres jurés avec celui qui manquerait à ce serment. Cinquante-neuf sous angevins d'amende sont prononcés contre quiconque induirait la commune à soutenir, en matière immobilière, une réclamation mal fondée; le bannissement ou la prison contre celui qui ne tiendrait pas compte à la commune des dépenses dans lesquelles il l'aurait engagée.

Si un ordre du Roi ou d'autres motifs légitimes forcent la commune à sortir de chez elle, le Maire désigne ceux qui doivent marcher, ceux qui doivent rester à la défense de la ville, et toute infraction est punie par la ruine de la maison du juré, ou par une amende considérable, quelquefois laissée à l'arbitraire des magistrats.

Ici s'arrête la charte communale de Rouen. Les articles qui suivent ne présentent pas le même caractère. Pour la plupart, ce sont moins des articles nouveaux que des interprétations, des décisions qui font jurisprudence, quelques-unes sont des répétitions à peine modifiées de ce qui précède; ils ne sont probablement ni contemporains des

vingt-huit premiers, ni contemporains entre eux et semblent avoir été recueillis successivement et sans être mis en ordre. Je les résume ainsi :

Nul n'aura part aux franchises de la ville, s'il n'est juré de la commune ; et alors il n'y pourra rester plus d'un an et un jour. C'est au Maire et aux échevins de recevoir les jurés. Celui qui veut abandonner la commune, doit abandonner aussi la ville, et n'y peut revenir avant un an et un jour. Il peut être admis alors à un nouveau serment. Le parjure perd, outre sa maison, qui est démolie, ses biens et le droit de résider dans la ville. On le contraint à ces satisfactions par la prison et les fers.

Le Maire, les échevins, les conseillers, les pairs jurent en entrant en charge, non seulement de garder les droits de l'Église, du roi et de la justice, mais aussi de n'écouter dans leur jugement ni amitié, ni inimitié. Quant à celui qui serait convaincu d'avoir accepté de l'argent, sa maison est démolie, il est déclaré incapable d'occuper aucune dignité dans la commune, et non seulement lui, mais aussi son héritier. Le Maire jure en outre de ne pas garder la mairie plus d'un an, sans l'assentiment général de la commune. C'est lui qui a les clés de la ville, ou qui choisit, avec l'approbation de deux des pairs, celui à qui il les confie.

D'autres articles renouvellent, en la déterminant par des cas particuliers, l'obligation pour les membres de la commune de remettre au Maire et à son conseil leurs différends entre eux ; entre ces membres et des étrangers à la commune, la juridiction du Maire cesse par l'offre du gage de bataille ; hors ce cas, la cause d'un particulier est celle de la commune, qui emploie, pour lui faire rendre justice, la prison, le recours au seigneur de sa partie adverse, ou, s'il y a déni de celui-ci, la force. Le prévôt et le viguier du roi, s'ils ont à poursuivre un des jurés de la commune, doivent eux-mêmes s'adresser au Maire, qui ne leur remet le coupable qu'en cas de meurtre. La jouissance des biens

du condamné appartient au roi pour un an et un jour; puis ces biens retournent à leur seigneur.

Des amendes habituellement fortes, souvent remises à la merci, c'est-à-dire à la discrétion du Maire et de son conseil, garantissent l'obéissance des citoyens envers ces magistrats; amende pour qui ne se rend pas au commandement du Maire, amende pour qui refuse une mission, amende pour qui laisse sa guérite, amende pour qui refuse son cheval quand on le lui demande pour les affaires de la ville. En cas de propos tenus contre la commune, l'accusé est condamné, sur l'affirmation de deux échevins, sur le serment de trois jurés; mais s'il n'a qu'un accusateur, il peut se purger par son serment appuyé de celui de six hommes. S'il est condamné au pilori, la loi communale augmente la protection qui lui est assurée contre toute invective. Elle prononce contre l'auteur du reproche le pilori, la démolition de la maison, ou une amende de cent sous, au choix du Maire et des pairs.

On doit savoir du reste que ces amendes sont consacrées aux affaires de la ville.

Le châtiment de l'adultère est remis aux mains de sainte Église.

Les jurés et, ce qui semble singulier, quand on se reporte aux prescriptions relatives aux voyages des échevins, le Maire peuvent voyager pour leurs affaires, sans permission de personne.

Ce document important réclame de nouvelles études et soulève bien des questions. Est-il tel, sans addition, qu'il a été transmis, en 1215, de la commune de la Rochelle à celle de Bayonne? Les vingt-six derniers articles doivent être postérieurs à la rédaction des précédents, dans laquelle ils auraient sans contredit été fondus; mais quelle date assigner aux uns et aux autres? La charte de Rouen, celle de la Rochelle sont souvent citées comme données à d'autres communes, sans qu'il y ait nulle mention que l'une des villes ait donné sa charte à l'autre. Laquelle l'a possédée

la première? Des coutumes analogues, développées spontanément dans deux villes commerçantes qui ont eu des rapports entre elles, ont-elles été exprimées par une même rédaction sous l'influence du roi d'Angleterre? La mention du roi, celle de sous angevins, celle de voyages en Angleterre, la limite mise à la juridiction municipale, ne permettent pas de supposer que cette charte soit antérieure à la domination de Henri II ; mais, sans nul doute, elle n'a fait que préciser des usages suivis, bien auparavant, peut-être sans être écrits, ces libertés et ces libres coutumes que reconnaissait Guillaume X.

Les Rochelais, ceux qui observaient les lois de cette charte, qui réclamaient, au besoin, au prix de leur sang, le maintien de leurs priviléges, ne trouvant pas de maire avant 1199, ne faisaient remonter qu'à cette époque leur organisation municipale. Ce qu'on leur oppose de plus fort, c'est un acte par lequel Richard Cœur-de-Lion fait bailler aux Maire, échevins et pairs de la Rochelle des terres depuis la porte de Cougnes jusques aux moulins du Temple. Notre plus ancien historien, Amos Barbot, qui avait sous les yeux cette pièce dont nous n'avons qu'une analyse, n'y voit pas de difficulté et s'en appuie au contraire. Il lui donne, il est vrai, la date de 1200, postérieure à la mort de Richard. Mais cette baillette peut être de la dernière année de ce roi et s'adresser au premier maire de la ville. Aliénor alors aurait la première reconnu par un privilége ces coutumes ainsi précisées, qu'aucun roi n'a certainement fondées.

Leur caractère explique même comment aucune copie ne nous en est parvenue, tandis que plusieurs Rochelais en avaient des priviléges de la ville. Ces Rochelais ne recueillaient pas des pièces pour l'histoire, mais des titres pour la défense de leur liberté. Ils ne craignaient pas d'oublier leurs coutumes, les mettant tous les jours en pratique ; ils ne pensaient pas qu'on en gênât l'exécution dans les détails qui n'avaient d'intérêt que pour eux ; tandis qu'il leur im-

portait d'être toujours prêts à établir que les souverains les avaient reconnues comme un droit.

C'est à dater d'Aliénor aussi et de sa transaction avec les Mauléons qu'il est établi en droit comme en fait que la Rochelle ne reconnaît de seigneur que le Roi, et c'est peut-être là ce qui avait fait sentir la nécessité d'un maire dont la commune prise en elle-même se serait jusque-là parfaitement passée. Il est vraisemblable, bien que ce ne soit qu'une conjecture, que le maire n'était pas moins l'homme du Roi que celui de la commune; que, chef surveillé de la commune, il était aussi son garant envers le monarque. Peut-être le nom et le rang des premiers maires ajoutent-ils à cette vraisemblance.

Ce qu'il est plus facile et peut-être plus important de constater, c'est le caractère de cet acte fondamental. Certainement c'est un acte d'alliance défensive. La commune est toujours prête à répondre pour ses membres, tous pour chacun; aussi nul n'est considéré comme bourgeois, comme membre de la commune, avant d'avoir prêté le serment d'en observer les conditions détaillées, et il te sera facile, mon cher Julien, de remarquer combien cette alliance coûte à la liberté de l'individu. S'il a beaucoup à attendre de l'association, à chaque instant il accepte un pouvoir porté expressément jusqu'à l'arbitraire. Elle n'hésite même pas à avoir recours au Roi contre les particuliers qui lui font ombrage. En 1207, Jean ordonne à son représentant de faire abattre les maisons de pierre, fortes et élevées, de quelques citoyens, qui pourraient nuire à la ville. Assurer la vie propre des différents groupes qui composent une grande nation, et la concilier d'un côté avec une forte unité nationale, de l'autre, avec une grande liberté individuelle, c'est un problème que les temps passés ont, du moins en France, laissé à résoudre aux temps à venir.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement à dater de 1199 que les historiens rochelais signalent leurs maires comme chefs de leur communauté. Ils commencent alors leurs années,

rendues ainsi inégales, au dimanche de la Quasimodo, jour de leur élection. Le maire avait de grands devoirs et aussi de grands droits. Ceux-ci n'étaient d'abord protégés que par le serment d'obéissance des bourgeois ou des cent pairs ; mais l'expérience força apparemment de les abriter sous une sanction pénale. En 1209, les peines les plus graves furent prononcées contre toute injure faite au maire. L'injure en parole entraînait une amende fixée arbitrairement par les échevins et l'exclusion de la commune, à moins toutefois que cette violence de la parole n'eût été amenée par une juste défense des droits des citoyens contre le maire, ce dont les échevins étaient juges. Quiconque frapperait le maire aurait le poing coupé, et sa maison rasée. Enfin le meurtre du maire n'entraîne pas seulement la mort du coupable et de ses complices, mais le châtiment les poursuit encore après la mort de manière à frapper les imaginations. Leurs biens, meubles et immeubles sont confisqués et acquis à la ville ; leur corps est mis en quartiers et un quartier exposé sur le portail de chacune des quatre portes de la ville ; leur maison est rasée, le bois en est brûlé sur la place qu'elle occupait et nulle habitation ne doit jamais s'élever sur ce lieu maudit.

Les funérailles du maire, mort pendant ses fonctions, quelles que fussent les causes de sa mort, étaient célébrées avec la plus grande solennité.

Malgré tous ces honneurs, de grandes précautions sont prises contre l'abus de ce pouvoir. Non seulement les échevins jugent entre lui et ses adversaires en cas d'altercations en paroles ; non seulement ils revisent en appel les sentences qu'il a portées ; mais les finances, les priviléges, les armes de la ville ne lui sont jamais confiés que conjointement avec d'autres surveillants. Il ne jouit seul que de la prérogative d'apposer aux actes pour lesquels on l'en requiert le sceau de la commune. Ce sceau représente d'un côté un navire voguant à pleine voile, avec ces mots :

Sceau de la commune de la Rochelle, et de l'autre, avec ces mots : Sceau du Maire, le maire à cheval, en habit civil, la tête haute, mais nue, la main droite armée d'un simple bâton noueux. Le maire, quand il jugeait sa dignité personnelle au desssus de sa dignité municipale, y joignait son propre sceau, avec ses armoiries et sa devise.

Ce n'est peut-être pas sans étonnement, en effet, que tu parcourrais la liste des maires de la Rochelle. Dès ces premiers temps, elle offre des rapprochements singuliers. Tandis que quelques noms sont suivis des titres les plus pompeux de la féodalité ou de l'énonciation des plus hautes charges de la cour d'Angleterre, d'autres n'offrent que cette mention : Bourgeois de la Rochelle. Pour ne t'en donner qu'un exemple, le maire en 1222 est Girault de la Chambre, assez grand seigneur pour que le roi d'Angleterre l'envoie en ambassade auprès du Pape : en 1223, d'après une charte authentique et conservée, c'est le bourgeois Constantin de Mauzé, et en 1219 Constantin de Mauzé, charpentier, bourgeois de la Rochelle, et Clémence sa femme avaient donné au prieuré de Fontevraud un cens de six sous, en vieux poitevins, sur leurs *escrennes*, leurs boutiques, situées devant la maison de Guillaume le juif.

Les chroniqueurs rochelais ne manquent jamais de mettre en tête de chaque année le nom du maire et ceux de ses coélus, et c'est être infidèle à leur esprit que d'omettre ces sortes de fastes consulaires. Mais le récit abrégé que je t'adresse ne comporte pas de si grands détails. Deux causes d'ailleurs leur ôtent une partie de leur intérêt ; d'un côté ils ne désignent pas toujours la condition personnelle de ces magistrats ; d'un autre, ils sont, du moins pour le premier siècle, remplis d'incertitudes. La première liste officielle en fut dressée en 1468 ; d'autres sont l'œuvre des historiens ; elles ne s'accordent pas entre elles, et, qui pis est, les pièces authentiques viennent quelquefois les démentir toutes. Ainsi, pour l'année 1223, quelques listes se taisent, d'autres désignent Hélie

Guinebert, d'autres Thomas Coustet, et voilà qu'un acte contemporain met le sceau aux mains de Constantin de Mauzé.

III

DE 1200 A 1224.

Toutes les listes que j'ai vues s'accordent sur le nom du premier maire, celui de 1199, Robert de Montmirail; toutes disent qu'il mourut avant la fin de sa mairie et fut inhumé auprès de Puilboreau, dans la chapelle de Saint-Hilaire qu'il avait fondée. Cependant Galland, dans son discours au Roi, l'appelle Jean, et une charte de Fontevraud lui donne le prénom de Wilhelm. Mais ces incertitudes se trouvent dans toute histoire aussi minutieusement examinée. On voit plus clairement le rôle général que joue la commune.

Elle ne reconnaît qu'un seigneur, le duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre. Envers lui elle accepte une sujétion sérieuse, mais déterminée, dont elle s'efforce sans cesse de préciser de plus en plus et d'adoucir les conditions. Du reste elle supporte résolument les charges de cette association inégale.

Jean-sans-Terre néglige d'exercer son droit de choisir le maire entre trois candidats; mais, en 1223, son successeur le revendique.

La commune a ses finances à elle. Les Bourgeois, les Pairs, les Échevins, les Maires, en prenant possession de leur état, versent dans sa caisse une somme qui croît comme la dignité. En outre, les habitants paient des droits, directs ou indirects, qui ne vont pas tous ni pour tous dans les mêmes mains. Un des premiers soins de la commune, c'est de chercher à s'affranchir non pas de ces droits, mais

des frottements qu'entraîne leur perception. Dès l'année 1200, les bourgeois prennent à ferme, pour un an, les impôts de leur ville envers le Roi, pour quarante mille sous angevins et vingt marcs d'argent. En 1203, ils se rachètent de toute taille en payant dix sous par faîte de maison. En 1205, ils obtiennent successivement quittance de tous impôts, sauf les revenus de la prévôté, et diminution des droits d'entrée et de sortie pour les marchands forains et étrangers, ce droit étant réduit d'un gros de Poitou à un gros d'Anjou. En même temps, ils font décider que tout achat qu'ils auront fait en Poitou sera prescrit par une possession tranquille d'un an et un jour.

Mais les périls du roi d'Angleterre valurent aux Rochelais un privilége d'une tout autre importance, d'une tout autre influence sur leur histoire. Jean leur confie le droit de défendre leur ville; il renonce pour lui et ses successeurs au droit d'y introduire des gens de guerre qui puissent y dominer; en revanche, il les exempte de tout service militaire en dehors de leur ville, pour qu'elle soit toujours suffisamment garnie d'hommes. En même temps, il assure un libre trafic entre la Rochelle et six villes de Flandre, Saint-Omer, Arras, Gand, Ipres, Bruges et Lille.

Ce privilége, qui constitue, à beaucoup d'égards, la Rochelle en république indépendante, est daté du 30 décembre de la dixième année du règne de Jean, c'est-à-dire de l'année rochelaise 1207, où Pierre de Loupsaut était maire.

Une des conséquences de cet acte fut la création presque immédiate de fonctionnaires de la ville chargés de visiter tous les navires qui se présenteraient à l'entrée du port, de les faire soigneusement désarmer et de faire transporter toutes leurs armes et munitions de guerre à l'échevinage, avant que la chaîne qui fermait le port s'abaissât devant eux.

Énumérer ces concessions du Prince, c'est dire assez quel besoin il avait des Rochelais.

L'ambition de Philippe-Auguste n'eût sans doute jamais manqué de prétextes pour attaquer les possessions françaises de Jean-sans-Terre, et Jean lui en fournissait de véritables motifs. Par l'assassinat de son neveu Arthur de Bretagne, il soulevait contre lui une juste indignation. Les Rochelais la partagèrent sans doute; mais cette passion n'a jamais suffi pour armer des sujets contre leur souverain. Il y faut des intérêts plus personnels. Les bourgeois de la Rochelle n'en avaient pas ici; ils ne pouvaient avoir aucune affection particulière pour Arthur et pour sa branche; ils restèrent indifférents à ces querelles de grands seigneurs. Mais lorsque Philippe se fut rapidement emparé du Poitou, cette indifférence ne put pas se prolonger. Leur port offrait à Jean un accès facile et de jour en jour plus précieux sur ses terres de France; ils le lui maintinrent ouvert et se fortifièrent contre les armées de son ennemi, qui s'approchaient commandées par le maréchal Guillaume Desroches. Ils n'y épargnèrent ni peines ni dépenses. Jean y contribuait. Il fournit sur ses finances le quart des sommes qui furent employées à enclore de murs le faubourg Saint-Nicolas et à le faire entrer ainsi dans la ville. Il fallut bâtir sur pilotis, et les sauniers du faubourg extérieur, c'est-à-dire de Tasdon et des alentours, furent obligés de venir travailler avec un salaire de deux poitevins par jour. Quatre bourgeois délégués par le corps des cent pairs surveillaient ou activaient les travaux. Un chroniqueur donne le chiffre de cette dépense, huit mille écus de Jean; mais cette désignation même et l'élévation de cette somme rendent suspecte cette assertion appuyée sur des titres que je ne retrouve pas.

Ainsi garantie, la Rochelle repoussa et lassa les attaques du roi de France. Deux fois, dans le cours de cette guerre, Jean en personne débarqua à la Rochelle : en 1206, lorsqu'il sembla devoir reconquérir tout ce qu'il avait perdu, par un élan vigoureux, qui toutefois s'arrêta bientôt, comme si un instant d'énergie l'eût épuisé; en 1214, au moment

où Philippe, par l'éclatante victoire de Bouvines, brisait les mailles de l'alliance hostile par laquelle Jean avait cru l'étouffer. Dans ce grand revers, la Rochelle fut plus fidèle au roi d'Angleterre que les seigneurs. Ni les intérêts, du reste, ni les sentiments n'étaient les mêmes. La ville, toutefois, souffrit de la présence du prince qu'elle défendait et de son armée, autant que des sacrifices qu'elle eut à faire.

Jean la quitta une dernière fois, et aussi la terre française, pour s'en aller mourir en Angleterre, en 1216, accablé sous les conséquences de ses fautes. Mais sa mort fit des seigneurs anglais qui s'étaient déclarés contre lui les partisans de son fils Henri III. Un des premiers soins de celui-ci, fut de remercier de leur fidélité, les villes d'Aquitaine qui lui restaient et en particulier la Rochelle, et de confirmer ses priviléges, formalité trop ordinaire pour valoir même d'être remarquée. Philippe-Auguste, malgré toute son habileté, resserrait lui-même les liens qui attachaient la Rochelle à l'Angleterre. Soit qu'il la connût mal, soit qu'il désespérât de la gagner, soit qu'il jugeât d'autres intérêts supérieurs, il annonçait l'intention qui pouvait le plus lui déplaire, celle de ne pas même rester son seigneur immédiat. Lui qui ne l'avait pas, précisément parcequ'il ne l'avait pas, il l'offrait à tout le monde. En 1209, il la promet à Savari de Mauléon, quand il l'aura prise ; ce qui n'empêcha pas Mauléon de rentrer bientôt au service de Jean-sans-Terre et de donner, en 1218, ses terres d'Aunis en gage à Geoffroy de Nuailly, pour trois mille vingt-sept livres, monnaie de Poitou. En 1222, il la promet à Hugues-le-Brun, comte de la Marche, qui, plus avisé, demande une rente annuelle pour attendre plus patiemment la réalisation de cette promesse. Le fils de Philippe, Louis VIII, devait prendre la Rochelle, mais la garder.

La fin de la trêve, des prétentions opposées, des griefs réciproques, remirent les armes aux mains de ce prince et d'Henri III. Après avoir pris rapidement Niort et Saint-

Jean-d'Angély, Louis, encouragé par les messages secrets des seigneurs anglais qui combattaient leur roi dans leur patrie même, vint le 15 juillet 1224, mettre le siége devant la Rochelle, où Savari de Mauléon s'était jeté avec trois cents chevaliers et un grand nombre de soldats. L'exemption de garnison accordée aux Rochelais ne s'étendait pas à de telles circonstances ; ils ne pouvaient songer à résister avec leurs seules forces à celles du roi de France, et ce n'est pas la seule loi que fassent taire les nécessités de la guerre. Peut-être, toutefois, les historiens se trompent-ils sur le nombre des compagnons de Savari ; car le ministre d'Angleterre, en répondant au reproche d'avoir mal défendu la Rochelle, parle seulement de cent chevaliers et plus et d'un grand nombre de sergents. On développa d'abord une égale activité dans les travaux d'attaque et dans les travaux de défense. Pendant neuf jours les machines battirent les murailles et les assiégés repoussèrent les assiégeants. Jusque-là les historiens sont d'accord, et de même en ceci que la ville se rendit après dix-huit jours de siége, le 3 août; mais ils diffèrent sur les causes de cette reddition.

Un historien anglais dit que Louis s'empara de la ville en priant et en payant, mais il avoue que les bourgeois purent se croire abandonnés par le roi d'Angleterre. Les historiens français, dont le plus ancien est un poète, peut-être trop complaisamment répété par les prosateurs, disent que cette soumission fut amenée par une pieuse procession qui eut lieu à Paris pour demander cette faveur au ciel, et qui fut conduite par trois reines, pieds nus et en chemise. Ils ajoutent que des navires attendus d'Angleterre par les Rochelais entrèrent dans leur port, mais ne leur apportèrent, au lieu de l'argent et des munitions sur lesquels ils comptaient, que des cailloux et du son. Cette tradition fut si bien acceptée que, quinze ans plus tard, le monarque anglais reprochait à son ministre, le comte de Kent, d'avoir substitué ces pierres à l'argent qu'il avait

reçu pour secourir la Rochelle. Indignés de cet envoi dérisoire, les bourgeois de la ville forcèrent Savari et les siens à capituler.

Ce qui ressort au moins clairement de ce récit, c'est que Henri III, embarrassé par les troubles intérieurs de son royaume, fut pour les Rochelais un maître négligent, ou un allié infidèle, qui ne voulut même pas avouer à temps son impuissance. Certains de n'être pas secourus, ceux-ci ne voulurent pas attendre pour se rendre autant que l'aurait pu la garnison, bien moins soucieuse du lendemain. Plus tard, il est vrai, les chevaliers anglais voulurent tout rejeter sur la faiblesse ou la trahison de Savari; mais ce n'est pas là chose rare de la part de troupes mal disciplinées et vaincues. Les Bayonnais restés sujets de Henri III, accusèrent aussi de trahison Savari et les Rochelais. Mais ils avaient à expliquer comment quatre cents des leurs, placés, disent-ils, sur le point le moins fortifié des remparts, poste de danger, mais poste d'honneur, l'avaient abandonné fort vite pour s'enfuir, c'est leur expression, et se rembarquer.

Ce qui prouve à la fois qu'il n'y eut pas de trahison de la part des Rochelais et qu'ils n'attendirent pas les dernières extrémités pour capituler, ce sont les conditions mêmes de la capitulation. Ils stipulèrent que les troupes anglaises s'embarqueraient en toute sûreté, avec armes et bagages. Pour eux, Louis VIII reconnut et confirma leurs priviléges : il prit l'engagement de ne jamais laisser sortir leur ville de ses mains, et de ne pas renverser leurs remparts. Ils durent, il est vrai, recevoir une garnison française, mais pour les mettre à l'abri des tentatives probables d'Henri III. Enfin, pour leur ôter toute envie de retourner à l'Angleterre, Louis leur accorda ce qu'ils avaient le plus à cœur, des priviléges commerciaux : il donna à tous les marchands qui commerceraient avec la Rochelle un sauf conduit par toutes ses terres, pour eux et leurs marchandises, et, au cas où ils appartiendraient

à une nation ennemie, leur garantit pour se retirer librement, vingt jours, à dater de la publication de la guerre. Dispensé par une condition spéciale de venir lui-même prêter serment au lieu habituellement déterminé, il chargea son connétable, Mathieu de Montmorency, de jurer en son nom et sur son âme l'observation de ceux de ces priviléges qui étaient politiques.

On a prétendu depuis que ces avantages ayant été octroyés aux Rochelais par un roi victorieux étaient des dons gratuits et non pas des conventions. Les faits te permettront, mon enfant, de juger cette gratuité. Mais qu'importe? Réclamerait-on donc pour les rois ce honteux privilége, qu'une parole librement donnée ne les engage pas?

Les bourgeois de la Rochelle, leur maire, Pierre Foucher, en tête, prêtèrent serment de fidélité au roi de France. Un d'entre eux ayant gardé le drapeau anglais, pour l'arborer de nouveau quand la chance aurait tourné, ils le livrèrent aux vainqueurs qui le pendirent. Mathieu Paris l'appelle un glorieux martyr. Cet homme, qui aurait pu partir avec les Anglais, et qui s'apprêtait à forfaire au serment qu'il prêtait, était certainement coupable, et il n'y a malheureusement pas besoin de se rejeter sur la rudesse des mœurs de ce temps pour expliquer l'excès de rigueur qui le fit mettre à mort.

Les soins de Louis VIII, l'aigreur des Anglais, l'exaltation des écrivains français, prouvent également l'importance qu'on attachait à la possession de la Rochelle. Cette importance naissait surtout de sa position : c'était une clé de la France qu'on arrachait des mains des Anglais. Mais enfin qu'était cette ville par elle-même?

Le serment prêté à Louis VIII ne le fut pas seulement par les chefs de la ville, mais par tous les citoyens en âge de majorité et on en a conservé la liste nominale. Leur nombre s'élève à mille sept cent quarante-neuf. Si l'on tient compte de ce qu'il pouvait y avoir d'absents parmi

les habitants d'une ville maritime et commerçante, après un siége qui avait duré moins d'un mois, et de ceux qui dans ces circonstances purent se retirer en Angleterre, si on a égard à la différence de la vie moyenne dans ce temps et dans le nôtre, on sera porté, je crois, à compter, pour la population de tout âge et de tout sexe, de huit mille à dix mille habitants.

Les noms de ces citoyens, soit qu'ils désignent expressément le lieu d'où ils sont venus, soit qu'ils ne révèlent que par leur forme le pays auquel ils appartenaient primitivement, indiquent clairement que la population rochelaise avait puisé ses éléments dans des régions très diverses, dans le midi comme dans le nord de la France, en Flandre comme en Angleterre; et la langue qu'ils parlent, tenant plus de celle du nord par le vocabulaire, plus de celle du midi par les formes grammaticales, porte des traces de ce mélange.

Ces habitants n'étaient pas tous directement les hommes du Roi. Les relations féodales, très compliquées, mais très déterminées, assuraient souvent à différents seigneurs la soumission réelle et personnelle, c'est-à-dire les tributs et les services des membres d'une même commune. Les seigneurs pouvaient même se céder les uns aux autres leurs hommes; ils les cédaient surtout aux communautés religieuses dont le joug était généralement regardé comme plus doux: c'est ainsi qu'Aliénor avait donné à l'abbaye de Fontevraud entre autres bourgeois de la Rochelle, Pierre Foucher, probablement le père du maire de 1224, distingué par son intelligence.

Des habitants qui prêtèrent le serment, quatorze étaient aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; dix-sept au couvent de Sainte-Catherine, dépendant de Fontevraud; cent quarante-quatre aux Templiers. L'immense majorité, quinze cent soixante-douze, était au Roi.

L'établissement des Templiers à la Rochelle avait été voisin de l'origine de l'ordre et de celle de la ville. Dès 1139,

Aliénor et son premier mari, Louis VII, confirment le don de moulins à la Rochelle fait antérieurement aux Templiers par Gangan de Taunay, et y ajoutent des maisons et des priviléges. Othon, comme duc d'Aquitaine, et Richard, renouvellent et accroissent ces concessions. Les richesses et l'ambition de ces moines soldats soulèvent des discussions, des procès, qui se règlent habituellement à leur avantage, et où leurs adversaires se trouvent souvent heureux de leur abandonner comme don l'objet du litige, et de faire au moins tourner leur spoliation au profit de leur âme. Un de ces procès, qu'ils soutiennent contre d'autres moines, les Hospitaliers, au sujet d'un droit sur le pont Saint-Sauveur et des terrains environnants, se termine par une transaction plus égale. Mais enfin ils en vinrent à mettre contre eux peuple et Roi. En adressant au pape les plaintes des Rochelais, Henri III ajoute que les Templiers empêchent que ceux qui ont séjourné à la Rochelle un an et un jour sans y avoir d'autres seigneurs ne deviennent, comme il est de droit, les hommes du Roi ; usurpent hommes, terres, maisons, privent la couronne de ses droits et de ses revenus, et couvrent ces violences du manteau sacré de leur ordre. En 1222, le pape fulmine un bref contre eux et charge trois abbés d'une investigation sévère.

C'étaient là, sans contredit, des voisins gênants pour la commune, et il est bien probable que, si nous ne trouvons pas d'autre trace d'altercations entre elle et eux, cela tient à la perte des documents.

Les Hospitaliers, un peu moins anciens, furent moins puissants et plus utiles. Il semble que leur établissement était tout récent lorsque, en 1188, Richard remit à frère Garnier, maître de l'hôpital en Angleterre et à ses futurs successeurs à la Rochelle, le cens annuel de six sous qu'ils lui devaient sur la maison et les terres données aux Hospitaliers par Guillaume Cotrel. Aliénor leur donna le lieu appelé le Pérot, situé entre la mer et la Rochelle,

qui prit d'eux le nom de faubourg Saint-Jean. Ce terrain confrontait de l'orient aux terres que se réservait Éléonore, du midi à la mer, de l'occident au vieux port qui le séparait de la terre Poirache, du nord à la ville dont il était séparé par un terrain bas, humide, fangeux, qu'on appelait la Besse à la Reine, aujourd'hui le canal de la Verdière, et sur lequel on jeta bientôt une chaussée. Seulement, en 1224, il n'avait pas encore été permis de bâtir sur ce terrain intermédiaire. Un peu plus tard les chevaliers Hospitaliers reçurent d'Isambert de Saintes, le constructeur du pont de Saint-Sauveur, ces droits sur ce pont et les terrains environnants qui furent pour eux l'objet d'un débat avec les Templiers. Ils devaient survivre à ces fiers rivaux et en hériter.

Leur chapelle, sans être encore une paroisse, était dès lors construite et vénérée des marins; leur maison répandait des aumônes et offrait l'hospitalité aux pèlerins, sous le manteau desquels devaient bien quelquefois s'abriter des commerçants. A tous ces titres ils avaient pour la ville une importance plus grande que ne le ferait supposer le nombre des hommes qui leur sont attribués.

Fondé vers 1180 par Aliénor, le prieuré de Sainte-Catherine avait pris assez d'importance pour que, vers 1220, le prieur résistât à l'interdit lancé contre lui par l'évêque de Saintes, trouvât de l'appui dans les commissaires nommés par le pape et pût du moins s'assurer, tout en cédant, de rencontrer chez le prélat une grande modération.

L'abbaye de Notre-Dame de Saintes possédait aussi des maisons à la Rochelle.

Enfin l'on veut, quoique sans pièces à l'appui et même sans probabilité, que déjà, en 1224, les Augustins et les Cordeliers y eussent fondé des maisons, et que ceux-ci eussent élevé dans leur couvent, situé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le collége, un jeune homme qui allait devenir l'une des gloires des Franciscains et de la philosophie scholastique, Jean de la Rochelle.

Parmi les éléments de la population rochelaise de cette époque il faut compter les Juifs. Les persécutions des rois de France et les avantages que leur offrait une place de commerce comme la Rochelle avaient également dû les y multiplier. Ils s'y trouvaient en certain nombre dès le XIIe siècle. En 1214, Jean-sans-Terre recommande à ses agents à la Rochelle, de mettre un terme aux exactions des juifs, et au XIIIe siècle ils avaient donné le nom de Juiverie au quartier où ils étaient confinés sans doute, mais où du moins ils n'habitaient pas seuls, puisque tu as pu remarquer plus haut que Constantin de Mauzé avait, devant la maison de Guillaume-le-Juif, des boutiques sur lesquelles le prieuré de Sainte-Catherine n'en acceptait pas moins une rente.

Des juifs rochelais aussi sortait au XIIe siècle un homme célèbre par son érudition, Nicolas de la Rochelle. Mais il abandonna leur religion et il eut le malheur de pousser le pape Grégoire IX à une persécution contre ses anciens coréligionnaires. Il lui conseilla de leur interdire la lecture du Talmud, et le pontife ordonna de leur arracher tous les livres hébreux.

Cette population était riche. Amis ou ennemis, tous les écrivains contemporains insistent sur cette richesse, qui les frappe d'autant plus qu'elle était plus rare alors. On en trouve des indices dans le prix d'échange que donnent de cette ville les Plantagenets aux Mauléons ; dans les rentes qu'ils assignent sur cette prévôté ; dans les dons et les legs de divers bourgeois aux maisons religieuses. Quelques faits de détail tout en prouvant moins saisissent davantage. Le pape Honorius III traite ces bourgeois en grands seigneurs. Ni leur humeur, ni leurs affaires, ne les entraînaient aux Croisades : ils pouvaient les servir de leur argent, et ce pape, par une bulle du 16 décembre 1216, accorde les indulgences des Croisés à ceux d'entre eux qui enverront à leurs frais des combattants au secours de la Terre sainte.

L'histoire d'Aufrédi suppose une grande fortune et toute

grande fortune née du commerce en suppose d'autres à côté d'elle. Alexandre Aufrédi ou Offroy avait, dit la tradition, armé une véritable flotille de dix navires qu'il avait envoyée commercer dans le Levant. Entraîné par les bénéfices mêmes d'un cabotage continu, son facteur resta dix années dans les mers lointaines sans qu'on reçût de ses nouvelles. Épuisé par cet effort, malheureux dans d'autres entreprises, Aufrédi perdit ce qu'il avait conservé de ses richesses, et tomba dans la pauvreté, puis dans la misère. Il en était réduit à demander son pain au rude travail de portefaix, il était abandonné et oublié de tous, lorsque ses navires rentrèrent lui rapportant son opulence singulièrement accrue. Il n'en voulut plus pour lui et la consacra au soulagement de la misère.

Bien que cette tradition se trouve recueillie à une époque médiocrement éloignée de celle d'Aufrédi, je n'en voudrais pas contester le caractère légendaire. Mais nous lui devons sans doute le pieux souvenir qui nous a conservé ce nom : nous lui devons cette bonne fortune, assez rare en histoire, que le nom le plus populaire et le plus anciennement populaire que nous rencontrions dans ces récits doive cette immortalité à la bienfaisance. S'il peut y avoir en effet quelques doutes sur l'abandon et la misère où était tombé Aufrédi, rien n'est mieux constaté que le charitable usage qu'il fit de sa fortune.

En 1203, il fonda l'aumônerie de Saint-Berthomé ou Saint-Barthélemy. Outre ses bâtiments de la ville et les terrains qui y touchaient, il lui donna la prée de Saint-Laurent, contenant environ mille journaux, domaine qui, en 1798, était estimé plus de deux cent mille francs : il ne cessa, pendant les premières années qui suivirent sa fondation, d'acheter les terrains qui environnaient l'édifice principal pour en accroître la commodité, et de bonne heure il reçut des donations suscitées par son exemple. La première dont il nous reste un titre est faite par le roi Jean-sans-Terre lui-même. Il fit plus encore, lui et sa femme Pernelle se

chargèrent de la surveillance de l'hôpital, et dans les soins à donner aux indigents et aux malades joignirent l'exemple au précepte. Plus tard, sous la mairie de J. Galerne, probablement en 1220, las sans doute, malade peut-être et pressentant sa mort, Aufrédi régla par un testament fait en présence de Ponce, évêque de Saintes, l'avenir de la maison qu'il avait fondée. Il assure par un legs le repos de sa femme : il donne à son aumônerie le reste de ses biens. Il veut que la gestion en soit confiée à Pierre Barbe, s'il échappe aux périls d'outre-mer, et à un conseil qu'il désigne. Après la mort de ceux-ci, ce sera au maire et au corps de ville d'aviser à la nomination d'un gouverneur de l'hospice et d'un conseil de dix personnes, dont la moitié devra être prise parmi les hommes de sa famille, s'il s'en trouve assez de capables. Cette clause dément la partie la plus triste de la légende, celle qui impute aux parents d'Aufrédi un coupable abandon ; il eût pardonné sans doute, mais il n'eût pas confié la gestion du bien des pauvres à des gens si indignes d'estime. Il avait mis sa fondation sous la protection du pape, et la reconnaissait par le don annuel d'une obole d'or ; il avait cédé aux trois paroisses de la ville trois cents sous de rente pour rendre indépendante la chapelle de son hôpital, et il y établit avec un simple revenu annuel de dix livres, deux prêtres chargés de donner les soins spirituels aux malades et de conférer tous les sacrements, à l'exception du baptême, bien que l'aumônerie recueillît aussi les enfants abandonnés. Ces dispositions sont l'objet d'un bref de l'évêque, qu'Aufrédi appelle son ami, qui lui rend ce titre et qui prend l'engagement de le faire enterrer devant l'autel qu'il venait d'élever. Elles achèvent l'œuvre, mais elles n'en changent pas le caractère tout laïque et communal. Abusant de pensées, conçues d'abord, puis abandonnées par le fondateur, les Templiers appuyèrent par la violence leurs prétentions à cet héritage ; mais ils furent réprimés par l'accord de la commune, du roi et du pape. La lettre

que le maire Galerne et les bourgeois adressèrent à cet effet à Henri III, fixe à l'année 1220 la date de la mort d'Aufrédi.

L'hôpital qu'il avait fondé est désigné, dans tous les documents voisins de son origine, sous le nom d'aumônerie neuve. C'est dire assez que ce n'était pas le premier établissement de ce genre. Sans compter, en effet, la maison des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ni celle de Sainte-Marie de Bethléem, qui peut-être ne s'ouvraient qu'aux pélerins, l'aumônerie de Sainte-Marie de Cougnes, la vieille aumônerie, était certainement consacrée aux pauvres ; elle était dirigée par les moines de l'île d'Aix. Mais l'hôpital Saint-Ladre, situé hors de la ville et destiné aux lépreux, était tout à fait communal.

Ceux qui s'occupaient ainsi des pauvres devaient s'occuper d'améliorer les institutions qui régissaient les classes plus riches. Il est donc naturel de les voir s'adresser au pape pour réformer deux de leurs coutumes, l'une, qui permettait aux femmes condamnées comme adultères de réclamer néanmoins la moitié des biens acquis par la communauté ; l'autre, qui livrait les biens des femmes sans aucune garantie ni aucune revendication aux prodigalités et aux dissipations du mari. En 1220, une décrétale du pape Honorius corrigea ces abus.

On trouve dès-lors des indices d'une police urbaine assez sévère dans l'établissement d'un minage et de marchés spéciaux pour les principales denrées, dans la prescription aux tripiers et bouchers de jeter dans un lieu déterminé, hors de la ville, les parties des viandes qui ne se consomment pas. Ces traces de réglements, parvenues jusqu'à nous, en font supposer beaucoup d'autres.

Une marque plus haute encore de civilisation ressort de la rédaction en français de certains actes entre bourgeois. La Rochelle est une des villes où l'on trouve le plus anciennement cet emploi de la langue nationale, et l'écriture, la langue, le style de ces contrats font honneur à ses clercs.

Je puis te citer le nom de deux d'entr'eux à cette époque, Etienne Pelat et Raimond. Le temps toutefois ne nous a, que je sache, laissé que deux de ces documents français antérieurs à 1224.

Le droit de battre monnaie est un apanage de la souveraineté ; je ne pense pas que les Rochelais se le fussent arrogé ; à quoi bon d'ailleurs, et comment obtenir pour leur monnaie spéciale une large circulation ? Mais ils avaient dans leur ville un atelier où les rois d'Angleterre faisaient frapper leur monnaie poitevine. Ce fait est attesté par une lettre patente de Jean, de décembre 1215. Je ne crois pas qu'il faille attacher d'autre sens à ces expressions monnaie de la Rochelle, marc de la Rochelle, sou rochelais. Le marc de la Rochelle, inférieur à celui de Troyes, supérieur à ceux de Limoges et de Tours, pesait treize sous quatre deniers esterlins. Le sou rochelais valait un cinquième de plus que le sou parisis, moitié en sus du sou tournois. Je ne sache pas qu'il reste de monnaie rochelaise de cette époque, mais cette appellation montre combien le nom de la Rochelle était alors familier aux peuples d'Angleterre et de France et à ceux qui commerçaient avec eux.

Du reste nous avons peine à nous faire idée du degré d'individualité qu'avaient alors les villes d'Aquitaine sous la domination anglaise. La Rochelle et Bordeaux ont entre elles des différends ; elles se reprochent mutuellement de n'avoir pas respecté leurs coutumes et leurs libertés : bien que soumises au même Roi, elles n'ont pas recours à son jugement, et, en 1220, les maires et les bourgeois des deux villes signent un traité qui règle leurs débats.

Il ne me reste plus pour te faire connaître, du mieux qu'il m'est possible, ce qu'était la Rochelle en 1224, qu'à t'en faire apprécier l'étendue.

Il ne paraît pas que jusqu'à la fin du XIIIe siècle la Rochelle ait eu de banlieue. L'action des magistrats ne s'étendait qu'à la ville et aux faubourgs, c'est-à-dire à peu

près à ce qui forme la commune actuelle, telle qu'elle a été récemment agrandie.

La ville se composait de trois paroisses. Les murs n'embrassaient pas tout entière la plus ancienne, celle de Notre-Dame de Cougnes, et en laissaient en dehors une partie bien plus considérable qu'aujourd'hui, soit du côté de la porte Royale et du canal Maubec, soit du côté de la porte Dauphine; condition défavorable pour les maisons extérieures, qui étaient, en cas de siége, exposées à la destruction, comme il arriva, en 1224, à la vieille aumônerie. La construction de l'église Saint-Barthélemy avait été suivie de près de celle de l'église Saint-Sauveur. C'est sous ce nom que fut érigée en paroisse une chapelle dédiée à Sainte-Magdeleine, et déjà entourée des hommages des fidèles. Le bref de l'évêque de Saintes, qui prononce l'érection de ces deux paroisses et qui nomme les deux curés, est daté de l'année 1217; mais on croit qu'il ne fait qu'instituer régulièrement un état de choses déjà accepté.

Soit pour les besoins religieux, soit pour les besoins civils, on avait joint à la ville, par un pont de pierre, le quartier de Saint-Nicolas, que les eaux venues de Périgny et de la Moulinette, réunies à Maubec, isolaient complétement. Ce pont fut construit à l'aide de fonds fournis par des dons particuliers que dans la langue du temps on appelle des aumônes, sous la direction d'Isambert, grand écolâtre de Saintonge, qui avait déjà construit à Saintes un pont sur la Charente. Selon l'usage du temps, ce pont était entouré de maisons. Elles payaient un impôt pour indemniser la ville de ses avances. Le roi Jean-sans-Terre manifesta de deux manières son admiration pour ce travail. Il exempta les propriétaires auxquels Isambert avait donné ces maisons de toute autre redevance, sauf son droit, moyennant un cens annuel de cinq sous, consacrés aux réparations du pont et à son éclairage pendant la nuit, dans l'intérêt de la sûreté des passants et de la morale, et il recommanda aux habitants de sa ville de Londres de

confier le soin de leur faire un pont sur la Tamise aux talents éprouvés d'Isambert.

Par une singulière destinée, c'était encore un architecte né dans les mêmes contrées qui devait, dix siècles après, creuser le tunnel qui passe, à Londres, sous la Tamise.

Ce quartier, désigné déjà par les mentions les plus anciennes sous le nom de Saint-Nicolas, était un peu moins étendu qu'il n'est aujourd'hui. Il avait sa chapelle, aussi antique que celles de Saint-Berthomé et de Sainte-Magdeleine, puisque le pape Eugène (1153) régla un différend dont elle était l'objet entre les abbés de Dôle et ceux de Cluni.

Les remparts couvraient aussi le quartier Saint-Jean du Perrot, tout en lui conservant le nom de faubourg, et bien que l'église des chevaliers-hospitaliers ne fût pas reconnue comme une des paroisses de la ville.

Ainsi la ville, en y comprenant tous ceux que ralliaient les intérêts communaux, était à bien peu près ce qu'elle est aujourd'hui; à ne la voir que telle que l'enceignaient les remparts, elle était moindre, mais non pas beaucoup moindre.

Je t'ai déjà parlé du château Vauclair et d'un autre château plus petit, qui s'élevait en dehors des murs. Il ne paraît pas que ces forteresses eussent jusque là excité les plaintes des Rochelais. Une charte de 1222 témoigne qu'Henri III d'Angleterre avait conçu le projet de fortifier la Rochelle par le creusement d'un nouveau port qui se fût étendu du Perrot à ce petit château, au nord de la Place-d'Armes actuelle. Il eût ainsi réuni ce qu'on appelait déjà le vieux port à une partie du port actuel. Le Roi assignait même un droit à percevoir, pendant deux ans, sur les marchandises importées à la Rochelle, comme aide destinée à payer ces travaux. Ce projet n'est pas parfaitement intelligible dans l'état de nos connaissances sur l'ancienne topographie de la Rochelle, et ne paraît pas du reste avoir reçu d'exécution.

Telle était la ville que Louis VIII venait de conquérir à la France. Il serait injuste de méconnaître que, pendant le demi-siècle qu'elle avait passé sous la domination anglaise, elle avait pris des développements rapides et considérables.

LA ROCHELLE

Entre la France et l'Angleterre.

1224-1372.

IV

DE 1224 A 1271.

En se rangeant sous les lois directes du suzerain de ses anciens maîtres, la Rochelle n'éprouvait que bien peu de changements dans sa vie intérieure ; et cette vie individuelle était assez forte, ses relations commerciales assez solidement établies, pour qu'elle sentît à peine la conquête, si le vaincu l'eût dès l'abord complétement acceptée. Mais il s'en fallait bien que le prince anglais se résignât ainsi. Pendant que Louis VIII faisait tout pour s'assurer les fruits de sa victoire en s'attachant les Rochelais, Henri III, n'obéissant qu'à son dépit, agissait comme s'il eût voulu le seconder. Irrité contre les Rochelais de ce qu'ils n'avaient pas fait détruire leur ville qu'il n'avait, lui, pas su se conserver, il leur refusait dans ses états non seulement protection, mais justice ; il entravait le plus possible leur

commerce, en arrêtant tout ce qui venait d'eux, tout ce qui allait chez eux ; il engageait par des écrits publics les commandants de ses navires, à leur faire tout le mal possible : il interdisait à ses magistrats de mettre obstacle aux moyens, quels qu'ils fussent, que ces chefs emploieraient pour piller ces ennemis. Enfin, poussant l'injustice jusqu'au ridicule, il ne payait pas les dettes qu'il avait contractées envers les particuliers de cette ville, et plus d'un demi-siècle après, Philippe III écrivait à Edouard Ier, un roi à un roi, pour lui rappeler qu'il l'avait déjà depuis longtemps invité à faire payer à Einard du Breuil, bourgeois de la Rochelle, le prix de trente-deux tonneaux de vin, que le père de celui-ci, Thomas du Breuil, avait jadis fournis au père du monarque anglais, et que cette dette, établie par des lettres du royal débiteur, toujours avouée, n'avait pas encore été soldée.

Peut-être, mon enfant, quand tu liras ces lignes sauras-tu déjà que le vin de la Rochelle ne trouve guère aujourd'hui place sur la table des rois. Il en était tout autrement au XIIIe siècle, et dans les trois siècles suivants. Recherché par les grands et les princes, il était célébré par les poètes. Aussi était-il la principale denrée d'exportation des Rochelais, et Henri III, qui ne leur payait pas celui qu'il leur avait acheté, qui saisissait tout ce qui en passait par ses états ou à portée de ses navires, recommandait à ses agents de bien veiller à ce que les passeports qu'il avait accordés aux Templiers et à d'autres maisons ne servissent pas à en faciliter la circulation.

A ces mesures se joignaient des actes plus directement hostiles. Le frère du Roi, Richard, qui prenait le titre de comte de Poitou, et le comte de Salisbury, après avoir guerroyé en Guyenne, tournaient leurs armes contre la Saintonge et la Rochelle, sans effet toutefois, et Salisbury, jeté par un naufrage sur la côte de l'île de Ré, faillit y être pris par les troupes de Savari de Mauléon, alors partisan de la France. Les avis bienveillants de deux soldats lui

permirent de fuir à temps : peut-être obéissaient-ils aux ordres ou du moins aux intentions de leur chef ; car ce seigneur, d'une inconstance remarquable, même pour ce temps, repassait l'année suivante, peu après la mort de Louis VIII (1226), au service du roi d'Angleterre. Ce fut l'occasion de nouvelles tentatives contre la Rochelle, soit que Savari eût conservé de la rancune contre ses habitants, soit qu'il n'eût pas renoncé à de vieilles prétentions sur cette ville qu'entouraient ses possessions. Mais cette clé de la France était défendue, et tout se borna à quelque pillage sur les côtes voisines.

Louis IX, sous la direction de sa mère, adopta envers les Rochelais la même politique que son père : non seulement il confirma toutes les concessions que leur avaient faites les rois d'Angleterre et qu'avait reconnues Louis VIII, ce qui était si ordinaire que le refus de cette sanction eût été regardé comme un acte d'oppression ou d'hostilité ; mais il y ajouta. Il les déclara dans leur commerce par mer ou par terre, exempts et déchargés de tous les péages et de toutes les levées exigés dans son royaume. Il envoya même Guy de Merville prêter en son nom le serment de respecter ces priviléges et recevoir en même temps leurs protestations d'une fidélité que rendaient plus précieuse les orages infaillibles d'une minorité.

Affranchis de toute domination des seigneurs, ils s'efforçaient encore de dégager leurs intérêts des leurs, et, quand ils ne le pouvaient, de régler au moins leurs rapports par des traités précis. L'une de leurs prétentions les mit aux prises avec un des plus rudes caractères de ce temps.

Le libre échange n'est pas une doctrine du XIIIe siècle ; la commune, association formée pour la défense, ne tenait pas toujours compte des exigences de la justice distributive dans son propre sein, et ses chefs, pour la plupart propriétaires, avaient établi que leurs vins seraient seuls vendus à la Rochelle. Les rois, du reste, avaient des

procédés encore plus sommaires. Quelques années plus tard, Edouard I[er], trouvant que les vins de ses domaines de l'île d'Oleron ne se vendaient pas assez vite, ordonnait que toute autre vente publique de vin serait suspendue pendant un mois. Les propriétaires de la Saintonge et de l'Angoumois avaient des intérêts opposés à ceux des échevins rochelais, et désiraient fort que le marché de la Rochelle leur fût ouvert. La fille du comte d'Angoulême, veuve de Jean-sans-Terre, épouse de Hugues de la Marche, l'impérieuse Comtesse-Reine, réclama ce droit de vente; les Rochelais résistèrent : la régente chargea son sénéchal, en Poitou, Thibaut de Blazon, de consulter les coutumes et de régler ce débat. Il se termina, en février 1230, par une transaction. Il fut convenu que les vins récoltés hors de la banlieue de la Rochelle pourraient entrer dans cette ville, mais seulement depuis les vendanges jusqu'à la Saint-André, c'est-à-dire au 30 novembre.

Un mal accidentel jeta un plus grand trouble dans la ville. Un incendie, fléau terrible dans un temps où presque toutes les maisons étaient en bois, la ravagea le 22 juillet 1230.

Nul prince n'a plus respecté ses engagements que Louis IX. Cependant il oublia celui qu'il avait pris, après son père, de ne jamais aliéner la Rochelle. Lorsque, en 1241, sorti de la tutelle, mais obéissant toujours à la direction de sa mère, il donna en réalité à son frère Alphonse, qu'il mariait, le comté de Poitou dont il portait le titre, il comprit dans cet apanage la Rochelle et l'Aunis. Quelque jaloux qu'ils fussent de l'observation des traités, les Rochelais ne réclamèrent pas; il semble même qu'ils s'empressèrent de sanctionner cette aliénation, en acceptant les déclarations par lesquelles Alphonse, qui se rendit presque aussitôt de sa personne dans leur ville, reconnut et renouvela les priviléges qui leur avaient été accordés, non pas seulement en masse, mais en les transcrivant un à un, et, ce qui peut sembler bizarre, en transcrivant

sans le modifier l'article même par lequel Louis VIII promet de ne laisser, par aucune considération, la Rochelle sortir de sa main. Ils lui prêtèrent aussitôt serment, c'est que le moment était solennel, c'est qu'ils ne connaissaient que trop les conspirations qui se tramaient contre la couronne de France et qui les menaçaient plus que tout autre.

Hugues de la Marche, après quelques hésitations, s'était décidé à faire hommage au comte de Poitiers, et à lui abandonner sa terre d'Aunis; mais sa femme, qui ne pouvait oublier qu'elle avait été reine, et dont l'orgueil s'était encore irrité de n'avoir pas reçu, dans une récente entrevue avec le roi de France et sa mère, les honneurs qu'elle croyait lui être dus, lui en témoignait son indignation avec toute la violence de son caractère. Il résolut donc de retirer cet hommage; mais il cherchait des appuis contre les suites d'une démarche si hardie. Il savait que les premiers succès décideraient la coopération du roi d'Angleterre; il comptait soulever tous les seigneurs du Poitou et de l'Aquitaine, effrayés des progrès du pouvoir royal et mécontents de la police auquel le roi voulait les soumettre eux-mêmes. Ces motifs qui détachaient les barons de la France, étaient précisément ceux qui lui attachaient la Rochelle. Aussi cette ville leur paraissait-elle le principal obstacle à leurs desseins, le premier but de leurs attaques.

Ils avaient résolu de la cerner par terre, de lui fermer de ce côté toute voie de commerce; mais il fallait aussi lui fermer toute communication par mer avec la France et la Flandre; pour cela ils eurent recours aux inimitiés de ville à ville. D'anciens débats, des rivalités toujours présentes, inspiraient aux Bordelais et aux Bayonnais le plus mauvais vouloir envers la Rochelle: ils entrèrent dans la conspiration; ils promirent de la bloquer par mer, de l'étreindre, de l'étouffer; ils en rêvaient la destruction. Hugues faisait une partie des frais; les Bordelais, plus haineux que ceux de Bayonne, abandonnaient à ceux-ci pour les exciter douze écus par tonneau de vin passant

de la Gironde à la mer : dans leur ardeur, ils se dispensaient pour cette concession de l'autorisation du roi d'Angleterre, et déclaraient que son intercession même ne les ferait pas se désister de la guerre.

Tels sont du moins les faits, peut-être exagérés par la colère et la crainte, que dénonce à la reine Blanche un Rochelais dont on ignore le nom, mais qui n'était ni maire, ni prévôt, ni châtelain de la ville, dans une lettre dont la rédaction fait honneur à la culture de son esprit et à ses talents. Il vante à la Reine les biens de la paix, mais ne lui en laisse pas l'espoir, puisque, insensibles au bien-être dont le pays jouit à un degré qu'il n'avait pas encore connu, les barons ne respirent que la guerre, et qu'il est impossible de se fier à la parole de leur instigateur. Il la prie de recommander la plus stricte surveillance au maire de la Rochelle ; car cette ville est menacée d'un danger plus grand encore que les attaques combinées de ses ennemis. On a offert à quelques mauvais sujets de fortes sommes pour les décider à y mettre le feu ; il faut donc chasser de la ville tous les vagabonds, tous les agents de débauches qui en sont la honte ; il faut que la garnison royale y garde une plus sévère discipline, et qu'on ne voie plus des soldats sortir du château pour vendre par la ville des chevaux, du blé, du sel, du vin ou pour y hanter les cabarets. Du reste, avec ces précautions, les menaces des conjurés seront certainement impuissantes.

Les détails spéciaux à la Rochelle que donne cette lettre ne sont pas relatés par d'autres documents ; ils sont pourtant confirmés par les faits généraux. On a des lettres par lesquelles Henri III ordonne aux navires de Bayonne de faire tout le mal qu'ils pourront à la Rochelle ; on a celles par lesquelles en même temps il offre aux Rochelais de leur rendre son amitié s'ils veulent rentrer sous son obéissance, et leur garantit l'exécution des promesses que leur feront de vive voix de sa part les gens qu'il leur envoie. A la même époque, pour s'assurer les habitants

de l'île de Ré, il leur accorde le droit de commune conforme aux rôles accordés à ceux de l'île d'Oleron.

La menace et la séduction furent également inutiles. Soutenus par la garnison et par la flotte royales, les Rochelais se gardèrent à l'abri de toute insulte, et lorsque la guerre eut ouvertement éclaté, en 1242, Louis IX, se montrant soldat héroïque avant de faire admirer en lui le grand homme et le saint, y mit promptement un terme par la victoire de Taillebourg. Par suite, Hugues de la Marche renonçait à toute prétention sur le grand fief d'Aunis, et ce pays se trouvait ainsi que la Rochelle uniquement sous l'administration du comte de Poitou. Cet état de choses ne fut pas changé quand, en 1259, Louis, écoutant des scrupules plus respectables dans leur principe que justes dans leur application, eut cédé à Henri III, les pays au sud de la Charente.

La conduite des Rochelais avait été de nature à leur attirer la faveur du prince. Ils en obtinrent quelques concessions. L'exemption, par exemple, du droit de halles et cohues, c'est-à-dire de l'obligation d'aller étaler leurs marchandises sous des halles en payant au seigneur un droit pour la place qu'ils y occupaient. Les halles de la ville furent immédiatement démolies, et Alphonse en abandonna en outre gratuitement les matériaux aux bourgeois. Quelques années après, il leur abandonna aussi un moulin à deux roues qu'il possédait auprès de la porte Saint-Nicolas, avec le cours d'eau et tout ce qui en dépendait, sous la seule condition qu'ils lui paieraient un cens annuel de douze deniers. Les grands et les rois de ce temps ne faisaient guère de dons à leurs sujets sans prendre ces sortes de réserves, moins sans doute comme avantage pécuniaire que comme marque constante de souveraineté.

Ce don d'Alphonse avait quelque chose qui ajoutait à sa bonne grâce. Il venait après un débat. Au moment de partir pour la croisade, celle où mourut saint Louis, il avait voulu exiger des Rochelais, comme un droit que lui

4

donnait la croix qu'il avait prise, le double des censes qu'ils lui payaient. Les Rochelais soutenaient que leurs chartes de priviléges les en dispensaient. Il ne le reconnut pas expressément, mais il leur donna une nouvelle charte, datée de Saintes, avril 1269, par laquelle il déclarait que dans le doute il aimait mieux renoncer à son droit qu'opprimer ses vassaux, et qu'en conséquence il dispensait les Rochelais de tout semblable impôt, soit envers lui, soit envers ses successeurs. Il y joignait ce don du moulin. Peu de temps après, il vin tà la Rochelle, y recueillant, d'autant plus facilement sans doute, les redevances de la commune ou des particuliers qui n'étaient pas contestées.

Ces bons rapports n'étaient pas achetés par des concessions de la commune; le Maire en maintenait tous les droits avec ce soin jaloux, un peu défiant, qui ne laisse rien prescrire par négligence ou par oubli. En 1251, le prévôt du comte de Poitou ayant voulu juger un bourgeois de la Rochelle, dans une accusation qui était de la juridiction municipale, le Maire réclama et obtint que la procédure commencée fût interrompue et fût renvoyée devant lui. En 1268, les péagers du Roi ayant arrêté des draps expédiés de Saint-Omer à la Rochelle, pour leur faire payer des droits de transit, les Rochelais invoquèrent et firent reconnaître leurs franchises.

Ils veillaient à leurs droits sous le rapport politique aussi bien que sous le rapport commercial, sachant dès lors que tous se tiennent ou plutôt que le droit est un. Non contents du serment du prince, ils exigeaient celui de ses principaux agents. En 1270, Jean de Villète, récemment nommé sénéchal de Saintonge, étant venu dans leur ville, ils lui demandèrent le serment de respecter leurs coutumes et leurs libertés : sur son refus ils lui firent voir que, par le passé, les sénéchaux de Poitou ou de Saintonge n'avaient rempli leur charge qu'après cette formalité accomplie; il persista dans son refus, eux dans leur opposition; ils portèrent leurs plaintes devant Alphonse, et celui-ci ayant

reconnu leur droit, ils s'en firent délivrer des lettres patentes. Ainsi aucun de leurs priviléges ne devenait une lettre morte.

Leur sollicitude n'était pas moins active auprès des autres princes. Les exemptions d'impôts qui assuraient les avantages de leur commerce avec la France étaient méconnues par les seigneurs de ce pays. Leurs réclamations n'étant pas écoutées, ils s'entendirent avec les communes qui avaient les mêmes intérêts ; ils s'engagèrent, par des lettres réciproques, avec les bourgeois de Saint-Jean d'Angély, et d'autres sans doute, à ne pas expédier de vins en Flandre, à n'en tirer aucune denrée. Menacée de voir tarir cette source de prospérité, Marguerite, comtesse de Flandre, offrit d'abord aux Rochelais, puis accorda bientôt à eux, aux villes de Saint-Jean d'Angély et de Niort, aux marchands du Poitou et de la Gascogne, en son nom et au nom de son fils Guy, des lettres patentes qui, pour les attirer à Gravelines, renouvelaient et accroissaient leurs franchises, les exemptaient de tout droit de poids et leur garantissaient en toute contestation sa sauvegarde pour eux, leurs serviteurs et leurs marchandises. Ces lettres sont rédigées non pas dans la langue de la princesse qui donne, mais dans celle des marchands qui reçoivent ces avantages, et prennent de là le caractère de véritables conditions imposées par ceux-ci.

Ainsi, pendant ce XIIIe siècle, s'organisaient en France, en Flandre, en Italie, en Allemagne, où se fondait alors la Hanse, des associations commerciales qui, si elles eussent pu résister aux violences féodales, auraient changé et rendu plus pacifique le développement de la société moderne.

En même temps, les bourgeois de la Rochelle s'appropriaient de plus en plus le territoire de leur banlieue. Les sels d'Aunis étaient l'objet d'un grand commerce, s'écoulant par Niort dans la France, par mer à l'étranger. La plupart des terres, presque toutes plantées en vignes,

étaient chargées de redevances proportionnelles en nature de fruits : c'étaient là des comptes à rendre, des occasions de débats, de menaces et de résistances. Le maire, parlant au nom de la commune volonté, intervenait auprès des seigneurs et convertissait ces parts dans les fruits en cens fixes, déterminés en argent, et faisait ratifier ces transactions par cette hiérarchie de supérieurs qui, s'y trouvant intéressés, auraient pu les contester, ou, qui pis est, les regarder plus tard comme non avenues. Dans ces rapports compliqués, le droit était si difficile à établir clairement, que la force qui naît de l'association était toujours nécessaire pour mettre le faible à l'abri des interprétations de mauvaise foi. Du reste les précautions étaient grandes de la part des cessionnaires. Un seul de ces contrats t'en fera juger.

Alphonse cède le sixième muid de pure goutte et le droit de vignée dont il jouissait dans le grand fief d'Aunis, moyennant quatorze sous de rente par quartier, payables à la Saint-Martin ou dans l'octave. Mais tout retard entraîne une amende de soixante sous, sans préjudice du paiement de la dette : si la vigne reste trois ans sans culture, il en devient de droit propriétaire, sans perdre son recours sur les autres biens du débiteur dépossédé ; aucune part des produits ne pourra être enlevée avant le paiement du cens, sauf le privilége des religieux et des bourgeois de la commune, d'en prendre pour leur consommation. On aimait mieux subir ces conditions que de s'exposer aux différends qu'amenait un partage.

Nous avons d'autres actes par lesquels des rentes sur des maisons ou sur des terres sont rachetées en capital ; le capital y égale douze et plus souvent dix fois la rente ; tant les capitaux monnayés étaient alors rares, même dans un pays de commerce.

La commune s'enrichit encore ou s'agrandit par les dons de ses bourgeois, ou même de propriétaires qui ne font pas partie de la commune, soit qu'ils s'adressent au corps

politique lui-même, ou à ses aumôneries laïques et municipales; elle traite avec des maisons religieuses pour que des constructions ne s'élèvent pas trop près de ses remparts. Sa plus ancienne maison hospitalière, la vieille aumônerie, avait été détruite pendant le siége de 1224; elle fut remplacée par l'aumônerie de Saint-Jean-Dehors, élevée en dehors des murailles nouvelles, près de la nouvelle porte de Cougnes, surtout par les largesses du chef d'une des maisons qui ont le plus donné de maires à la ville, Pierre de Faye.

On a souvent, de nos jours, reproché aux classes bourgeoises un amour excessif pour l'argent. Si le reproche est fondé, il trouverait une explication bien facile dans l'histoire; car c'est à la richesse que ces classes ont tout dû, sécurité, dignité, liberté. Mais tu vois qu'il est au moins exagéré, et qu'elles savaient faire de leur fortune un noble usage. Le fait est qu'alors entre les nobles qui consommaient sans produire et les paysans si pressurés qu'ils prélevaient à peine sur leurs produits leur pain quotidien, elles étaient les seuls producteurs de richesses, les seuls qui pussent les accumuler en joignant au travail l'économie, vertu qu'il ne faut pas appeler mesquine, puisque sans elle toutes les autres ne pourraient rien pour la société.

Plusieurs maisons religieuses brillaient à la Rochelle pendant le règne de saint Louis. Dès 1229, les Franciscains avaient été chargés du service religieux dans l'aumônerie d'Aufrédi: un de leurs membres les plus célèbres, auquel un auteur moderne croit pouvoir attribuer la lettre à la reine Blanche dont je t'ai parlé, Jean de la Rochelle, était né dans cette ville et y mourut l'année même de la mort d'Alphonse, comte de Poitiers, l'an 1271. Les Augustins et les Dominicains y avaient aussi leur église.

Il semble que pendant ce règne la sécurité se fût un peu accrue pour les bourgeois. Aucun âge n'avait jusque-là dispensé du pénible service du guet pendant la nuit: on ne l'exigea plus après soixante ans. A cet âge, les pairs et

les échevins ne furent plus tenus d'assister aux séances ordinaires du conseil. On pouvait seulement les y appeler, lorsque des questions importantes semblaient requérir les leçons de leur prudence. D'un autre côté, soit expérience, soit prévision, on décida que si un des cent pairs agissait contre l'intérêt commun, il serait exclu du Corps comme parjure, et que, à moins que cette exclusion n'eût été prononcée seulement à temps, toute demande d'y rentrer faite en son nom serait punie d'une amende de soixante sous et un denier (1236). Plus tard on imposa aux échevins l'obligation d'avoir un cheval et de s'en servir quand ils recevraient une mission de la commune. Celle-ci ne leur devait que des bêtes de somme pour leur valet et pour leur malle. Celui des échevins qui avait plusieurs chevaux ne pouvait les refuser au service commun, mais sous la responsabilité de la ville (1258).

Le temps nous a apporté des lumières, des avantages, des libertés dont ne jouissaient pas les hommes de cette époque ; mais ils avaient plus que nous le sentiment de leur responsabilité, et ils peuvent encore nous enseigner ce que les plus humbles peuvent et doivent attendre d'eux-mêmes pour leur position sociale et politique.

V

DE 1271 A 1360

La mort d'Alphonse suivit de près celle de saint Louis. Il ne laissait pas d'enfant, mais les prétentions de son frère, le roi de Sicile, de son neveu, le comte d'Artois, à son héritage, tendaient à aliéner la Rochelle de la couronne, si Philippe III, prévenant l'arrêt qui ne sanctionna ses droits que douze ans plus tard, n'eût dès l'abord mis la main sur l'Aunis, comme sur le comté de Poitiers. Un

de ses premiers actes fut d'obtempérer à la demande que faisaient les Rochelais à tout changement de règne, en reconnaissant et en jurant de maintenir leurs priviléges. Peu de temps après, en continuant de visiter ses nouveaux domaines, il vint à la Rochelle et dut choisir lui-même, parmi les trois élus, le maire pour l'année 1272.

Ce roi ne fit pas la guerre à l'Angleterre, et les événements de son règne n'eurent pas d'intérêt spécial pour la Rochelle; seulement lorsque, à la suite des Vèpres siciliennes (1282), il eut déclaré la guerre au roi d'Aragon, craignant que les navires de son ennemi n'insultassent les côtes de son royaume, il pressa vivement les Rochelais d'armer une flotte qui pût lutter contre la leur. Remarque-le bien, mon enfant: le Roi ne fit pas armer des vaisseaux à la Rochelle. Il écrivit à ses sujets, presque comme à des alliés, invoquant leur fidélité et leur dévouement, demandant plus qu'il ne commandait. La commune équipa en effet et arma à ses frais douze navires; les particuliers de la Rochelle de leur côté en armèrent vingt autres qu'ils envoyèrent les uns protéger les côtes de France, les autres croiser sur les côtes d'Espagne. Ces navires ne pouvaient être que des corsaires, beaucoup plus aptes à accroître les maux de la guerre qu'à en avancer l'issue. Le droit des nations qui s'appellent policées n'a que bien récemment interdit ce genre d'attaques, et la Rochelle est restée fidèle à ces traditions jusqu'à des temps qu'a vus mon enfance. Alors, cette course dut nuire beaucoup aux Aragonnais, puisque les prises faites par les Rochelais suffirent à rembourser, et beaucoup au-delà, les frais faits, soit par les particuliers, soit par la commune. La guerre leur fut une spéculation avantageuse.

Il en fut tout autrement des guerres qui eurent lieu sous Philippe-le-Bel. Les démêlés avec l'Angleterre, les batailles furieuses contre les bourgeois flamands, l'altération des monnaies, durent rendre ce règne singulièrement antipathique à des bourgeois qui ne vivaient que par le commerce

et qui commerçaient surtout avec l'Angleterre et avec la Flandre. Des pièces officielles, le souvenir de faits recueillis par les annalistes nous permettent de retracer leurs actions mieux que de deviner leurs pensées ; il était bien impossible qu'ils ne sentissent pas qu'au fond c'était leur cause qui triomphait à Courtrai, qui succombait à Mons-en-Puelle ; mais des conjectures ne sont pas de l'histoire. S'ils ressentirent cette antipathie, les faits nous prouveront qu'elle ne les détacha pas de la France. La seule trace que nous puissions quant à présent saisir est celle des maux que leur causèrent les débats de Philippe IV avec Edouard d'Angleterre.

Cette sorte d'indépendance des villes, cet appel fait à leurs passions ou à leurs intérêts particuliers pour les inciter à prendre une part plus vive aux luttes des souverains, en même temps qu'elles ajoutaient aux dévastations de la guerre, rendaient la police internationale plus difficile et la paix moins stable. Sans qu'il y eût de guerre entre le roi d'Angleterre et le roi de France, il y en avait entre leurs sujets. Une rixe entre des matelots normands et des matelots anglais fut l'occasion d'une rupture entre les deux royaumes ; mais ces rixes étaient de tous les jours. La Rochelle fut le témoin ou le théâtre de plusieurs.

Des navires normands, sortis en grand nombre de la rivière de Bordeaux, rencontrèrent un navire bayonnais dans le pertuis d'Antioche ; ils le pillèrent et en massacrèrent l'équipage ; un fait du même genre eut lieu dans la rade de la Palisse. Il y eut pis encore : des Normands attaquèrent dans la Rochelle même des gens de Bayonne qui étaient établis dans cette ville, pillèrent leurs biens et les forcèrent de s'enfuir. Les magistrats de la Rochelle ne voulurent ou ne purent pas prévenir ces violences, où le Roi même trouvait profit, ni en obtenir réparation. Les Bayonnais les en rendirent responsables. Joints à des Anglais et à ces gens toujours prêts à combattre quand

le combat peut amener le pillage, très communs à cette époque, ils se jetèrent à l'improviste sur la Rochelle, y tuèrent plusieurs habitants, et ne s'en retirèrent qu'avec un riche butin (1293). Les Rochelais se plaignirent au roi de France. Celui-ci fit remonter sa plainte jusqu'à Édouard qui, disait-il, n'avait pu ignorer et avait encouragé les préparatifs de ces violences préméditées.

Le succès de pareilles démarches dépendait évidemment de l'état des relations entre les deux rois. Or, elles étaient alors loin d'être amicales. Édouard, au lieu de faire justice, légitima les armements qu'avaient faits les cinq ports d'Angleterre, Hasting, Romenhale, Heth, Douvres et Sandwich, pour prendre leur revanche des exactions des Normands ; il engagea les marins de l'île d'Oleron, ces proches voisins de la Rochelle, à courir sus aux sujets du roi de France, et déclara d'avance de bonne prise leur part du butin. L'île d'Oleron et l'île de Ré, sujettes de rois différents et qui se touchent presque, souffraient principalement de ces mutuelles représailles ; la Rochelle avertie était d'un abord plus difficile, d'autant plus qu'à l'aide d'un impôt spécial et des contributions volontaires de ses citoyens empressés de se mettre à l'abri, elle venait d'augmenter ses fortifications, surtout du côté de Saint-Nicolas.

A la trève qui eut lieu entre les deux rois (1294), Édouard ordonna de remettre à la pleine disposition du roi de France ceux qu'on pourrait saisir entre les hommes de Bayonne qui étaient accusés d'avoir été au fait de la Rochelle. Il est probable que les mesures étaient prises pour qu'on n'en pût saisir aucun.

C'est là probablement ce qui a donné lieu au récit des chroniqueurs qui montrent Édouard jetant subitement sur les côtes du Poitou des troupes qu'il avait levées sous prétexte d'une croisade, et s'emparant deux fois de la Rochelle. Il n'est pas facile de démêler la vérité précise au milieu de ces accusations et de ces récriminations réci-

proques ; mais on en tire ce degré de vérité qui suffit à déterminer la physionomie de l'époque.

Un autre trait de cette physionomie, c'est que ces actes de perfidie et de violence, actes de brigandage ou actes de guerre aux yeux du souverain, selon son intérêt du moment, interrompaient à peine les relations commerciales des deux peuples. Il nous reste des traces du commerce quotidien des Rochelais avec les marchands anglais, et, ce qui peut paraître plus singulier, des lettres par lesquelles Édouard reconnaît le droit si cher aux propriétaires qui composaient l'échevinage, de ne point admettre dans la ville, après la fête de saint André, d'autre vin que celui qui avait été récolté dans leurs vignes.

Des faits analogues se reproduisent longtemps encore. Au début du règne d'Édouard III d'Angleterre, qui devait être si funeste à la France (1326), des bandes d'Anglais et de Gascons, appelées de la condition sociale de la plupart de ceux qui les commandaient, troupes des bâtards, troupes indisciplinées, il est vrai, et presque aussi redoutables pour le prince du nom duquel elles se couvraient que pour celui dont elles ravageaient les domaines, ces bandes attaquèrent et pillèrent Saintes. Les Rochelais, justement émus d'un tel voisinage, réparèrent leurs fortifications, redoublèrent de surveillance, se tinrent enfin complétement en état de guerre. Cela n'empêcha pas que cette année même Édouard ne leur adressât des lettres-patentes par lesquelles il les invitait à apporter leurs marchandises en Angleterre, leur promettait pleine sécurité, et, pour la leur mieux garantir, leur faisait connaître les seuls droits au paiement desquels ils seraient assujettis.

Ces sortes de sollicitations au commerce étaient un besoin tellement senti que douze ans plus tard, quoique cette guerre qui devait durer un siècle fût commencée, Édouard remettait encore aux Rochelais des lettres pour assurer toute sauvegarde aux marchands qui viendraient dans son royaume (3 octobre 1338), et que dans un moment plus

critique encore, à la veille de la bataille de Crécy (6 août 1346), les Rochelais faisaient renouveler par le roi de France celui de leurs priviléges qui assurait aux marchands qui trafiquaient chez eux, sauf le cas de crime personnel, toute sécurité pendant leur séjour et dans leur trajet, pendant vingt jours, à dater de l'ordre qui leur aurait enjoint de partir.

Il s'en fallait cependant que les Rochelais eussent gardé ou même témoigné qu'ils voulussent garder la neutralité dans cette terrible lutte.

Dès 1330, peu de temps après l'avènement de Philippe VI au trône, ils l'avaient aidé, en lui fournissant à grands frais des munitions de tout genre, à reprendre Saintes, que des partisans de l'Angleterre lui avaient enlevé sans qu'il y eût de déclaration de guerre entre les deux rois ; et, en compensation de leurs sacrifices, ils avaient fait renouveler par le Roi la déclaration que ni lui ni nul en son nom ne disputerait à ceux qui feraient naufrage sur ces côtes ce qu'on pourrait sauver de leurs biens.

En 1337, en 1345, ils consentirent à payer, à titre de subsides, des impôts contraires à leurs priviléges. Peut-être, il est vrai, eût-il été dangereux de s'y refuser. Les nécessités de l'État n'étaient du reste que trop vraies, que trop visibles. Le Roi reconnaissait, de son côté, que c'étaient là des dons, non le paiement d'une dette exigible ; à ces deux époques si rapprochées, il déclarait que c'était pour cette fois seulement. Il les autorisait à prendre, pour subvenir à ces dépenses, l'argent où ils pourraient, à créer des charges de courtiers, données, moyennant finance, par le Maire ; à lever un droit de dix sous par tonneau sur les vins récoltés trois lieues à la ronde, ainsi que sur ceux qui seraient chargés ou déchargés non seulement dans leur port, mais dans les ports voisins, y compris celui de Marans. Ce dernier revenu leur fut concédé au lendemain de Crécy, lorsque Philippe ayant rappelé à lui l'armée de son fils, laissa sans protection les pays voisins

de la Guyenne. Les Rochelais se mirent alors en mesure de se défendre par eux-mêmes ; mais les Anglais, qui désolaient la Saintonge et l'Aunis, n'ayant pu s'emparer de Marans, n'attaquèrent pas la Rochelle et se contentèrent de ravager les campagnes.

Au fléau de la guerre, il s'en joignit un plus terrible encore. La peste, qui désola l'Europe, n'épargna pas la Rochelle à laquelle elle enleva, disent ses annales, dans l'année 1348, le quart de sa population, sans en respecter la partie la plus vigoureuse. Au milieu de tant de maux, on ne songeait guère à résister aux moyens par lesquels le Roi cherchait à se faire des ressources. On accepta sans examen et, ce semble, sans murmures, les impôts extraordinaires qu'il créa et celui même dont il frappa le sel, qui devait plus tard être la cause de tant de troubles et de tant de sévices.

La trêve qui suivit la mort de Philippe VI (1350), fut bientôt rompue. C'est que la guerre ne naissait pas seulement de l'ambition des souverains ; elle était la ressource et comme la détestable industrie de trop de gens. Dans l'engagement qui, avant la reprise régulière de la guerre, coûta la liberté au maréchal de France, Guy de Nesle, beaucoup de Rochelais périrent. Pendant les premières années du règne de Jean, la Rochelle prit à la guerre une part active, autant comme ville d'industrie et de commerce, que comme ville guerrière, y apportant, malheureusement dans une proportion trop petite pour compenser la fougueuse témérité des nobles, des approvisionnements, des machines, une peur intrépide et une bravoure patiente.

Boucicaut eût échoué au siége de Fouras, si les Rochelais ne lui eussent non-seulement fourni, mais envoyé des machines, avec des hommes pour les manœuvrer (1351). Ils rendirent cette même année, au Roi et à l'armée, un service bien plus signalé. Jean assiégeait en personne Saint-Jean-d'Angély ; les récoltes avaient été mauvaises, le pays était ravagé, le général peu prévoyant, et les

assiégeants, moins approvisionnés que les assiégés, allaient être forcés par la famine de se désister de leur attaque. Les Rochelais firent à grands frais venir des blés de Bretagne, de Flandre et d'Allemagne ; ils nourrirent l'armée et le siége put être achevé avec succès. Le Roi reconnaissant leur avait promis de venir les visiter dans leur ville ; ils avaient décrété le cérémonial avec lequel ils le recevraient ; ils aimaient à étaler leurs richesses et leur luxe ; mais ce voyage ne put avoir lieu. Deux ans plus tard, les terres de Marans et de Laleu étant, en vertu du droit féodal, revenues en ses mains par la mort de leur seigneur, il les fit entrer dans le ressort de la Rochelle, ainsi que la seigneurie de Benon et le baillage de Cheusses ; concessions importantes, puisque ces localités commandaient de plusieurs côtés l'entrée de la ville.

Les Rochelais contribuèrent aussi de leur argent, de leurs machines, de leurs hommes à la reprise de Soubise et de Surgères (1352-1353). Ils avaient à ces expéditions un intérêt direct ; car de ces postes les ennemis les inquiétaient et ravageaient leurs terres. Ils fournissaient surtout à l'armée des arbalétriers, arme roturière qui était alors une cause de succès pour les Anglais.

Ils agirent plus directement encore contre Salles, une plus proche voisine. Les Anglais ayant surpris l'église fortifiée de ce bourg, les Rochelais y coururent immédiatement et tentèrent de la leur reprendre comme on l'avait prise, par un coup de main. Malheureusement ils ne purent réussir avant l'arrivée de la nuit ; les Anglais en profitèrent pour réparer les fortifications, et il fallut que les Rochelais attendissent les troupes que commandait le sénéchal de Saintonge, Guichard d'Angle. Il fallut aussi y porter des machines de la Rochelle. La place ne se rendit que le quatrième jour (1356).

Le château de Rochefort restait aux mains des Anglais, et leur suffisait pour troubler le commerce des Rochelais. Ceux-ci avaient alors dans leur port neuf galères d'Aragon,

commandées par François de Pilleux, un nom essentiellement français. Ils achetèrent ses services au prix de neuf mille écus d'or. Les galères, remontant la Charente, attaquèrent par mer le château de Rochefort, pendant que les troupes rochelaises et celles du sénéchal le pressaient par terre. Le château se rendit après six jours de défense, le 5 septembre 1356. Ces succès partiels dégageaient la Rochelle, mais quinze jours plus tard, le 19 septembre, la fatale imprudence de Poitiers changeait la face des choses, ou plutôt décidait la question contre la Rochelle et contre la France.

Je ne sais si jamais nation a subi une épreuve plus terrible que le fut pour la France la guerre de cent ans. Peut-être a-t-elle contribué à former la nation, peut-être a-t-elle guéri bien des maux. Mais si elle fut un remède, jamais il n'y en eut de plus héroïque ; si elle guérit, ce fut par le fer et le feu. Cette époque mérite la plus sérieuse étude, mais cette étude ne serait pas à sa place ici, où il ne s'agit que de la Rochelle.

Quels sentiments l'animaient alors ? Nous ne le savons pas, mais il paraît qu'elle ne sympathisa ni avec les tentatives de révolutions politiques que forma la bourgeoisie parisienne, ni avec les douleurs convulsives qui amenèrent les désordres de la Jacquerie. On le comprend par son histoire. Elle avait moins que Paris, moins que les paysans des campagnes, souffert de l'arrogance étourdie et de l'oppression rapace de la noblesse. Elle se rattacha à l'autorité du Régent, où elle voyait, peut-être avec raison, la seule ressource de la France. C'est, croit-on, par ce motif que les Maire, bourgeois, manants et habitants de la ville de la Rochelle furent, en 1359, exemptés du droit de quarante sous par tonneau imposé sur la traite des vins. Mais cela ne l'empêcha pas d'être livrée, l'année suivante, au prince anglais, comme faisant partie de l'énorme rançon au prix de laquelle la France racheta son roi. Le désastreux traité de Brétigny y comprenait le château et la ville de la Rochelle, avec toutes leurs dépendances.

Par suite de ces conventions, la Rochelle changeait de prince, mais non pas de patrie, la patrie française n'étant pas encore constituée. Elle ne se rangeait pas, elle était rangée sous les lois du plus fort; son commerce et ses libertés n'étaient pas compromis; elle était délivrée des appréhensions d'une guerre continuelle; cependant elle y résista tant qu'elle put. Les sentiments d'antipathie développés dans les luttes si souvent renouvelées depuis 1224; la rivalité, la haine de deux villes puissantes auprès des princes anglais, Bordeaux et Bayonne; la moindre importance de son port dans un royaume qui avait tant de ports entre la Loire et l'Adour, ne semblent expliquer qu'imparfaitement cette répugnance à passer sous l'autorité anglaise. Quoiqu'il en soit, elle fut vive et hautement déclarée.

Mandés à Calais par le roi Jean, qui y avait été amené sous bonne garde, les députés de la Rochelle offrirent d'abord de subir tous les sacrifices pécuniaires pour échapper au joug anglais, dussent-ils être chaque année *taillés de la moitié de leur chevance.* Puis, quand ils eurent bien vu qu'il ne s'agissait plus de discuter un traité, mais de subir une loi; quand ils surent que le fils du Roi avait été donné et resterait en otage jusqu'à ce que leur ville eût été effectivement livrée, ils déclarèrent qu'ils feraient hommage aux Anglais des lèvres, mais que leurs cœurs ne s'en mouvraient. Ainsi du moins parle Froissard, plus fidèle interprète des pensées que copiste des paroles. Après avoir bien fait constater, par les lettres royales, qu'ils ne faisaient qu'obéir en se détachant de la France, ils ne songèrent plus qu'aux intérêts de leur ville, et ils y songèrent avec un double succès.

Jean reconnut, visa, renouvela, ratifia tous leurs priviléges, limites légales d'un pouvoir auquel il renonçait. Puis, pour récompenser les efforts de leur fidélité, il les déclara à l'avenir à l'abri de toute attaque de ceux qui restaient français, donnant sa garantie et sa caution personnelle contre toute violation de cette promesse.

Ils se tournèrent ensuite vers Édouard ; ils obtinrent d'abord de lui, comme de Jean, la ratification de leurs priviléges ; puis, craignant que cette déclaration générale ne laissât place au doute, ils en firent de nouveau écrire un résumé, ils y mentionnèrent toutes les déclarations en leur faveur faites depuis Guillaume de Poitiers jusqu'aux dernières années, et ils le firent viser par le roi d'Angleterre ; puis, comme ces priviléges mêmes pouvaient ne pas les mettre à l'abri des mesures fiscales prises récemment par Édouard, ils lui firent reconnaître qu'elles étaient comprises dans leurs exemptions ; puis ils firent ajouter, par un autre, que les soldats anglais qui occuperaient le château ne descendraient jamais avec leurs armes dans la ville ; tirant même quelques avantages des circonstances, comme ils ne pouvaient pas aller plaider en appel en Angleterre, ils obtinrent qu'Édouard établirait dans leur ville un juge souverain, duquel ressortiraient les îles de Ré et d'Oleron. Le sceau du Roi dut être, au moins la première année, remis par le sénéchal aux mains d'un bourgeois. Ils tinrent ainsi pendant plusieurs mois leurs portes fermées. Quand on songe qu'abandonnés du Régent de France, ils n'avaient que leurs forces propres à opposer aux armées victorieuses de l'Angleterre, on admire leur persistance énergique, mais on admire aussi la patience du monarque anglais. Celui-ci dut sans doute se réjouir plus d'une fois de ce que la France avait été représentée vis-à-vis de lui par son Roi et ses princes plutôt que par ses bourgeois.

Enfin, le 6 décembre 1360, la Rochelle dut être livrée. Bertrand, sire de Montferrand, vint en prendre possession au nom d'Édouard III. Le maréchal de Boucicaut vint la lui remettre au nom de Jean. Ils étaient accompagnés du sénéchal de Saintonge, Guichard d'Angle, naguère compagnon d'armes des Rochelais, de beaucoup de seigneurs des deux partis, et des commissaires qui avaient été à Calais les procureurs de la Rochelle, Guillaume de Seris,

Pierre Buffet, Jean Chaudrier, Guillaume Boulard, Macé d'Aiguechaude ; ils furent reçus vers le soir, en dehors de la porte de Cougnes, encore fermée, par le maire Louis Buffet, accompagné de l'évêque de Saintes, Gaillard Dupuy, d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de bourgeois. Boucicaut commença par faire connaître la cession que le roi de France l'avait chargé de faire de la Rochelle ; les cinq députés confirmèrent ce qu'il venait de dire. Montferrand prit hautement, au nom du roi d'Angleterre, les engagements que celui-ci avait souscrits. Le Maire, prenant acte de leurs déclarations, demanda encore qu'on lui remît les titres écrits qui leur donnaient pouvoir de contracter ainsi au nom des deux rois. Cela fait, il dit qu'en vertu de la cession faite par le roi de France, il allait remettre au roi d'Angleterre ce qui lui appartenait comme domaine ou comme fief, et, pour premier acte de soumission, qu'il allait le mettre sous les yeux de son représentant, en lui faisant parcourir la ville dans sa plus grande dimension, de la porte de Cougnes à la porte des Deux-Moulins, mais qu'auparavant il devait rappeler au sire de Montferrand que, d'après les coutumes et les droits reconnus, tous les sénéchaux et gouverneurs au nom des rois, avant d'entrer dans la Rochelle, avaient juré en leur propre nom d'en respecter les libertés et les priviléges. Bertrand de Montferrand répondit qu'il le savait et qu'il avait reçu du roi d'Angleterre ordre exprès de faire ainsi. Alors seulement la porte de Cougnes s'ouvrit ; le gouverneur anglais et le maire de la Rochelle, la main dans la main, traversèrent la ville d'une part à l'autre. Ils revinrent ensuite, avec les principaux des personnages qui les accompagnaient, souper à l'hôtel de Jean Poussart, aux Petits-Bancs, où devait d'abord loger Montferrand.

Le lendemain, lundi 7 septembre, une grand'messe fut chantée à l'église des Jacobins. Le Maire et cent seize des principaux de la ville, dont les noms nous ont été conservés, prêtèrent, sur le corps de Jésus-Christ, serment de

fidélité au roi d'Angleterre. Bertrand de Montferrand fit ensuite celui de respecter les priviléges et libertés de la ville. Le lendemain , les autres bourgeois prêtèrent le serment d'obéissance dans les églises de leurs paroisses respectives entre les mains des officiers délégués par le gouverneur. Les provinces cédées par Jean à Édouard l'ayant été en toute souveraineté, la Rochelle était anglaise.

Comme la lune , en étant entraînée par le mouvement de la terre , n'en a pas moins son mouvement propre , la Rochelle, en suivant les destinées que lui faisait la France, développait aussi ses institutions particulières. Moins saillantes , les modifications qui se rapportent à cette vie intime n'en ont pas été moins importantes par leurs résultats. Il faut donc , mon cher enfant , retourner en arrière pour te les faire connaître sommairement.

C'est , tu l'as vu , un usage constant pour les Rochelais , que celui de faire reconnaître leurs priviléges en détail, par chaque roi qui arrive au trône. Au nombre des trois députés envoyés à cet effet à Philippe V , en 1317 , nous en trouvons un dont le nom , conservé à la Rochelle jusqu'à nos jours , a reçu des lettres et de la peinture un grand éclat , Fromentin (Raymond). Ils demandent même et ils obtiennent cette reconnaissance des héritiers présomptifs de la couronne , quand ceux-ci prennent une part active aux affaires (1346). Non contents de cette précaution , toutes les fois qu'un doute élevé sur ces droits est résolu à leur avantage , ils le font constater par des lettres expresses ; ainsi , en 1334 , des projets de croisade ayant été formés , ils vont au-devant de toute demande , en établissant qu'ils sont exempts du paiement du double cens exigé par les rois en semblable occasion ; en 1339 , ils se font expédier des lettres qui les autorisent à désarmer les nefs entrant dans leur port , droit mille fois exercé.

Quelquefois , les rois refusant de reconnaître la légimité de leurs prétentions , ils ont recours aux parlements dont

ils n'enregistrent pas avec moins de soin les décisions. C'est par ces voies judiciaires qu'ils repoussent en 1292 et en 1311 les demandes royales du droit de franc-fief, droit perçu ailleurs sur les bourgeois qui acquéraient des terres nobles ; en 1324, celles de subventions extraordinaires pour le mariage des filles des rois.

D'autres mesures des rois trouvèrent chez eux une résistance d'une autre nature. L'altération des monnaies, tant pratiquée par Philippe IV, les irritait vivement et ils étaient de ceux que ce roi avait convoqués en annonçant l'intention de leur remettre le soin d'ordonner cette grave matière, l'année même où il mourut (1314). La mort de Philippe V mit aussi un terme aux mesures qu'il venait de prendre relativement au changement des poids et mesures (1321), contre lequel ils avaient manifesté un grand mécontentement. Philippe VI les adoucit de même en renonçant aux exactions financières qu'avait décrétées Charles-le-Bel, jusqu'au moment où les nécessités de l'état en firent accepter avec résignation d'autres plus dures, mais trop motivées. Aussi aucun murmure ne s'éleva-t-il lorsque Jean, poussant son droit jusques au bout, fit vendre à la criée, par son prévôt, les maisons de propriétaires rochelais qui ne lui payaient pas leurs cens.

D'autres rigueurs plus injustes passèrent, je le crains, sans désapprobation. Je veux parler de l'expulsion des juifs, prononcée par Philippe IV, en 1291 et en 1306. Du moins n'en trouvé-je aucune trace chez nos chroniqueurs, et peut-être les commerçants rochelais furent plus frappés de l'avantage momentané que paraissait apporter cette spoliation, que de l'extrême lésion qu'elle faisait au droit.

Un dernier rapport de la Rochelle avec le roi résultait de la monnaie qu'il y faisait frapper. Je t'ai signalé cette fabrication dès l'époque de la première domination des rois d'Angleterre. Une ordonnance de Jean, de 1359, désigne l'atelier de la Rochelle parmi ceux dans lesquels il commande de frapper des gros deniers blancs à l'étoile.

Dès 1326, la lettre R était le différent monétaire, c'est-à-dire la marque spéciale de cet atelier.

La commune prend au moins autant de précautions envers les officiers royaux qu'envers le roi lui-même. La formalité du serment prêté par le sénéchal, toujours observée, est toujours soigneusement mentionnée, avec cette circonstance qu'il est prêté à genoux, à genoux devant l'Évangile, sans nul doute, et en présence du maire. Et ce soin n'était pas superflu, puisqu'encore en 1307, après plus de vingt exemples, le sénéchal de Saintonge, Guy Chevrier, refuse de s'y soumettre et ne se rend qu'après avoir fait faire une nouvelle enquête.

C'était lui-même qui avait choisi, pour maire, Pierre de Loupsaut, dont l'insistance lui fit ainsi respecter les droits de la commune; son lieutenant avait désigné un autre des trois coélus. Loupsaut alla à Saint-Jean-d'Angély trouver le sénéchal qui y accompagnait le Pape, se fit nommer par lui et prêta entre ses mains son serment. Il n'en montra pas moins de fermeté lorsque Guy vint à son tour à la Rochelle. Le sceau particulier de ce Maire, un loup passant devant un arbre, nous a été conservé. Ces espèces d'armes parlantes ne sont pas une preuve de noblesse; nous avons pour le demi-siècle qui précède les sceaux d'hommes de métier.

La commune persiste pendant cette période dans la tendance que je t'ai déjà signalée, à se dégager le plus possible de rapports avec les seigneurs voisins, en rachetant les censes qui leur sont dues, ou du moins en convertissant en censes fixes les redevances proportionnelles. Elle arrive à être assez forte pour protéger les siens même hors des lieux soumis à son action directe, tantôt en affranchissant leurs terres, au moins pour des époques déterminées, des droits de chasse et de garenne; tantôt en empêchant les seigneurs de transporter capricieusement et d'une manière importune leurs fourches patibulaires; tantôt en faisant abolir le droit de maltôte qui assurait

au seigneur un tiers dans les dettes actives de ses tenanciers.

De ces transactions, la plus importante fut celle qu'elle fit avec Regnault de Pressigny, seigneur de Marans. Ce port était l'intermédiaire de tous les rapports entre la Rochelle et le Poitou ; Pressigny y percevait des droits qu'il rendait insupportables par ses exactions, véritables brigandages souvent accompagnés d'outrages et de cruautés, que le roi eût dû et ne pouvait réprimer. Le 1er juin 1350, les Rochelais obtinrent de lui une renonciation à tout droit, sauf un impôt de huit deniers par fardeau d'écarlate, et comme ils avaient eu les moyens d'obtenir, ils avaient ceux de faire respecter cette convention. Mais, dans l'intérêt de leur tranquillité à venir, ils n'en virent pas avec moins de plaisir Jean devenu seigneur direct de Marans l'adjoindre au ressort de la Rochelle.

Ils eurent d'autres débats avec une puissance moins violente, mais plus constante et plus durable, le clergé.

Le séjour du pape à Poitiers, en 1306, son voyage à travers la Saintonge, avaient été l'occasion de demandes, d'exigences même qui pressuraient les peuples. A la sollicitation des évêques eux-mêmes, le Roi avait dû rendre une ordonnance générale tendant à y mettre un terme, mais qui n'y avait pas réussi. En 1307, les Rochelais qui, cinq ans auparavant, avaient vu dans leur ville des commissaires envoyés par le Roi sous le nom d'inquisiteurs veiller à ce qu'aucun ecclésiastique ne s'embarquât dans leur port pour aller à Rome auprès d'un pape, ne concevaient guère cette tolérance envers un autre. Ils sollicitèrent et obtinrent des lettres datées du 19 mai qui les autorisaient à résister à toute exaction de la part des gens d'église.

Mais en 1309, ils eurent avec l'évêque de Saintes et leurs curés un débat d'une tout autre importance et qui devait durer bien près d'un siècle. Ceux-ci réclamaient le paiement de la dîme de toutes les récoltes ; les Rochelais soutenaient que de tout temps, et en vertu d'un privilége

qu'ils faisaient remonter à Charles-Martel, ils en étaient exempts. Le titre était certainement supposé, mais le fait était vrai. Le clergé, sans contester le titre, obtenait des arrêtés contraires de la cour de Rome et menaçait d'excommunication. Le peuple résistait. Du reste dans le demi-siècle que nous venons de parcourir, cette lutte n'amena guère qu'une autorisation du Roi (1310) aux Rochelais de s'imposer comme ils l'entendraient pour subvenir aux frais de ce procès, et, en 1332, le paiement de douze cents livres à l'évêque de Saintes. Nous la retrouverons à l'époque suivante.

Sur un autre point encore les Rochelais eurent à résister à l'évêque. Ils prétendaient qu'il n'y eût chez eux d'autres prisons que les leurs : dans quelques circonstances cependant ils avaient souffert que l'évêque fît détenir des accusés dans des maisons de sa dépendance comme en lieu emprunté. Mais celui-ci voulut ériger cette concession en droit, et cette prétention fut repoussée en 1350 et en 1357. Elle devait se reproduire.

Les officiers municipaux défendaient leur juridiction contre le prévôt avec autant de soin que contre l'évêque. En cette matière comme en beaucoup d'autres l'absence de règles écrites amenait bien des difficultés. En 1315, une enquête fut ordonnée pour constater l'usage ; interrompue par la mort du roi Louis X et reprise en 1317, elle établit que toute juridiction civile et criminelle sur les bourgeois, leurs serviteurs et leurs biens, appartenait au maire et aux échevins, et que le prévôt devait leur renvoyer ces affaires, même s'ils ne les revendiquaient pas ; que le prévôt devait faire exécuter aux frais du roi les sentences criminelles du maire ; que s'il avait à faire saisir les biens de non bourgeois qui se trouvaient dans la maison d'un bourgeois, il ne le pouvait que par l'intermédiaire du maire. Et non seulement cette décision fut prise pour l'avenir, mais elle fut immédiatement appliquée et fit annuler une sentence que le prévôt avait prononcée contre

un bourgeois dans une affaire capitale. L'affaire fut renvoyée devant le maire.

Les maires obtinrent sur les prévôts un avantage plus sensible peut-être à leur vanité lorsque , en 1316 , ils firent réduire de huit à six le nombre de leurs sergents. Le peuple , toujours peu ami de ces agents subalternes , en poussa des cris de joie.

Dans les procès criminels , le maire jugeait entouré de son conseil. Nous avons le procès-verbal de l'un d'entre eux ; on y voit que l'accusé qui avouait devait répéter ses aveux , libre de tout lien. Malheureusement s'il n'avouait pas , il pouvait être mis à la question. Il pouvait plaider son innocence et demander justice , ou demander merci par cette formule : « Votre droit soit vôtre ; je n'ai cure de » votre droit , je ne veux que miséricorde , et ce je requis » à monseigneur le Maire et à ses vaillants hommes qui » sont icy. » Il y avait appel des jugements de ce tribunal au parlement de Paris.

Dans des affaires d'une moindre importance, la sentence du maire pouvait et devait d'abord être portée en appel devant les échevins , comme l'ordonne un arrêt du parlement de 1309.

Un bourgeois répondait des actes de ses serviteurs , et, en 1300 , l'un d'eux , donc le clerc était accusé d'un meurtre , fut mis en prison et n'en sortit qu'en fournissant une caution de cinq cents livres.

Enfin , en 1355 , Jean confirma cette juridiction , en déclarant que nul ne pourrait être distrait de ces juges et que ses commensaux et les officiers de sa maison eux-mêmes ne pourraient évoquer une affaire devant les maîtres des requêtes du palais qu'autant qu'ils y figureraient comme défendeurs.

En affaires civiles , les juges du sceau avaient voulu se réserver les procès occasionnés par des actes que les bourgeois avaient mis sous leur sanction. Il fut décidé que ceux-là mêmes devaient être renvoyés au maire. Quelquefois

des transactions lui étaient soumises comme témoignage de confiance. C'est ce qui avait été fait en 1290 par deux grands seigneurs : Savari de Mauléon ayant fait une convention avec Geoffroy de Nuaillé, tous deux avaient pris à témoin de leur serment le maire, les échevins et les pairs de la commune.

C'était là un acte de pure déférence. L'action légale des maires non seulement ne s'étendait pas sur de si hauts personnages, mais ne dépassait guère les murs de la ville. En 1343, un meurtre ayant été commis sur le chemin de la Rochelle à Lafont, on en disputa la connaissance au maire. Cependant après enquête faite, il fut admis que sa juridiction comprenait le faubourg ; les officiers du roi de Navarre et ceux du sieur de Parthenay lui remirent le coupable. La banlieue comme circonscription géographique était bien déterminée ; témoins le réglement si souvent répété sur l'entrée des vins, crûs hors banlieue, et une sentence de 1302 qui avait banni une femme de la ville et de la banlieue ; mais elle n'était bien soumise ni à l'action financière ni à l'action juridique du maire. En 1278, un pair était condamné à l'amende pour avoir reproché au maire de porter préjudice au roi en faisant induement banlieue, reproche qu'il démentit ensuite, et en 1343 on ne reconnaît son droit que parce que Lafont est un faubourg de la ville.

Une aussi haute juridiction suppose une large administration de la police, et il y a à peine besoin d'y insister. Le désarmement des nefs qui entrent dans le port confié à un officier spécial, l'interdiction aux navires sans chargement de franchir la chaîne, l'obligation aux marins de ces navires qui viennent en ville de remettre armes et bagages aux sergents à ce préposés, sont de vraies mesures politiques, symptômes d'une défiance trop justifiée envers les étrangers. Le maire et ses agents surveillent tout ce qui a rapport à la vente, cherchent à en assurer la loyauté, par l'emploi de bons poids et de justes mesures ; ils veillent

aussi à la santé publique, jusqu'à faire enfermer les lépreux dans un hôpital spécial, auquel, après leur décès, appartenaient leurs biens ; aux mœurs publiques, frappant la calomnie, punissant du pilori et du bannissement ceux qui ouvrent un asile à la débauche.

La désignation d'une maison qui appartient en 1352 à un maître des écoles de Saint-Nicolas, et qui plus tard appartint à sa veuve, montre qu'au XIVe siècle la Rochelle avait des écoles laïques.

Mais il y a lieu surtout de relever, comme indices historiques, les réglements municipaux relatifs aux maisons de la ville ; on dirait qu'on veut les protéger. Le propriétaire a un privilége avant tout autre créancier sur les biens du locataire. Si le propriétaire d'une maison ne paie pas le cens dont elle est le gage, on n'en doit prendre pour paiement ni les portes, ni la *teille* (le heurtoir ?), mais on doit avoir recours sur les autres biens du débiteur, et s'il n'y en a, fermer la maison à clé et non l'enfreindre. Apparemment les maisons avaient perdu de leur valeur relative, car on trouvait onéreux les cens autrefois consentis, et les officiers de la commune demandèrent et obtinrent de Philippe VI, une ordonnance qui permettait d'amortir ces cens, sauf les conventions expressément contraires, au denier dix, c'est-à-dire par le versement d'un capital décuple de la rente. Ceux auquels ils étaient dus réclamèrent, mais le maire s'appuya sur l'intérêt public et l'emporta auprès du roi sur les créanciers, au nombre desquels étaient pourtant plusieurs des principaux de la ville et quelques seigneurs puissants. Mais par contre et dans le même but, les propriétaires ou les créanciers hypothécaires qui dans l'espace de deux ans n'auraient pas réparé ou réédifié les maisons qu'ils laissaient tomber en ruines étaient déclarés déchus de tous droits ; leur maison ou son terrain devenait propriété de la commune, qui pouvait l'employer ou le vendre. Cela n'empêcha pas que, comme je te l'ai dit, en 1354, Jean ne fît vendre des

maisons ou des places qui avaient été plus de trois ans sans lui payer leurs censes.

Ce sont là des signes de diminution dans la fortune publique et dans la population. La Rochelle semble cependant supporter sans trop de peine, outre sa part, et, comme tu l'as vu, plus que sa part légale des charges publiques qui sont énormes, des charges particulières assez lourdes.

Son commerce résistait aux malheurs des temps; on assure que, dès cette époque, ses négociants avaient pénétré jusque dans l'intérieur de l'Afrique par le Sénégal et la Gambie; mais c'était surtout avec les Flamands que leurs affaires étaient actives. Les guerres n'avaient pas empêché que sous Philippe IV même, et sous Philippe VI, en 1295 et en 1331, leurs priviléges ne fussent renouvelés et accrus par les villes ou par les princes. Les magistrats de leur côté veillaient activement à ce que leur port offrît sérieusement toutes les garanties promises, et, en 1313, ils obtinrent du Parlement, alors à Poitiers, en faveur de marchands génevois, un arrêt qui reconnaissait que les marchands trafiquant à la Rochelle étaient à l'abri de toutes lettres de marque et de toutes représailles. Aussi tu as vu quels services leur commerce put rendre à l'armée de Jean. C'était là ce qui facilitait le paiement des impôts.

Ils sont malheureusement un des points les moins éclaircis de notre histoire, et l'on n'en a bien déterminé ni le mode ni le taux. Comme tu l'as pu remarquer, l'établissement de tout nouvel impôt exigeait l'adhésion du roi, et il la donnait facilement, pourvu que ses revenus fussent saufs, et en laissant aux magistrats l'embarras de le prendre où ils pouvaient et comme ils pouvaient. Les droits d'entrée sur toutes marchandises et surtout sur les vins paraissent être la principale ressource, indépendamment des droits que percevait le roi et dont les bourgeois étaient exempts. Le droit de vérification des poids et mesures, de tout genre et pour toute denrée, la vente de quelques charges,

la location de quelques lieux, les seuls où certaines marchandises peuvent se vendre, la ferme de quelques propriétés de la ville, les amendes, sont des sources plus ou moins fécondes, et tout à fait analogues à celles où les villes puisent encore leurs revenus.

Mais il y en avait une toute différente. C'était le droit que payait quiconque était reçu bourgeois, et dont les fils de bourgeois furent quelquefois dispensés, et celui que payait tout pair, échevin ou maire, en entrant en charge. Rien ne montre mieux ce caractère d'alliance défensive qui est celui de la commune ; ces droits ne sont pas fixes; ils croissent comme la fortune du bourgeois et du magistrat, parce que celui qui a le plus à perdre a le plus d'intérêt dans l'alliance ; il semble même que la richesse fît quelquefois fléchir les règles. En 1357, Jean Aubrequin, dit Jean de Saintonge, fut reçu de commune, bien qu'il n'eût pas un an et un jour de résidence, tant pour l'honneur de sa personne, que pour vingt écus de Jean qu'il donna d'entrée. C'est ce citoyen qui, sept ans plus tard, donna à l'aumônerie d'Aufrédi ce domaine de Nieul, appelé la maison du Patrimoine. Nous avons le chiffre total de cet impôt pour quelques-unes des années de ce siècle ; il varie de deux à trois cents livres. Quelquefois il s'accroissait par des contributions volontaires, surtout lorsque des craintes commandaient d'augmenter les fortifications. Les hôpitaux sont aussi l'objet de nombreuses libéralités. On trouve dans cette période des dons en faveur de Sainte-Marie de Bethléem, de Saint-Ladre, de Saint-Nicolas, de Saint-Berthomé, et, en 1348, Henri de Nochoue, charpentier, et sa femme, Jeanne, par le legs d'une maison, de treize lits garnis qu'ils y possèdent et de divers revenus, fondent l'aumônerie Saint-James, dans le quartier du Perrot. Les hôpitaux de la Rochelle étaient en bonne renommée, et Guillaume Suireau, qui, par testament, en fonda un en 1322, à Esnandes, les cite pour modèles.

De grandes précautions sont prises pour le bon emploi des deniers communs ; des comptes sont fréquemment demandés aux comptables ; les membres de l'échevinage se surveillent les uns les autres et surveillent leur chef, et même les prescriptions à cet égard sont trop souvent renouvelées dans cette période pour ne pas faire supposer des abus ou du moins une grande méfiance.

Sous ce régime, même dans ces temps, la ville par dons ou par achat acquiert de nouvelles propriétés, où elle fonde ou prépare des établissements, des prairies, des cours d'eau, le minage, la panneterie, la petite et la grande boucherie, des maisons sur l'emplacement desquelles s'élèvera plus tard la maison de l'échevinage, l'hôtel-de-ville actuel, la tour de Moureilles où seront un jour ses archives. Elle fait plus, elle acquiert les terrains marécageux de la Moulinette, où elle creuse un chenal qui facilite beaucoup l'arrivage des denrées provenant de l'intérieur. Pour ce grand travail, les propriétaires intéressés de la ville ou de la banlieue contribuèrent volontairement, ou y furent contraints par lettres patentes obtenues de Charles-le-Bel (1325).

Il faut signaler aussi quelques nouveaux établissements ecclésiastiques. Tu as vu tout ce que les Templiers de la Rochelle avaient montré d'orgueil et de violence. Ce ne furent pas les motifs qu'on allégua dans leur procès ; on leur imputa ces impiétés, ces immoralités monstrueuses qui servirent de prétexte à la ruine de leur ordre. Leurs propriétés furent transférées, en 1317, aux Hospitaliers, dont la chapelle, au Perrot, venait d'être érigée en église paroissiale. Environ trente ans plus tard furent fondées l'église de Saint-Yves ou Saint-Yon, saint de l'ordre des Augustins, et le monastère de Sainte-Claire, dont on appelait les religieuses les sœurs noires.

Les institutions ne valent que par les hommes qui les suivent ; il importe donc de relever quelques décisions renouvelées ou prises à l'égard des membres de la com-

mune. Il ne suffisait pas pour y être admis de le demander et de payer. Il fallait être présenté par un ou plusieurs jurés de la commune : puis un laps de temps était consacré à des informations suivies d'un rapport sur la vie antérieure, les qualités et même la santé du postulant. Un étranger à la France pouvait être admis ; mais il fallait alors que l'un de ceux qui demandaient son admission se portât caution de ses sentiments pour le roi de France et pour la ville. Puis les cent décidaient. Très peu de règles étaient obligatoires ; ils se mettaient souvent au-dessus d'elles. Ainsi ils conservent comme bourgeois un seigneur de la Jarrie, bien qu'il ne résidât plus dans la ville, sous cette seule condition qu'il y ferait les quatre fêtes solennelles de l'an; un autre, bourgeois depuis longtemps, bien qu'il fût marié au dehors, parce qu'il n'osait, à cause des guerres, disait-il, faire venir sa femme.

Les candidats admis prêtent le serment d'être fidèles au roi, soumis aux institutions et aux magistrats de la ville, de ne point faire frauduleusement profiter d'autres qu'eux des priviléges accordés aux membres de la commune. Nul autre n'a droit de vendre quoi que ce soit au détail par la ville. Leurs vins sont l'objet d'une faveur déjà souvent mentionnée et si soigneusement maintenue que, deux fois, la récolte ayant manqué et ne pouvant fournir aux besoins de la ville, il faut une autorisation spéciale et accompagnée de toutes réserves pour permettre l'entrée des vins étrangers. La commune veille sur les siens, comme une famille. Dans une année difficile, 1294, elle fait par sa garantie obtenir un délai à ceux des bourgeois qui ont des dettes ; elle plaide elle-même pour protéger leurs testaments indûment attaqués.

Les emplois municipaux sont naturellement réservés aux bourgeois ; ils sont nombreux, tous rétribués, médiocrement il est vrai, et rigoureusement surveillés.

Les principaux ne sont exercés que par les pairs. Ils n'en peuvent cependant remplir qu'après avoir été trois

ans membres de l'échevinage et qu'un seul dans l'année ; leurs parents et leurs enfants ont la préférence sur tout autre dans les charges et honneurs que confère la commune, et, en cas de décès, sont appelés avant tout autre à succéder aux dignités de leurs pères ; si l'un des pairs tombe dans une telle pauvreté qu'il ne puisse payer ses créanciers, se faire absoudre d'excommunication, et vivre hors de la misère, la commune vient à son aide et emploie à telle œuvre, si besoin est, jusqu'à deux cents livres tournois par an des deniers communaux.

Les exigences correspondent à ces avantages. Un serment spécial prêté par les pairs assure à la commune leur coopération franche et dévouée ; ils doivent lui sacrifier toute haine, toute rancune particulière, et trois échevins sont désignés chaque année pour s'assurer que le bon accord règne entre les cent membres, pour le rétablir au besoin en réglant les procès et les différends : ils doivent lui subordonner toute ambition et nul officier royal ne peut être officier de la ville : s'ils sont avocats, ils ne peuvent plaider devant aucune cour municipale, et pour avoir contrevenu à cette règle, un échevin qui avait été maire, quelque rang qu'il occupât dans la commune, fut condamné à une amende de dix marcs d'argent et suspendu pour un an de tous ses offices ; ils ne peuvent être ni fermiers ni cautions des fermiers de la ville.

Par une décision de 1303, le jour de l'entrée en fonctions du nouveau maire, les cent de l'échevinage désignaient trois d'entre eux parmi lesquels ce magistrat devait choisir un sous-maire, qui le remplaçât en cas d'absence. Il ne lui succédait cependant pas en cas de décès. Le sénéchal ou son lieutenant, pour le roi, devait alors choisir l'un des coélus qui au moment de l'élection avaient été inscrits dans l'ordre du nombre des voix obtenues. Ce cas se présenta plusieurs fois dans le cours de ce siècle et fut toujours ainsi décidé.

Une décision de 1332 ordonna que le maire fût néces-

sairement pris parmi les cent pairs, et déjà, en 1292, on avait statué qu'un maire ne pourrait être réélu qu'après un intervalle de deux ans.

Le maire lui-même est l'objet d'une surveillance jalouse. Les annalistes notent sans cesse le soin pris de ne lui permettre aucun acte avant qu'il ait prêté son serment. Alors seulement les registres et les sceaux lui sont remis. Même lorsque le sceau est changé, comme il arriva en 1355, l'ancien lui est encore remis, et il ne l'est qu'après cette formalité. Il lui est interdit de faire délibérer hors de l'échevinage, prescrit de suivre les décisions du conseil. Il ne peut quitter la ville pour plus d'un jour sans congé des échevins. (Décision de 1331.) Il n'a qu'une des quatre clés de la caisse municipale, dont les trois autres sont remises à un échevin, à un conseiller et au trésorier.

Du reste il est l'objet d'un grand respect et de grands honneurs.

A dater de 1317, les noms des maires sont inscrits et conservés dans un livre spécial. La ville lui entretient une garde de douze sergents qu'il est libre, s'il le veut, d'augmenter à ses frais. Cette garde ne peut être une escorte d'honneur que pour lui et pour celui des coélus qui le remplace, en cas d'une maladie ou d'une absence durable; elle ne remplit que les devoirs utiles, mais non pas les fonctions honorifiques auprès du sous-maire ou du premier échevin qui le remplace momentanément, mais qui ne doit pas cet honneur à l'élection. Les réglements sévères qui le protègent, par des peines pécuniaires et corporelles, contre toute insulte et toute désobéissance, sont plusieurs fois appliqués dans cette période, et notamment en 1307, contre un personnage important, un sous-maire.

Ses honneurs, déjà grands, sont encore accrus. Au sortir de la mairie, s'il n'était pas échevin, il le devient de droit à la première vacance; s'il l'était, il devient premier échevin, ou, du moins, prend rang immédiatement après ceux qui ont été maires avant lui; comme tel il est assis

au conseil, opine le premier ou des premiers, et doit accomplir d'office ceux des devoirs du maire que le maire refuserait ou négligerait de remplir. Des peines sont prononcées contre quiconque lui disputerait ce rang.

S'il meurt dans l'exercice de ses fonctions, sa mort est un deuil public : tout travail, toute vente sont suspendus; les cent pairs sont tenus d'assister à ses funérailles, célébrées aux frais de la commune, par tout le clergé et avec la plus grande pompe; et pour que le souvenir en demeure plus longtemps, chacun des cent pairs est tenu de faire dire dans l'année, à ses frais, une messe basse pour le repos de l'âme du défunt.

Au milieu de ces mesures prises pour la splendeur du pouvoir municipal, tu en remarqueras deux qui déjà le menacent, l'une qui indique et seconde une tendance à en rendre les offices héréditaires et par suite à rétrécir le cercle où se recrute cette aristocratie; l'autre qui indique, par cela même qu'elle la combat, une tendance à faire de ces charges un marchepied pour parvenir aux charges plus brillantes de l'état, à se servir de la commune pour chercher ailleurs la considération et la grandeur.

VI

DE 1360 A 1372

Les opinions et les mœurs du temps, plus encore que le respect de la chose jurée, portaient les souverains anglais à ne gêner en rien le développement de cette vie intérieure. Toutefois on ne peut voir sans quelque étonnement la liberté des élections sous leur empire. Pendant les douze années qu'il dure, le maire est pris cinq fois parmi les députés qui avaient jusqu'au dernier moment, auprès de

Jean et devant Édouard, protesté contre l'acte qui livrait la Rochelle à l'Angleterre : des promesses de faveurs qui leur avaient été faites par le Dauphin de France sont ratifiées et accomplies.

Les garanties accordées aux commerçants n'importaient pas moins au Roi qu'aux Rochelais eux-mêmes, puisqu'un roi ne peut être riche que par la richesse de ses sujets. Aussi Edouard les respecta-t-il très sérieusement. Dès 1361, des marchandises appartenant à Jacques de Blois ayant été saisies à la Rochelle, contre les priviléges de la ville, à la première réclamation, il fit lever la saisie. Il se hâta d'assurer aux marchands castillans le maintien de toutes leurs franchises dans ce port, et de prévenir même tous les prétextes sous lesquels ses officiers auraient pu les inquiéter ; il confirma la diminution de droits d'entrée que venaient de faire les Rochelais sur plusieurs denrées, dans le dessein déclaré d'attirer dans leur ville plus de marchandises.

La fabrication de la monnaie, autre avantage pour le commerce, y fut non-seulement continuée, mais rendue plus active qu'auparavant. Edouard avait concédé aux bourgeois la moitié de la monnaie d'argent et de la monnaie noire ; mais nous savons, par des comptes conservés, qu'on frappait aussi de la monnaie d'or. C'est à cette époque, je crois, que remontent les plus anciennes pièces qu'on ait émanant de la Rochelle, ce sont des Hardis du Prince noir et aussi des demi-gros et des gros d'Edouard, au nom de ce prince, mais au Lion, type des monnaies de Flandre, ce qui devait singulièrement convenir aux Rochelais qui avaient un si grand commerce avec ce pays.

Bien que les démêlés des Rochelais avec leurs curés et l'évêque de Saintes n'eussent pas été terminés, même par l'intervention du Pape, l'évêque fit construire, en 1360, dans leur ville, un palais épiscopal, désigné sous le nom d'Evescot ; en 1371, il voulut y établir un tribunal et y avoir une prison : mais il trouva de la part des bourgeois

une résistance, contre laquelle il eut en vain recours à l'intercession du duc de Lancastre. Forts de leur droit et de leur résolution, ils signifièrent à l'évêque et au duc que, si les constructions commencées n'étaient pas interrompues, ils y mettraient ordre eux-mêmes et par voie de fait.

Les dons aux hôpitaux ne sont point amoindris dans cette période de douze ans, et en général l'administration ne paraît en rien modifiée. Un réglement (1369) interdit au maire, s'il était praticien, de plaider devant quelque cour que ce fût, à moins qu'il ne s'agît des affaires de la ville; un autre (1370) statua, et c'est sans doute un signe des malheurs du temps, que ni le maire ni aucun des officiers de la commune ne serait exempt de taille, de contribution ou d'autre subside, et fixa à cent livres la seule indemnité que dût recevoir le premier.

Edouard, si soigneux observateur des priviléges commerciaux et administratifs de la ville, respecta moins leur caractère politique. Il s'était engagé à ne la point mettre hors de sa main; d'abord en effet elle eut un gouverneur particulier; puis ce titre passa au premier des généraux anglais, à Jean Chandos, qui le mentionnait spécialement après celui de lieutenant du roi en Guienne; mais dès l'année 1362, Edouard transporta à son fils le prince de Galles, le célèbre Prince noir, la souveraineté d'Aquitaine et enjoignit aux Rochelais de le reconnaître pour maître. Je ne vois pas qu'ils aient alors réclamé contre cette violation de leurs priviléges. Ils les firent seulement confirmer par le prince, comme il est constaté, à deux fois, par ses lettres patentes. Ils prêtèrent serment entre ses mains mêmes dans l'église des Cordeliers, lorsqu'il vint (août 1363) avec le comte de Warwick prendre possession de leur ville.

Il y avait débarqué en arrivant d'Angleterre, avec la princesse sa femme; Jean Chandos vint de Niort les y joindre et après de grandes fêtes les emmena à Poitiers. Tout ce cortége revint l'année suivante, lorsque le Prince

noir promenait dans ses domaines le roi de Chypre, qui sollicitait les rois d'Europe à une nouvelle croisade, et ils trouvèrent encore à la Rochelle grand'chère et grand'fête.

Chandos avait donné d'autres hôtes à la Rochelle. Il y avait amené une partie des prisonniers faits à la bataille d'Auray (1364); ils y restèrent plusieurs années, et c'est entre leurs mains que Duguesclin, en passant dans cette ville, à son retour de Bretagne à Bordeaux, laissa les sommes qu'il avait réunies pour sa propre rançon.

Éblouis par la somptuosité de la cour et par l'éclat des victoires du prince de Galles, ou intimidés par sa puissance et par la proximité de son voisinage, les Rochelais, à l'assemblée de Niort (1368), ne firent pas d'opposition à cet établissement d'un fouage, c'est-à-dire d'un impôt d'un franc, disent les uns, de dix sous, disent les autres, par chaque feu, qui indisposa tous les seigneurs Gascons : eux s'y résignèrent assez vite, et s'il se fût borné là, le prince ne se les fût pas aliénés ; aussi ne se joignirent-ils pas aux Aquitains qui invoquèrent contre ces extorsions la justice de Charles V. Mais cette soumission ne détruisait pas une antipathie qu'accroissait tous les jours l'orgueil des Anglais.

Elle s'accrut bien plus encore lorsque le Prince noir, ayant répondu aux citations juridiques du Roi de France qu'il irait à Paris en effet, mais suivi de soixante mille lances, se mit en état de soutenir ce fier défi. Non content de droits considérables (à la Rochelle, les droits de la prévôté, de la geôle et du sceau rapportaient cette année là deux mille livres), il accrut tous les impôts, il en établit de nouveaux ; il en chargea toutes les marchandises, il fit travailler aux fortifications de la ville et du château ; nourrissant, payant les ouvriers aux dépens des habitants : leur imposant à eux-mêmes et aux habitants des campagnes voisines ces travaux comme corvées. En vain ils réclamèrent, ils invoquèrent leurs priviléges et les serments prêtés ; à peine obtinrent-ils quelques remises, quelques exemptions partielles. Ils envoyèrent comme députés en

Angleterre deux échevins, deux pairs, deux bourgeois, qui y restèrent six mois sans pouvoir mettre un terme à ces vexations rendues plus dures par les formes brutales de la garnison et du capitaine du château ; des deux côtés l'antipathie devenait méfiance et haine.

L'armée du roi de France, conduite par Duguesclin, était entrée en Poitou ; les amis de l'Angleterre se groupaient autour du Prince noir. Robert Knowles qui lui amenait des troupes de Bretagne débarqua à la Rochelle, et y séjourna deux jours. Les Rochelais qui eux-mêmes avaient dû fournir quelques soldats au Prince, furent contraints de lui faire fête, par crainte de Jean d'Evreux, qui commandait le château en l'absence de Chandos et de Persy. Ils ne résistaient pas, ils se demandaient entre eux comment ils pourraient résister.

Une autre flotte arrivait d'Angleterre, conduite par le comte de Pembrock, plus forte, et, croyaient-ils, plus directement hostile. Ils parlaient de lui fermer leur port. Mais elle devait rencontrer un ennemi plus redoutable. Une flotte espagnole, envoyée comme auxiliaire à Charles V, commandée par quatre officiers, dont l'un, Rodrigue le Roux, en reçut le nom de Rodrigue de la Rochelle, venait à sa rencontre. La bataille s'engagea le 22 juin 1371. On combattit avec acharnement pendant deux jours: moins nombreux, montés sur des navires moins élevés, les Anglais, malgré un grand courage, furent accablés par des masses de plomb et de fer qu'on lançait sur eux ; des brûlôts mirent le feu à treize de leurs navires. Pembrock qu'on avait engagé à demander le secours des Rochelais, avait fièrement refusé : mais le sénéchal de Poitou qui était dans la ville les pressa d'aller à son aide. Ils répondirent qu'ils avaient leur ville à garder ; qu'ils ne savaient pas combattre sur mer, surtout contre les Espagnols ; que par terre ils combattraient volontiers. Nulle instance ne put vaincre leur mauvais vouloir. Le sénéchal et trois autres chevaliers se jetèrent dans des barques et rejoi-

gnirent l'amiral anglais. Ils partagèrent sa défaite et aussi sa captivité. Tous furent emmenés en Espagne.

Le refus obstiné des Rochelais n'avait été qu'une prévision. On assura qu'on avait trouvé sur les navires anglais, parmi les papiers des ordres pour les transporter en Angleterre et les remplacer par une colonie anglaise, et des caisses remplies de grésillons, espèces de menottes, pour les enchaîner pendant ce transport. Ce bruit répandu parmi eux dut accroître leur joie de la défaite de Pembrock; mais il fallut la cacher, car le lendemain du combat naval, le captal de Buch entrait dans la ville avec bon nombre de lances. Il y séjourna quelque temps; les affaires du Poitou l'en tirèrent. Le roi de France de son côté avait résolu de profiter de son succès. Par ses ordres, Yvain de Galles avait ramené devant la Rochelle des vaisseaux français, avec quelques navires espagnols commandés par Rodrigue; ils fermaient la rade. En même temps le connétable Duguesclin s'était avancé par terre. Arrêté à Bourgneuf, à deux lieues de la ville, il la sommait de retourner à la France. S'appuyant de la décision récente du parlement, il lui en faisait un devoir, oubliant qu'elle avait subi et non pas fait le traité de Brétigny.

Les Rochelais ne s'en seraient guère plus souciés probablement, si le château et sa garnison ne les eussent forcés de s'en souvenir. Les trouvant trop lents à rentrer dans le devoir, Duguesclin se mit à ravager les campagnes, à brûler les maisons, à couper les vignes. C'était la guerre de ce temps. Ils demandèrent au Prince noir et à ses officiers de les protéger. Ceux-ci ne s'en émurent, peut-être en rirent. Les Rochelais alors, ne pouvant se défendre, se rachetèrent. Ils donnèrent au connétable soixante mille livres pour sauver leurs vignes. Puis les bourgeois qui allaient payer cette rançon eurent un entretien avec le connétable. Ils échangèrent quelques propos. Le lieu où ils se virent en a conservé le nom de Treuil au secret. Duguesclin s'éloigna.

Yvain restait, mais libre de ses mouvements; par une démarche hardie, il débarqua avec des troupes près de Soubise, et prit le plus redoutable chef anglais, le captal de Buch, qu'il amena captif sur son navire devant la Rochelle.

Cependant le désir de contribuer à la défense de Poitiers avait tiré de la Rochelle Persy et Jean d'Evreux; ils laissaient à la garde du château une garnison fort affaiblie, commandée par Philippe Mancel, officier plus brave que malicieux, disent les chroniqueurs. Les Rochelais se souvinrent du Treuil au secret. Le Maire était alors Pierre Boudré, mais ce fut un de ses coélus, Jean Chaudrier, qui avait été quatre fois maire, qui se chargea de tout conduire; ce qui a fait croire à Froissart qu'il était cette année là le premier magistrat de la ville.

Chaudrier invita Mancel à dîner avec les principaux de la ville; puis, au moment où l'appétit satisfait dispose le plus à la bonne humeur et à la confiance, il lui parla de nouvelles qu'il venait de recevoir d'Angleterre. Mancel voulut les voir sans tarder; on lui montra des lettres revêtues du sceau royal, et, comme il ne savait pas lire, il demanda un clerc qui les lui lût. Le clerc, qui avait sa leçon faite, lui lut ou plutôt lui récita des ordres aussi agréables que faux. Le maire devait le lendemain faire la montre, ou revue, des milices de la ville, en même temps que le capitaine du château ferait celle de la garnison. A l'issue de la revue, le maire, sur des fonds que la ville devait au Roi, paierait à la garnison la solde arriérée. On ne met pas en doute de si bonnes nouvelles; Mancel, rentré au château, dit à ses soldats : garçons, faites bonne chère; demain vous serez payés; et il ordonna qu'on se préparât à la revue.

Ses troupes, en descendant le lendemain sur la place, y trouvèrent celles de la ville; elles ne se demandèrent pas si des masures abandonnées qui s'élevaient entre la place et le château n'en cachaient pas d'autres : bientôt pourtant des bourgeois armés en sortirent, et leur cou-

pèrent le chemin ; surpris, entourés par des gens plus nombreux, mieux préparés, plus résolus qu'eux, les soldats anglais ne songèrent même pas à se défendre ; encore moins quelques hommes et quelques valets restés dans le château eurent-ils l'idée de résister à la menace. Les Rochelais, dès cet instant maîtres chez eux, commencèrent immédiatement le pillage et la démolition du château.

Ils s'empressèrent aussitôt d'envoyer vers Duguesclin et les frères du Roi, pour leur apprendre qu'ils revenaient à la France et aussi leur faire connaître à quelles conditions ils les recevraient dans leur ville. Duguesclin, au rapport de son historien, voulait une soumission complète et immédiate ; il menaçait sans cela d'entrer de force dans la ville, de tout piller, de tout brûler. Croyez-vous donc, lui aurait dit un des bourgeois, qu'on entre ainsi dans la Rochelle. Si le soleil y entre, répondit le connétable, tenez pour sûr que j'y entrerai. Le mot doit être du poète chroniqueur et non de son héros. Il est impossible d'admettre que les Rochelais eussent bravé ainsi la colère des Anglais, s'ils n'eussent été sûrs de l'appui de l'armée française.

Quoi qu'il en soit de cette gasconnade, le connétable attendit patiemment que les députés rochelais eussent été trouver Charles V, et traiter de leurs affaires. Ils demandaient, outre la ratification de leurs priviléges, la démolition du château, la promesse 1° que le Roi ferait frapper chez eux une monnaie en tout semblable à celle de Paris, et 2° qu'il obtiendrait, à ses dépens, du pape leur absolution pour la manière dont ils s'étaient dégagés de leur serment envers le roi d'Angleterre. Quand le Roi leur eut tout accordé, ils revinrent et reçurent dans leur ville avec de grandes fêtes et de grands cris de joie les princes et le connétable. C'est ici que je trouve pour la première fois mentionnée une cérémonie qui était ou qui devint habituelle. On tendit un cordon de soie devant la porte par laquelle les seigneurs devaient entrer, jusqu'à ce qu'ils eussent prêté serment de respecter les priviléges. Cet

obstacle était lui-même un signe de bonne amitié. En 1360, la porte était restée fermée devant Monferrand.

Les meilleures autorités placent au 15 août 1372 cette reddition de la Rochelle à la France.

Il y a de grandes controverses sur la détermination précise de ces dates. Il y a même quelques circonstances suspectes dans ce récit. Que les Anglais aient perdu une bataille navale devant la Rochelle, que cette ville se soit d'elle-même, à l'aide d'une ruse, délivrée de leurs mains et donnée à la France, voilà tout ce qu'on peut regarder comme établi avec ce qu'on nomme certitude en ces matières ; mais tous les détails de l'histoire donneraient lieu à de pareilles réserves.

Ces faits une fois admis, la moralité n'en est pas moins discutable. A coup sûr les Rochelais ont traité bien lestement leur serment de fidélité envers le Prince noir. La violation de leurs priviléges, le refus de protéger leurs campagnes, les excuse ; le dessein de les transporter en Angleterre et l'apport des grésillons les justifieraient complétement, mais comment vérifier des assertions de ce genre ? En général l'opinion leur a été favorable. Dans ce temps, la trahison très-commune pouvait exciter la colère, non l'indignation. Le caractère dramatique de cette action hardie a frappé l'imagination, le théâtre s'en est emparé. La gloire s'en est attachée à Chaudrier, et au XVIe siècle Ronsard se faisait honneur de descendre de lui : il remarquait qu'une rue de la Rochelle portait son non. Le fait est vrai ; mais il ne date pas de la ruse employée contre Mancel. Il remonte au moins à un siècle plus haut. Les Chaudrier ou Chauderer (le nom revêt bien d'autres formes) étaient une des plus anciennes et des plus riches familles rochelaises, et leur maison avait, suivant un usage alors fort commun, servi à désigner la rue où elle était située. Mais c'est à cet acte d'énergie et à Froissart qu'il doit son immortalité.

LA ROCHELLE

Française et Catholique.

1372-1549.

VII

DE 1372 A 1436.

En rentrant sous la domination des rois de France les Rochelais tiraient de ce nouveau changement les avantages qu'ils avaient tirés de tous les autres : la ratification de leurs priviléges et leur augmentation. Il entrait dans la politique de Charles V de s'attacher les communes et de puiser chez elles des éléments pour recruter et pour modifier sa noblesse. Aussi à ses concessions pour la ville, ajouta-t-il le don de la noblesse héréditaire pour les maires, les échevins et les conseillers présents et à venir : don brillant, mais dangereux pour ces anoblis qu'il éloignait de leurs pairs plus qu'il ne les rapprochait des nobles, dangereux surtout pour la commune, parce qu'il donnait à ses principaux citoyens autre chose qu'elle et que les services à lui rendre pour but et pour moyen de leur ambition. L'effet de ce poison pouvait être plus ou moins lent, il était sûr.

Les priviléges reconnus à la ville furent dans la forme, mais dans la forme seulement, un octroi généreux; au fond ce n'était que la confirmation des droits antérieurs adaptée aux faits accomplis. L'engagement de ne pas aliéner la Rochelle, même pour la rançon d'un roi captif, n'avait de nouveau que le blâme implicite du traité de Brétigny : les priviléges pécuniaires, le droit de n'être imposés que sur leur consentement, celui de ne rendre compte qu'à eux-mêmes de l'emploi des deniers municipaux, l'exemption de péages, les autres priviléges commerciaux, la déclaration que les officiers du roi, dans la ville, ne seraient pas dispensés des charges des citoyens, la promesse de ne pas donner à ferme les offices de la prévôté et du sceau, celle de n'employer qu'à la défense de la ville ses forces militaires, celle de lui donner assistance en cas de siége, n'ajoutaient rien aux droits anciens; l'ordonnance relative aux arbalétriers, par laquelle le roi s'interdisait de les faire sortir de la ville, n'était qu'une application de détail d'un droit dès longtemps avoué : la restitution des biens confisqués sur les bourgeois de la Rochelle pendant qu'ils étaient sous la domination anglaise, l'amnistie pour tous les crimes et délits antérieurs au changement de suzerain n'étaient pas des priviléges. Seul, l'acte qui légitimait la démolition du château, soutenu de la promesse de n'en pas bâtir d'autre ni de citadelle d'aucun genre, pouvait prendre ce caractère; mais le refuser, c'eût été se condamner à faire le siége de la Rochelle au lieu de la recevoir; et il est bien probable qu'il y avait pour les bourgeois deux conditions essentielles dans leurs demandes respectueuses, le maintien de leurs murailles, qui les protégeait contre leurs ennemis, la destruction du château, qui les protégeait contre leurs amis.

Le Roi demanda seulement et obtint la conservation de quatre tourelles qui, impuissantes à favoriser la tyrannie d'une garnison, servirent de prison. Le reste n'était déjà que décombres. Ces matériaux furent peu après employés

à la construction d'un mur qui entoura la ville, du quartier Saint-Nicolas à la grosse tour du port. On dut pour les y transporter passer par le pont de Saint-Sauveur; ce pont était appelé pont Moucler, parce que, dit Barbot, on y vendait les moules ou moucles, ce qui fit naître ce vieux dicton, conservé comme l'expression de la joie populaire : *Par dessus le pont Mouclerc a passé le château Vauclerc.* Il y a sans doute encore quelques débris du château dans le vieux mur qu'on a récemment ouvert pour joindre le bassin de carénage à la gare du chemin de fer. La plupart des juridictions royales avaient jusqu'alors siégé au château. Elles furent transportées dans une maison confisquée sur un Anglais, receveur du prince de Galles, qui paraît avoir occupé l'emplacement où s'élève encore aujourd'hui le palais de Justice.

Les formules, dans le langage et dans les actes écrits, se conservent bien souvent lorsqu'elles n'ont plus leur raison d'être ; aussi trouve-t-on longtemps après cette époque, la mention de droits à percevoir pour l'entretien du château de la Rochelle et les mots châtel, châtellenie de la Rochelle ; quelques historiens s'y sont laissé tromper ; mais l'emploi suranné de ces formules ne saurait prévaloir contre des faits établis par l'accord des récits, des ordonnances et des faits subséquents.

Tu trouveras aussi, mon cher Julien, chez quelques publicistes que les conditions mises, en 1372, par les Rochelais à leur soumission au roi de France les constituaient en république et n'étaient pas compatibles avec le pouvoir monarchique. Ce qui précède te fait suffisamment voir qu'en parlant ainsi ces publicistes jugeaient d'après les idées de leur temps et non d'après celles du XIVe siècle. La démolition du château mettait seulement pour l'indépendance des Rochelais le fait en harmonie avec le droit. L'accroissement de la puissance royale devait bientôt rendre cette garantie elle-même insuffisante.

Le Roi ayant donné la Saintonge en apanage à l'un de

ses frères dut en détacher la Rochelle, et en détermina alors la banlieue. L'Aunis forma un gouvernement séparé, dont le ressort fut accru, en 1374, par l'annexion de Benon, Rochefort et Marennes. Benon en fut détaché dès 1381, ayant été donné au vicomte de Thouars.

La délivrance de la Rochelle n'avait pas coûté une goutte de sang. Les Anglais désarmés avaient été, aux termes de leur capitulation, transportés à Bordeaux. Mais il y avait six soldats rochelais dans la garnison anglaise qui occupait Benon. Son commandant, Denis Olegrave, en apprenant l'entrée des Français à la Rochelle, ordonna qu'on coupât à ces malheureux le nez, les oreilles et une main, et qu'on les renvoyât annoncer à leurs concitoyens qu'il leur réservait un pareil sort. Ils rencontrèrent Duguesclin qui, après un court séjour dans la ville, marchait contre Benon, et la stupide férocité d'Olegrave fut bientôt punie par un acte du même genre, dont elle ne fut cependant pas la cause. Forcée de se rendre sans condition, la garnison anglaise fut massacrée lorsqu'elle ne pouvait plus se défendre. Même au milieu des atrocités de ces guerres, ces faits parurent atroces.

Tout l'Aunis fut bientôt aux mains du roi de France. Duguesclin, poursuivant ses conquêtes, mit à profit l'accession de la Rochelle à sa cause. Il en tirait des canons et des machines ; il en tirait surtout de l'argent. Charles V venait d'abandonner, pour deux ans, le droit de quatre deniers par livre qu'il percevait sur les marchandises qui franchissaient la chaîne du port de la Rochelle, remboursant ainsi les avances que les habitants de cette ville avaient faites pour sa cause. Duguesclin leur demanda et en reçut cinq mille livres d'or. C'était là un prêt de la ville au roi, et cependant il revêtit la forme d'un prêt fait par Jean Chaudrier au connétable, qui fournit la caution de ses parents, de sorte que quand, trente ans après, cette dette fut payée, il fallut un arrêt judiciaire pour que les tuteurs des enfants mineurs de Louis Chaudrier pussent anéantir

l'obligation donnée au nom du grand père de leurs pupilles.

Il n'y a pas place au milieu de ces faits pour une prétendue reprise de la Rochelle par les Anglais, en 1374; on sait au contraire qu'Edouard III ne put descendre en Aunis, et même pendant toute cette longue guerre les Anglais inquiétèrent souvent, mais n'assiégèrent jamais sérieusement leur ancienne possession. En 1376, à l'apparition de leurs navires en rade de Chef-de-baie, les Rochelais armèrent six navires, et obtinrent que les habitants de la banlieue vinssent partager leurs fatigues pour la garde de la ville et l'accroissement des fortifications. Tous les travaux de maçonnerie furent interrompus, pour laisser les ouvriers à la construction de ce rempart de Saint-Nicolas dont je t'ai déjà parlé. Tout cela fut fait des seuls deniers de la commune.

En 1379, ils étaient troublés non pas dans leur ville mais jusqu'au pied de leurs murs par les excursions que faisait dans la campagne Héliot de Plessac à la tête de la garnison anglaise du château de Bouteville. Ces hardis pillards venaient à l'improviste jusqu'aux portes enlever les troupeaux, les marchandises, parfois les marchands, et se mettaient hors d'atteinte avant qu'on fût prêt à les poursuivre. Heureusement pour les Rochelais plusieurs seigneurs du Poitou et de la Saintonge souffraient autant qu'eux de ces ravages. Éclairés par leurs espions sur la marche de Plessac, ils vinrent avec environ deux cents lances s'embusquer auprès de la Rochelle. Ils ordonnèrent qu'on laissât les troupeaux paître librement. Les Anglais firent avidement leur butin ordinaire: mais cette fois ils trouvèrent la retraite coupée. Ils se défendirent bravement, mais ils furent taillés en pièces; Plessac fut pris et amené captif à la Rochelle; le château de Bouteville pris et pillé.

A côté de ces faits de guerre, il en faut citer d'une tout autre nature, qui ne peignent pas moins l'esprit du temps. L'exaltation mystique se développe volontiers au milieu des

souffrances des peuples. Elle fit la célébrité d'une femme de la Rochelle, Guillemette, qui passait pour avoir des extases et des révélations, que Charles V fit venir près de lui, et dont il écouta, dit-on, quelquefois les conseils inspirés.

La mort de Charles V, qui laissait le trône de France à un enfant, ranima l'ambition et les espérances du roi d'Angleterre. Ses troupes assiégeaient Nantes, qui résistait vigoureusement, ravitaillé par les bons pays de Poitou, Saintonge et la Rochelle. Richard II conçut l'espoir de recouvrer la Rochelle plus facilement encore que son père ne l'avait perdue. Sur les ouvertures de quelques mécontents, il crut qu'il n'avait qu'à se présenter. Par ses lettres du 15 septembre 1381, il offrit d'abord son pardon à ceux qui avaient été, en 1372, les chefs du parti français, Pierre Chaudrier, Boudré, Boulard, et quatorze autres. Jean Chaudrier n'y est pas nommé ; ce qui fait croire qu'il était mort alors. Puis, le 28 du même mois, il remit à trois commissaires des pleins pouvoirs pour recevoir la Rochelle en son nom et y tout régler. Ce fut un rêve, et il ne put qu'accroître la haine des Anglais.

C'était surtout dans leur commerce qu'ils atteignaient les Rochelais. Ils prirent et brûlèrent des navires chargés de vin; ils insultèrent les côtes de l'Aunis et les îles voisines. La flotte de Jean, roi de Castille, vint, en 1382, les cerner dans l'île d'Aix et ils y seraient morts de faim ou auraient payé cher leur audace s'il n'eût convenu à ce prince de les relâcher à de douces conditions. Ceci ne contribua pas peu à disposer les Rochelais à accorder à Charles VI l'aide qu'il leur demandait (1383). Les Anglais, maîtres par leur château de Taillebourg du cours de la Charente, gênaient fort le trafic entre la Saintonge et la Rochelle, ne laissant passer aucune barque sans la rançonner. Aussi les Rochelais s'empressèrent-ils de fournir au duc de Bourbon des navires bien armés, sur lesquels leurs arbalétriers rivalisèrent avec les archers gènois du prince, et qui l'aidèrent beaucoup à

s'emparer d'abord du pont, puis au bout de neuf semaines de la forteresse même de Taillebourg. (1385.)

Mais ils eurent quelque temps après une alarme plus directe et plus chaude. En avril 1387, une véritable flotille de navires de Flandre et de la Rochelle partit de ce port emportant des vins de la Rochelle et de Saintonge : ces marchands s'étaient réunis pour pouvoir résister aux pirateries des Anglais : mais, avant d'arriver à l'Écluse, leur destination, ils rencontrèrent la flotte anglaise qui venait de quitter l'embouchure de la Tamise. Ils avaient avec eux un hardi marin flamand, Jean Bucq ; par ses exhortations et sous ses ordres ils se défendirent vaillamment, mais les navires marchands furent vaincus, pris, brûlés ; ceux-là seuls se sauvèrent qui purent se jeter à la côte, et échapper par leur faible tirant d'eau à la poursuite de leurs ennemis. Les Anglais emportèrent chez eux ces immenses cargaisons de vin. Le vin blanc de la Rochelle en tomba, à Leicester, à quatre deniers la bouteille.

Le pis fut que ce fait donna au chef de la flotte, le comte d'Arondel, la tentation de ravager le pays rochelais même. L'année suivante il vint dans les rades de la Rochelle; laissant bonne garde dans ses grands navires, il prit ceux du moindre tirant d'eau pour remonter la Sèvre, et faire une descente sur les côtes entre Marans et la Rochelle. Toute la population s'enfuit devant lui, les uns cherchant un refuge dans la forêt de Benon, les autres à la Rochelle. Les Anglais s'étendirent librement, ravageant et pillant. Le sénéchal de la Rochelle, Hélion de Lignac, était absent, mais il avait laissé le commandement à deux hommes de cœur, Joy et Taillepié, qui ne purent supporter ces bravades. Ils réunirent ce qu'il y avait d'hommes d'armes à la Rochelle ; ils y joignirent les arbalétriers et les gens de pied de la ville et ils allèrent attaquer les pillards. Ceux-ci perdirent d'abord du monde ; mais ils résistèrent vigoureusement, et le comte d'Arondel étant survenu avec plus de quatre cents hommes d'armes, les Rochelais eurent

grand'peine à effectuer leur retraite et à repasser leurs portes. Les deux chefs furent blessés. Dès lors les Rochelais ne franchirent plus leurs murailles, et se bornèrent à envoyer des flèches et des boulets de canon aux Anglais, quand ils se trouvaient à leur portée. Ceux-ci restèrent quinze jours dans les campagnes et ne se retirèrent qu'avec leur butin.

Ce fait, comme l'attaque du pont de Taillebourg, comme bien d'autres, te donnera une idée juste de ce qu'était le courage des Rochelais. C'étaient des bourgeois, non des soldats; ils avaient plus de constance que d'ardeur; ils étaient plus résolus qu'aguerris; ils avaient besoin de la protection de leurs murs, et dans l'attaque ils ne pouvaient être que les auxiliaires d'une noblesse plus belliqueuse.

Ceci avait lieu dans le mois d'août. Vers la Toussaint, les Anglais qui croisaient toujours dans ces parages, furent forcés par les vents contraires et la grosse mer de prendre terre à la Palisse. Les Rochelais ne les virent pas sans crainte à deux lieues d'eux. Ils fermèrent leurs portes, se tinrent sur leurs gardes. Ce n'est qu'après un jour et demi qu'ils surent que les Anglais étaient là malgré eux, avec vingt-sept navires seulement. Ce chiffre seul te montrerait, si tu ne le savais d'ailleurs, quelle énorme distance il y a de ces barques de guerre à nos vaisseaux : elles portaient du canon cependant. Ils en donnèrent alors avis au maréchal Louis de Sancerre, occupé, non loin de là, au siége de Bouteville. Sancerre accourut, espérant avec six ou huit galères que les Rochelais avaient préparées, retirer de son attaque gloire et profit. Mais les Anglais, auxquels il restait des partisans dans beaucoup de villes et jusque dans l'armée française, avaient été prévenus de son dessein. La mer et le vent s'étaient apaisés et Sancerre n'arriva que pour les voir fuir. Les Rochelais les poursuivirent pendant deux lieues et revinrent sans avoir combattu, ni repris aux pillards rien de leur butin.

Ces luttes incessantes n'empêchaient pas qu'à la moindre

trêve, et elles étaient d'autant plus fréquentes qu'elles étaient plus souvent rompues, les rapports commerciaux et presque amicaux ne reprissent, non sans méfiance cependant. En 1393, une décision de l'échevinage prescrit au maire de laisser les Anglais et autres étrangers se loger où ils voudront à la Rochelle, en lui réservant expressément le droit d'intervenir s'ils se trouvaient en trop grand nombre chez quelque hôtelier. Cette année même en effet un prisonnier que le roi de France faisait garder dans une des tours de la Rochelle, s'en échappait, non sans soupçon de connivence avec quelques étrangers, et s'enfuyait auprès du duc de Bretagne, nouvelle cause de rupture entre ce duc et le Roi.

Aussi Richard II faisait-il publier à la Rochelle les joûtes et tournois qu'il préparait à Dublin, lorsqu'éclata le complot qui le détrôna (1399). Cet événement changea brusquement le cours des choses, et les Rochelais inquiets se mirent à percer leurs murs de meurtrières pour les arbalètes, d'embrasures pour les canons, à faire venir de Flandre des harnais, à redoubler leur surveillance et leurs patrouilles.

Ces communications continuelles prêtaient fort à des complots. En 1404, les Anglais crurent qu'une trahison allait leur livrer la Rochelle. Un bourgeois de cette ville, qui habitait une maison voisine des remparts, avait un frère domicilié à Bordeaux, sujet anglais, par conséquent. En lui promettant argent, honneurs, pouvoirs, ce frère lui persuada d'user de la position de sa maison pour pratiquer un passage souterrain et pour recevoir un bon nombre de soldats anglais, qui pourraient, par un coup de main de nuit, s'emparer de la ville. Une flotte anglaise, sous la conduite du comte de Beaumont et du bâtard d'Angleterre, se tenait à portée, prête à les appuyer. Le complot fut découvert; les deux frères, et le fils du Rochelais soupçonné de complicité, le payèrent de leur vie, mais il en coûta aux Rochelais des marchandises. La flotte anglaise pilla et brûla quarante navires qui sortaient du port de la Rochelle

chargés de vin, de fer et d'huile, jusqu'à la quantité de mille tonneaux, dit un chroniqueur, ce qui donne une idée de ces vaisseaux qu'on voit enlevés par centaines; puis le comte de Beaumont s'en alla se faire tuer en Bretagne par Tanneguy du Châtel.

Bientôt (1407) l'assassinat du duc d'Orléans, que ce même Tanneguy devait venger par un autre assassinat, vint ouvrir pour la France un abîme de maux. La rupture entre le roi de France et celui d'Angleterre ne fut pourtant pas aussi complète que les prétentions étaient inconciliables. Le 11 octobre 1409, Henri IV prévient encore ses sujets anglais que son *adversaire de France* leur ouvre avec toute garantie de sécurité la ville de la Rochelle et sa banlieue, et lui-même offre son sauf-conduit aux marchands de ces contrées qui voudraient venir en Angleterre.

Quelques mois après, comme pour détruire toute cause qui eût pu pousser les Rochelais vers l'Angleterre, Charles VI leur assure par lettres patentes amnistie complète de tout ce qui, dans les guerres qui ont eu lieu sous lui ou sous ses prédécesseurs, aurait pu motiver des poursuites contre quelques-uns d'entre eux. C'était un soin superflu; il n'y avait pas en France de ville plus anti-anglaise que la Rochelle. Elle n'en veillait pas moins sur ses priviléges. Elle les invoqua lorsque les commissaires de Louis, duc de Guyenne, voulurent en prendre possession en son nom. Le Maire refusa tout serment, s'opposa à tout commencement de prise de possession, et fit consacrer de nouveau le droit de la ville de n'être jamais détachée de la couronne, par une déclaration du Roi, d'août 1410.

Mais elle fournit avec zèle tous les secours de machines et d'hommes que le duc de Bourbon lui demanda (1413) pour enlever Soubise aux Anglais. Il est vrai qu'elle y était très directement intéressée. De là non seulement ces bandes gênaient son commerce, comme autrefois de Taillebourg; non seulement elles inquiétaient son port, mais elles infestaient les campagnes et elles venaient d'enlever

et d'emmener à Bordeaux, pour le rançonner, le maire même de la ville, Renault Girart. Soubise fut pris et pillé, sauf les églises.

Lorsque l'assassinat de Jean-sans-Peur, au pont de Montereau (1419), eut porté à leur paroxisme les passions dont souffrait la France, les Rochelais conçurent un dessein plein d'énergie. Le maire, Jean Mérichon, assemblant les bourgeois dans l'église Saint-Barthélemy, leur fit prendre la résolution de ne se donner et par conséquent de ne demander d'aide à aucun parti, de se tenir prêts à se défendre contre tous, Armagnacs, Bourguignons, Anglais. On élargit les fossés, on répara les remparts ; la ville fit des approvisionnements ; mais en outre chaque maison dut se fournir de vivres pour un an, les habitants de la banlieue se tenir prêts à entrer en ville avec leurs provisions et se munir d'armes pour contribuer à la défense commune. On comptait, en outre, sur les Espagnols qui fréquentaient le port, et dont tu as déjà vu et tu verras encore la ville acheter les secours. Ils avaient en effet, alors, des soldats devant la Rochelle, au grand détriment des campagnes. Amies ou ennemies, les troupes mal disciplinées de cette époque sont toujours un fléau pour le pays où elles passent.

Cette résolution, dans des moments si difficiles, est certainement un des actes les plus énergiques qu'offre l'histoire de la Rochelle, et l'on comprend que la duchesse de Bretagne, cherchant partout des appuis pour son mari traîtreusement arrêté et détenu près de cette ville, au château de Nuaillé, ait adressé ses prières à une population si courageuse.

Un général des finances du parti du dauphin, Picquet de la Haye, ayant encouru la disgrâce de son maître et ne voulant pas se déclarer contre lui, se réfugia à la Rochelle.

Mais le duc de Bretagne, Jean VI, sorti de prison, mécontent aussi de ce faible prince, voulut faire prononcer la ville contre lui. Elle avait alors pour gouverneur un breton;

Jean le chargea d'organiser un parti, fit approcher des troupes pour appuyer le soulèvement. Mais un parti qui aurait abouti à livrer la Rochelle aux Anglais n'y avait nulle chance de succès. L'échevinage redoubla de surveillance et de précautions militaires ; un bourgeois de la Rochelle, Guillaume de Lalande, se disposa à aller en Écosse chercher des auxiliaires au dauphin, et les Rochelais l'appelèrent dans leur ville.

Charles y arriva le 10 octobre 1422 ; le lendemain il réunit dans la maison qu'il habitait un nombreux conseil de ses partisans et des principaux membres de l'échevinage. Là un accident des plus vulgaires faillit compliquer encore les destinées si compromises de la France. Le plancher de la chambre, où se tenait le conseil, s'écroula. Cette maison, qu'un chroniqueur étranger à la Rochelle appelle l'hôtel de l'Évêque (l'évêque de Saintes, bien entendu), qu'Amos Barbot désigne comme étant, vers 1600, celle où pend pour enseigne le coq, faisant le coin qui entre de la rue Chef-de-Ville dans la venelle de la Verdière, avait pour mur de fond une ancienne muraille de la ville, regardant sur la douve de la Verdière, au moulin de la Gourbeille. La chaire ou fauteuil où était assis le prince avait été placée sur ce mur ; de sorte qu'il resta seul debout, au milieu de la chute de tous ; singulière image de sa destinée.

Beaucoup de ses conseillers furent blessés, plusieurs tués, lui n'eut d'autre mal que la peur ; mais son émotion paraît avoir été grande. Il fonda dans la sainte chapelle de Bourges une messe perpétuelle en souvenir de cet événement ; il envoya au mont Saint-Michel, parce qu'il avait une dévotion particulière pour l'archange Michel, une pierre qui s'était, dans cet ébranlement, détachée au-dessus de sa tête.

Il n'en employa pas moins bien les cinq journées de son séjour. Obligé d'entendre l'exposé des débats entre les officiers de la ville et les officiers royaux sur leur juridic-

tion respective, il en ajourna le réglement, mais il arrêta les détails d'une expédition militaire ; et la défaite des Bretons, près de Montaigu, délivra la Rochelle de toute attaque.

Quelques jours après, la mort de Charles VI le faisait roi. Les Rochelais le reconnurent, lui prêtèrent serment, et lui firent, l'année suivante, reconnaître solennellement leurs priviléges.

C'était surtout comme port, comme moyen de communication avec le dehors, que la Rochelle était utile à Charles VII. Cinq mille Écossais, conduits par le comte de Douglas, y débarquèrent en 1424. Aussi ses ennemis tentèrent-ils de la lui enlever. Le 5 août 1427, une flotte anglaise se présenta en rade de Chef-de-baie. Mais les Rochelais étaient toujours sur leurs gardes. Le maire, Étienne Gilier, se mit à la tête des milices ; une taxe extraordinaire acheta des auxiliaires ; pendant quatorze jours on occupa les falaises ; on se porta même par mer au-devant des Anglais sur des navires auxquels leur faible tirant d'eau assurait l'abord facile des côtes. Les ennemis se retirèrent le 19 sans avoir rien fait.

Charles VII paraît avoir eu lui-même le dessein de s'embarquer à la Rochelle, pour se rendre en Écosse, au moment où ses affaires étaient dans le plus grand désarroi, mais aussi sur le point d'être miraculeusement relevées. Orléans résistait vaillamment aux Anglais qui l'assiégeaient. Tout ce qui était alors français s'en émouvait. La Rochelle, comme plusieurs autres villes, y avait envoyé des secours pécuniaires. Les imaginations s'animaient, et le zèle prenait une teinte mystique. Une véritable inspirée, que les saints ou que l'amour seul de la patrie aient fait ce miracle, Jeanne d'Arc vint ranimer le courage du Roi. Les Rochelais suivaient avec angoisses les progrès du siége et bientôt de la délivrance d'Orléans. Leur livre noir, d'ordinaire si impassible et qui semble à peine savoir qu'il y a d'autres villes que la Rochelle, garde les traces de leurs inquiétudes ou de leurs espérances sympathiques.

La levée du siége fut célébrée à la Rochelle par de grandes fêtes, et l'on donna à chaque enfant une fouasse pour qu'il en gardât le souvenir. Un récit bref et simple, mais ému, de la vie de la Pucelle fut inscrit au livre noir.

Jeanne d'Arc rencontra à Jargeau une femme de la Rochelle, Catherine, qui, comme elle, se disait inspirée, comme elle, avait des visions, comme elle, prophétisait le succès de Charles VII. Elle s'était donné une moindre mission, se bornant à presser les peuples d'apporter au prince leur argent, et se vantant de découvrir les trésors qu'on voudrait cacher. Ni par le dévouement, ni par la grandeur de l'œuvre, Catherine ne peut être comparée à Jeanne ; mais son enthousiasme est un signe de l'esprit du temps.

Elle ne put faire voir à Jeanne la dame blanche vêtue d'or qui lui apparaissait, ce qui n'a rien d'étonnant, et Jeanne la renvoya dédaigneusement à son ménage. Elle-même ne crut pas à la divine inspiration de la Pucelle, comme si, dans ce malheureux parti de Charles VII, une rivalité jalouse eût dû diviser jusqu'aux saintes.

La Rochelle ne ressentit pas, mais vit de bien près les funestes divisions des partisans du prince. Les querelles sanglantes du connétable Richemont et du favori Latrémouille eurent pour théâtre l'Aunis, Benon, l'île de Ré, Marans, Châtelaillon.

Les Anglais et leurs Gascons l'inquiétaient davantage. Ils avaient surpris la ville de Mornac, et pressaient vivement le capitaine Jean Gast, qui s'était réfugié avec quelques soldats dans la tour. Maîtres de Mornac, ils auraient fermé la Seudre à tout navire français, infesté les côtes de la Saintonge et singulièrement gêné le commerce des Rochelais. A cette nouvelle, le maire, Jean Girard, convoqua, le 15 mars 1433, le conseil de la ville ; on résolut d'aller au secours de Gast. Le 17, partirent cinq balandes, bateaux propres à naviguer dans la rivière, portant cent soixante soldats, bien pourvus de munitions de toutes sortes, com-

mandés par Réal, Dubois, Viault et Gatebois. Ils remontèrent la Seudre, mais ils virent bientôt qu'ils ne suffiraient pas à l'œuvre. Dès le surlendemain, quatre autres grandes barches, ou navires, portant trois cents combattants, partirent sous la conduite de Renaut Girard et de Laurent Poussard, sieur de Faye, tous deux bourgeois de la Rochelle, tous deux chevaliers.

En même temps le sire de Pons et d'autres chevaliers du pays entouraient Mornac du côté de la terre.

Cependant les chefs rochelais apprenant que le maire de Bordeaux, qui était dans Mornac avec trois cent soixante soldats anglais, attendait du secours de sa ville, écrivirent, le 31 mars, au conseil de l'échevinage, qu'il fallait les faire soutenir. Celui-ci fit donc des offres d'argent à des navires d'Espagne et de Flandre, qui étaient dans le port, et les décida à prendre part à l'expédition.

Gast avait fait lancer du haut de sa tour un billet annonçant que, pour qu'il tînt encore quelques jours, il lui fallait des vivres. On y subvint par un stratagème de matelot; un vireton ou trait d'arbalète lui porta le bout d'une corde qui établit un va-et-vient entre sa tour et le mât d'un des navires: par là on lui fit passer des munitions de tout genre, pain, viande, etc. Les Anglais s'en aperçurent trop tard; encore essayèrent-ils vainement de couper ces cordes qui étaient trop haut, et virent-ils, à la grande joie des Français, assiégés ou assiégeants, passer par-dessus leur tête, chevreaux, gorets et autres victuailles.

Rassurés de ce côté, les Rochelais assaillirent la ville; ils étaient sur le point de la prendre, lorsque la nuit survint et les força de remettre au lendemain une dernière attaque. Mais le lendemain, les Anglais sortirent du côté de la terre, le bâton à la main. Le sire de Pons, qui n'avait pas donné un assaut, pas risqué un homme, leur avait offert des conditions plus douces que celles qu'ils attendaient des Rochelais et avait frustré ceux-ci d'une part de la gloire et de toute l'indemnité qu'ils attendaient de leur

victoire. Elle leur coûtait cher cependant, en argent et en hommes. Parmi les victimes, on comptait des citoyens notables, Gatebois et Jean Caillerot, morts à Mornac; Jean Bailli, André Chandenier, Jean Leboursier, blessés grièvement, et dont les deux premiers moururent. La ville rendit de grands honneurs aux morts, ordonna, au retour des siens, une procession solennelle à Notre-Dame, et fit mettre un cierge de vingt-cinq livres devant l'image de la Vierge.

Un chroniqueur ajoute qu'elle acheta, à ceux qui les avaient faits, les Anglais prisonniers, et les échangea contre les Rochelais qui étaient prisonniers à Bordeaux.

Je me suis un peu étendu sur cet épisode, mon cher Julien. C'est peut-être le plus grand exploit que les Rochelais aient accompli hors de leurs murs, et leurs registres le racontaient avec un détail qui montre qu'ils n'y étaient pas accoutumés.

Pendant qu'ils donnaient ces preuves de vigueur, le duc d'Orléans pressé de quitter enfin sa prison d'Angleterre les offrait comme une partie de sa rançon. Rien ne coûte moins que ce qu'on ne peut pas livrer. La Rochelle était, dans ses promesses, une des deux villes qui ne pourraient être remplacées par aucune autre.

En donnant et pour pouvoir donner, dans les circonstances urgentes, les Rochelais ne négligeaient pas de recouvrer, quand ils le pouvaient, une partie de ce qu'ils avaient dépensé. Ils obtinrent du Roi, en 1431, l'abandon du tiers de la traite de dix sous par tonneau, qu'il percevait sur le vin chargé en Saintonge et en Aunis; en 1435, l'exemption de l'impôt de douze deniers par livres sur toutes marchandises, et la réduction du quart au huitième de celui dont il venait de frapper les vins. Quelquefois il y avait entre les échevins et les agents du Roi de véritables luttes de chicane. En 1434, Charles VII manquait d'argent pour envoyer en Écosse des ambassadeurs chercher la princesse Marguerite, fiancée à son fils. Le général des

finances voulut contraindre l'aumônerie Saint-Berthommé à amortir les cens et rentes dont étaient chargées des terres qui lui avaient été données ; la commune alléguait les priviléges de cette maison ; on finit par une transaction. L'aumônerie donna comptant sept cent cinquante livres tournois et promit une messe à notes pour chaque mois ; le Roi reconnut et renouvela le privilége, laissant à ses successeurs sa recommandation pour le respecter, son exemple pour le violer.

En avril 1436, la princesse Marguerite, amenée en France, voguait vers la Rochelle ; mais une flotte anglaise l'attendait pour l'enlever. Heureusement un bon nombre de navires flamands, qui sortaient du port chargés de vin, furent aperçus des croiseurs : ceux-ci ne résistèrent pas à la tentation, et se jetèrent sur cette proie qu'ils saisirent sans éprouver de résistance ; mais des navires espagnols survinrent en force et la leur enlevèrent. Pendant ce temps, *Le pigeon profita du conflit des voleurs* : la princesse échappa au piége qu'on lui avait tendu, et entra en rade de la Palisse, à l'île de Ré, d'où elle vint bientôt à la Rochelle, pour aller de là à Tours, où le mariage des deux enfants fut célébré.

Réconcilié avec le duc de Bourgogne par le traité d'Arras, reconnu dans Paris, Charles VII était alors réellement roi de France.

L'initiative, la vigueur d'action de la commune pendant la période que nous venons de parcourir, montrent assez qu'elle était dans toute sa force ; cependant en regardant de bien près le jeu des ressorts de l'échevinage, on y aperçoit non pas encore un commencement, mais des germes de décadence.

Tout au dehors marche aussi bien ou mieux qu'auparavant. Les priviléges sont reconnus à chaque commencement de règne et même dans l'intervalle (1412), avec les expressions les plus honorables, avec dispense de justifier de

titres que les événements de guerre ou les incendies ont pu détruire : les priviléges pécuniaires, souvent renouvelés, ne sont pas toujours respectés. Cependant, sauf un débat avec les oncles de Charles V, qui exigeaient des maires de la Rochelle des comptes que ceux-ci ne voulaient rendre qu'à leurs concitoyens, débat dans lequel les Rochelais firent prévaloir leur droit, les choses prennent le caractère de concessions réciproques et non de concussions. Dans les besoins pressants du souverain, les Rochelais lui accordent un fouage ou des aides ; ces circonstances passées, le souverain, reconnaissant la gêne et les souffrances de la ville, lui accorde des exemptions d'impôt.

Il fait plus : il confirme ou étend les priviléges commerciaux, qui sont la source constante de sa richesse ; en 1390, l'exemption de tous droits pour les marchandises vendues en gros dans le port de la Rochelle, qu'elles soient de provenance française ou étrangère ; en 1430, la garantie contre toute vexation, toute saisie, toute lettre de marque. L'activité de l'hôtel des monnaies était une des promesses de Charles V, et des ordres en conséquence furent donnés dès l'année 1374. En 1389, le Roi le fait réparer, en retenant les frais de cette réparation sur le loyer qu'il payait aux religieux de Saint-Jean hors les murs ; il était pourtant en chômage en 1394 ; le Roi avise à faire cesser cet état de choses, et Charles VII, encore dauphin, le donne à bail en 1419. Depuis la fin du règne de Charles VI jusqu'à 1539, un point sous la neuvième lettre de la légende est la marque des monnaies frappées à la Rochelle.

Quelques autres actes affichent la bienveillance de Charles VII pour les Rochelais : en 1429, il accroît les revenus de l'église Saint-Barthélemy et, comme elle n'avait été fondée que par l'effort collectif des paroissiens, il prend le titre de son fondateur ; en 1436, il fait don à la ville de la place de la Petite Rive, moyennant une rente de deux marcs d'argent et une tasse martelée au fond, dorée aux bords.

Quelques débats sur des paiements de droits avec les seigneurs de Marans, de Laleu, d'Esnandes ; avec Harpedane sur les meubles de son oncle, pillés en 1372, lors de la prise du château, n'ont pas d'autre caractère que les démêlés d'intérêt privé entre voisins et se règlent de même.

Il était plus difficile de mettre un terme à un procès avec l'église, alors et en tout temps le plus tenace des adversaires. Depuis 1309, le clergé réclamait, les Rochelais refusaient le paiement des dîmes. Le clergé obtenait des arrêts de la cour de Rome, le peuple faisait opposition en cour de parlement ; le clergé excommuniait, le peuple se plaignait et ne payait pas. Le pape lui-même leva la sentence d'excommunication ; une commission nommée par Charles V, imposa, en 1377, une transaction aux parties, accordant à l'évêque de Saintes le centième au lieu du dixième des récoltes, et une somme une fois payée de douze mille francs d'or, dont une partie seulement fut fournie par la ville, le reste par les paroisses environnantes, le seigneur de Châtelaillon et le Roi. En 1382, le pape Clément VII ratifia cette décision, en attribuant presque toute la somme à la chambre apostolique. Les curés frustrés dans leur attente maintenaient, malgré la bulle papale, leurs prétentions et leurs excommunications, et ne paraissent y avoir enfin renoncé qu'en 1405. Du moins est-ce la date de la dernière réclamation du maire et des échevins.

Les relations avec les princes étrangers, c'est-à-dire les relations commerciales, ne s'entretiennent pas moins bonnes. Sans doute cette période de guerres acharnées les vit souvent interrompues, mais elles reprennent vite, et la Rochelle y garde son caractère. Le trafic avec les villes de Flandre, avec Damm en particulier, est habituellement actif, et le fréquent renouvellement des priviléges de la ville par les comtes de Flandre montre que, si l'on est quelquefois tenté de s'en écarter, ils reposent pourtant sur un intérêt commun qui y ramène toujours. Le commerce avec l'Es-

pagne n'est pas moins soutenu. En 1416, les marchands castillans arguent de leurs priviléges en France pour se soustraire aux droits particuliers qu'exige d'eux la commune, mais, ici encore, la commune rochelaise fait prévaloir ses réglements propres sans qu'on abandonne son port, et, en 1430, le roi de Castille ayant conclu un traité de commerce avec le duc de Bretagne, les deux souverains érigent un tribunal pour régler les différends présents ou à venir entre les marchands des deux nations, et le placent à la Rochelle, comme étant le lieu commun de leur rendez-vous.

Cette importance commerciale, l'abondance de marins hardis dans ce port, furent ce qui détermina, en 1402, Béthencourt à armer à la Rochelle les navires sur lesquels il fit son expédition des Canaries.

Ces résultats ne sauraient se concilier avec une administration affaiblie, et en effet l'administration ne l'était pas. Tu viens de voir avec quel soin elle veille à la perception de ses revenus. Deux sources nouvelles assez durables s'y étaient ajoutées; un droit de quatre deniers sur chaque setier de blé porté au moulin, le tiers de la traite de Saintonge, c'est-à-dire du droit sur les vins chargés dans les ports de Saintonge et d'Aunis, dont les vins des bourgeois de la Rochelle étaient seuls exempts. Ce don du Roi fut plus tard réduit au quart, mais ainsi réduit dura longtemps. Le droit de vingt sous pour apposition du sceau, les amendes pour défaut dans le service militaire, celles que paie tout prisonnier qui est de la ville (celles des étrangers vont ailleurs) sont aussi des ressources rigoureusement exigées pendant cette période de dangers et d'alarmes.

L'emploi de ces revenus continua à être sévèrement surveillé, trop sévèrement peut-être, puisqu'un réglement de 1375 décide que si un bourgeois qui est devenu, sous une mairie, créancier de la ville, néglige de faire constater sa créance sous chacun des maires suivants, il sera con-

sidéré comme ayant été payé ou autrement récompensé de cette dette.

La police est exacte, gênante sur bien des points : le droit sur les blés portés au meunier est compensé par la surveillance exercée sur celui-ci : les vignes des bourgeois sont protégées contre les chasseurs : nulle charrette ne peut trotter sur le pavé de la ville, sauf pour le service du Roi : les hôteliers sont tenus de porter au maire la liste des étrangers qui logent chez eux. Le pavage de la ville se complète aux dépens des propriétaires des maisons, et en cas de refus leurs maisons sont vendues. Il y en a des exemples. Des transactions remettent les quais entre les mains de l'Echevinage, et appellent en quelque sorte le don de la petite rive que fit plus tard le Roi. Plusieurs constructions s'élèvent, militaires surtout : la tour de la chaîne qu'on reconstruit en pierres de taille (1382 à 1390), les tourettes de Moureilles, la tour de Saint-Jean au coin de la Verdière (1415), le premier portail de la porte de Cougnes. Le premier de ces monuments est le seul qui subsiste encore à demi. L'église des Carmes s'élève aussi en 1393.

Les hôpitaux sont l'objet d'un soin toujours plus grand ; la comptabilité en est plus sévèrement établie ; un don testamentaire de Jean de Saintonge enrichit notablement celui de Saint-Berthommé. On sait positivement par un autre testament qu'il y en avait alors cinq à la Rochelle ; sans doute Saint-Jean-Dehors, l'aumosnerie vieille ; Saint-Berthommé, l'aumosnerie nove ; Saint-Ladre ; Saint-Jacques, et les aumôneries de Saint-Julien, Saint-Nicolas et Saint-Thomas, réunies en une seule en 1384.

A côté de Saint-Ladre et à Saint-Eloy étaient alors deux ermitages ou reclusages d'un régime assez doux, dont disposait la commune.

En 1431, elle contribuait par le don d'une somme d'argent à la fondation de l'Université de Poitiers, montrant ainsi qu'elle sentait déjà, sans songer encore à le satisfaire

chez elle, le besoin d'une instruction supérieure à celle qu'elle faisait donner.

Pour rencontrer ces symptômes encore vagues, mais déjà menaçants, dont je t'ai parlé, il faut pénétrer plus avant dans la vie intime du corps de l'échevinage.

Le premier, ce sont ses démêlés avec les officiers du Roi. Ils ont d'abord pour objet la juridiction. Tu as vu combien s'étendait celle du maire, puisqu'elle allait depuis la simple contravention à des réglements de police jusqu'à des crimes entraînant la peine capitale. On lui conteste tout, et, dès 1406, intervient une décision du Gouverneur qui réfrène les gens du Roi et maintient les officiers municipaux dans leur droit. Ceux-ci ne s'y arrêtent pas cependant; en 1408, ils adressent au Roi un exposé de leurs griefs, qui contient soixante-dix articles avec les remarques contradictoires du procureur royal et du prévôt, et, en 1411, le maire refuse de reconnaître au gouverneur le titre de capitaine de la ville. Ceci n'empêche pas les discussions de renaître sans cesse; elles en viennent à ce point qu'en 1422, le procureur royal ose prononcer la mise en main du Roi de la mairie et de l'échevinage.

C'etait là une confiscation qu'il eût pu être dangereux de poursuivre, et cette insolente formule n'en contenait même pas la menace réelle; elle l'exprimait pourtant. Le dauphin Charles, pendant son séjour à la Rochelle, n'eut pas le temps de s'occuper de cette affaire, mais il en confia l'examen à une commission qui, tout d'abord et par provision, leva la main-mise, et laissa aux choses leur cours accoutumé; qui, en 1424, par un long arrêt détaillé, reconnut, confirma tous les priviléges de la ville, en particulier la décision qui excluait du corps de l'échevinage tous les officiers royaux, clause qui, sans contredit, entrait pour beaucoup dans la lutte et créait à l'échevinage des ennemis jusque dans plusieurs familles influentes de la ville. Aussi cette décision régla-t-elle le débat, sans y mettre un terme.

Ces discussions ont leur contre-coup dans les mesures singulièrement multipliées par lesquelles le corps de ville essaie de se régler lui-même. On y entrevoit d'un côté le désir d'accroître l'importance des fonctions municipales et de les concentrer dans un petit nombre de familles, de l'autre la crainte de rendre puissants jusqu'à l'indépendance ceux qui exercent ces fonctions; une tendance commune à créer une aristocratie héréditaire, et une jalousie réciproque entre les membres de cette aristocratie. Ce n'est pas sans raison que le nom de la Rochelle a rappelé à quelques écrivains le nom de Venise.

Une décision de 1389 établit qu'on ne compterait plus le maire parmi les échevins, qu'ainsi leur nombre serait réduit à vingt-quatre et celui des pairs porté à soixante-seize. Ces vingt-quatre échevins doivent être choisis et maintenus en nombre égal parmi les trois états, bourgeois, clercs et marchands ; ce mot Bourgeois désigne ici ceux qui n'exercent aucune profession, qu'on appela plus tard bourgeois vivant noblement, qu'on appelle de nos jours propriétaires, et si un citoyen nommé comme bourgeois reprend les fonctions d'avocat qu'il avait laissées et plaide devant quelque cour que ce soit, ou s'il se livre au négoce, il perd son office, et n'y peut être réélu que dans son nouvel état. Nul ne peut arriver à cette dignité que par élection du conseil des échevins ; à moins qu'il n'ait été désigné comme un des trois portés pour la mairie dans l'année où il vient à vaquer une place parmi ceux de son état, auquel cas il y arrive de droit.

Pour être nommé pair, il faut être de bonne renommée, exempt de toute maladie contagieuse, né d'un loyal mariage, avoir à part soi feu et lieu : mais des conditions spéciales sont imposées aux clercs, c'est-à-dire aux gens de robe ; il faut qu'ils ne soient pas en appel d'une sentence de l'échevinage et qu'ils soient mariés (1414). L'exclusion va plus loin pour une autre robe : nul prêtre, nul religieux ne peut être reçu bourgeois de la Rochelle (1401).

Ces charges se perdent par défaut de résidence dans la ville. Cette règle et des décès avaient amené, en 1401, une lacune de dix pairs dans le corps de ville ; les marchands tendaient alors à y dominer seuls, et l'on statua que l'élection nommerait trois bourgeois, trois clercs et quatre marchands.

Beaucoup d'offices plus ou moins rétribués étaient à la nomination du maire ou du conseil d'échevinage ; gouverneur des hôpitaux, désarmeur des nefs, garde de la chaîne, maître des œuvres, c'est-à-dire surveillant des constructions, trésorier, greffier, procureur de la ville, avocat chargé de suivre ses procès ; plus bas, sergent et garde ; il y avait même des fonctions et des bénéfices ecclésiastiques à leur collation : l'influence du maire sur le choix des titulaires de ces emplois est plutôt accrue que diminuée ; mais en même temps leurs fonctions et leurs traitements sont de plus en plus déterminés ; on annonce même l'irréalisable prétention de fixer ceux-ci pour toujours ; aucun officier de la ville ne peut s'absenter sans autorisation ; des comptes fréquents et dans des formes précises leur sont demandés, ainsi qu'au maire lui-même. Ces offices sont à temps, d'un an ou de trois ans en général, et l'on n'y peut être renommé qu'après une interruption de deux ans. En outre, et probablement par suite d'abus, par un réglement de 1380, ils sont tous déclarés incompatibles avec le titre d'échevin. Une ordonnance du Roi rendue au milieu des débats sur la juridiction (1423) interdit également au maire et aux membres du corps de ville de se rendre, directement ou par personnes interposées, adjudicataires des fermes de la commune. Il semble pourtant que, parmi ces offices, il y en a au moins un qui est plus redouté qu'envié, celui de gouverneur d'un hôpital. Il assurait outre un traitement pécuniaire d'assez grands avantages, logement, nourriture, gens à son service ; il donnait influence et considération ; mais il était soumis dans sa gestion financière et dans son administration à une

surveillance minutieuse ; la nourriture des fonctionnaires, par exemple, ne devait être préparée qu'en même temps et de la même manière que celle des pauvres ; il entraînait une grande responsabilité. En fait, un réglement de 1408 statue que monseigneur le Maire pourra contraindre ceux qui auront été élus à accepter ces fonctions, et que ceux seulement qui auront été maires pourront s'y soustraire.

Sous le rapport pécuniaire, il semble que la commune veuille à la fois demander et donner moins, s'affranchissant également par ces deux voies. Nulle mission ne sera plus aux frais des citoyens ; elle règle l'indemnité qu'ils recevront, dix sous par jour pour chaque homme et son cheval, à peine d'une amende sextuple pour toute demande supplémentaire. Les menus frais des maires, ce que nous appellerions leurs frais de bureau, sont restreints à cent livres ; ceux qu'on accordait aux mairesses (le mot est du temps), pour une grande fête, le jour de l'Ascension, sont diminués d'abord, puis supprimés : nul don ne pourra plus être fait au nom de la commune sans une délibération spéciale.

Même soin de réglementer les délibérations et d'y diminuer les influences personnelles. Quiconque fait opposition à une mesure proposée par le maire est tenu d'en exposer immédiatement les raisons, et n'obtient aucun délai ; quiconque veut faire une proposition au conseil ne la peut faire que par l'intermédiaire du maire, à qui il doit la remettre par écrit ; et si cette proposition a quelque chose qui lui soit personnel il doit se retirer du conseil pendant qu'elle est mise en discussion. Le maire est l'objet de précautions analogues ; il ne peut écrire à qui que ce soit, au nom de la commune ; il ne peut sceller de lettres closes, sans l'avis et la présence de son conseil ; deux échevins sont spécialement chargés de veiller à ce qu'il n'accorde à personne des exemptions par faveur ; les priviléges mêmes ne sont pas remis à sa garde exclusive ; ils sont sous trois clés, dont deux sont aux mains du sous-maire et du pro-

cureur de la ville. Les plus grands soins sont pris pour l'impartialité dans son élection. Un serment particulier précède le vote ; toute tache rend indigne de le déposer ; un bulletin ou brevet est annulé s'il porte une marque propre à le faire reconnaître ; celui qui a été envoyé par des absents n'est admis qu'en cas de partage dans les votes directement déposés. Toute délibération est interdite la veille de la Quasimodo, de peur qu'elle n'exerce une trop grande influence sur l'élection.

Les maires obtiennent de nouveaux priviléges ; des rois, l'exemption de toute commission royale ou autre (1409), de la ville, des honneurs ; les cérémonies qui célèbrent les funérailles des maires décédés dans l'exercice de leurs fonctions sont, en partie, étendues à tous ceux qui en ont été revêtus. Ce n'est qu'en 1411 que je vois sur les matricules les maires prendre les qualifications d'honorable homme, noble homme.

Néanmoins les charges de la ville d'un côté, d'un autre de nouveaux intérêts, poussaient ou attiraient au dehors les principaux habitants de la ville. Depuis le commencement du XVe siècle, il faut les y rappeler en les menaçant de déclarer vacant leur office municipal, et il faut, assez souvent, exécuter cette menace restée impuissante. Je ne vois qu'une seule exception de faite ; elle s'applique à André Marchand, conseiller du Roi et prévôt de Paris, en 1413, que ce titre oblige à résider à Paris, et qui n'en conserve pas moins son titre d'échevin de la Rochelle, en considération de son mérite, et aussi, est-il dit, des services que dans sa position il pourra rendre à la ville.

Enfin, au terme même de l'époque que nous venons de parcourir, en 1436, éclate une mesure longtemps préparée, longtemps débattue. En 1394, on avait décidé qu'à la mort d'un échevin, son fils n'avait aucun titre à le remplacer plutôt qu'un autre ; en 1407, on avait statué qu'on ne dérogerait à la règle, qui ne voulait pas que deux membres d'une famille habitant le même hôtel fussent ensemble dans

le corps de ville, que dans le cas où un père accablé par la vieillesse garderait près de lui un fils âgé d'au moins vingt-cinq ans; alors si le jeune homme était capable, tous deux pouvaient être à la fois du collége. Le 16 mars 1436, on décréta que « dorénavant les enfants d'échevins » et de pairs seraient préférés à tous autres et qu'aucun » autre ne serait mis au collége de la ville tant que l'on » trouverait desdits enfants à ce suffisants et propices. »

Ainsi le corps de ville étrécissait sa base et s'isolait des citoyens au moment où la rivalité des gens du roi se dessinait redoutable, où la fin des grandes guerres avec l'Angleterre rendait les rois de France moins dépendants de leurs sujets et diminuait singulièrement l'importance qui avait été la meilleure garantie des priviléges de la Rochelle.

VIII

DE 1436 A 1469

La guerre continuait entre le roi d'Angleterre et Charles VII; mais le but en était changé. Ils ne se disputaient plus la couronne de France, mais quelques provinces du royaume. La fidélité de la Rochelle était désormais trop assurée pour paraître encore méritoire; d'un autre côté, elle reçoit encore et elle suit l'ordre de prendre part à la guerre, mais elle ne s'y porte plus d'elle-même.

Je crois qu'il faut tout à fait négliger ce que dit un auteur espagnol, que la Rochelle fut reprise pour le roi de France en juin 1439. Un acte prouve qu'elle lui obéissait en juin 1438; il faudrait donc qu'elle eût été conquise et reconquise dans une année. Rien n'appuie, rien ne rend vraisemblable cette assertion, dont l'erreur paraît au contraire

pouvoir s'expliquer par une simple confusion entre deux dates.

Aux maux de la guerre se joignaient ceux, encore plus grands, qu'entraînaient les luttes des favoris successifs de Charles VII. Au nom de Latrémouille, de véritables bandes de brigands infestaient la Saintonge. Nichés à Taillebourg, d'où les Anglais avaient autrefois tant gêné le commerce des Rochelais, trois frères du nom de Plusquallec, fils ou parents de ce Henri de Plusquallec auquel Jean VI de Bretagne avait vingt ans auparavant demandé de lui livrer la Rochelle, pillaient et désolaient le pays. Voyant ses ordres méprisés, Charles VII vint lui-même les combattre. Vaincus, ils furent conduits dans les prisons de la Rochelle (1442); plusieurs de leurs compagnons y furent pendus; pour eux, ils furent dépouillés de tous leurs biens, donnés à Prégent de Coétivy. Le Roi vint aussi à la Rochelle, où il fut reçu avec de grandes marques d'allégresse; il confirma le privilége cher à cette ville de n'avoir pas de garnison. Vingt soldats seulement y pouvaient pénétrer, comme garde d'honneur du gouverneur, et devaient la quitter dès qu'il s'en absentait. La ville ne leur donnait ni solde ni nourriture. Il lui concéda aussi l'aide appelée droit de barrage, parce que, comme il arrivait souvent, les Rochelais se remettaient à réparer leurs fortifications.

Après la trêve de 1445, les navires anglais ne cessèrent pas de désoler les côtes de France. A des ennemis réguliers, la trêve avait substitué des pirates. Dieppe et la Rochelle étaient les villes qui en souffraient le plus, et leurs plaintes furent, en 1449, l'occasion de la reprise de la guerre. Bien que favorable à la France, elle n'eut cependant pas des succès si constants qu'ils ne laissassent place à des craintes. En 1452, on crut à une attaque de la Rochelle, et Jean, comte d'Angoulême, s'y rendit pour en diriger la défense. Mais bientôt, au contraire, les Anglais furent attaqués dans Bordeaux, qui venait de retomber entre leurs mains. Les

Rochelais dans ces circonstances firent valoir le privilége qui les exemptait du ban et de l'arrière-ban; mais ils n'en furent pas moins prêts à contribuer de leur or et de leur sang à la reprise de cette ville. La flotte qui en interdisaît l'accès par la Gironde était un des principaux obstacles qu'avait à vaincre Charles VII; le 8 octobre 1453, seize gros navires *bien garnis et fournis de gens d'armes et de trait*, sortirent de la Rochelle et soumirent cette flotte au roi de France. C'est sur le souvenir de leurs dépenses et de leur dévouement que le Roi motive les concessions pécuniaires qu'il leur fait dans les deux années suivantes.

La paix ne pouvait être de longue durée, dans un temps où le plus faible seul l'acceptait franchement. Les troubles de l'Angleterre ayant engagé les conseillers de Charles VII à y faire une descente, des représailles amenèrent quelques navires anglais, commandés par le duc Glocester, en rade de la Palisse. Un gros navire rochelais, la grosse nef du bourgeois Pierre Gentilz, les y combattit le 28 octobre 1457, et elle espérait la victoire lorsqu'un fort coup de vent la brisa sur les falaises de Pampin : quatre-vingts hommes y périrent. Plus légers, les navires anglais échappèrent au naufrage en coupant leurs mâts. Ils tentèrent une descente; mais des milices, toujours prêtes au danger, avaient d'avance leur poste marqué ; les Anglais repoussés se vengèrent en pillant le bourg de la Flotte.

Par un dernier appel, Charles VII demanda à la commune (1460) de faire armer et équiper trente des navires de ses bourgeois, pour tenir tête aux Anglais; il promettait, lui, de verser annuellement dans la caisse rochelaise la solde de cent lances.

Sous le règne suivant (1462), les Anglais apportèrent encore dans l'île de Ré le pillage et l'incendie : ils trouvèrent les côtes de l'Aunis prêtes et armées et se retirèrent avant même que les francs-archers du Poitou eussent eu le temps d'obéir à l'ordre qui les convoquait.

Les seigneurs du parti de Charles VII avaient conquis le

royaume sur les Anglais, et prétendaient l'avoir conquis pour eux. C'était sur eux que Louis XI voulait le conquérir, grande tâche qu'il accomplit, ce qui fait sa gloire, mais d'une manière terrible, qui fait sa honte. Les communes étaient dans cette entreprise les instruments naturels du Roi, instruments qui devaient être froissés pendant la lutte, brisés après. En 1467, Louis craignit une entreprise du duc de Bretagne sur la Rochelle; redoutant surtout une surprise, il voulut que la ville non seulement tînt son port constamment fermé, mais même fît murer les portes des quais et des maisons donnant sur le hâvre. Il l'obtint pour quelque temps, mais la ville étouffait sous ce régime. Ses vins ne pouvant plus s'exporter devenaient sans valeur. Le maire, Pierre de Roussy, fit entendre ses plaintes, et Louis, se fiant à ses promesses de vigilance, lui permit de rouvrir les portes au commerce. Une affluence subite de navires anglais fit le vide dans les chais et apporta une grande quantité de marchandises à écouler dans l'intérieur. Une partie des bénéfices faits dans ce double commerce servit à entretenir et accroître les fortifications.

Cette même année la Rochelle envoya trois députés, Mérichon, Decombes, Jouhet, aux états généraux de Tours, assemblés pour régler, s'il se pouvait, les débats qui séparaient le roi de son frère. Ils en revinrent apportant des instructions de Louis XI, d'après lesquelles ils équipèrent et armèrent douze gros navires, destinés à agir contre le duc de Bretagne. Mérichon, maire en 1468, dirigea cet armement; Decombes en eut le commandement et prit une part glorieuse à l'expédition, qui amena enfin la paix avec le duc. Déjà, outre les subsides ordinaires, la Rochelle avait fait don, en deux fois, au Roi, de cinq mille cinq cents écus; en outre, son corps de ville, de moitié avec celui de Bordeaux, s'était rendu caution de l'engagement que ce prince avait pris de payer cinquante mille doubles ducats à la bande au roi de Castille. Louis allait mettre à une bien plus rude épreuve le dévouement des

Rochelais. Au mépris de leurs priviléges , il les comprenait dans le duché de Guienne, qu'il cédait comme apanage à son frère.

Le 11 mai 1469, jour de l'Ascension , accompagné de Louis de Crussol , sénéchal de Poitou , porteur des ordres du Roi, Lescun se présenta pour prendre possession de la ville. Le maire, Guillaume Decombes, le reçut en dehors des portes, qui restaient fermées, et lui objecta respectueusement que les priviléges de la ville ne permettaient pas d'obéir aux ordres du Roi. En même temps il donna l'ordre de doubler les gardes du rempart, et de désigner chaque jour deux membres du corps de ville , chargés de veiller à tout ce qui entrerait en ville. Crussol et Lescun se retirèrent devant cette ferme attitude ; mais bientôt le Maire, mandé par le Roi, dut l'aller trouver avec sept des échevins ou des pairs ; alors Crussol sollicita de celui qui le remplaçait la permission d'entrer à la Rochelle, comme simple particulier , prenant l'engagement de n'y rien tenter qui eût trait à sa mission politique , sous peine d'en être immédiatement exclu. Acte de cet engagement ayant été dressé devant deux notaires , le sénéchal de Poitou fut admis dans la ville. Mais le lendemain le fils de Crussol , puis Lescun, vinrent pour lui rendre visite. Ils amenaient avec eux comme amis, comme conseils, comme escorte , de cent cinquante à cent soixante cavaliers. Les portes restèrent fermées devant eux , les canonniers se montrèrent sur les remparts à côté de leurs pièces. Lescun comprit qu'il ferait mieux d'aller coucher à Marans et y attendre les résultats de l'entrevue du Maire avec le Roi.

Louis XI obéissait à des circonstances si impérieuses qu'on ne saurait dire qu'en violant les priviléges de la Rochelle , il montrât pour elle du mépris. Toutefois il semble qu'à dater du triomphe définitif de Charles VII sur les Anglais , commence entre les rois de France et les Rochelais un immense malentendu qui va toujours s'agran-

dissant. Les formes obséquieuses qui abondent dans ces actes n'en avaient d'abord caché le vrai sens pour personne; mais interprétées par l'esprit judaïque des légistes, commentées par la force toujours croissante des rois, elles servirent à en étouffer l'esprit sous la lettre, à ne laisser voir dans de véritables contrats que des dons bienveillants, subordonnés à des considérations plus hautes. Ces deux rois, Charles VII et Louis XI, confirmèrent, renouvelèrent de la manière la plus explicite, accrurent même, le dernier surtout, ces priviléges, et pourtant ils les violent de la manière la plus blessante, sans motif considérable, et comme sans s'en douter. Dès 1439, Charles VII exige que l'élection du maire soit retardée, et les pouvoirs de Laurent Desnorp durent ainsi indûment de la Quasimodo au 1er octobre. Les documents qui nous restent sur cette affaire ne permettent pas d'en soupçonner les motifs; il est bien probable que le Roi ne se douta même de ce qu'elle avait de grave aux yeux des Rochelais, que lorsque, après avoir obéi à son exprès commandement, ils lui demandèrent de reconnaître par des lettres patentes que cette mesure tout exceptionnelle ne pouvait porter atteinte à leurs priviléges ni tirer à conséquence pour l'avenir. Il les leur donna; mais, en 1448, le grand maître de son artillerie, Jean Bureau, fut nommé maire sans cesser d'être officier très actif du Roi, et en effet les fonctions dont il portait le titre furent remplies par le premier coélu. Il n'est pas resté trace de protestation contre cet acte de complaisance; mais il ne passa sans doute pas sans murmure. Enfin Louis XI alla plus loin: en 1462, il envoya de Paris à la Rochelle un maire fait de sa main, Guillaume Canac. C'en était trop. Les Rochelais députèrent vers lui et lui firent représenter que c'était là une violation de leurs priviléges qui était de trop de conséquence. Le prudent Louis ne s'obstina pas, déclara nulle la nomination qu'il avait faite et reconnut par des lettres expresses le droit des réclamants à élire leur maire.

Malgré ces divergences dans la manière d'entendre les droits communaux, ou peut-être à cause d'elles, le Roi et les villes s'accordaient à regarder la constitution de la commune rochelaise comme un type à suivre. Louis l'accordait tout entière aux villes de Bourges, d'Angers, de Tours, et elles la recevaient comme un bienfait. Du reste le nom de Louis XI était et est resté agréable aux Rochelais ; bien que rude quelquefois et âpre à percevoir les taxes, il s'est, disent les chroniqueurs, toujours montré affectionné à cette ville. Il y était venu aux premiers jours de son règne, sans cérémonie, comme il l'aimait, trouver sa mère qu'y attiraient les intérêts de son douaire. Ces allures bourgeoises avaient plu à des bourgeois. S'il en avait reçu des dons considérables, il leur avait fait amicalement de petits cadeaux, de poudre, par exemple, de six ribaudequins et de deux canons pierriers; mais une raison plus profonde, c'est qu'au fond leur cause était la même.

Les Rochelais n'avaient toutefois alors nulle lutte directe avec les seigneurs, à peine quelques procès civils, comme celui que termina un accord avec le seigneur de Cou-de-vache, sur le droit de deux sous six deniers, qu'il prétendait sur chaque tonneau de vin chargé ou vendu dans ce petit port. Quelques Rochelais soutenaient bien que Louis XI s'était quelque peu écarté du respect dû à leurs priviléges, en assignant le fief d'Aunis comme garantie du douaire alloué à sa mère, mais ce n'était là qu'une obligation pécuniaire qui les occupait peu, et contre laquelle nul ne protesta lorsque ce roi vint à la Rochelle trouver sa mère, occupée précisément à faire arpenter ce fief et dresser un nouveau papier terrier. Après la mort de Marie d'Anjou, Louis XI fit continuer ce censif, qui prit le nom de papier Godeau, du commissaire qui y avait eu la principale part. Un déficit assez marqué dans les revenus du Roi en Aunis avait rendu nécessaire cette mesure, qui n'avait rien d'injuste ni d'oppressif, mais qui faisait de plus en plus sentir la main de l'administration.

C'était bien plus encore le caractère de l'Appointement de Marle. Les débats entre les officiers royaux et ceux de la commune étaient contemporains de celle-ci, mais ils avaient changé de face. Ils ne portaient plus sur le serment de respecter les priviléges ; sénéchal et gouverneur le prêtaient sans difficulté toutes les fois que l'occasion s'en présentait, et elle se présente souvent dans cette période ; on y trouve même cette singularité que Mérichon prête serment, une année comme maire entre les mains du gouverneur, une autre comme gouverneur entre les mains du maire. On avait affaire maintenant aux financiers et aux juristes : moins hautains, plus tenaces que les hommes d'épée, ils reprenaient en détail ce que ceux-ci contestaient, puis cédaient en masse. En 1444, les échevins, comme protecteurs des bourgeois, avaient porté plainte contre les exactions des Elus et des Receveurs des tailles ; ceux-ci, par une tactique qui n'est pas usée pour être vieille, prenant en mains les intérêts des petits, accusèrent les échevins d'avoir indûment levé sur le peuple plusieurs impôts. Des commissaires envoyés par le Roi prononcèrent que les échevins n'avaient pas dépassé ce que permettaient leurs priviléges et ce qu'avait exigé la difficulté des circonstances. En 1460, à ces débats sans cesse renaissants, se joignirent les plaintes des échevins contre les tentatives sur leur juridiction, qu'ils imputaient aux officiers royaux. Le Roi envoya encore des commissaires, et leur décision prit, du nom du principal d'entre eux, Henri de Marle, maître des requêtes, le nom d'appointement de Marle. Tout en réglant les difficultés relatives surtout aux accusés étrangers à la commune, cette sentence confirme à peu près en tout point, soit sur les perceptions financières, soit sur la juridiction civile ou criminelle, l'état antérieur des choses ; et en effet, en 1464, le Maire eut à exercer ce terrible pouvoir, de prononcer la peine capitale ; mais elle le renouvelle, et en même temps elle en modifie les bases. Tout en le rappelant, elle s'exprime souvent comme si elle

fondait ce qu'elle reconnaît ; elle substitue une décision de commissaires, une décision administrative, à ces déclarations des parlements qui avaient le caractère d'un arbitrage impartial. En sorte que les institutions de la commune, tout en ne changeant pas sensiblement, perdent cependant beaucoup de leur solidité.

Je t'ai signalé le reproche fait aux échevins d'avoir perçu indûment quelques contributions sur les bourgeois. Deux choses secondaient ces représailles ; avant tout, les efforts des membres du corps de ville pour en concentrer les honneurs dans un petit nombre de familles ; puis, la complication des rapports entre la commune et le Roi. La richesse devient de plus en plus la sauvegarde et la seule force de la Rochelle. Charles VII et Louis XI demandèrent beaucoup aux Rochelais, laissant, à la vérité, à ce surcroît d'impôts, la forme et le mérite de dons, et leur faisant aussi des dons quelquefois, mais rendant, somme toute, ce gracieux échange assez onéreux au peuple. Les ressources pour y satisfaire variaient peu ; sauf quelques remaniements de tarifs, soit pour le taux des droits, soit pour les marchandises auxquelles ils s'appliquent, elles sont telles que je te les ai montrées au XIIIe siècle, principalement des droits d'octroi, se percevant non seulement aux portes de la ville, mais aussi à l'embarquement et au débarquement : ne se partageant pas toujours de la même manière entre la commune et le Roi, d'où les débats signalés ; puis ce droit d'entrée des bourgeois et des membres de l'échevinage, qui tendait probablement à tomber en désuétude, puisqu'en 1457 il est de nouveau réglé à trois, six ou plus de six écus pour les bourgeois, dix, quinze et vingt livres pour les membres de l'échevinage, en croissant avec la fortune. C'est dans une perception plus exacte, dans une gestion plus sévère, que les maires cherchent un accroissement des revenus. Vertu ou défaut, la confiance dans les comptables n'est pas grande au XVe siècle. Le maire, le second élu, le maître d'artil-

lerie, ont chacun une des trois clés de la caisse où se gardent ces deniers du droit d'entrée. Les défenses d'exactions sont souvent renouvelées contre les officiers de la commune, entr'autres, en 1467, contre les gardes des tours de la Chaîne, qui paraissent avoir exigé des présents des marchands qui entraient dans le port. Pour éclaircir encore plus la gestion des deniers communaux, le maire de 1457, Jean Mérichon, fit dresser un livre des rentes et revenus de la ville, et des bénéfices à sa collation.

Grâce à ces soins, le mouvement commercial avec la Flandre, l'Angleterre et l'Espagne, permettait de faire face à tout. C'est à la Rochelle que la reine-mère s'embarqua, en 1462, pour aller à Saint-Jacques-de-Compostelle, et le fret du petit bâtiment qu'elle monta pour ce voyage fut de cinq cent cinquante livres.

La tendance du corps de ville à se former en aristocratie héréditaire lui imposait l'obligation, qu'il comprenait, de veiller de plus en plus à la police, à l'assainissement, à l'embellissement de la ville. Le maire est cependant obligé de défendre et de se faire confirmer, en 1446, le droit, souvent périlleux, de fixer le prix du pain et des principales denrées. Il use d'un droit analogue pour maintenir, au détriment des autres habitants, les priviléges des propriétaires de vignes; les statuts qui ne permettent plus après la Saint-André l'entrée des vins de toute autre provenance, qui repoussent l'introduction des *cidres* et *poumades*, qui surveillent avec une inquiétude tracassière les taverniers et débitants de vins, sont renouvelés (1466) et rigoureusement appliqués. La santé publique appelait des soins plus généreux. D'habitude les revenus des hôpitaux suffisaient à leurs dépenses. Plus d'une fois cependant on est obligé de consacrer aux besoins des pauvres, une partie des deniers communaux. Aussi l'amélioration des conditions hygiéniques, le pavage, le nettoiement de la ville, sont-ils les préoccupations des maires, qui parfois acquièrent de la popularité en y contribuant de leur bourse.

Mais l'entreprise la plus importante à cet égard est sans contredit celle qu'on forma, en 1447, sous la mairie de Jean Girard, d'établir une fontaine d'eau potable, venue de Lafont, au plus haut et ferme roc de la ville. Cette expression même accuse le mélange des eaux qu'on buvait auparavant. On obtint du Roi une imposition spéciale pour mettre à exécution ce projet, qui amena la construction de la vieille fontaine, sur un emplacement peu éloigné du lycée actuel.

Le port exigeait aussi des soins. Le Maire en enlève la police aux sergents royaux pour se la faire attribuer. Le flot portait des cailloux entre les tours et dans le hâvre : on fit de longs et dispendieux efforts, qui ne donnèrent que des palliatifs contre ce mal.

On n'en était pas à négliger les fortifications ; toutes les fois au contraire qu'on y retouchait, on les accroissait ; on dirait à voir les dépenses qui y sont consacrées que l'enceinte de la ville s'étendait sans cesse ; mais cela s'explique par les progrès incessants de l'art de la guerre. Il fallait avant tout pourvoir à sa sûreté. Des murs, s'élevaient plusieurs tours. En 1468, fut presque terminée celle de la Lanterne, sur laquelle, cette année là, fut allumé un phare, guide pour les navires qui venaient à la Rochelle, signal dans les dangers. Sa construction était commencée depuis vingt-trois ans. C'est le maire Mérichon qui eut l'honneur d'y apposer ses armes : lui et plusieurs de ses parents ou de ses alliés y avaient eu la principale part. C'est à cette émulation, compensation de l'influence trop grande d'un petit nombre de familles, qu'on dut un lavoir public, un abreuvoir d'eau douce, situés entre la tour de la Lanterne et la Verdière, la fonte de quatre couleuvrines, alors admirées, celle de la grosse cloche de la ville, l'établissement de la grande boucherie, celui de halles pour la vente du poisson, pour celle des draps. Au milieu de ces signes de prospérité, on n'est pas surpris de voir signaler l'activité de l'atelier monétaire.

D'autres intérêts n'étaient pas négligés. Ce même Mérichon fondait à Lafont un couvent de Cordeliers. Les chanoines de Saint-Jean-Dehors croissaient en nombre. Le chapitre de Saint-Jacques-de-Compostelle avait des fiefs en Aunis et recueillait de nombreuses aumônes à la Rochelle. C'est à cette époque (1461) que se rapporte un miracle dont la tradition s'est conservée dans notre église Saint-Barthélemy. Un jeune homme, muet depuis l'âge de sept ans, ayant obtenu, par les attestations de sa mère, d'être admis à faire sa première communion, en recevant l'hostie, recouvra tout-à-coup la parole et en usa pour exprimer tout haut sa reconnaissance envers celui qui la lui rendait.

Des indices font supposer que le goût de l'instruction se répandait dans cette population riche. Il y avait alors à la Rochelle un calligraphe très distingué, Guillaume l'arbalestrier, par lequel, Jean, comte d'Angoulême, pendant son séjour, fit exécuter une copie du Songe du Vergier. On y relate aussi des ouvriers habiles dans la reliure des livres.

Il était tout simple que cet éclat rejaillît sur les maires, desquels il venait en grande partie ; simple aussi, bien que non sans danger, qu'il les désignât aux faveurs des rois et des grands, qu'ils accueillaient parfois dans leur ville avec une splendide hospitalité. Doriole, Mérichon, Cadiot, reçurent de Louis XI de hautes fonctions, et les annalistes rochelais s'enorgueillissent de ce que de tels personnages soient en tout temps donnés par le corps de cette ville à la grande patrie. Toutefois ils n'oubliaient pas leur commune ; Mérichon y revenait après ses ambassades ; un autre, Laurent Desnorp, mourant à Bourges, veut au moins qu'on y rapporte son cœur, et les plus grands honneurs accueillent ce pieux dépôt. Un autre honneur encore, celui du souvenir, fut ambitionné par les maires. En 1468, Mérichon fit rechercher dans le passé, établir pour le présent et l'avenir, en perpétuelle mémoire, les noms et surnoms des

maires de cette communauté, avec un précis des principaux faits passés en leur mairie, et jeta ainsi les fondements de notre histoire.

IX

DE 1469 A 1472.

On craint d'autant plus le changement qu'on se trouve mieux. Il n'est pas étonnant que les Rochelais fissent valoir auprès de Louis XI les promesses royales qui ne lui permettaient pas de les détacher du domaine direct de la couronne. Mais sa résolution lui était dictée par une impérieuse nécessité, et il eut sans doute peu de peine à faire comprendre à des hommes rompus à la politique d'action que non seulement il fallait céder, mais qu'il fallait céder promptement, et n'offrir à un prince indécis, ni motif, ni prétexte, pour refuser de nouveau un apanage qu'on ne lui avait pas fait accepter sans peine et qui était le seul peut-être qui ne remît pas en question tout ce que la guerre de cent ans semblait avoir décidé en faveur de la France. On aperçoit facilement des allusions à cet entretien dans les lettres que Louis chargea les députés de remettre à leurs concitoyens; sans blâmer la résistance des Rochelais, tout en motivant un acte irrégulier sur le bien de la paix, sur le repos de l'état, elles n'en ont pas moins le caractère le plus impératif. Malgré un certain ton d'excuse, ce sont des lettres de jussion. Aussi les choses marchèrent vite et, le 24 mai 1469, la ville fut remise aux commissaires du duc de Guyenne.

Louis XI en donnant sa ville de la Rochelle à son frère,

n'avait pu la lui donner qu'aux conditions auxquelles lui-même la tenait. Aussi cette cession avait-elle été précédée d'un rappel ample et détaillé des priviléges. Les commissaires de Crussol, sénéchal de Poitou, et Odet de Lescun, durent, avant que les portes s'ouvrissent, renouveler cette reconnaissance explicite ; les serments furent, non pas seulement multipliés, mais prodigués. Puis les représentants du duc reçurent à leur tour les serments de ses nouveaux vassaux. Le 26, Thierry de Lenoncourt entra à la Rochelle comme gouverneur. Enfin, le 2 juin, le duc de Guyenne expédia de Nantes des lettres détaillées où il énumérait, pour les reconnaître et les cimenter, tous les priviléges de la ville ; puis on annonça qu'il allait lui-même y venir. Il y fit son entrée le 6 juillet.

De grandes fêtes l'y attendaient. C'était, tu l'as vu, un des faibles des Rochelais que d'aimer, dans ces réceptions, à étaler leur richesse : un autre motif s'y joignait ici ; ils voulaient montrer au prince qu'en résistant aux ordres du Roi, ils avaient voulu défendre un droit et non pas repousser sa personne. Après que Charles de Guyenne eut, en prêtant le serment accoutumé, fait tomber le cordon de soie, il fut reçu avec une grande pompe ; à la seconde porte, une jeune et belle fille lui présenta un cœur, symbole de celui de la ville ; ce genre d'allégorie devait prendre un grand développement dans les fêtes de ce siècle ; plus de cent enfants, vêtus d'un costume uniforme, l'accueillirent de leurs cris répétés de *Noël*. Il fut conduit sous un dais porté par six des principaux de la ville, d'abord à l'église Saint-Barthélemy, puis à l'hôtel de Mérichon, où il devait loger, et là on lui offrit en présent de la vaisselle d'argent du poids de cent cinquante marcs. Avant de partir, le 26 juillet, le prince déclara par lettres patentes que, quelques priviléges qu'il accordât aux autres villes de son duché, ils ne sauraient nuire à ceux de la Rochelle ; en outre il accorda que, dans le port de la Rochelle, pour toute contestation de droits au-dessous de trente francs,

les marchands seraient crus sur leur serment, sans caution ni certificat.

Quelques semaines après, le duc était encore à la Rochelle, lorsque les agents du Roi vinrent le disposer à avoir avec son frère une entrevue sur le pont de bateaux qui, au Braud, traversait la Sèvre. Le 9 septembre, les deux princes s'y virent d'abord avec contrainte, puis avec une cordialité peut-être plus sincère qu'elle ne fut durable : ils s'y jurèrent une amitié qui était le plus véritable intérêt de tous les deux, et que tous deux oublièrent bientôt.

La faveur du prince n'empêchait pas les démêlés de ses officiers avec l'échevinage. Ils portèrent, comme d'ordinaire, sur la perception des impôts, sur l'exercice de la justice et de la police. Toujours, le maire obtint du duc des décisions en sa faveur ; dans ce court espace de trois ans, il eut à exercer ce terrible droit de prononcer la peine capitale, toujours disputé, toujours maintenu. L'année 1471 fut une année d'épidémie pour la Rochelle ; cependant, d'un compte de l'aumônerie Saint-Berthommé pour cette année, qui nous a été conservé, il ressort que les revenus couvraient les dépenses. Il semble qu'on en peut déduire aussi que l'intérêt de l'argent était d'environ dix, le revenu des terres d'à-peu-près sept et quart pour cent, que le salaire de l'ouvrier était relativement plus élevé qu'aujourd'hui. Je tire ceci toutefois d'indices trop peu nombreux pour qu'on puisse s'y fier.

Ce calme de la vie ordinaire, si facilement repris, fut tout à coup gravement troublé. Au mois de mai 1472, Louis XI fit savoir aux Rochelais qu'il était à Surgères avec une armée, qu'il voulait qu'ils rentrassent sous son obéissance immédiate, et qu'il entendait être reçu sans retard dans leur ville. Les promesses échangées au Braud avaient été bien vite oubliées. Le faible Charles de Guyenne était redevenu l'instrument des intrigues ambitieuses des ducs de Bourgogne et de Bretagne. Derrière eux, Louis

apercevait les Anglais tout prêts à profiter de ces troubles, et cette crainte donnait à la Rochelle une importance toute spéciale. Sûr qu'il y avait désormais plus de péril à attendre qu'à agir, il agissait. Il frappait réellement ses ennemis du coup le plus sensible en dépouillant son frère. Il venait de s'emparer de Saint-Jean-d'Angély, de Saintes, de Surgères, et menaçait la Rochelle.

Les Rochelais s'empressèrent de lui envoyer trois députés : ceux-ci lui représentèrent qu'ils n'avaient prêté serment au duc que sur ses ordres précis, sur sa triple jussion ; que le duc leur avait été bon seigneur, qu'il venait, dans ce mois de mai même, de confirmer les priviléges relatifs à leur juridiction ; qu'ils ne pouvaient ouvrir leurs portes à une armée sans au moins lui en référer. Louis répondait qu'ils n'appartenaient qu'à la couronne de France, dont ils ne pouvaient être aliénés ; que le duc, en ne tenant pas ses promesses, avait perdu tout droit sur son fief ; que la faiblesse de son caractère, accrue par une maladie qui durait depuis huit mois et qui menaçait de plus en plus sa vie, le livrait à toutes les intrigues ourdies contre la France. Les députés résistant encore, Louis s'emporta, déclara qu'il voulait entrer de suite à la Rochelle, qu'il le fallait, que la moindre résistance entraînerait la destruction et le sac de la ville.

Au retour des députés, le 22 mai, l'échevinage reconnut qu'il fallait se soumettre ; le Roi entra dans la ville le 24, trois ans, jour pour jour, après que Lescun en avait pris possession au nom du duc. Les historiens se sont demandé si la soumission des Rochelais était justifiée par le droit féodal. Je ne sais, mais il était bien impossible qu'ils exposassent leurs biens, leur vie, leurs libertés pour soutenir une cause mauvaise en elle-même, pour arriver au but le plus contraire à leurs intérêts et à leurs vœux, le démembrement de la France, et cela pour rester quelques jours de plus fidèles à un prince moribond, qui n'essayait même pas un effort pour se conserver sa ville. Pratiquement, du

reste, la question fut tranchée par la mort du duc, qui arrivait ce même jour, et qu'on apprit à la Rochelle deux jours après. Le Roi était son héritier.

Louis XI entrait à la Rochelle en maître, mais non pas en vainqueur ; il revendiquait l'obéissance, il ne prétendait pas en changer les conditions. Aussi respecta-t-il le cordon de soie, et prêta-t-il les serments accoutumés. Pendant qu'il était dévotement arrêté dans l'église de Notre-Dame, un rochelais vint se jeter à ses pieds et implorer son pardon. C'était le procureur général du duc de Guyenne, Jean Langlois, sieur d'Angliers, qui avait insisté par dessus tous sur la fidélité qu'on devait au duc. A ce nom, Louis laissa échapper un éclair de colère, puis il pardonna au nom de celle qu'on invoquait, la Sainte Vierge, sa bonne dame et maîtresse. Encore mieux pardonnait-il à la ville. Qu'avait-il d'ailleurs à lui pardonner? Il y entra, il est vrai, sans recevoir de fêtes. Mais dès le 26, il reconnaissait explicitement, renouvelait les priviléges ; appuyant sur celui même qu'il avait tout récemment violé, l'inaliénabilité, et le confirmant en des termes qui dégageaient les Rochelais de toute obéissance envers le prince qui les méconnaîtrait ; appuyant aussi sur un autre droit plus immédiatement utile, le droit de commercer librement, sous le sauf-conduit du roi, avec les nations auxquelles il faisait la guerre, soit en allant dans leurs ports, soit en recevant leurs navires.

Il est de tradition qu'en visitant la galerie qui unissait alors les deux tours de la chaîne, en contemplant ces rades qui pouvaient offrir un accès si facile à ses ennemis, il traça sur un des vitraux ces mots : *O la grande folie !* faisant allusion à celle qu'il avait faite de laisser sortir de ses mains cette clé du royaume. Oubliait-il donc à quelle nécessité il avait cédé ? C'est du reste un des traits du caractère singulier de ce prince, que, très constant dans les vues générales de sa politique, il se livrait dans chaque détail à une sorte d'ardeur fébrile, qui ne le laissait plus

songer ni à la veille ni au lendemain. Il se montra si favorable aux Rochelais, qu'on a dit que ç'avait été le moment le plus brillant de leur liberté et qu'elle touchait à l'indépendance. Il ne faisait pourtant que recoñnaître, mais reconnaître en plein, un état de choses déjà très anciennement consacré. Il leur laissa pour gouverneur un des leurs, Mérichon, qui avait été cinq fois maire. C'était la meilleure garantie de ses bonnes intentions. Il eut même la pensée d'acheter de Mérichon son hôtel, pour être plus près des Rochelais et les faire tenir du pied, disait-il. Il y renonça; il savait bien qu'après tout les communes ne pouvaient pas n'être pas sincèrement de son parti. Il attacha la Rochelle au parlement de Paris, quelque parlement que lui ou ses successeurs pussent placer soit à Bordeaux, soit ailleurs.

Mérichon, en grande faveur auprès du Roi et auprès de sa ville, pour ajouter encore à l'éclat de l'élection du maire, fit aux clergeons de l'église Saint-Barthélemy le don annuel de dix pipes de vin de l'île de Ré, à condition qu'ils chanteraient à cette cérémonie le répons *Veni Creator,* le verset *Emitte spiritum* et l'oraison au Saint-Esprit; et la ville exempta ces vins de tout droit.

X

DE 1472 A 1519.

Les phrases faites abondent sur le calme précurseur des tempêtes, sur les vives lueurs d'une lampe qui va s'éteindre; mais ces images, comme bien d'autres, mon cher enfant, ne sont sans doute devenues des lieux communs que parce qu'elles ont trouvé de fréquentes applications.

Le demi-siècle que je vais parcourir avec toi en offre une nouvelle. C'est à travers ces années, les plus calmes et les plus heureuses de son histoire, que la Rochelle arrive à une série de désastres.

La mort de Charles de Guyenne, suivie, à peu d'années de distance, de celle du duc de Bourgogne, mit fin non pas aux rivalités haineuses de la France et de l'Angleterre, mais aux prétentions sérieuses des princes anglais sur le territoire de la France. Affranchis de toute crainte d'invasion, les Rochelais, qui ne combattaient pas hors de leur ville, le furent à peu près des graves inquiétudes que cause la guerre. Ces effets tardèrent peu à se faire sentir.

En 1474, Louis XI, pour comprimer tout mouvement hostile du duc de Bretagne, convoqua le ban et l'arrière ban dans ses provinces de l'Ouest. Les Rochelais lui rappelèrent, avec succès, que depuis sa dernière entrée dans leur ville il avait reconnu, confirmé le privilége qui les exemptait de ce service. Ils lui faisaient observer en même temps que c'était contre ces priviléges que depuis un an ils gardaient chez eux, ils entretenaient vingt-cinq de ces francs-archers qu'il venait d'établir, et ils obtinrent qu'il les retirât. En revanche, ils se chargeaient de repousser l'anglais, s'il essayait de débarquer sur leurs côtes; ils armaient la ville, ils veillaient à ce que chaque bourgeois se tînt bien muni de tout et prêt à combattre. Ce fut précisément un d'entre eux, un serviteur de leur Mérichon, cinq fois maire et maintenant gouverneur de la Rochelle, Mérindot, de l'île de Ré, que, l'année suivante, Louis, l'improvisant ambassadeur, chargea de cette mission si peu solennelle, si avantageuse, qui détacha le monarque anglais des intérêts de Charles-le-Téméraire et avança pour celui-ci la ruine à laquelle il marchait aveuglément de lui-même.

La Rochelle ne prend plus part aux affaires générales sous Louis XI, que par des engagements qui sont des titres d'honneur, quoiqu'ils puissent devenir pécuniaire-

ment onéreux. Elle figure parmi les villes prises pour garants du traité passé avec Maximilien d'Autriche (1482); son gouverneur est un des arbitres désignés dans l'alliance commerciale avec la Hanse teutonique, entamée par Louis XI, confirmée, après sa mort, au nom de son successeur.

Les troubles de la minorité de Charles VIII, bien qu'ils eussent leur point d'appui en Bretagne, n'atteignirent pas d'abord les Rochelais. Ils firent encore prévaloir les priviléges qui les exemptaient du ban et de l'arrière-ban, et, ce qui était plus difficile, ceux qui les exemptaient des impositions et subventions que motiva cette guerre, dont, au reste, leurs historiens ne parlent qu'avec une sorte de dédain pour les deux partis. Mais quand les Anglais parurent sur le point de prendre part à ces démêlés de famille, les Rochelais se montrèrent prompts à seconder de leur activité et de leurs deniers l'armement des navires que le Roi faisait équiper dans leur port, à accueillir à leurs frais les seigneurs qui venaient surveiller ces apprêts et que l'amiral Graville soupçonnait de ne pas employer le mieux possible les sommes que, de son côté, le roi leur avait confiées; ce qui ne pouvait qu'augmenter doublement la charge que supportait la ville.

Ils employèrent avec plus de plaisir leur argent à célébrer par des processions, des festins publics, des danses et des feux de joie, la paix dont le Roi leur donna immédiatement avis par un courrier (1493). Cette paix ne fut pourtant qu'une transition bien courte à d'autres guerres, les guerres d'Italie, plus folles peut-être, mais qui ne pouvaient inquiéter les Rochelais, et auxquelles ils ne contribuèrent que par leur part aggravée dans les impôts, et par quelques navires.

Plus calme encore fut pour eux le règne de Louis XII. Ce prince, l'un des meilleurs et le plus économe des deniers du peuple qu'ait jamais eus la France, les reconnut sans conteste exempts du ban et de l'arrière-ban, ne se formalisa pas de ce que, en offrant leur grand navire le

Saint-Sauveur à la reine, en remplacement de son navire la *Cordelière,* incendié dans une bataille, ils refusaient de se dessaisir de leurs canons, et ne prit même pas deux mille écus qu'ils avaient levés pour lui et qu'il jugea inutiles (1513). Seulement il semble qu'une si courte tranquillité leur eût déjà ôté de leur valeur guerrière, eût déjà diminué leur aptitude à se suffire à eux-mêmes. En 1511, inquiets de voir les navires anglais se montrer fréquemment en rade de Chef-de-Baie, ils songèrent à se mieux mettre en garde contre une attaque. Ils trouvèrent vite l'argent nécessaire ; ils requirent, comme c'était d'usage et avec succès, l'assistance de leurs voisins du gouvernement, pour accroître et pour garder leurs fortifications ; mais, ce qui était une nouveauté et un symptôme de décadence, ils demandèrent au Roi, pour diriger ces travaux, quelque gentilhomme expert au fait de la guerre. Le Roi leur envoya le sieur Du Chillou.

Ce calme, ces bonnes relations avec le Roi, ne leur coûtaient guère que de l'argent : or, quel meilleur placement de cet argent ? Louis XI, en 1472, leur avait concédé le droit de commercer même avec les peuples avec lesquels il était en guerre ; en 1473, il leur donnait quittance de la somme de trois mille livres qu'il avait reçue d'eux, non comme condition, mais à l'occasion de ce privilége, et il les autorisait à percevoir, pendant deux ans, six deniers pour livre sur les marchandises qui venaient charger en leur port, et sept deniers mailles par pipe de vin pour rembourser cette somme à Mérichon et à Furgon, qui en avaient fait les avances à la ville. En 1474 et 1476, exploitant leur reconnaissance et leur vanité, il les engageait à faire tous les frais de la navigation d'ambassadeurs de France en Portugal, de Portugal en France, et un peu ceux du séjour du roi Alphonse V, de Portugal, en France. Il en reçoit, par un don plus direct, deux mille écus en 1477, trois mille livres en 1478 ; d'autres sommes en d'autres occasions ; déclarant à chaque fois que ce sont là des

exceptions qui n'attentent pas à leurs priviléges ; éludant sans cesse, mais sans cesse reconnaissant le droit, et, ce qui valait mieux, comme le voyaient bien ses sujets, évitant, à l'aide de ces impôts, bien des guerres et bien des maux à son peuple. Les Rochelais, en particulier, étaient des gens qui, fort résolus quand il fallait faire la guerre, aimaient encore mieux acheter la paix, quand elle ne coûtait pas trop cher.

Ils laissaient pourtant, et ce semble sans nécessité, le roi s'immiscer plus qu'il n'eût fallu dans leurs affaires intimes. En 1479, Pierre Furgon contesta la régularité de l'élection du maire ; il prétendait que c'était lui, et non pas Fétis, qu'avait désigné la pluralité des suffrages : le corps de ville, au lieu de décider lui-même, en déféra au Roi. L'exercice de la mairie fut suspendu et remis, par commission, à Guillaume de Douves ; les commissaires royaux décidèrent que l'élection n'avait pas été bien faite, et, sans la faire recommencer, remirent aux mains de Furgon le pouvoir municipal. Dangereux exemple qui autorisa le Roi, deux ans plus tard, à demander que l'élection du maire fût recommencée, uniquement parce qu'aucun des trois élus ne lui convenait. Le corps de ville céda, tout en protestant que cette concession ne tirerait pas à conséquence et ne pourrait engager l'avenir. Les historiens rochelais présentent cette faiblesse comme un acte de condescendance envers un roi qui, venant d'échapper à une maladie très grave, en conservait un grand trouble dans ses facultés intellectuelles.

Il n'y aurait presque rien à dire des relations des Rochelais avec le pouvoir royal sous Charles VIII, sans un fait du même genre, moins grave, mais analogue. En 1491, Gaston II de Foix, comte de Candale, gouverneur de Guyenne et, comme tel, gouverneur de la Rochelle, disputa à Mérichon, gouverneur de la ville, le gouvernement en la justice, comme on disait, et le droit de choisir le maire entre les trois élus. Par suite, l'élection fut suspendue

et les fonctions du maire illégalement prolongées jusqu'au 26 septembre. Dans cette affaire, Gaston non seulement ne violait pas, mais invoquait les priviléges. Toutefois de pareils faits accoutumaient les rois et ceux qui les approchaient à voir dans les maires de la Rochelle de simples officiers dépendant de la couronne, plutôt qu'un pouvoir inférieur, subordonné au leur, mais pourtant découlant d'une autre source.

A cela près, tout marche de soi sous ce règne de Charles VIII. A son avénement, il confirme le privilége des Rochelais; ceux-ci envoient leurs députés aux états-généraux de Tours. Aux apparences de guerre, ils se chargent de leur défense; aux guerres lointaines, ils contribuent de leur argent et de leurs navires; à la naissance du dauphin ils se signalent, comme d'ordinaire, par la somptuosité de leurs fêtes. Toutefois, un projet administratif qui n'atteignait en rien leurs droits, mais qui menaçait leurs intérêts, les troubla assez vivement en 1495. Charles VIII, de retour de sa glorieuse et stérile expédition de Naples, voulait se refaire une flotte. Louis de Latrémouille, le plus grand seigneur de l'Aunis, comme seigneur de Benon, de Marans et de l'île de Ré, vint signifier aux Rochelais que le Roi attendait d'eux, dans l'espace de deux mois, deux vaisseaux construits et armés à leurs frais; qu'il comptait réunir, pour y attendre ses ordres, une flotte dans le port de Brouage. Les Rochelais répondirent que le délai de deux mois était trop court, et que surtout l'idée d'une flotte royale en station à Brouage serait funeste au commerce de ces côtes et au leur en particulier. Il est très permis de supposer que ce n'était pas là le seul motif de leurs craintes; qu'ils se souciaient peu de voir de grands développements à un port si voisin du leur; qu'ils avaient conservé assez d'esprit d'indépendance pour aimer moins encore le voisinage, la surveillance constante d'une flotte royale; mais il est certain que, dans ce temps, la présence de cette flotte eût troublé la sécurité nécessaire au commerce. Du reste

comme preuve de leur zèle, ils offraient le versement immédiat de six mille écus, quoique les sacrifices qu'ils avaient faits les années précédentes leur rendissent celui-ci singulièrement onéreux. Latrémouille goûta leurs raisons, leur promit son appui et les invita à envoyer l'un d'eux à Charles VIII. Ils confièrent cette mission à Seguin Gentilz, sieur de l'Enfernaut, ancien maire, qui fut assez habile ou assez heureux pour faire renoncer à ce projet d'un port royal à Brouage, plusieurs fois repris et abandonné depuis, jusqu'à la fondation de Rochefort, et pour faire dispenser la ville de la construction des deux vaisseaux. Quelques chroniqueurs ajoutent, mais ici ils sont contredits par d'autres, que le Roi n'accepta même pas les six mille écus, quand Gentilz lui eut fait voir quelles charges avait supportées la ville. Il y a aussi dissidence sur la somme, les uns parlant de six mille écus, les autres de six mille livres. La perte de la pièce originale ne nous laisse aucun moyen de choisir entre ces contradictions. Les inventaires antérieurs à 1628 ne mentionnent eux-mêmes qu'une pièce sous la date de 1495, en ajoutant qu'elle est gâtée et illisible.

Louis XII confirma, selon l'usage, et respecta les priviléges des Rochelais. A la vérité, ils eurent un procès avec sa femme, veuve de Charles VIII. Louis XI leur avait donné le quart de la traite des blés et vins de Saintonge, et cette traite était garant des revenus assignés à la reine douairière. De là des démêlés avec les agents d'Anne de Bretagne; mais ce ne fut qu'un procès civil, et l'union qu'elle contracta avec Louis XII ne fit que leur en rendre le gain plus facile. Ce fut uniquement leur faute, ou plutôt celle des candidats à la mairie, si le parlement intervint encore dans l'élection de 1502.

Les choses prirent un autre aspect presque aussitôt après l'avénement de François Ier. Les priviléges furent confirmés, non respectés. Le Roi, après s'être impérieusement fait rendre compte des revenus de la ville (1516), exigea avec

des menaces mesurées sur son pouvoir plus que sur son droit une contribution de trois mille livres. Les Rochelais blessés, mécontents, n'osèrent pourtant résister en face : ils ne se défendirent contre cette avanie qu'en alléguant la difficulté des temps, en se couvrant de leur pauvreté, et la firent enfin réduire au tiers seulement de la somme à laquelle ils avaient été taxés. Lorsque, au moment d'ouvrir les grands jours à Poitiers, François vint à la Rochelle, le 1er février 1519, avec sa mère et sa femme, les Rochelais, bien qu'ils se ressentissent encore des souffrances qu'avait causées, l'année précédente, un débordement tout-à-fait extraordinaire de la mer, le reçurent avec empressement et splendeur. Ils déployèrent, ils étalèrent toute leur pompe. Le Roi étala de son côté toute sa bonne grâce. Il reconnut les priviléges. S'il donna d'abord à un de ses officiers les clés qu'il reçut des mains du Maire, il les lui remit bientôt, en confiant à lui seul le soin de veiller à la garde de la ville. Tout le monde souriait. On touchait cependant au jour qui allait lancer la commune sur la pente de sa ruine.

Avant de l'y voir glisser, il faut nous arrêter encore, mon Julien, pour contempler sa vie intime pendant cette période.

Ce n'était plus par eux-mêmes, mais par le crédit qu'ils avaient auprès du Roi, que les seigneurs pouvaient avoir de l'importance pour la commune. Tu as vu l'appui de Latrémouille lui être utile (1495). Tu as vu le comte de Candale disputer avec succès, au gouverneur, à la justice, le droit de choisir le maire, petite revanche de vanité blessée. Ce comte ayant voulu passer dans la ville la revue de quarante lances qu'il commandait, et que les bruits de guerre y avaient fait admettre, les magistrats municipaux s'y étaient opposés ; il avait fallu qu'il cédât et allât faire sa montre hors les murs, dans le cimetière de Cougnes. Cette même année (1491), un prince du sang, le comte

d'Angoulême, voulut visiter la Rochelle. Arrivé à Aytré, il envoya son beau-frère prévenir les bourgeois et leur dire qu'il attendait qu'ils lui présentassent les clés de la ville. N'ayant pas le temps de convoquer le corps d'échevinage, le Maire réunit à la porte Saint-Nicolas et consulta quelques-uns de ses membres, et répondit, sur leur avis, au comte de Taillebourg qu'ils ne pouvaient faire cet acte de soumission qu'envers le Roi, que du reste le comte d'Angoulême les honorerait beaucoup par sa présence, et recevrait d'eux tous les honneurs dus à son rang. Quelques-uns des échevins accompagnèrent même jusqu'à Aytré le porteur de cette réponse. Le comte d'Angoulême s'emporta d'abord, insista, menaça ; puis ne trouvant chez ces bourgeois que la plus respectueuse obstination, il accepta leurs conditions. On lui fit un pompeux cortége, un splendide accueil, et lorsqu'après avoir prêté les serments accoutumés il fut arrivé au domicile qu'on lui avait préparé, la ville lui offrit un présent de deux mille livres. Il daigna l'accepter, et fut dès lors fort bon ami des Rochelais. Ne crois pas, mon cher enfant, que le pouvoir de l'argent date de nos jours. Il a de tout temps été d'autant plus grand que l'argent était plus rare, et il est fort légitime dans les limites que lui impose l'honneur.

A l'avénement de François Ier (1515), les Rochelais firent agréer ce même refus de présenter les clés de la ville à Lautrec, que le Roi leur avait commandé de recevoir avec les plus grands honneurs. Ils le compensèrent par des harangues, par de la pompe, par des présents, parmi lesquels figuraient des objets rares, venus des pays lointains, fruits et témoins de l'activité de leur commerce. Lautrec leur fut plus tard favorable.

Il fut remplacé dès l'année suivante comme gouverneur, par François de Rochechouart, qui reçut de la ville un présent de mille livres. Ces sortes de tributs s'introduisaient et restèrent longtemps imposés par l'usage. L'entrée de Rochechouart ne fut l'objet d'aucune difficulté, et il échan-

gea au contraire de cérémonieuses politesses avec les Rochelais ; mais ceux-ci allèrent un peu loin en donnant une place de pair, qui devint vacante, au maître d'hôtel de ce seigneur, André Barranger.

Vers le même temps ils reçurent, avec cette magnificence qu'ils aimaient, le maire de Saint-Jean-d'Angély et l'évêque de Saintes.

Les débats pour la juridiction, si actifs dans les périodes précédentes, semblent éteints dans celle-ci, et à peine y a-t-il quelques notes à glaner à cet égard.

Le cardinal Raymond Pérauld, reconnaissant d'anciens services qu'il avait reçus des Rochelais, leur obtint du pape Alexandre VI une bulle qui ôte à tout ecclésiastique le droit de les citer à un tribunal hors de leur ville, et qui donne aux abbés de leur voisinage le pouvoir de les relever de toute excommunication prononcée à ce sujet. Le motif allégué pour ce privilége, la nécessité de défendre leur ville, se rapportait à des circonstances qui dès lors avaient disparu.

Nous trouvons encore l'application par la juridiction municipale de peines qui nous paraîtraient cruelles ; un voleur n'est banni à toujours de la ville qu'après avoir été battu de verges par les carrefours et avoir eu une oreille coupée; une femme convaincue d'infanticide est décapitée ; sa tête est exposée au bout d'une lance au lieu de son supplice, la fontaine des Petits-Bancs, et la jambe dont elle avait poussé son enfant dans l'eau exposée sur une autre lance, au lieu théâtre de son crime.

Cette juridiction, au criminel comme au civil, fut à la fois confirmée et dirigée par la révision de la coutume, projetée dès 1493, et qui fut officiellement publiée le 30 septembre 1514.

En 1507 je trouve à la Rochelle, peut-être accidentellement, un vice-amiral, devant lequel sont conduits des matelots et des soldats qui s'étaient rendus coupables envers des Anglais, en rade de la Palisse, d'un véritable acte de piraterie.

Un peu plus tôt (1496), Charles VIII ayant conçu l'idée de fonder un parlement à Poitiers, les Rochelais firent valoir la promesse de Charles V de ne pas les détacher du parlement de Paris. Mais cette idée fut abandonnée par l'influence du chancelier Briçonnet.

La police nous semble plus inhérente au pouvoir municipal que le pouvoir judiciaire ; son exercice laisse apercevoir, à côté des besoins anciens, quelques tendances nouvelles.

L'échevinage ne prend qu'en 1473 une mesure d'ordre bien simple, en réglant qu'il consacrera le mercredi aux affaires qui n'importent qu'aux particuliers, le samedi à celles d'intérêt général. En 1477, il fait autoriser par le Roi une taxe de trois deniers par semaine sur chaque maison pour le nettoiement de la ville. En 1516, des comptes plus fréquents sont demandés aux gouverneurs des hôpitaux, et bien que ces maisons eussent obtenu l'exemption des dîmes que le Pape levait pour une guerre contre les Turcs, la ville rétablit les charités longtemps interrompues de la Pentecôte et de la Toussaint, et elle ne le fait pas seulement comme secours aux pauvres, mais aussi comme acte de piété, *en mémoire des trépassés, afin que Dieu préserve cette ville du continuel danger où elle est pour n'avoir aucun support et appui, combien qu'elle le mérite sur toutes les villes de France.* Vague pressentiment, qui n'était que trop fondé.

Mais c'est surtout dans leurs rapports avec le commerce que les mesures de police prennent de l'importance, par leur portée et surtout par les résistances qu'elles vont soulever. Les plus étroites et les moins justes à nos yeux sont les mieux accueillies. Un réglement sur les ventes (1478) interdit toute vente au détail dans la Rochelle à quiconque n'en est pas bourgeois et protège en toute matière les marchands qui *portent les faix et charges de ladite ville.* Mais de rudes amendes atteignent les boulangers et les bouchers qui, sur le poids, sur le prix, sur la

marque de leurs marchandises, enfreignent les réglements. De plus rudes frappent une fraude commerciale de nature à déshonorer le commerce rochelais à l'étranger, l'emploi de pipes trop courtes pour les liquides. Mais ce pouvoir, assez arbitraire, est souvent moins bien employé. L'échevinage taxe à son gré les journées des ouvriers employés aux fortifications (1480), sans qu'ils puissent se refuser à cette corvée. Dans une année désastreuse, en 1515, la peste sévit; plusieurs bourgeois et des officiers même de la ville l'abandonnent; le Maire voulant réunir le conseil, il ne s'y trouve que six membres. Il se fait reconnaître le pouvoir de remplacer dans leurs offices ceux qui, dans vingt-quatre heures, ne seront pas rentrés dans la ville, et il fait publier cette décision dans tous les villages environnants. La disette suit la peste; le blé monte au prix de dix sous et demi, le boisseau de Marans. Cependant il y avait en rade de Chef-de-Baie et de la Palisse, huit navires qui s'apprêtaient à porter quinze mille boisseaux de froment en Espagne. Le Maire les fait saisir, et fait vendre le blé par la ville et par les villages voisins à cinq sous le boisseau. Ce maire si expéditif s'appelait Jean Chasteigner.

C'était sans doute la gravité des circonstances qui excusait à ses yeux ces actes de tyrannie. Car déjà l'on s'était aperçu du mal que pouvaient faire au commerce les abus de l'action municipale. Les Rochelais avaient eux-mêmes réclamé contre les impôts dont la ville de Niort grevait la navigation sur la Sèvre. Louis XI, qui leur avait accordé le droit de négocier en temps de guerre, droit qu'on tenta de méconnaître sous son successeur, mais qu'ils invoquèrent et firent respecter, Louis XI, avait fait diminuer dans plusieurs tarifs communaux les droits perçus à l'entrée des ports, droit d'ancrage, de pontonnage, de passage. Un particulier tenta cependant plus tard (1498) de se servir du nom de ce roi pour s'arroger à la Rochelle un droit de balisage, qui du moins correspondait à un service rendu;

mais la ville montra que c'était à elle seule qu'il devait être attribué.

Les bourgeois eux-mêmes comprenaient le commerce et savaient discuter les mesures qui lui étaient favorables. En 1501, l'archiduc Philippe présent à Paris demandait que les commerçants français qui allaient en Flandre fussent tenus de résider à Bruges, que leurs marchandises n'eussent d'entrepôts qu'à l'Écluse et à Damm. Louis XII laissa aux intéressés eux-mêmes le soin de débattre la question par députés. Envoyé par la Rochelle, en son nom et au nom de Saint-Jean d'Angély, Seguin Gentilz joua un des premiers rôles dans cette assemblée, et lorsqu'elle se fut prononcée contre les demandes de l'Archiduc, fut envoyé par Louis XII en Flandre pour faire accepter cette résolution aux Flamands et régler quelques difficultés qui s'étaient élevées entre eux et les populations que représentaient depuis longtemps les Rochelais.

Ces droits de balisage, de lestage, de délestage et droits analogues, qu'on commençait à trouver trop onéreux pour la navigation, étaient pourtant une des sources les plus sûres des revenus de la ville. On a grand'peine à s'orienter dans ces questions de finances où manquent les chiffres, mais il est visible que ces impôts que les rois concèdent à l'échevinage, ne sont le plus souvent que des moyens de le rembourser des avances qu'il leur a faites. L'habileté du maire consiste à faire durer la concession assez longtemps pour qu'elle rapporte plus qu'elle n'a coûté. Tel est notamment l'abandon fait par Louis XI des deniers de la traite de Saintonge qui n'avaient pas encore été touchés par son frère ; tel l'abandon plus durable, souvent disputé, toujours maintenu, du quart de cette même traite ; tels le droit de six deniers pour livre sur toutes les denrées étrangères chargées dans la ville et celui de cinq sous sur chaque tonneau de vin qui en sort (1472 et 1477). Au même prix s'acquièrent certaines exemptions, parmi lesquelles toutefois il faut noter à part, à cause de son importance

financière, commerciale, politique, l'exemption des *devoirs* sur le sel provenant des marais d'Aunis, dès longtemps obtenue, ratifiée formellement en 1472.

Aux difficultés financières, difficultés de tout temps et de tout pays, l'échevinage opposait les ressources ordinaires d'une bonne administration ; il amortissait des rentes ; il imposait des comptes de plus en plus rigoureux aux trésoriers ; il dressait des états exacts des revenus et des dépenses. Il fit deux choses qui eurent de plus graves conséquences qu'on n'eût pu croire. La charge de greffier de ses conseils était annuelle et élective ; dans un besoin d'argent il la vendit, à vie, à Etienne Chaulvin, un des pairs, malgré l'opposition, puis la protestation de quelques-uns de ses membres. Il perçut avec une exactitude de plus en plus minutieuse le droit du huitième sur la vente du vin au détail, qui portait sur les cabaretiers, c'est-à-dire sur des bourgeois. Dès 1491, il avait fallu appuyer par des menaces la levée de cet impôt. Les récalcitrants eurent recours aux juges royaux, élus et parlements. Déboutés de leurs prétentions, ils ne se soumirent qu'avec un grand mécontentement.

A ces embarras financiers il eût fallu remédier par de l'économie : mais c'est ce qui ne s'est jamais vu ; peut-être parce que l'économie prévient de pareils embarras, et qu'il est plus aisé de ne pas s'engager que de s'arrêter sur une pareille pente. Le goût du bien-être et du luxe s'accroissait : quelquefois des maires riches faisaient à la ville des dons utiles ou splendides ; mais d'autres maires, moins favorisés de la fortune, pour paraître ne pas rester en arrière, poussaient la ville dans de grandes dépenses. Il y en avait de fort utiles.

Le port a toujours été d'un entretien difficile. Aux pierres que la mer y poussait, on avait souvent opposé des rangées de pieux, renouvelées en 1473 : en 1516, sous l'importante mairie du sieur de Conan, on construisit un éperon de pierre de trente-deux brasses de long,

dix-huit pieds de haut, dix-neuf pieds de large ; protection plus efficace.

On continuait de paver la ville et d'en entretenir les rues pavées.

Bien que la guerre fût de moins en moins imminente, bien que les Rochelais ne prévissent certainement pas à quoi serviraient bientôt leurs fortifications, elles n'avaient pas cessé d'être la principale des préoccupations, la plus grande source de dépenses. Les douves ou fossés furent nettoyés ; des embrâsures sur la mer furent ouvertes dans les tours. Des boulevards furent réparés ou construits à la porte des Deux-Moulins, où s'éleva un fort qu'on appela le Beau-fort, à la porte de Cougnes, entre la tour de la Chaîne et celle de la Lanterne ; la grosse tour de la Chaîne fut couverte d'un nouveau revêtement de la base au faîte (1505) ; la tour du Garot ou de la Lanterne, déjà éclairée quelques années auparavant, fut achevée en 1476 ; d'autres furent construites, la tour de Barnage, près de l'Échelle-Chauvin ; d'autres aujourd'hui inconnues, la tour Champdeniers ; trois tours entre les Sœurs blanches et l'église de Cougnes. Des canons furent fondus par la munificence du maire entrant en charge ou aux frais de la commune ; plusieurs étaient remarqués par leurs poids ; d'autres gardèrent un nom longtemps célèbre, la Vache, la Reine-Anne, la Mercière, donnée par Guillaume Mercier, à laquelle la mort du duc d'Aumale valut plus tard un autre nom.

On commençait, en faveur de la santé publique, des travaux que toutes les époques ont vu reprendre, la nôtre en particulier, et qui ne sont probablement pas à leur terme. En 1499, on creusait la bonde ou larron de la tour du Garrot, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales et des eaux douces de Lafont.

La même année, on nettoyait la grande fontaine de Lafont et ses quatorze conduits ; trois ans après, on construisit une autre fontaine près les puits doux.

De 1486 à 1497, l'hôtel de ville est l'objet de constructions, d'ornementations qui semblent plutôt tardives que prématurées dans cette histoire toute communale. En 1476, on avait enfin, après plusieurs tentatives, réussi la fonte de la grosse cloche du beffroi de la commune; en 1510, l'échevinage se fit faire une belle scrutine ou boîte d'argent, pour recueillir les bulletins de vote aux élections.

En 1478 fut faite la chapuce qui couronnait la Grosse-Horloge, couverte de plomb en 1518; ouvrage qu'admiraient fort les contemporains, qui fut pourtant singulièrement modifié en 1594. L'arceau qu'elle couronne était alors divisé en deux, livrant deux étroits passages.

Quelques établissements religieux sont de cette époque. Louis XII érigea l'église de Saint-Sauveur en église de fondation royale, et se déclara chef de la confrérie de saint Marsault, qui y était desservie. Le maire, Jean de Conan (1516), justement heureux de ce qu'on lui avait donné ses deux gendres pour coélus dans sa candidature à la mairie, fonda une chapelle aux Jacobins, à la charge d'y prier pour le Roi et pour la ville. On signale l'année suivante, comme chose qui devenait rare, le pélerinage de deux rochelais à Jérusalem.

D'autres besoins se faisaient sentir. Ce même de Conan, dont la mairie paraît avoir été fort active, fit réparer et mettre en état une maison achetée dès 1504 pour y fonder de grandes écoles, c'est-à-dire un collége. D'autres symptômes indiquent qu'on se portait vers les jouissances de l'esprit. En 1486, Jean Faure avait légué ses livres à la fabrique de l'église de Saint-Sauveur, pour commencer de faire *une librairie,* c'est-à-dire une bibliothèque. En 1491, on avait eu une grande et pompeuse représentation de la tragédie de ce temps, une *Passion*, la *plus triomphante dont il fut jamais mémoire.* Plusieurs échevins s'étaient cotisés et avaient consacré plus de trois mille livres à ce spectacle, auquel se pressèrent de quinze à vingt mille personnes.

Il n'y a qu'un rapport très incertain entre la culture d'esprit dans une ville et les hommes éminents, même dans les lettres, qui en sortent. Cependant je citerai ceux qu'a produits la Rochelle au XVe siècle. Doriole, qui fut chancelier sous Louis XI, y était né, en avait été maire, et conserva, dans ses dignités, son titre d'échevin. Raymond Pérauld, cardinal de Gurck, évêque de Saintes, qui joua un assez grand rôle, né à Surgères, avait trouvé ses premiers appuis à la Rochelle. Deux rochelais, Jean Belhure, Guillaume Chaussard, se distinguèrent et acquirent de hautes positions dans l'ordre des Carmes. Je ne crois pas qu'ils aient laissé de livres. On a, au contraire, des poésies, des pièces de théâtre et une relation historique d'André ou Andrieu de la Vigne ; un roman, la *Conquête de Grèce*, de Perrinet Dupin, deux autres rochelais.

Cet accroissement apparent de la prospérité de la commune rejaillissait sur ses dignités. Les familles qui avaient réussi à absorber les fonctions municipales cherchaient à les retenir et à en augmenter l'éclat. C'est dans cet esprit que les ordonnances qui régissaient l'échevinage sont revues en 1472, et qu'on ajoute au serment du maire entrant en fonctions un article spécial pour garantir leur conservation, ce qui n'empêche pas de nommer, en 1493, une commission de quatorze membres pour les réviser encore ; on renouvelle (1487) les réglements sur la composition du corps de ville ; on prive de l'exercice de leur droit d'élection ceux de ses membres qui n'auraient pas payé leur droit d'entrée. Tu as vu que, bien malheureusement, ces précautions n'empêchèrent pas d'avoir recours à un pouvoir supérieur pour régler les débats entre les candidats à la mairie. Ce fut ce même pouvoir qui interdit aux membres de l'échevinage de promettre les places ou, comme on disait, les *lieux* de pair ou d'échevin avant qu'ils fussent vacants ; le même encore qui corrigea cet incroyable abus par lequel des membres influents de l'échevinage y faisaient admettre comme pairs leurs fils dès l'âge de douze

ans, et amena cette décision, encore à peine tolérable, que ces fils n'y pourraient être admis qu'à seize ans, dans le cas où le *lieu* de leur père serait vacant.

Certes, les échevins eussent mieux pourvu à leurs intérêts et à ceux de la commune en prévenant de telles réformes qu'en augmentant la pompe de leur enterrement. C'est pourtant là un des genres d'honneurs dont ils semblent le plus occupés. Ils décident solennellement (1498) que la cloche de l'échevinage sonnera pendant une demi-heure aussitôt après le décès d'un pair ou d'un échevin, et à plusieurs reprises pendant son convoi. Aux honneurs funèbres dont ils comblaient les maires morts pendant leurs fonctions, ils ajoutent (1475) celui d'une oraison funèbre et (1495) l'obligation imposée aux gardes des portes de la ville et aux capitaines des tours d'en porter les clés devant le corps du maire décédé.

On rétablit, en cette même année 1495, le banquet municipal des mairesses, à la Pentecôte et à la Toussaint, dont je t'ai signalé la suppression. Dix écus d'or furent alloués pour chacune de ces solennités.

L'élévation à la dignité de maire inspirait à plusieurs le dévoûment et la munificence. Je t'ai parlé de celle de de Conan ; on vantait celle de Pierre Pierres, sieur de la Sausaie, qui pendant sa mairie (1478) festoya à ses dépens des seigneurs et des commissaires venus de la part du roi, et obtint par eux, grâce à ce bon accueil, des exemptions d'impôt, soulageant ainsi doublement le peuple. Il fit aussi faire, à ses frais, deux inventaires des titres et priviléges de la ville, qui n'avaient pas encore été réunis ; l'un fut déposé à la tour de Moureille, l'autre était remis à chaque maire à son avénement. Mais à d'autres elle n'inspirait qu'une sotte vanité. Devenu maire par la mort de Jean Maynard, dont il était le coélu, Louis Hérault ne se montra plus que vêtu des habits qu'auparavant *il ne portait que les dimanches et bonnes fêtes*. Il était sieur de Piquefesse ; la malignité populaire l'appela le sieur de Riche-fesse. Il

eut la sottise de demander, le malheur d'obtenir une excommunication contre ceux qui lui donneraient ce surnom, qu'on n'oublia plus. Il eut un tort plus grave. Contre son devoir de maire, et non sans soupçon contre sa probité, il acheta en sortant de charge l'office de contrôleur des deniers publics de la Rochelle. L'échevinage prononça son expulsion du corps, et lui envoya une vessie de pourceau pour mettre à son bonnet, le recommandant ainsi à la moquerie de tous.

On ne punit ainsi les prévarications que lorsqu'elles menacent de devenir communes; mais ce n'étaient pas ces infractions exceptionnelles à la dignité du corps qui allaient livrer le pouvoir municipal à ses adversaires. C'était l'ambition excessive de quelques familles qui, en fermant tout accès à quelques hommes capables, excitait leur jalousie; en diminuant trop le nombre de ceux qui prenaient part aux affaires, abaissait l'intelligence du public, le rendait moins apte à juger, plus prompt à se mécontenter et à devenir un instrument des mécontents; en amoindrissant la commune et y soulevant des divisions, autorisait, nécessitait peut-être l'intervention déjà trop fréquente d'un pouvoir étranger.

XI

DE 1519 A 1535

Confirmés par François Ier, dès les premiers jours de son règne, vérifiés au parlement peu de mois après, les priviléges de la Rochelle éprouvaient de longs délais, c'est-à-dire de graves contestations, à la chambre des comptes. Ils n'y furent reconnus que le 28 février 1519, avec des modifications fâcheuses, sous forme d'interprétations. La

plus importante (art. XVIII) restreignait en deux manières l'exemption de subsides sur les vins et marchandises. Elle ne l'appliquait qu'aux fruits et aux marchandises produits dans le gouvernement, elle ne la reconnaissait qu'aux bourgeois et non plus aux simples habitants de la ville. L'échevinage se pourvut en appel; mais la chambre des comptes déclina la compétence du parlement; le roi dut nommer exprès une chambre mixte sous le nom de chambre de révision. Il en résulta de grands frais qui ne firent qu'ajouter aux difficultés où était le corps de ville, et accroître le mécontentement qu'une population, d'autant plus injuste qu'elle voyait de moins près à ses propres affaires, faisait retomber tout entier sur lui. La reconnaissance du droit au quart de la traite de Saintonge, qui avait encore été contesté, obtenue en 1521, ne diminua pas l'un et ne diminua guère les autres.

En vérité, l'intelligence des affaires s'affaiblissait de toutes parts. Car, même dans de telles circonstances, les élus à la mairie se disputaient sur la légalité du choix entre eux, et, en 1520, Basset obtint d'être substitué par arrêt du parlement à Rousseau, qui avait d'abord été accepté.

Le mauvais vouloir envers le corps de ville ranima l'opposition relative à l'impôt du huitième sur le vin vendu en détail, que les bourgeois prétendaient compris parmi les subsides dont les exemptait l'article XVIII, ci-dessus cité; le Maire fit emprisonner quelques-uns des récalcitrants (1521); mais il y eut appel; sa sentence fut cassée, pour défaut de procédure, disent ceux qui lui sont favorables, et il fut condamné aux dépens, à des dommages et intérêts. Les embarras de finances et les haines réciproques s'en accrurent. Les habitants de la ville ayant été forcés de fournir plus de deux cents pipes de vin, pour les troupes envoyées en Espagne, le paiement en fut fait l'année suivante entre les mains du maire et des échevins. Dans l'état des esprits, ce fut un nouveau sujet de plaintes et d'accusations. Les choses en étaient à ce point qu'en 1523 le roi s'étant laissé

surprendre et ayant accordé la mairie de la Rochelle à titre d'office perpétuel à un seigneur d'Archiac, il se trouva des habitants pour applaudir à cette violation de tout droit. Les plaintes de l'échevinage firent révoquer cette mesure ; mais c'était un dangereux exemple.

Nulle crainte sérieuse ne paraît pourtant troubler les membres du corps de ville. Cette même année, ils règlent un petit détail intérieur. Si un officier de la ville a, pour cause de maladie, résigné sa charge à un de ses parents et qu'il se rétablisse, il reprend cette charge, comme s'il l'eût toujours gardée. Ils résistent aux usurpations des élus de Saintonge qui, au mépris des priviléges des Rochelais, voulaient les soumettre à la taille. Ils font constater cette exemption par la régente, Louise de Savoie, et par le Roi, après son retour de prison.

Cette captivité de François I[er] influe en plusieurs manières sur la destinée des Rochelais. Elle les rapproche une fois de plus de l'Angleterre. Par ses conventions avec Henri VIII, la régente de France avait réglé le douaire de Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, et y avait compris les revenus du grand fief d'Aunis et du gouvernement de la Rochelle. Le Maire, traitant avec les commissaires de Marie, Perdrier et Sauvaige, leur fait, après quelques résistances, accepter cette réserve, que cette cession ne peut en rien déroger aux droits et priviléges reconnus aux Rochelais par les rois de France.

A la nouvelle de la prise du Roi, la régente, inquiète pour les côtes de France, avait donné l'ordre à Chabot, baron de Jarnac, de se retirer à la Rochelle (13 mars 1525); cette famille devait être funeste à la ville, et les circonstances ne lui en offraient que trop l'occasion.

Tu as vu dans quels troubles le refus de l'impôt du huitième avait jeté la ville ; les procès, les appels, les débats de tout genre à cet égard n'étaient pas encore vidés, lorsque la taxe de dix mille livres demandées à la Rochelle, pour sa contribution à la rançon de François I[er],

vint soulever de nouvelles difficultés. Devant la perspective de nouveaux sacrifices , les dissidences s'aigrirent. Les bourgeois opposants se multiplièrent ; ils soulevèrent les artisans et gens de métier ; ce qui fut pis, et ce qui arrive toujours , des gens placés par leur instruction et leur richesse plus près du corps de ville et mécontents de n'avoir pu y entrer, procureurs, avocats, marchands, se mirent à leur tête et donnèrent de la consistance à leur soulèvement. Ils se nommèrent deux syndics, Georges Corru et Yves Testard, auxquels ils donnèrent tout pouvoir. C'était organiser un pouvoir contre le pouvoir municipal (1528). Ce n'était cependant encore que de la résistance. Les mécontents allèrent plus loin. Au sortir d'une réunion , ils parcoururent la ville en criant : Liberté ! exemption ! en invitant bourgeois et habitants à se joindre à eux. Le maire se présenta pour dissiper ces rassemblements tumultueux : son autorité fut méconnue, insultée. Faiblesse ou prudence, il céda. Mais peu de jours après, il fit publier à son de trompe la défense de s'assembler, et l'échevinage se pourvut contre l'institution des syndics. Le parlement ordonna seulement que dans la suite du procès ils seraient appelés soi-disant syndics. Du reste , il n'y eut plus de convocation des bourgeois opposants.

Pressés de répartir entre les Rochelais la taxe de dix mille livres pour la rançon du roi, les échevins comprirent parmi les collecteurs le syndic Corru (1529) ; c'était habile et juste. Mais Corru refusa , et , en prétendant que son opposition était fondée sur ce que le corps de ville n'avait pas pris une part suffisante de cette charge , il eut l'habileté d'y entraîner plusieurs des bourgeois désignés comme répartiteurs dans les paroisses. Le corps de ville céda encore ; il consentit à réviser, avec les représentants des bourgeois , la répartition qu'il avait dû seul arrêter , et laissa attribuer à ses cent membres la moitié de l'imposition totale , bien que l'autre moitié fut partagée entre un nombre de familles dix ou quinze fois aussi considérable.

La somme réunie, les bourgeois refusèrent de la remettre au trésorier de la commune, mettant en doute sa solvabilité et alléguant que ce n'étaient pas là des deniers communaux, mais une cotisation extraordinaire prise dans toutes les bourses. Ils exigeaient que leurs deux syndics, Corru et Testard, fussent chargés d'aller la porter au roi. En même temps ils les chargeaient de suivre leurs intérêts dans leur procès. Ces exigences avaient des appuis même parmi les pairs. L'un d'entre eux, l'avocat Jean Foucaut, animé par une haine personnelle contre Chaulvin, qui avait acheté l'office de greffier des conseils, cherchait à atteindre la ruine de son ennemi par la ruine même du corps de ville et appuyait toutes les menées qui lui étaient hostiles. Je t'ai signalé l'ambition avec laquelle quelques familles s'étaient emparées des dignités municipales. La réaction était évidente et excessive. Les fautes étaient égales ; elles devaient perdre les deux partis.

Le maire et son conseil comprirent que, s'ils continuaient de céder, ils succomberaient. Ils protestèrent contre le syndicat, renouvelèrent leur défense de faire des assemblées, ordonnèrent que les collecteurs seraient contraints par amende, et par corps au besoin, de verser entre les mains du trésorier de la ville les deniers qu'ils avaient reçus. Corru osa faire lire publiquement des proclamations par lesquelles il s'opposait à l'exécution de ces mesures. Il y résista, et, avec lui, les collecteurs de la paroisse Saint-Sauveur, retenant la somme de quatre mille trois cent vingt francs sept sous six deniers, sur la somme totale de dix mille livres. Les autres obéirent aux injonctions du maire.

Le maire fit emprisonner les collecteurs rebelles. Un de leurs adhérents, Poirier, parcourut les cantons et les carrefours, appelant le menu peuple à briser les portes de l'échevinage, à délivrer les prisonniers et à piller ensuite les maisons des membres du conseil. Le maire tint bon cependant, et les collecteurs, redoutant peut-être par

dessus tout leurs auxiliaires, versèrent dans la caisse publique les sommes qu'ils avaient reçues. Ils furent élargis, mais Corru fut maintenu en prison, comme auteur réel de la sédition. Beaucoup des bourgeois le désavouèrent. Le maire voulut recevoir ces désaveux en audience publique ; mais alors les insurgés tentèrent un dernier effort. Réunissant leurs partisans et les partisans de tout trouble au cri : *Exemption et liberté*, ils envahirent l'audience, menacèrent le maire et ses officiers. Ceux-ci n'opposèrent pas la force à ces violences ; ils se retirèrent dans la maison du maire. Mais là, plus de cinq cents bourgeois vinrent s'offrir pour réprimer ces troubles. Cette manifestation suffit pour les faire cesser. Corru condamné eut recours à un appel au grand conseil.

Des circonstances si graves sollicitaient et motivaient l'intervention royale, déjà demandée pour déterminer le sens d'une décision qui réglait que les fils des échevins et pairs ne pourraient entrer au corps de ville qu'à un âge *idoine*. Les adversaires de l'échevinage voulaient fixer cet âge à 25 ans ; les pairs et échevins à dix-huit. Guillaume de Vieilleseigle, lieutenant du sénéchal de Poitiers, à Niort, était chargé d'une enquête sur cette question. Jean de Langeac, évêque d'Avranches, plus tard évêque de Limoges, fut envoyé par le Roi à la Rochelle pour connaître des autres motifs de dissensions.

Cette affaire l'occupa du 28 avril au 4 mai 1530. Tout en se prétendant exemptés de l'impôt du huitième, sur la vente du vin, par la décision de 1519, les bourgeois cherchaient pourtant à démontrer que les finances de la ville pouvaient se passer de cette perception ; ils reprochaient, en outre, aux maires, aux échevins et aux pairs d'avoir longtemps caché aux bourgeois leurs priviléges et leurs droits, de les avoir ainsi tenus en servitude par l'ignorance ; d'avoir admis dans leur corps les officiers du roi, ôtant par là tout recours à ceux qui avaient des démêlés avec eux ; d'avoir aliéné des propriétés et des

charges électives de la commune ; de refuser par rancune d'admettre, soit comme pairs, soit comme bourgeois, des bourgeois et des habitants qui avaient droit à ces titres ; de ne rendre enfin insuffisants les revenus ordinaires de la commune que par une mauvaise administration. Le maire et l'échevinage imputaient ces reproches et les troubles qui avaient eu lieu aux rancunes de gens qui n'avaient pu obtenir des honneurs qu'ils ne méritaient pas ou qui avaient subi de justes punitions de la juridiction municipale. Ils soutenaient du reste que l'article dix-huit, qu'on alléguait, était mal interprété, que les revenus de la commune ne pouvaient se passer de cet impôt du huitième. Ils établissaient par les comptes détaillés qu'ils fournissaient que, cet impôt compris, les revenus annuels de la ville étaient en moyenne de neuf mille six cent cinquante-trois livres ; tandis que leurs adversaires les estimaient de quatorze à quinze mille livres. Il semble que cette reddition de compte, portée à la connaissance du public rochelais avant que les passions se fussent échauffées, eût pu en prévenir l'explosion, mais il eût fallu pour cela qu'un long usage de la publicité eût développé l'intelligence des masses, et c'est un progrès que plus de trois siècles n'ont pas encore amené.

La sentence de l'évêque d'Avranches admit quelques-uns des griefs des bourgeois, mais rejeta toutes leurs prétentions. Il cassait, en effet, les aliénations de rentes et domaines faites depuis douze ans, en remettant à la diligence du maire de désintéresser les acquéreurs ; interdisait pour l'avenir de semblables aliénations, sauf les cas d'urgence, dans lesquels elles pourraient encore être révoquées par les gouverneurs ; il cassait aussi les aliénations d'offices, excepté celle de l'office de greffier, qui paraissait dans un cas particulier, exception qui enlevait à Foucaut le seul fruit qu'une haine personnelle lui eût fait chercher dans ces intrigues ; il ôtait, et c'était là un fait singulièrement grave, un fait contraire aux prétentions

séculaires de la Rochelle, il ôtait à l'échevinage le droit de prendre seul connaissance de toute reddition de comptes et ordonnait que désormais ces comptes fussent rendus au gouverneur ou à des officiers du roi qui ne fussent pas du corps de ville ; il soumettait en plusieurs autres points la gestion des officiers municipaux à la surveillance de l'administration royale ; mais il interdisait aux bourgeois toute nomination de syndics, toute organisation spéciale ; il leur recommandait l'obéissance au maire ; il déclarait que le huitième du vin et les autres impôts seraient perçus comme avant toute réclamation.

L'acte qui exprime ce jugement, après avoir résumé les dires des deux partis, revêtu, en signe d'acquiescement, des signatures de leurs commissaires, est connu sous le nom d'Appointement d'Avranches ; il est aussi important pour l'histoire qu'il le fut pour l'administration. Il constituait certainement un empiètement sur les droits jusque-là reconnus par les rois au pouvoir communal ; mais c'était une punition méritée par de grandes fautes ; il frappait des abus réels et pouvait réellement les corriger et en prévenir d'autres ; il se faisait par des voies judiciaires, et la leçon qu'il donnait à tous pouvait le rendre plus utile que nuisible, si on lui eût laissé le temps de porter ses fruits.

La question soumise à Vieilleseigle était soulevée par les mêmes jalousies, mais n'avait pas la même importance. Il établit par une longue enquête que, la bourgeoisie de la Rochelle se composant en grande partie d'hommes qui n'y étaient pas nés et qu'y amenait le commerce, il était utile que le corps de ville se recrutât en grande partie de fils des pairs, préparés dès l'enfance par leur éducation, par des voyages, par les traditions de famille aux affaires municipales ; que ce but ne serait pas atteint si l'on exigeait l'âge de vingt-cinq ans, parce que peu de pères à la Rochelle voyaient leurs fils à cet âge et qu'il était rare d'y vivre vieux, l'air y étant *gros et dangereux ;* un des témoins, un prêtre, ajoutait que les jeunes gens de dix-

huit ans en savaient alors plus qu'autrefois leurs pères à quarante. Il décida, en conséquence, que les fils des échevins et des pairs pourraient être élus à vingt-un ans, pourvu qu'il n'y eût jamais plus de vingt de ces jeunes membres parmi les cent du corps de ville. Le parlement en vérifiant cette décision y ajouta qu'ils assisteraient aux séances, mais qu'ils n'y auraient voix délibérative et n'y pourraient exercer de charge qu'après vingt-cinq ans.

Les priviléges furent non pas violés, mais négligés dans une autre occasion. Les Rochelais, bien qu'ils ne reconnussent comme souveraine que la Grand'chambre et la cour des pairs, durent aller plaider pour leurs causes civiles et criminelles aux grands jours tenus à Poitiers (1531) et à Tours (1533).

Nos annalistes, qui signalent la comète de 1532, auraient bien pu lui attribuer de si graves événements ; mais ils se bornent à lui faire honneur d'une magnifique récolte en vin.

Quelques difficultés financières furent réglées, en 1533 et 1534, avec les receveurs des domaines ; ce n'était pas chose nouvelle : seulement on y sent encore l'abaissement de la mairie. Elle ne discute plus des conditions, elle les reçoit, et presque comme des grâces.

Cet affaissement trouvait son occasion dans les fautes du moment, mais il tenait à des causes plus profondes. Au milieu de l'incessante mobilité des choses humaines, les institutions ne vivent pas par leur seule ancienneté : il faut que l'esprit qui les a créées les modifie et les renouvelle. Mais l'esprit et les circonstances qui avaient créé la commune rochelaise ne subsistaient plus. Il n'était guère possible que le corps de ville luttât contre la tendance qui emportait la France entière vers l'unité du pouvoir absolu. Il ne l'essaya même pas. L'amendement d'Avranches avait apaisé les discordes ; il n'avait pas réconcilié les partis. Le gouverneur Chabot de Jarnac, dès longtemps mécontent que le maire lui eût contesté son titre de capitaine de la

Rochelle, représenta à la cour que ces rivalités nuisaient à l'état; qu'elles étaient telles, parmi les cent eux-mêmes, que depuis cinquante ans pas un d'eux n'avait été porté deux fois à la mairie; que les échevins, tout occupés de leurs brigues, détournaient les deniers communaux de leur légitime emploi et négligeaient le soin de fortifier et de défendre la ville; qu'elles ne cesseraient, que comprimées par un pouvoir pris en dehors d'elle, un et actif. Il ajoutait que la Rochelle avait un grand commerce, de grands intérêts avec l'Espagne et devait être soigneusement surveillée. Il avait un frère en grand crédit auprès de la duchesse d'Etampes; cette favorite fit trouver excellent à François Ier le remède héroïque qu'on lui proposait. L'an 1535, Jean Clerbaut ayant été élu maire, le roi cassa cette élection, cassa la mairie élective, cassa le conseil des cent; il érigea en titre d'office perpétuel la mairie de la Rochelle, la donna à Jarnac, et ajouta qu'il aurait sous lui un sous-maire et qu'on lui composerait un conseil de vingt échevins.

Je t'ai montré quelles circonstances diminuent la portée de cet acte d'usurpation; il n'en était pas moins une injustice, une violence. En foulant brutalement aux pieds le droit écrit qu'il avait reconnu et juré, François ne faisait triompher aucun droit nouveau, ne donnait satisfaction à aucun intérêt sérieux; il se faisait l'instrument d'une intrigue de cour, d'un favoritisme immonde. C'est un des mauvais actes de ce mauvais règne.

Si les Rochelais eussent pleinement accepté la mairie perpétuelle, l'histoire de la commune finirait ici: mais, trop tombés pour la repousser, ils ne l'étaient pas assez pour en être satisfaits, et des événements se préparaient qui allaient leur rendre, mais à quel prix! les moyens de résister pendant un siècle à l'absorption de la royauté. Cette même année 1535, on brûlait, aux Essarts, en Poitou, une pauvre servante, Marie Bécandelle, appelée aussi Gaborite, pour avoir prêché l'hérésie. Or, cette ser-

vante sortait de la Rochelle ; elle y avait reçu chez ses maîtres ces opinions nouvelles, qui venaient d'au-delà du Rhin et qu'avaient, dit-on, apportées des marchands qui commerçaient avec le Brabant. Le 27 août, Genève proclamait la Réformation.

XII

DE 1536 A 1548.

Charles Chabot, seigneur de Jarnac, prit possession de son office de maire perpétuel de la Rochelle, le 1er avril 1536, sans attendre le jour consacré de la Quasimodo. Le Roi s'était, c'est-à-dire lui avait réservé le droit de choisir, pour la première fois, les vingt échevins qui devaient former son conseil. Cette mesure transitoire était, il faut l'avouer, à peu près inévitable. Du reste, ces conseillers n'étaient nommés que pour deux ans, et dès la fin de la première année, une première moitié devait être renouvelée par l'élection ; puis ainsi de suite, par moitié, d'année en année. Quinze jours avant la fin de l'année, les fabriqueurs des cinq paroisses faisaient prévenir à la grand'messe les paroissiens qu'ils auraient à se réunir le dimanche suivant à heure dite, au son de la cloche, dans l'église paroissiale ; que là, à la pluralité des suffrages, ils désigneraient dix d'entre eux, chargés eux-mêmes de choisir deux échevins. Ces cinquante électeurs ne procédaient à l'élection qu'après avoir fait serment de nommer ceux qu'ils croiraient les plus suffisants et capables. Le maire perpétuel était obligé d'accepter ceux qui, n'étant frappés d'aucune incapacité légale, auraient réuni le plus grand nombre de voix. Il prenait parmi eux son sous-

maire. Il avait la présidence du conseil et la direction des affaires ; il en avait même la conclusion ; ce qui ne laissait au conseil entier que voix consultative.

Il y avait loin de là au conseil des Cent, à peu près héréditaire en fait, qui, avec son chef annuel, élu par lui, gouvernait réellement la ville. La nouvelle constitution était plus libérale que celle qu'elle remplaçait. L'appel fréquent au suffrage universel à deux degrés était un remède à cette absorption des fonctions par un petit nombre de familles, dont on avait souffert, et ouvrait une voie à toutes les ambitions légitimes : la diminution du nombre des membres facilitait de meilleurs choix et pouvait assurer une marche plus rapide aux affaires, en même temps que la possibilité de réélire les conseillers donnait le moyen de former des hommes et des traditions. Mais la subordination excessive de ce conseil élu à un maire d'office, maintenant hostile, toujours étranger à la commune, ne permettait pas que les avantages de ce système, odieux par son origine même, fussent soupçonnés ni expérimentés.

Comme pour mieux marquer sa victoire, Jarnac choisit pour sous-maire, le 3 avril, celui des adversaires de l'ancien corps de ville qui, précisément parce qu'il en avait été membre, lui était le plus odieux, Jean Foucaut. Ce choix irrita presque toute la ville, à tel point que pour faire taire les mécontents on eut recours aux extrêmes rigueurs. Un homme fut pendu, et, pour ajouter à l'effroi que causait cette exécution, on fit dresser dans la ville deux potences. Le neuvième jour, le peuple les brisa, mais on s'aperçut heureusement qu'elles n'avaient pas été élevées par l'autorité compétente, et on laissa passer ce mode de protestation populaire.

Les gens plus calmes protestaient par une autre voie. Réunis par un même regret, les anciens membres de l'échevinage et leurs anciens adversaires, représentés par leurs procureurs Pierre Jobet et Mathurin Tarquex, provo-

quèrent une enquête pour faire comprendre au Roi que la suppression de la mairie annuelle était contraire non seulement aux vœux de la ville, mais aux intérêts de la couronne, parce qu'elle était déjà et tendait à devenir de plus en plus nuisible à un commerce qui importait à tout l'état. Cette enquête, assez semblable à ces pétitions chargées de signatures qu'on a de nos jours présentées aux corps législatifs, chambres ou sénat, offrait pourtant plus de garanties. A la requête de Tarquex et de Jobet, deux notaires royaux, après avoir appelé le procureur du roi, qui se fit représenter en effet par son substitut et par son greffier, se rendirent successivement dans différents quartiers, à la maison de Navarre, paroisse Saint-Sauveur, à la maison de Saint-Michel, à la commanderie du Temple, au couvent des Jacobins, au couvent de Saint-François, au couvent des Augustins, au couvent des Carmes; là, comme dans leur propre maison, ils reçurent ceux que firent comparaître les deux postulants, marchands, hommes de loi, hommes d'église, bourgeois riches; ils recueillirent leur adhésion: et en dressèrent un procès-verbal, où ils énumèrent les noms, prénoms et qualités de cinq cents bourgeois de la ville.

Cette protestation devait être et fut impuissante. Ceux qui avaient obtenu la mairie perpétuelle étaient assez forts pour étouffer et la voix de la ville et même celle d'intérêts plus généraux. Mais elle reste comme un témoignage intéressant des sentiments rochelais et du caractère sérieux des actes de ce temps.

Un des premiers soins de Jarnac avait été de confier à ses créatures l'administration des hôpitaux: la gestion de l'aumônerie d'Aufrédi fut remise à son maître d'hôtel, Antoine de la Roche, qui la garda deux ans, et qui, seul, n'en rendit pas compte. Il était impossible de braver plus effrontément, mais aussi de motiver mieux les soupçons d'avidité.

En même temps il s'entourait de gens tout à lui, prêts

à tout faire. Ainsi il se fit autoriser par le Roi à entretenir, aux frais de la commune, une garde de trente soldats mercenaires, trente mortes-paies, comme on disait alors. C'était assez pour irriter, pas assez pour contenir le mécontentement; assez pour faire naître, pas assez pour arrêter le danger. Aussi, l'année suivante, furent-ils réduits à dix hommes; encore étaient-ils pris parmi les habitants. C'était revenir aux sergents de la mairie. En outre Jarnac abandonna son sous-maire Foucaut, auquel les Rochelais ne pardonnèrent jamais son triste rôle. Quand le collége des cent fut rétabli, il en fut exclu et les chroniqueurs se plaisent à rappeler qu'il mourut pauvre et méprisé, ce que le peuple imputait au jugement de Dieu. Le sous-maire pour 1537 fut Yves Testard, adversaire de l'ancien corps de ville, mais adversaire pris hors de son sein, et que n'atteignaient pas les haines qui poursuivaient Foucaut. Cependant, en 1538, et les années suivantes, Jarnac en vint à prendre ses sous-maires dans les anciens membres de l'échevinage, que lui imposaient leur connaissance des affaires et leur crédit dans la ville. Mais ceux-ci durent accepter l'humiliation de rendre compte de l'emploi de leurs deniers, non plus, comme autrefois, au seul corps de ville, mais au lieutenant-général.

Un régime nouveau a plus besoin que tout autre d'incidents heureux; on lui impute tout, même les maux qu'il peut le moins empêcher. Les premières années de la mairie perpétuelle ne furent pas favorisées à cet égard. L'île de Ré, dont les terres étaient en grande partie possédées par des habitants de la Rochelle, fut dévastée, le 22 août 1537, par un débordement extraordinaire de la mer. Les deux inondations se joignirent et firent craindre un instant l'entière submersion de l'île. Au milieu du mois d'avril suivant, les vignes gelèrent partout d'une manière désastreuse, et le peu de vin qui échappa fut si mauvais que le prix resta peu élevé. A ces fléaux s'unirent d'autres maux plus dépendants des hommes. François Ier, qui n'a pas compté

l'économie parmi ses vertus, avait toujours besoin d'argent. Il voulut prélever six mille livres sur les deniers de la commune. Les échevins parvinrent pourtant à lui faire comprendre qu'elle avait trop de charges pour suffire encore à celle-là. Mais ils ne purent éluder l'augmentation de l'impôt sur le sel. L'Aunis, comme le Poitou et la Saintonge, s'était soustrait à la gabelle, en payant cinq sous par livre, ce qu'on appelait le quart du sel, droit que tu as vu souvent concédé aux reines douairières. A ce quart on ajouta un demi-quart. Ce fut la source d'un mécontentement d'abord muet, mais qui devait bientôt éclater.

Ce ne fut pas pour les bourgeois un dédommagement que le rappel et la confirmation des priviléges et réglements qui ne laissaient entrer en ville que pendant peu de temps les vins récoltés ailleurs que dans sa banlieue, qui en excluaient les cidres de poires et de pommes, et qui réservaient aux seuls jurés de commune toute vente au détail.

Ce fut une chose plus neuve et plus utile que la fondation de grandes écoles, ou d'un collége pour les écoliers. Tu en as vu le projet et l'ébauche. Elles furent établies en 1538, et confiées à deux maîtres qui recevaient une subvention annuelle de cent vingt livres tournois : en outre il n'était permis d'envoyer les enfants à nulle autre école que la leur. En 1541, cet établissement reçut l'institution royale ; la subvention fut portée à six cents livres ; le nombre des maîtres à cinq, dont un recevait le titre de principal. Les échevins réglèrent eux-mêmes, par une délibération du 11 décembre 1541, que malheureusement nous n'avons plus, la forme et la discipline de la maison. Cette institution devait, en changeant de lieu et en subissant plus d'une révolution, se maintenir jusqu'à nos jours.

Puisque je t'ai parlé d'écoliers, je ne passerai pas sous silence un jeu qui leur eût assez convenu et qui fut célébré cette même année 1541. On l'appelait la Pelote du Roi. C'était alors un usage que les gens nobles et les hommes

de loi qui s'étaient mariés dans l'année, payassent, le jour du mardi gras, une somme proportionnée à leur fortune et fournissent trois pelotes ou balles, dont l'une, aux armes du roi, appartenait à ses officiers; dont les deux autres étaient lancées pour être le prix du plus agile. Cette course avait lieu dans une prairie appelée la Corderie-les-Cours, en dehors de la porte des Deux-Moulins, à peu près sur le terrain qu'occupe aujourd'hui la promenade du Mail. Un grand banquet terminait ces jeux. Les taxes varièrent cette année d'un écu à cinq. Cette dernière somme fut imposée à Mathurin Tarquex, que tu as vu jouer un rôle important dans la ville. La taxe totale s'élevait à vingt-huit écus, répartie sur neuf couples.

Pendant qu'on essayait ces impuissantes diversions, de grands troubles se préparaient. Annoncée dès 1537, l'augmentation du droit sur les sels avait été rendue exécutoire par une ordonnance du 1er juin 1541; les agents chargés de percevoir cet impôt avaient été organisés; le gouverneur du Poitou, François de Latrémouille, comte de Thouars, et, sous ses ordres, le général Bouhier, avaient été spécialement chargés de les appuyer. Cependant le peuple, qui voyait là non seulement un accroissement d'impôt, mais une menace de ruine pour le commerce des sels, la plus considérable de ses ressources, opposait à ces mesures une opiniâtre résistance. La mort de Latrémouille ôta au mécontentement le frein qui le contenait le plus; il éclata en émeute. Les officiers de la gabelle furent poursuivis les armes à la main. Quelques-uns furent tués. Justement irrité, François Ier convoqua le ban et l'arrière-ban du Poitou pour soutenir sa volonté. Il n'agit pas toutefois, faisant, selon les chroniqueurs rochelais, céder sa colère moins à la clémence qu'à la prudence et à la pensée qu'au moment où s'échauffait une guerre entre lui et le roi d'Espagne, il importait de ne pas trop s'aliéner les habitants des côtes.

Il n'en sentait pas moins la nécessité d'être maître à la

Rochelle, c'est-à-dire d'y avoir des troupes. Il écrivit donc, le 6 août 1542, à Jarnac de séjourner dans la ville, d'y surveiller exactement tous ceux qui paraissaient suspects d'intrigues et de les envoyer au besoin dans les villes de l'intérieur, de faire même entrer des hommes de guerre et des gens de pied à la Rochelle, si cela paraissait nécessaire au bien de son service : il écrivait en même temps aux échevins et aux bourgeois de n'entraver en rien les mesures que prendrait le gouverneur. Celui-ci ne trouva rien de plus utile, de plus urgent que l'entrée des troupes, et pendant que les bourgeois, dont l'opinion était naturellement tout opposée, envoyaient un avocat au Roi pour lui démontrer qu'il pouvait s'en reposer sur leur fidélité et leur courage, Jarnac introduisait par la porte Saint-Nicolas quelques centaines d'aventuriers, soldats mercenaires, peu disposés à reconnaître d'autre loi que la volonté de leur chef. Les bourgeois les laissèrent entrer non sans inquiétude, mais sans résistance. Les soudards tinrent peu de compte de leurs répugnances, ou n'en tinrent compte que pour les braver. Ils s'en allaient par la ville, la nuit et le jour, portant avec eux épées, épieux, piques, arquebuses même. Les Rochelais allèrent trouver Jarnac et lui dirent que, lors même qu'il y avait garnison au château que leurs ancêtres avaient détruit, les soldats laissaient leurs armes pour descendre dans la ville. Jarnac ne fit qu'en rire.

Les aventuriers se sentant appuyés crurent avoir ville gagnée. Ils raillèrent, ils insultèrent les bourgeois ; il y eut des rixes à la Poissonnerie, au canton des Petits-Bancs. Le 30 août au soir, les gardiens portaient les clés des portes de la ville au maire perpétuel, à Jarnac. Les soldats n'en exigèrent pas moins qu'on les leur remît ; ils demandaient surtout celles de la porte Saint-Nicolas, par laquelle ils étaient entrés et attendaient peut-être des camarades. Les bourgeois résistèrent. Ils jetèrent le cri de trahison. On s'en alla par la ville répandant le bruit que les aventuriers voulaient livrer les portes aux Espagnols :

bruit absurde, mais qu'importe ? On s'ameuta. On opposa les épées aux épées, les piques aux piques, et les arquebuses aussi se montraient. Le sang coulait des deux côtés. Les aventuriers se voyant les plus faibles se réfugièrent dans des maisons particulières ; on les y poursuivit. Quelques-uns furent tués ; quelques-uns furent pris, entre autres le capitaine enseigne, qu'on conduisit chez Jarnac, en lui demandant vengeance. Il promit de faire bonne justice le lendemain, et, grâce à cette promesse, le sous-maire put enfin faire retirer le peuple.

Le lendemain, dès le matin, des groupes armés se reformèrent, entourant la maison du maire perpétuel, et, comme il arrive, une juste résistance dégénérait en un désordre que des malveillants tentèrent d'exploiter au profit de leurs passions. Un citoyen honoré, André Morisson, fut désigné au peuple comme une des causes de ses maux, et fut forcé de se réfugier dans une maison pour échapper à une folle colère. Jarnac craignit ou feignit de craindre pour lui-même ; les bourgeois le rassurèrent et cinquante d'entre eux armés d'arquebuses lui formèrent une garde. N'osant cependant ni donner ni refuser tout entière la satisfaction que le peuple ameuté lui demandait, il lui livra comme prisonniers ceux qu'il réclamait, ceux mêmes qui s'étaient réfugiés dans son hôtel, sous la condition qu'ils seraient conduits sans insulte aux prisons de l'hôtel de ville pour être ensuite régulièrement jugés ; condition que le peuple observa. Il fit en outre sortir de la ville le reste de ses aventuriers. Le repos étant rétabli, la justice ordinaire relaxa les soldats arrêtés, sans les punir, sans les venger; acte de faiblesse que les contemporains ne qualifient pas aussi sévèrement que nous le ferions ; ce qui, somme toute, remarque-le, mon cher enfant, prouve beaucoup en faveur de notre époque. Le 5 septembre, Jarnac quitta la ville, et, arrivé dans son château, il s'empressa d'envoyer, à Narbonne, un gentilhomme de sa maison, le chevalier d'Ambleville, chargé de faire valoir auprès du roi ses

plaintes contre les Rochelais. Ceux-ci, ne se fiant pas à l'exactitude de d'Ambleville, envoyèrent aussi leurs députés au Roi.

Il faut bien te le dire, mon Julien ; moi-même, en te racontant ces faits, je ne fais qu'abréger les récits des chroniqueurs rochelais, dont l'accord ne prouve rien ici, puisqu'ils dérivent tous d'une source unique. Dans l'ensemble, ils ont le degré de probabilité que requiert l'histoire ; mais il est juste de n'accueillir qu'avec réserve les détails relatifs à Jarnac, qui n'y est certainement pas flatté. Soit que François Ier eût aussi des doutes, soit qu'il craignît d'ajouter de nouveaux embarras à ceux qu'il avait déjà, et qu'il ne fît qu'ajourner l'explosion de sa colère, il n'en montra pas aux députés Rochelais, il leur dit qu'il s'en remettait pleinement à eux de la garde de leur ville, et qu'il n'exigeait pas qu'ils y reçussent des gens de guerre.

Cette solution était certainement un dessous pour Jarnac, et c'est avec toute vraisemblance que nos chroniqueurs disent qu'il eut recours au crédit tout puissant de la duchesse d'Etampes pour ranimer la colère du Roi, ce qui dut être d'autant plus facile qu'on pouvait lui montrer au bout de tout cela une amende à imposer aux Rochelais. Au mois de novembre en effet, François Ier étant arrivé à Angoulême, écrivit à ceux-ci des lettres par lesquelles il leur ordonnait de lui envoyer des députés pour lui rendre compte de leurs derniers démêlés avec leur maire perpétuel. Les Rochelais choisirent pour accomplir cette mission huit des membres de l'ancien corps de ville. Mais tel était le crédit de leurs adversaires que, mandés qu'ils étaient par le Roi, ils ne purent arriver jusqu'à lui et ne trouvèrent personne qui osât leur témoigner quelque intérêt. Ils écrivirent à leurs concitoyens des lettres pleines d'abattement, et ceux-ci, terrifiés, ne cherchèrent plus de recours qu'en Dieu. Après une assemblée du peuple, tenue aux Augustins, parce que le lieu ordinaire des réunions de l'échevinage était trop petit, on célébra un jeûne public, on

adressa à Dieu des prières et des cantiques en français, dont quelques vers nous ont été conservés, et le 10 décembre beaucoup de Rochelais communièrent, comme pour se préparer à la mort. Ce même jour, un huissier venait, de la part du Roi, assigner vingt-cinq des principaux citoyens à paraître devant lui ; six jours après, deux huissiers fulminaient une pareille assignation contre tout le peuple.

De menaçantes précautions donnaient à ces formalités un caractère plus sombre. Ici je ne consulte plus les chroniques rochelaises, qui ne parlent que de résignation. C'est Gaspard de Tavannes qui nous apprend lui-même ce qu'il fit. Il se présenta à la Rochelle à la tête de la compagnie d'Orléans ; on lui objectait timidement le droit de la ville de ne pas recevoir de garnison, mais sans le repousser énergiquement, et en laissant les siens entrer par différentes portes, comme gens inoffensifs. Ceux-ci se glissent dans les hôtelleries, se réunissent dans un logis où Jarnac avait d'avance entassé des armes. Ils en sortent ensuite en ordre militaire, déclarent qu'ils ne quitteront pas la ville, dussent-ils s'ensevelir sous ses cendres, et annoncent que huit cents arquebusiers s'avancent pour les soutenir. Cette conduite plus habile que loyale, cette ruse de condottiere, assez peu en harmonie avec la parole hautaine du maître, avait pourtant l'avantage de prévenir une lutte inutile, d'éviter toute effusion de sang. Ne pouvant songer à la résistance, les Rochelais livrèrent d'abord leurs canons, dont quelques-uns gardés par les soldats royaux furent dressés dans leurs rues, puis leurs armes personnelles, et se soumirent à l'arrêté de Jarnac qui leur défendait de sortir de leur maison avant sept heures du matin, après sept heures du soir.

Cependant François I[er] s'approchait de la Rochelle sans vouloir recevoir les députés de cette ville, sans leur permettre de le quitter. Le 30 décembre tout se préparait pour son entrée. Mais le clergé et les habitants reçurent défense de se porter au-devant de lui, défense aussi de faire

sonner les cloches : le canon ne tirait pas non plus. Deux cents soldats, armés comme pour le combat, gardaient la porte de Cougnes. Un cortége de triste augure devança celui du Roi. C'étaient les habitants des îles qui étaient regardés comme ayant pris la plus grande part à la résistance contre la gabelle, les mains liées, et attachés sur des chevaux. Le Roi entra quelque temps après, précédé de sa cour et de son fils Charles, duc d'Orléans. Il fut conduit à l'hôtel d'Huré.

Cette entrée silencieuse, si contraire aux habitudes des Rochelais, augmentait leur tristesse. Dès le lendemain cependant ils reçurent du duc d'Orléans et du garde des sceaux, Montholon, des paroles d'encouragement, et le concierge des prisons du château reçut l'ordre de traiter avec douceur les habitants des îles. En effet, appelé à répondre devant le conseil du roi aux accusations de rebellion que portait contre les Rochelais le procureur général, le sous-maire Olivier Lequeux convainquit cette assemblée de leur fidélité, et il fut dès lors convenu qu'une forte amende, dissimulée même sous l'apparence d'une somme offerte au Roi pour servir aux fortifications de la ville, mettrait fin à ces poursuites criminelles. Lequeux convoqua immédiatement le conseil de la ville, et la somme à offrir fut portée à quarante mille livres, qu'accepta pour le roi l'avocat général de Raymond. Le dénouement ainsi réglé, il ne s'agissait plus que de lui donner la majesté théâtrale qu'exigeait la présence du Roi. Ce jour même, après avoir entendu la messe à Saint-Barthélemy, François Ier traversa à cheval une partie de la ville, puis mit pied à terre pour visiter les tours et parcourir les remparts, de la tour de la Chaîne à la Verdière ; au moment où il remontait à cheval, il se trouva comme entouré et fut suivi d'une grande troupe d'enfants qui criaient : Vive le Roi ! François leur sourit, et fit dire au sous-maire que le lendemain matin il rendrait sa sentence, et que le soir il comptait souper avec lui et les principaux de la ville.

Ce lendemain en effet, le lundi 1er janvier, après avoir entendu la messe et avoir dîné, François Ier se rendit dans une grande salle préparée en son logement avec beaucoup de pompe et de solennité. Guillaume Leblanc, pour les habitants des îles, Etienne Noyau pour les Rochelais, présentèrent bien moins la défense que les supplications des accusés. Les assistants implorèrent eux-mêmes la miséricorde royale. Malgré la sécurité où devaient alors être les chefs, l'incertitude qui restait encore dans le peuple, la facilité avec laquelle s'émeuvent les masses, firent qu'il y eut de vraies larmes, de vrais sanglots. François Ier fit valoir et accorda son pardon avec cette grâce qui l'a tant servi auprès de ses contemporains et auprès de l'histoire. Il déclara qu'il avait toute confiance dans les Rochelais, qu'il s'en remettait tout à fait à eux de la défense de leur ville, et que leur gouverneur en ferait sortir les soldats étrangers. La joie fut vive et sincère. La musique, le son des cloches, les salves d'artillerie, et, quand le soir fut venu, les illuminations et les feux de joie en furent les bruyants témoignages.

Le souper mit le comble à l'allégresse de cette réconciliation. Il eut lieu dans la salle Saint-Michel. Il y avait douze grandes tables.

Les Rochelais y avaient développé tout leur luxe, encore alors fort vanté.

Le roi s'en était remis à eux de presque tout le service de la table.

Sur la fin du repas, un des leurs, Jean Clerbaut, vint offrir au monarque un bassin chargé de confitures les plus recherchées. L'officier du Roi chargé de faire l'essai s'interposait entre eux. Mais François Ier l'écarta et, déclarant bien haut qu'il avait toute confiance en la fidélité et l'amitié des Rochelais, prit directement et goûta les mets que lui offrait Clerbaut : sa cour l'imita. Des musiciens chantaient et jouaient pendant le repas ; quand il fut fini, des danses y succédèrent, après lesquelles le Roi fut reconduit avec

pompe à son logis. Le Roi ayant appris qu'il venait d'entrer dans le port un navire normand qui avait fait des prises sur les espagnols, parmi lesquels se trouvaient des vases de Valence, des coupes de Venise, fit acheter ces objets précieux et les distribua aux dames.

Le lendemain les habitants admis devant le Roi lui firent rendre des actions de grâces par Noyau ; il leur répondit qu'il espérait bien avoir gagné leurs cœurs, et que, foi de gentilhomme, ils avaient gagné le sien. Il entendit encore la messe à Saint-Barthélemy, déjeùna chez Mathurin Tarquex, cet ancien représentant des bourgeois qui n'étaient pas du corps de ville, et partit en renouvelant ses témoignages de bienveillance et ses offres à la ville. Quelques chroniqueurs regrettent que les habitants trop émus n'aient pas su profiter de cette heure de faveur pour demander le rétablissement de la mairie élective. Il est probable que les principaux membres du corps de ville n'oublièrent rien, mais qu'ils jugèrent ou peut-être surent mieux que leurs historiens jusqu'où pouvait aller cette bienveillante comédie. Le Roi parti en effet, son conseil restait à la Rochelle un jour de plus pour traiter plus sérieusement les affaires, expédier des lettres de grâce et régler le paiement des quarante mille livres, rançon de la ville, qui devaient être versées en quatre années. A en croire même une épitaphe de M. de Montholon, écrite longtemps après sa mort, cette rançon aurait été de deux cent mille livres, dont le Roi aurait fait don à ce magistrat, et celui-ci l'aurait généreusement remise aux Rochelais, pour en ériger un hôpital. Les auteurs rochelais se louent en effet des bons offices de ce garde des sceaux ; mais ils ne disent rien d'un don si considérable, et l'élévation même de la somme suffit pour le rendre tout à fait invraisemblable. Du reste dès-lors on expliquait de différentes manières la grande colère et le subit apaisement du Roi, et beaucoup croyaient même que toute cette affaire n'avait été qu'un prétexte pour cacher des démarches dictées par une politique plus haute. Il

est bien probable que, tandis que le peuple ne mesurait sa joie qu'à la grandeur des craintes qu'il avait conçues, la clémence si vantée du roi n'empêchait pas les chefs de voir combien leurs droits avaient été lésés.

En effet, mon Julien, aucun de nos écrivains modernes ne me parait avoir signalé toute l'importance de cet épisode dans l'histoire de la commune. François Ier ne fut certainement ni cruel, ni même rigoureux ; mais il laissa parfaitement voir qu'il ne voulait plus souffrir, qu'il ne comprenait plus aucune autonomie : il fit grâce, non justice : il fut visible dès lors que la commune n'avait plus pour elle la force d'un droit reconnu ; qu'elle n'en avait aucune capable de triompher dans cette vieille lutte que lui livrait depuis longtemps la haine, mélange d'envie et de dédain, du soldat pour le commerçant, du gentilhomme pour le bourgeois. Elle pourra, avec les alliés que lui fourniront les circonstances, faire encore, pendant près d'un siècle, des miracles de courage et d'énergie ; mais dès lors elle est frappée à mort. Hélas ! mon cher, mon bien cher enfant, si tu peux un jour lire dans le passé, deux êtres dignes de tout ton amour t'apprendront tout ce qu'on peut montrer d'amour et de vigueur en portant en son sein une blessure mortelle, ta ville natale et ta mère.

Pendant les dernières années du règne de François Ier, l'histoire de la Rochelle n'a rien d'individuel ; elle a seulement sa part des troubles ou des joies du royaume. A la guerre contre l'Espagne vint se joindre la guerre déclarée par l'Angleterre. Après une tentative impuissante contre Bayonne, la flotte espagnole se montra sur les côtes de la Rochelle ; mais, trouvant les habitants prêts à la bien recevoir, elle se retira sans rien tenter de sérieux. Selon un de ces chroniqueurs, la Rochelle avait alors sous les armes quatre mille cinq cents hommes, dont neuf cents étaient munis d'arquebuses. Néanmoins François Ier demanda ou plutôt ordonna aux Rochelais de recevoir dans leur ville mille des hommes fournis par le ban et l'arrière-ban de

Poitou et de Saintonge. Seulement, craignant l'effet de dissensions intérieures, tout en laissant à Jarnac le titre de maire perpétuel de la Rochelle, il donna celui de gouverneur et le commandement des troupes à Jean Daillon, comte du Lude. En même temps, sans tenir nul compte des exemptions et priviléges, il demandait vingt-huit mille neuf cents livres aux villes fermées de l'Aunis. La Rochelle voulut faire porter une part du fardeau par Mauzé ; mais celui-ci fut déclaré bourg et non ville ; il paraît cependant qu'en 1543 et les années suivantes la taxe sur la Rochelle fut réduite à treize mille deux cents livres. On n'en célébra pas moins, avec beaucoup de pompe, sinon avec beaucoup de joie, des fêtes pour la naissance du premier fils du dauphin, puis pour la paix, paix incomplète puisqu'elle ne mettait pas fin à la guerre contre l'Angleterre. Celle-ci s'était ouverte par la saisie des biens, l'arrestation des personnes des anglais, à la Rochelle comme dans les autres villes ; par l'interdiction à tout navire français de commerce, de se hasarder hors du port ; après la conclusion de la paix avec l'Espagne, une flotte de quatre-vingts voiles anglaises inquiéta encore la Rochelle, sans cependant l'attaquer, mais en troublant son commerce et en faisant des prises assez près des côtes. Les impôts non plus ne cessaient pas. Après la forme directe, ils prirent celle d'un emprunt à dix pour cent, appât qui ne dispensait point d'en faire une obligation. La part de la Rochelle fut fixée à treize mille livres.

Ces royales exactions paraissaient plus dures au milieu de désastres naturels bien plus sensibles dans un petit pays que dans un grand. De mauvaises récoltes, auxquelles la guerre empêchait le commerce de suppléer, portèrent le blé à un prix tel qu'il y eut une véritable famine. Un débordement de la mer causa des maux sensibles aux habitants de la ville.

Un chagrin moins personnel atteignit les Rochelais ; ce fut la mort du second fils du roi, Charles, duc d'Orléans,

décédé à vingt-trois ans. Ils se souvenaient qu'il leur avait montré beaucoup de bienveillance et avait intercédé pour eux auprès de son père, en 1542. Ils célébrèrent ses obsèques avec pompe et avec larmes.

Un grand spectacle qui fut d'abord une distraction leur devint encore plus funeste. François I[er] voyant bien que la paix avec les Anglais serait impossible, tant qu'il n'aurait pas repris Boulogne dont ils s'étaient emparés, portait toutes ses forces sur cette entreprise et avait appelé dans l'Océan ses galères de la Méditerranée. Une d'entre elles, montée par Strozzi, relâcha à la Rochelle au mois de mai 1545, et dix-huit autres y arrivèrent le 16 juin sous la conduite de Paulin, baron de la Garde. Ils furent reçus avec de grandes fêtes et les Rochelais déployant toute leur coquetterie militaire, firent défiler devant eux leurs neuf cents arquebusiers. Mais au mois d'octobre arrivèrent des carraçons, navires de transport gênois, chargés de poudre : l'un d'eux s'étant échoué sur les vases de l'avant-port, il fallut le décharger et déposer deux cents barils de poudre, pesant environ trois cents livres chacun, dans un grand cellier, dépendant de la confrérie de Saint-Jean du Perrot, situé vis-à-vis l'église du même nom. Le mardi 19 janvier, ces poudres firent explosion.

Au bruit, à la secousse, les Rochelais crurent que c'était le premier acte d'une attaque des Anglais. Ils coururent aux armes, firent fermer les portes et arrêter tous les étrangers, mais ils virent bientôt qu'ils n'avaient qu'à déplorer un malheur tout à fait accompli. Un procès-verbal constata d'immenses ravages. Des poutres et des pierres avaient été lancées jusqu'à deux lieues du théâtre de l'explosion. Douze maisons étaient complètement renversées ; plus de quarante tout à fait ébranlées. L'église Saint-Jean était ruinée, celle des Carmes avait beaucoup souffert ; les murs de la ville entre la tour de la Chaîne et la tour de la Lanterne, qui avaient de huit à neuf pieds d'épaisseur et qui étaient soutenus par un terrassement de douze

pieds, avaient été renversés sur une longueur de plus de vingt brasses. Encore attribuait-on à la résistance que ces masses avaient opposée, le salut du reste de la ville. La plupart des tours étaient endommagées ; la tour de la Lanterne avait seul complètement résisté ; il n'y avait pas une église, pas une maison de la ville qui ne se fût ressentie d'un si puissant ébranlement. Des vitres avaient été cassées jusqu'à Marennes, et le formidable bruit s'était entendu à dix lieues à la ronde. On estimait ces désastres à trois cent mille écus.

Ces pertes réparables avaient nécessairement été accompagnées de plus grands malheurs. On trouva dès le premier jour quarante personnes mortes et beaucoup de blessés ; le nombre des décès s'éleva enfin à plus de cent vingt. Il y eut, comme toujours, des épisodes étranges et attendrissants. On trouva dans les décombres un enfant qui pressait encore la mamelle de sa mère écrasée et morte ; on entendit deux petits enfants, sains et saufs, demander une nourriture que personne dans la maison ne pouvait plus leur porter ; on trouva des enfants presque sans mal dans des berceaux qui avaient été lancés au loin.

L'enquête démontra qu'il n'y avait là ni malveillance, ni crime. Le dimanche eut lieu une grande procession des prêtres et du peuple, terminée par des prédications où l'on exhorta les assistants à s'humilier sous la main de Dieu et à invoquer sa miséricorde. L'opinion rattacha ce malheur à l'imprudence d'ouvriers qui avaient eu à poser dans la muraille du cellier une fenêtre avec trois barreaux de fer. Le comte du Lude, accouru au premier bruit du sinistre, s'en retourna bientôt dans son château, s'en remettant à l'activité du sous-maire, Yves du Lion, du soin de faire réparer les murailles et de veiller à la sûreté de la ville.

Tant de chagrins furent en partie compensés par la joie que causa la publication de la paix (juin 1546).

La mort de François Ier, survenue au mois de mars

suivant, donna un autre cours aux idées des Rochelais. Convaincus que des intrigues de cour avaient seules amené la suppression de la mairie annuelle et du conseil des cent, ils crurent que des changements à la cour en pourraient amener le rétablissement. Ils le demandèrent ; quand ils eurent prêté serment au Roi, obtenu la ratification de leurs priviléges, ratification que la manière dont les rois respectaient ces concessions devait en vérité leur rendre bien facile, ils redoublèrent d'instances. Après que leurs députés et Jarnac eurent été contradictoirement entendus, leurs vœux furent couronnés par les lettres patentes de Henri II, du 11 juillet 1548. Il y reconnaît que l'ancien état de choses avait été accordé par un contrat, qu'il avait été supprimé sans une enquête préalable suffisante ; il le rétablit intégralement, avec toutes ses conséquences, qu'il énumère avec tant de détails que ce titre put devenir comme une nouvelle base de la commune : il supprime tous les offices qui avaient remplacé les charges électives, à cette condition toutefois que les Rochelais rembourseraient aux titulaires ce que, à cause de ces nominations, ils auraient versé dans les coffres du Roi. Par une injustice plus grande encore, en n'admettant aucune des assertions de Jarnac, l'arrêté lui conserve pourtant pour toute sa vie les gages et pensions qu'il recevait annuellement pour son office.

Depuis 1535, la mort avait fait des vides dans le collége des cent. Ceux qui survivaient furent chargés de les combler par l'élection. Ils s'assemblèrent sous la présidence de Jean Clerbaut, dernier maire élu, qui, douze ans auparavant, n'avait pu exercer sa charge. Une difficulté se présentait : un édit de Henri II, de l'année précédente, déclarait qu'il y avait incompatibilité entre les offices de justice et les charges municipales. Ceux de l'ancien collége des cent qu'atteignait cette exclusion prétendirent que, les lettres du 11 juillet ne faisant que remettre les choses dans l'ancien état, on ne pouvait les leur appliquer, et

firent en effet, malgré une vive opposition des marchands, après un débat qui se prolongea jusqu'en 1553, prévaloir cette interprétation devant le corps de ville et devant l'autorité royale. Je t'ai déjà dit que le collége reconstitué repoussa Jean Foucaut, regardé comme un traître. Le premier maire du régime rétabli, élu pour 1549, fut Claude Guy, sieur de Chasson.

La joie de ce triomphe fut grande. Elle eut pour premier et excellent effet d'empêcher les Rochelais de prendre part aux nouveaux troubles que suscita dans la Guienne et dans la Saintonge l'impôt sur les sels. Ils eurent seulement la douleur de voir pendre dans leur ville quatre des malheureux arrêtés dans ces sanglantes émeutes. On peut demander toutefois si ce nouveau changement était un avantage réel. La mairie d'office n'était qu'une superfétation, une charge pécuniaire, qui n'eût pu être compensée que par l'utile intervention d'un grand personnage auprès de la couronne. Mais je t'ai montré quels avantages pouvait avoir le conseil sans cesse renouvelé des vingt échevins, sous la direction d'un sous-maire électif. En fait, passé les premiers démêlés avec Jarnac, et depuis que celui-ci avait cédé la ville à un nouveau gouverneur, ce conseil avait repris activement l'administration. Le sous-maire avait exercé sa juridiction dans toute son étendue, jusqu'à l'application de la peine de mort (1544); il avait fait respecter sa dignité aussi sévèrement que ses prédécesseurs; il n'avait pas moins rigoureusement maintenu la discipline (1545). Un gardien de la Porte-Neuve avait perdu la contre-clé, qu'un bourgeois trouva et conserva quelques jours; le portier fit remplacer un cadenas sans prévenir le sous-maire. Tous deux et le serrurier furent poursuivis. On leur fit grâce de la vie, à cause de leurs bons antécédents; mais ils furent condamnés à soixante livres d'amende, les fermetures qu'ils avaient fait faire furent brisées et solennellement remplacées. L'année suivante, l'activité du sous-maire lui coûta plus cher. S'étant transporté lui-même sur

un navire en rade de Chef-de-Baie pour lui ordonner d'entrer dans le port, il fut emmené en Espagne, d'où il ne fut relâché qu'après trois mois.

Le commerce paraît avoir moins souffert qu'on ne l'avait craint ou qu'on ne l'avait dit du nouvel état de choses. Les chroniqueurs signalent en particulier les *richesses infinies* qu'apporta, en 1544, un navire venant du Pérou.

Malgré les grands désastres causés par l'explosion des poudres, par un incendie, qui, en 1547, détruisit neuf maisons de la rue du Minage, cette courte période vit de grandes constructions. La fontaine des Petits-Bancs date de cette époque ; le pont de la Verdière qui n'était qu'en bois fut fait en pierre ; plusieurs ponts furent refaits ; la tour du beffroi fut recouverte. Le conseil restreint suffisait donc aux destinées que les circonstances semblaient alors promettre à la Rochelle ; mais il s'en préparait d'autres, qu'on pouvait déjà entrevoir, et qui allaient broder pour la commune un triste, mais glorieux linceul.

Tu as vu poindre la réforme à la Rochelle. Elle semble s'y être rapidement étendue. Dès 1542, pendant le séjour de François Ier, beaucoup d'habitants en faisaient profession, et l'influence paraît s'en faire sentir jusque dans ces jeûnes publics, ces communions, ces exhortations, ces lamentations en vers français, qui firent partie des cérémonies encore catholiques célébrées pendant qu'on redoutait le plus la colère de ce souverain. En 1546, l'ambassadeur vénitien Cavalli compte la Rochelle parmi les villes de France qu'occupe tout entières un luthéranisme secrètement toléré. L'édit plus que sévère de 1542 ne changea pas cet état de choses ; l'espionnage qu'il recommandait n'eut pas pour lui l'opinion : le 15 juin 1545, un habitant en ayant accusé un autre d'avoir jeté du son et des ordures sur la procession de la Fête-Dieu, quand elle passait sous ses fenêtres, sans pouvoir en fournir la preuve, fut condamné à faire amende honorable, tête et pieds nus, avec une torche au poing, devant le grand portail de l'église

Saint-Sauveur, et la sentence fut immédiatement exécutée. Cette juste flétrissure n'était certainement pas un appel aux dénonciations.

L'église, de son côté, redoublait de surveillance. Après ses propres membres, l'enseignement laïque était le principal objet de son inquiétude. Des moines et des religieuses laissaient leur couvent. Des professeurs accueillis dans les maisons lui étaient suspects. Pour l'instruction publique elle-même, elle avait beau régler les livres qui devaient servir à l'enseignement, multiplier les injonctions aux libraires de n'en pas débiter qu'elle n'eût approuvés, faire changer les chefs du collége naissant, aucune mesure ne lui laissait de sécurité. Il y avait donc dans le mouvement seul des idées des signes incontestables d'agitation. Les sectes n'aiment pas qu'on attribue leurs progrès à d'autres causes que la vérité de leurs doctrines et la volonté directe de Dieu ; mais il faut bien admettre pour elles ce qui est vrai du Christianisme lui-même, que les causes politiques secondent au moins leur développement. L'instinct des peuples sent aussi bien que la raison des philosophes que toutes les libertés sont solidaires, et les Rochelais en particulier ne pouvaient manquer de voir combien ils avaient besoin d'alliés.

LA ROCHELLE

Pendant que la Réforme y domine.

1549-1628.

XIII

DE 1549 A 1562

Le jour de l'Ascension 1549, après que le nouveau maire, Claude Guy, eut été, à la tête d'un pompeux cortége, reprendre les clés de la ville, il fit dresser devant l'échevinage vingt-cinq tables bien servies où vinrent s'asseoir bon nombre d'habitants. Mais, au milieu de leur joie, les Rochelais durent s'apercevoir bien vite que, s'il est facile de récrire des lignes qu'on a effacées, il l'est moins de rendre la vie aux institutions, et qu'en gagnant le Roi ils n'avaient gagné que le plus facile à vaincre de leurs adversaires. La restitution de la mairie menaçait de n'être que celle d'une lettre morte.

Le prévôt et le procureur-général du roi reprenaient cette interminable querelle de la juridiction ; mais ils la

reprenaient avec un biais qui la rendait bien plus redoutable à la commune. Ce n'était plus l'étendue de la juridiction qu'ils voulaient restreindre, mais le nombre des justiciables. Pour cela, ils soutenaient que l'échevinage donnait le titre de bourgeois à des gens qui n'en voulaient pas et à des gens qui n'avaient pas de maison à la Rochelle ; ils demandaient que ces deux catégories fussent rayées du nombre des bourgeois et distraites de la juridiction municipale. Ils avaient en outre cette prétention de signaler les habitants qui avaient été faits bourgeois malgré eux, non pas sur la plainte de ceux-ci, mais sur leur propre enquête. Ils étaient soutenus dans leur attaque par la cour des comptes, dont la mairie niait la compétence en ces questions. Le débat avec le prévôt durait encore en 1553, et ce n'est qu'en 1555 et sur des lettres de jussion que la cour des comptes enregistra enfin les priviléges reconnus de nouveau par le Roi dès 1547, vérifiés en parlement en 1549, et que renouvela encore peu après François II, en 1559.

Ces luttes n'empêchaient pas qu'on ne recherchât la dignité municipale ; on pouvait même redouter l'introduction trop forte dans le corps de ville d'un élément peu Rochelais. La terrible épidémie de 1555 ayant fait vaquer un grand nombre d'offices, en 1558, l'échevinage sentit la nécessité de régler que dorénavant les charges de pairs ou d'échevins qui seraient résignées ne pourraient l'être qu'à ceux qui, domiciliés à la Rochelle, seraient en outre originaires et natifs de la ville ou du gouvernement, y compris l'île de Ré. Le Roi ratifia cette décision par lettres patentes du 24 mai 1559.

Le besoin continuel d'argent qu'éprouvait le Roi, plus que sa politique, lui dictait parfois des mesures qui devenaient pour la ville des sources de difficultés. Telle fut la création, c'est-à-dire la vente de charges nombreuses en 1555. Parmi elles figurait celle d'un superintendant, par devant lequel les magistrats des villes devaient rendre

compte de l'emploi de leurs deniers. C'était là une sujétion tout-à-fait contraire aux priviléges des Rochelais, et ce qui les blessa plus encore, c'est que cet office, pour la généralité de Poitiers dont ils relevaient, fut acheté par un des leurs, Yves du Lion. De là un long procès qu'ils gagnèrent enfin, mais qui dura jusqu'en 1561. Comme compensation, ces débats portaient à mettre de plus en plus l'ordre dans les finances, et ces soins obligèrent à augmenter de cent livres les gages annuels du trésorier. Il fut aussi réglé que l'administrateur de l'aumônerie Saint-Berthomé serait renouvelé tous les trois ans et rendrait un compte minutieux de sa gestion. Enfin, ces créations de charges avaient tellement mis la lutte partout, que la mairie eut à défendre le droit de ses sergents, de faire vendre les meubles des bourgeois, contre les prétentions de priseurs et vendeurs des biens-meubles, dont les offices avaient été créés au profit du prince de Condé. C'est un François Barbot, l'aïeul du plus important de nos historiens, qui fut évincé dans ce débat.

L'histoire des priviléges pécuniaires est toujours la même. Ils sont accordés dans leur ensemble, méconnus à chaque création d'impôts; la commune réclame et fait enfin prévaloir son droit, mais par une transaction, c'est-à-dire en l'achetant de nouveau. Seulement, comme c'est ici une lutte, moins la commune est forte, plus cette transaction lui est onéreuse. Ainsi, dans cette période, l'impôt sur les sels, objet de tant de violences réciproques, est fixé d'accord commun, au quart et demi; il est affermé; une administration, des bureaux sont établis; puis les contribuables s'en rachètent par un abonnement, puis par une somme fixe, dans laquelle la part de la Rochelle est de trois mille cent cinquante livres. Cet arrangement, qui rapportait au Roi onze cent quatre-vingt-quatorze mille livres, dont les deux tiers étaient supportés par le tiers-état, l'autre par la noblesse et le clergé des provinces de l'ouest, Aunis, Poitou, Gascogne, etc., portait le

titre significatif de contrat notable ; il ne mit pourtant fin ni aux prétentions royales, ni aux difficultés.

Des débats analogues ont lieu relativement à l'imposition foraine qui entravait le commerce des blés et des vins. L'entreprise de Henri II était juste en ceci qu'elle tendait à niveler ces droits sur les différentes provinces du royaume ; les Rochelais luttaient pour le privilége, qu'ils firent maintenir, non sans débourser. Une réforme valait mieux à coup sûr que le droit alors accepté qu'ils défendaient ; mais il aurait fallu à cette réforme des garanties qu'était bien loin d'offrir le pouvoir arbitraire et besoigneux qui s'en faisait un prétexte.

Autre débat encore sur le droit de recevoir les drogueries et épiceries. Un édit de Henri II bornait à trois le nombre des villes par lesquelles ces denrées pouvaient entrer en France, Rouen, Marseille et Lyon. Les Rochelais réclamèrent, non pas au nom du droit commun, mais au nom de leurs priviléges, et ils réussirent à faire reconnaître et leur droit de recevoir ces marchandises et certaines exemptions d'impôt dont ils jouissaient.

Autre débat et autre succès contre la prétention de forcer les marchands qui trafiquaient avec la Rochelle à prendre leurs expéditions à Bordeaux.

Un des plus tristes cachets de ce temps de priviléges, c'est que rien n'était jamais fini. Le régime de la vente des vins avait été réglé bien des fois ; cela n'empêche pas que, de 1550 à 1560, la commune ne lutte contre ses administrés et ne surveille, par l'apposition sur les tonneaux de marques renouvelées tous les ans, la vente des vins au détail, pour s'assurer qu'ils proviennent tous de la banlieue ; que d'un autre côté elle ne résiste à un impôt sur ses vins, frappé contre ses priviléges, et que, ne pouvant y échapper, elle n'en prenne elle-même la ferme (1562), pour en rendre la perception moins vexatoire.

Indépendamment de tout cela, le Roi exigeait encore, sous des formes plus directes, comme contribution de

guerre ou comme emprunt forcé, des sommes considérables, par exemple, treize mille deux cents livres en 1552, quatre mille deux cents en 1557, huit mille en 1558. La ville alléguait ses priviléges ; le Roi ne les niait pas, mais il déclarait qu'il ne pouvait se passer de cet argent, qu'il le lui fallait, et la ville finissait toujours par payer. En 1559, on lui demandait encore vingt mille livres, qu'on soutenait rester dues sur les quarante mille auxquelles François Ier l'avait taxée en 1542, et à peine put-elle s'en faire exempter en démontrant qu'elle les avait payées, et au double.

Que ces détails monotones servent au moins, mon cher enfant, à te faire voir combien ces priviléges étaient onéreux aux privilégiés eux-mêmes, combien l'équité est bonne pour tous ; qu'ils te montrent que notre temps, malgré tout ce qu'il laisse à désirer, est dans l'ensemble bien préférable aux époques qui l'ont précédé. Ce mieux relatif n'est pas notre œuvre ; il est le fruit de l'activité et de l'énergie de ces générations, et nous ne pouvons le payer qu'en les imitant au profit des hommes à venir.

Ce fut une preuve de bon sens de leur part que d'accepter sans difficulté précisément une prescription de droit commun, une tentative pour faire adopter des poids et mesures qui fussent les mêmes pour toute la France. Ils s'y conformèrent en 1558 ; seulement le maire et les échevins eurent à lutter contre le commissaire du gouvernement pour se faire confirmer la surveillance à cet égard, qui leur avait été jusque-là dévolue. Cependant l'exercice de la police était ce qu'on leur disputait le moins, et ce n'était pas une faible occupation, dans ce temps où une réglementation excessive enfantait des procès qui entraînaient de nouveaux réglements. Dans cette seconde moitié du XVIe siècle, il fallut réviser presque tous les statuts qui séparaient et régissaient d'une manière si compliquée les différents métiers. Il fallut en particulier réviser ceux dont la prévoyante rudesse secourait et surveillait les indi-

gents, devançant à plusieurs égards la taxe anglaise des pauvres et notre interdiction de la mendicité, et ceux qui protégeaient la santé publique, inquiétée par de fréquentes contagions. On s'étonne à cet égard et de la rigoureuse minutie de certaines prescriptions, et de l'imprudence qu'accuse chez les particuliers la nécessité même de les faire. En 1555, il fallut recourir, comme tu l'as déjà vu une fois dans cette histoire, à des menaces pour rappeler dans la ville les citoyens aisés qui l'avaient abandonnée. Le Maire craignant que la ville, devenue presque déserte, ne fût surprise par des ennemis, pour en surveiller constamment l'entrée, prit pour logement la tour de la Chaîne. Il est vrai que les ravages de cette contagion paraissent avoir été terribles. De juin à octobre, dit Amos Barbot, il mourut plus de deux mille personnes de connaissance et vénérables. Il faut étendre beaucoup le sens de cette expression, pour ne pas porter à dix mille le nombre total des morts, ce qui serait les deux tiers de la population, chiffre à peine croyable. Et cependant une contagion sévit encore sur la Rochelle, comme sur beaucoup d'autres villes de France, en 1562.

On ne s'attend guère à trouver entre ces deux époques des mentions de fêtes, et pourtant on en trouve de célébrées avec assez de splendeur, dès 1556, pour l'envoi d'une ambassade de Henri II en Barbarie, à laquelle le commerce Rochelais semblait intéressé ; en 1557, pour la prise de Calais, pour l'entrée du roi de Navarre à la Rochelle ; en 1559, à l'occasion de la paix et du mariage de Philippe II d'Espagne avec Elisabeth de France.

Peu de constructions sont exécutées, et, ce semble, sous l'empire d'une vraie nécessité. Avant l'épidémie, en 1554, la grosse Horloge est entièrement couverte en plomb; mais depuis je ne vois que des réparations aux quais et le creusement du chenal de la petite rive (1559), travaux qui coûtèrent plus de deux mille écus. Mais des efforts sont soutenus dans un autre ordre d'idées. Malgré la surveil-

lance inquiète du clergé, les écoles laïques se consolident. Un traité passé par la ville les confie à un principal et à quatre régents, dont on exige de grandes garanties de savoir et de moralité. Des lettres patentes de Charles IX, de 1561, établissent comme chose nouvelle, mais en fait ratifient cet arrangement. En même temps, profitant de l'article X de l'ordonnance d'Orléans, les Rochelais placent leur collége d'écoliers dans l'ancien couvent des Cordeliers, désormais abandonné par ceux-ci. C'est l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui. A cette même époque remonte l'introduction de l'imprimerie à la Rochelle. Barthélemy Berton y exerça cet art de 1557 à 1572, et peut-être le premier livre qu'il ait imprimé fut-il l'œuvre d'un grand homme, Bernard Palissy, qui paraît s'être réfugié à la Rochelle en 1557. Le soin de la postérité s'augmente, en même temps que se multiplient les moyens d'arriver jusqu'à elle, et c'est en vue de l'avenir autant que du passé que la commune fait inventorier ses titres et ordonne (1561) qu'ils soient déposés et conservés dans la tour de Moureille.

Toute police suppose une sanction et la restitution de la mairie avait entraîné celle de sa juridiction. Mais tu as vu déjà bien des fois avec quel acharnement les gens du roi la lui disputaient ; ne pouvant la restreindre comme ils voulaient, ils essayaient de la paralyser par les appels, et il fallut que le Roi rendît une déclaration pour assurer l'exécution provisoire, nonobstant opposition, des jugements en matière de police (1550). Il fallut encore, en 1559, confirmer la juridiction criminelle du maire et son extension sur la banlieue. Mais il n'eut que trop, cette année-là même, à l'exercer, puisqu'un même meurtre entraîna la condamnation à mort de six complices, quatre jeunes hommes et deux femmes, qui tous six en effet furent pendus.

Cet esprit d'opposition aux pouvoirs municipaux avait bien souvent porté les sénéchaux à refuser le serment de

respecter les priviléges de la ville. Gui Chabot, fils de l'ancien maire perpétuel, nommé gouverneur à justice et sénéchal, ne manqua pas d'imiter ce refus. Lorsque le Maire se présenta à lui en dehors des portes, portant le livre même des priviléges, lui montrant les titres qui établissaient la coutume et lui interdisant l'entrée de la ville jusqu'à ce qu'il s'y fût conformé, il éluda, il demanda qu'on le laissât passer, promettant de prêter le serment le soir, si ceux qu'il consulterait lui confirmaient le bien fondé de cette prétention. Plus faible que ses devanciers, le Maire y consentit; mais le soir, Jarnac refusa de nouveau le serment; la ville à son tour lui refusa le souper d'honneur qu'elle lui devait, et se mit de suite en mesure de faire valoir son droit. Désespérant de vaincre, le sénéchal aima mieux fuir que céder et quitta la Rochelle dès le lendemain matin.

Une autre institution devait gêner davantage la juridiction de la ville. Un siége présidial, composé de sept conseillers et un greffier, fut créé à la Rochelle par l'édit de mars 1551. La première difficulté fut de pourvoir aux gages des nouveaux magistrats. On leur assigna d'abord un droit de trois deniers par muid de sel passant aux bureaux d'Aytré et de Marans, perçus en sus du quart et demi; mais après l'extinction de la gabelle, on y substitua la vingt-quatrième partie du droit sur le vin vendu au détail dans la ville; impôt qui parut bientôt d'autant plus onéreux, que le Roi ajouta un treizième à ce droit: on chercha, mais en vain, à asseoir autrement les gages des membres du présidial; et enfin, le treizième du Roi ayant été aboli, l'allégation fut continuée et rendue permanente.

Il y eut de bonne heure, et bien plus encore avec le temps, des débats de juridiction entre la mairie et le présidial: cependant celui-ci sembla surtout créé pour arrêter les progrès de l'hérésie religieuse. Il signala son installation par une sentence qui condamnait un des sectaires, Manseau, à être battu de verges et banni; qui en livrait deux au

bûcher, Constantin après avoir été étranglé, Couraut tout vivant et après avoir eu la langue arrachée. Ce qu'atteignait cette cruelle sentence, c'était, elle le déclare elle-même, le *crime d'hérésie, erreurs et fausse doctrine et dogmatisation ;* c'était Dieu qu'on vengeait par ces meurtres juridiques.

Bien peu de gens persistent de nos jours à croire que Dieu ait confié le soin de le défendre à un être aussi faible et aussi faillible que l'homme, ou que la loi ait mission de prononcer sur la vérité des doctrines. On ne lui demande que de garantir la sécurité sociale, et de poursuivre, de quelque manteau qu'elles se couvrent, la fraude et la violence. Mais les idées des hommes même les plus honnêtes étaient autres au XVI[e] siècle, il en faut tenir compte ; et il ne serait pas juste de flétrir les membres du présidial, quoiqu'on ait le droit de déclarer qu'ils appliquaient une loi injuste, cruelle, et qui devait être impuissante.

Ce dernier caractère au moins parut bientôt. Le lieutenant général d'Angliers, qui avait prononcé la sentence, frappé, dit-on, de la constance avec laquelle les martyrs subirent le supplice, embrassa leur croyance. Les dogmes quels qu'ils soient ont peu de juges ; on rend volontiers un culte responsable de l'état moral qui le suit. Or, le clergé catholique était obligé de poursuivre de grands abus jusque dans son sein. Dans le temps où le présidial se signalait ainsi par ses rigueurs, l'official de la Rochelle rendait moins de sentences contre les novateurs que contre les prédicateurs catholiques prêchant sans autorisation, contre les faits de bigamie, contre les scandales à propos des mariages, résultant de l'incurie avec laquelle les curés procédaient à leur célébration. Les imaginations ressentaient cet ébranlement propre aux époques de rénovation religieuse ; un homme parcourut les rues de la Rochelle, presque nu, prêchant à tous l'obéissance aux commandements de Dieu, l'amour du prochain, parce que le jugement dernier allait venir dans quatre ans. On le déclara

fou et on le mit hors de la ville ; mais cette forme de la folie était un signe des temps. Cette impulsion poussait le peuple vers les apôtres de la Réforme qui parcouraient l'Aunis, Ramasseur, Charles de Clermont, Richer, illustré déjà par des malheurs et par la persécution. C'est par les soins de celui-ci que les réformés rochelais se constituèrent en église ; c'est alors qu'ils commencèrent à se réunir régulièrement en secret la nuit ; et l'on croit que c'est à cette époque (1557) qu'il faut faire remonter les colonnettes, les voûtes ornées et sculptées qu'on rencontre encore dans plusieurs des caves de la ville.

L'arrivée d'Antoine de Bourbon, avec sa femme Jeanne d'Albret et son fils, depuis Henri IV, à la Rochelle, seconda singulièrement ce mouvement. Il allait soigneusement à la messe, mais il menait avec lui de hardis prédicateurs des idées nouvelles. Pendant les treize jours qu'il passa ici, l'un d'eux, David, les professa hautement dans la chaire même de l'église Saint-Barthélemy. Il prêcha avec un costume nouveau, sans surplis, faisant précéder et suivre son sermon de prières faites en français, que Ph. Vincent nous a conservées. Tout était légitime, sinon légal, jusque-là; mais on alla plus loin ; à la controverse, on fit succéder la raillerie et l'insulte. Des comédiens, qui eux aussi profitaient du voyage des princes, représentèrent devant eux et devant un public nombreux une farce satirique. On y voyait la religion sous la figure d'une femme malade, secourue sans en être soulagée, par des personnages portant le costume, parlant le langage, faisant les cérémonies des prêtres catholiques; puis guérie par un sage que son costume et son langage désignaient clairement comme un ministre de la Réforme. Des plaintes furent portées contre les comédiens et ils quittèrent la ville ; mais la faveur du roi de Navarre arrêta les poursuites. On prétend que Jeanne voyait dans cette pièce une juste revanche d'une satire du même genre, par laquelle la Sorbonne avait autrefois fait attaquer sa mère, Marguerite de Navarre.

Toutes ces attaques eurent un grand succès. Singulièrement accrus en nombre, les religionnaires rochelais, fortifiant leur organisation, se donnèrent un consistoire que formèrent sous la présidence d'un pasteur quatre anciens, deux diacres, un greffier et un trésorier, auxquels il fallut, dès le 24 décembre 1558, ajouter quatre autres anciens. Faget fut le premier pasteur en titre de cette église. Cependant le culte se célébrait toujours secrètement, la nuit, et les femmes converties à la Réforme dont les maris étaient restés catholiques n'y étaient pas admises. C'était pourtant là un de ces secrets connus de tous, qui n'ont pour but que de ne pas braver trop ouvertement la loi. En vain les édits redoublaient-ils leurs rigueurs et étaient-ils tout exprès publiés à la Rochelle, en vain des prosélytes dont le procès commençait à la Rochelle, allaient-ils finir sur le bûcher à Paris ; on les admirait et on les imitait. La Rochelle eut bientôt deux pasteurs qui lui apportèrent la confession de foi qu'on convenait de présenter au Roi; le nombre des anciens fut porté à vingt-sept ; on tint un registre des baptêmes, simples notes sans signatures, il est vrai, et où les noms n'étaient encore désignés que par un chiffre tenu secret. Mais, sortant des caves, le culte eut deux salles, celle de Saint-Michel et celle de Gargoulleau ; il était avoué par des personnages importants, Jean Pierres, lieutenant général du gouverneur à justice, le gouverneur aux armes, Gui Chabot de Jarnac; celui-ci, dit-on, comme précipité à cet aveu par les menaces que lui fit un ministre pendant une maladie ; tiède, et mauvaise conquête du reste pour la Réforme.

Pendant un moment de tolérance, le 12 octobre 1561, les prêches eurent lieu non plus de nuit et dans des salles particulières, mais en plein midi et dans une église, à Saint-Sauveur. La foule s'y porta avec tant d'ardeur qu'une femme y faillit être écrasée. Le consistoire fit les frais de sa maladie. On résolut alors qu'on prêcherait en même temps à Saint-Sauveur et à Saint-Barthélemy. Les deux

cultes pendant quelque temps s'y exercèrent le même jour, à des heures successives, avec un tel accord que le clergé catholique consentit à commencer ses offices de plus grand matin pour laisser plus tôt l'église à ses collègues de la Réforme. Cependant de plus tristes symptômes annonçaient que cet accord durerait peu. Les religieux de plusieurs ordres quittèrent la Rochelle ; les prêtres qui desservaient la maison hospitalière de Saint-Jean l'abandonnèrent. En effet, dès le 20 novembre, les réformés durent laisser les églises aux seuls catholiques ; par l'édit de janvier, ils durent faire leurs prêches hors de l'enceinte, et choisirent la Prée Maubec pour lieu de réunion, tout en faisant observer que l'absence simultanée de tant de citoyens compromettait la sûreté de la ville ; et cependant ils firent acte public de leur religion en dedans des murs, en faisant assister publiquement par un de leurs ministres et consoler par le chant des psaumes, deux religionnaires condamnés, pour un assassinat suivi de vol, à être pendus et étranglés.

Du reste, les ministres affluaient à la Rochelle. Ils donnaient à leurs coreligionnaires des enseignements d'une haute moralité, blâmant l'un à la fois d'avoir parlé irrévérencieusement de la sainte Vierge et d'avoir écouté des sermons où on lui faisait une trop grande place ; l'autre d'avoir acheté des débris d'un navire perdu à la côte et pillé comme épave ; exigeant des magistrats le renvoi des femmes de mauvaises mœurs. Cependant des catholiques, prévoyants, il faut bien l'avouer, avertissaient le Roi que cette influence menaçait son autorité dans la ville. Le Roi en écrivit au Maire, qui répondit par de vives protestations de fidélité et d'obéissance, protestations sincères, sans nul doute, mais qu'il ne devait pas dépendre longtemps de l'échevinage de rendre efficaces. L'an 1562, les trois coélus pour la mairie appartenaient au nouveau culte, et la secte protestante, devenue déjà la faction protestante, songeait à chercher à la Rochelle un de ses points d'appui.

La Rochelle pouvait déjà comme entendre un bruit d'armes. Elle n'avait pas vu depuis longtemps de camp ennemi, et cependant les seules craintes de guerre avaient suffi pour la troubler gravement. Il faut, pour s'en rendre compte, remonter aux premières années de cette période.

L'engagement de se défendre elle-même était la raison et l'origine des privilèges de la commune. Il avait donc fallu lui rendre les armes qu'on lui avait un instant enlevées sous la mairie élective, mais on en était à un tel point de méfiance qu'il fallait des procès pour appliquer les conséquences les plus simples des principes. Il en fallut pour maintenir l'exemption du droit de franc-fief, ou celle du ban et de l'arrière-ban, cette condition de la défense du pays. Pour s'y montrer prêt, au moment où la guerre semblait tourner contre Henri II, en 1553, en même temps qu'on implorait le Dieu des armées par des cérémonies et de grandes processions religieuses, on fit la montre, c'est-à-dire la revue des forces du pays. Les paroisses de la banlieue présentaient sous les armes près de dix mille hommes; celles de la ville trois mille cinq cents. C'était de quoi justifier le cri cher aux Rochelais : Pas de garnison.

Cependant, l'année suivante, la crainte plus ou moins sincère que la grande flotte équipée pour le mariage projeté de Philippe d'Espagne avec Marie d'Angleterre ne menaçât en passant la Rochelle, motiva la convocation de l'arrière-ban du Poitou, et l'entrée en ville d'une partie de ces troupes. Ce fut un grand malheur que ce contact des gentilshommes et des bourgeois. D'Estissac, nommé gouverneur, en 1550, à la place de de Lude, s'était montré très respectueux des droits des citoyens; élu échevin, il avait refusé la place d'honneur qu'on lui offrait, et insisté pour ne siéger et n'opiner qu'au rang que lui assignait la date de son élection; mais en présence de ceux de sa caste, il craignit d'avoir dérogé en manquant d'arrogance; il appuya celle des jeunes nobles de la garnison; il menaça l'échevin Morisson, qui réclamait pour les bourgeois, tira

l'épée contre lui, et refusa de punir un de ses gens qui l'avait blessé de sa dague. A son exemple, les gentilshommes étrangers dirent des injures et firent jeter des pierres par leurs laquais à des jeunes gens de familles municipales. Ceux-ci ne le souffrant pas, ils frappèrent de leurs épées des hommes qui n'en avaient pas, et tuèrent deux frères, Chastaigner et Robert Guy, sieur de la Bataille. Nous n'avons ici que des récits rochelais, et il est difficile de faire la part des torts ; mais comment ne pas voir un assassinat dans le meurtre d'hommes sans armes par des hommes armés ?

Les Rochelais ayant en vain demandé justice au gouverneur, le troisième jour arrêtèrent eux-mêmes et mirent en prison cinq des coupables ; il fallut bien alors leur faire leur procès. Le roi envoya exprès pour cela l'évêque de Sisteron, puis le lieutenant-général de Poitou. Mais l'affaire traîna en longueur ; la colère populaire s'apaisa, oublia, et les assassins restèrent impunis. Seulement on avait éloigné la garnison, objet de la haine publique. D'Estissac eut au moins la pudeur de résigner son titre d'échevin, alléguant qu'il ne garderait pas longtemps celui de gouverneur.

Tout en éludant les plaintes des Rochelais, il avait pourtant fallu y céder, et cela ne diminuait pas la méfiance de la cour. Les Rochelais en virent une preuve dans la reprise d'un projet qu'ils avaient combattu avec succès soixante ans auparavant, celui de fortifier Brouage et d'y fonder un grand port. Ils en eurent une plus forte et plus directe l'année suivante. Le 6 octobre 1556, d'Estissac arrive de la cour ; il va, contre son habitude, se loger à la tour de la Chaîne ; il y mande le maire, les échevins et les principaux habitants du quartier du Perrot. Là, il leur dit que le Roi, menacé de grandes guerres, n'a pas cru pouvoir mieux garantir la Rochelle qu'en y élevant une citadelle ; qu'il a l'ordre de la construire sans retard et nonobstant toute opposition ; qu'elle occupera le terrain que couvrent l'église Saint-Jean du Perrot, celle des

Carmes et les maisons environnantes, pour s'étendre jusqu'au hâvre et embrasser dans son enceinte la tour de la Chaîne, la tour de la Lanterne et la tour de Mailleboise. Les fonds à y consacrer seront pris sur les deniers publics de la ville, sur lesquels il a une première délégation de huit mille livres. Le corps de ville aura en outre à indemniser les Carmes, auxquels il donnera, en échange de leur couvent, les hôpitaux de Saint-Julien, Saint-Thomas de la Fontaine et Saint-Nicolas, et la chapelle Saint-Job ; et les habitants dépossédés de leurs maisons, auxquels il assignera pour en bâtir de nouvelles l'emplacement abandonné par les Jacobins et les Cordeliers, en en payant rente à ceux-ci. D'Estissac était chargé de l'estimation des maisons à démolir et avait amené avec lui pour la fixer, un avocat de Fontenay. A l'appui de ces ordres péremptoires, il exhibe une commission du 4 septembre et des lettres du 9 du même mois, par lesquelles le Roi, prévoyant bien quelques murmures, mandait auprès de lui huit des principaux de la Rochelle, pour leur faire comprendre qu'on n'avait en vue que leur bien.

Le Maire et les habitants se récrient que la construction d'une citadelle est une violation formelle de leurs priviléges ; qu'elle ruinera leur commerce ; qu'elle exige la démolition de cent-cinquante maisons. D'Estissac répond qu'il va dresser procès-verbal des maisons à démolir, faire publier l'ordre à ceux qui les occupent de déménager ; que du reste ils peuvent réclamer près du Roi. Pris à l'improviste, réunis dans un lieu fortifié comme dans une prison, les Rochelais n'insistèrent pas davantage. Le 8 octobre, leurs députés partaient, munis de lettres pour tout ce qu'ils pouvaient avoir d'appuis en cour.

La nature même du projet imposait quelques délais ; le corps de ville y ajouta en soutenant que la compensation accordée aux Carmes était excessive. Des lettres du Roi du 13 décembre repoussèrent cette dernière prétention, et rien n'arrêta plus l'ardeur de d'Estissac. Les habitants

envoyèrent bien de nouveaux représentants chargés de faire voir au Roi que leur commerce et par conséquent son revenu pâtirait beaucoup de cette mesure. Mais les démolitions marchaient ; on ne respectait pas même le dimanche, malgré les représentations de l'inquisiteur de la foi. D'Estissac voulait évidemment qu'ils eussent à obtenir non qu'on ne construisît pas, mais qu'on abattît la citadelle. Ses ingénieurs, un italien à leur tête, pressaient la besogne. Un jour, ils se présentèrent pour saper la maison d'un citoyen, nommé Clottet, qui n'avait pas obéi à l'injonction de déménager. Il les appela, leur montra ses fenêtres garnies de fauconneaux, la mèche qu'il tenait à la main, et leur déclara qu'il ferait feu s'ils avançaient. Les ingénieurs portèrent leurs regards de Clottet à la foule qui les environnait, et comprirent qu'il était bon de respecter ce mode de protestation. Les travaux en furent ralentis; double accusation contre cette époque, que la nécessité et le succès d'un tel moyen de résistance.

Cependant les députés en cour désespéraient, un seul excepté, Pierre Coulon, sieur des Volliers. Celui-ci, plus persistant et mieux inspiré que ses collègues, alla trouver le cardinal de Châtillon ; il lui exposa tous les droits, tous les motifs de répugnance des Rochelais; il ajouta que nulle forteresse ne pouvait valoir pour le Roi le dévouement de ses sujets, et qu'on était en train de le lui aliéner. Quelle autre chose encore ? Je ne sais ; mais ce nom de Châtillon dans cette affaire a quelque chose qui donne à penser. Persuadé par Coulon, le cardinal agit fortement auprès du Roi, qu'il persuada à son tour. Le 30 avril, les députés écrivirent à leurs commettants qu'ils avaient promesse qu'on allait cesser les travaux. D'Estissac, qui le sut, partit à son tour pour Paris. Mais il y reçut de Picardie des lettres du Roi qui lui ordonnaient d'abandonner ce projet de citadelle. Les ouvriers furent congédiés le 3 juin 1557. Il y avait, outre l'église et le couvent des Carmes, onze maisons de démolies. Le gouvernement n'avait su que faire

un mal sans résultat, qu'inquiéter les populations sans les dompter.

Sur ces entrefaites, la guerre étant déclarée, Henri II ordonna des processions pour le succès de ses armes. Le peuple Rochelais les fit servir à louer Dieu de la déconvenue de d'Estissac. Par suite de ces faits, l'hôpital Saint-Julien resta aux mains des Carmes, mais les titres de cet échange se perdirent, ce qui plus tard donna lieu à des procès. Les revenus et les attributions de l'hôpital Saint-Jacques du Perrot furent réunis à ceux de l'aumônerie Saint-Barthélemy.

Cependant les craintes qui avaient été la cause ou le prétexte du projet de citadelle n'étaient pas dissipées ; la bataille de Saint-Quentin y ajoutait beaucoup au contraire. On tourna donc à l'accroissement des fortifications de la ville les fonds qui devenaient libres. Elles n'avaient pas été négligées ; outre leur entretien habituel, on y avait ajouté en 1551 ; en 1555, on y avait employé, avec d'autres ouvriers, une trentaine de prisonniers espagnols ; en 1557, on y employa les talents de l'ingénieur italien venu dans un autre but, Scipion Vergano ; il y construisit le fort du Lude, conçu dès le gouvernement de Daillon, comte du Lude, et qui devint quinze ans après si fameux sous le nom de Boulevard de l'Evangile. On les augmenta encore les deux années suivantes.

Les Rochelais reçurent l'ordre d'acheter une quantité de salpêtre et de poudre telle qu'elle grevait leurs finances ; mais ils la firent limiter au prix de quinze cents livres et firent accepter cette condition qu'elle ne sortirait pas de leur ville.

Il fallait aussi que les soldats se préparassent. Les Rochelais firent sentir que rien n'y était plus contraire que les ordonnances qui interdisaient aux citoyens le port et l'usage des armes à feu et se firent reconnaître par des lettres expresses le droit de s'en servir soit pour des exercices d'adresse soit pour la chasse. Aussi s'em-

pressa-t-on d'obéir lorsque le Roi ordonna de saisir, personnes et biens, les Anglais qui étaient à la Rochelle, et le Maire réclama, en l'absence du gouverneur, comme son droit et sa charge, le soin de les surveiller comme prisonniers, ou de leur délivrer des passe-ports et des sauf-conduits.

On craignait cependant que les citoyens ne suffissent pas à leur défense; on parlait de leur adjoindre d'autres soldats; mais Monbrun des Fontaines, qui devait les leur conduire, sachant que les garnisons ne faisaient pas longtemps tout ce qu'elles voulaient à la Rochelle, posait ses conditions. Outre les soins de bonne hospitalité qu'il réclamait, qui nous étonneraient fort aujourd'hui, du linge blanc pour la table deux fois la semaine, pour le lit deux fois par mois, il exigeait que ses troupes fussent réunies dans un même quartier, celui du Perrot, qui rendait maître du port, et disposassent entièrement au moins d'une des portes. Les Bourgeois promettaient tout sur les premiers points, refusaient net les deux derniers. On ne s'entendit pas, et la Rochelle se passa de garnison.

C'est au milieu de ces difficultés qu'Antoine de Bourbon, qui depuis deux ans avait succédé comme gouverneur général de Guyenne à son beau-père, Henri d'Albret, passa à la Rochelle. On le reçut avec autant d'empressement que de magnificence; on lui offrit de riches présents, à lui un navire à deux hunes en or massif, à sa femme un miroir d'un grand prix. Il avait juré sans hésiter, avant d'entrer, le respect des priviléges : tu as vu quelle fut l'influence de son séjour sur le développement de la Réforme. Cet accueil, cette communauté d'idées le disposèrent à écouter avec faveur et à reporter au roi la protestation de fidélité, les plaintes contre d'Estissac, à faire abandonner les dernières idées de citadelle et reporter toute activité sur les fortifications. Aussi, en 1558, les craintes pour la Rochelle s'augmentant à cause des ravages que les Espagnols et les Anglais avaient exercés sur les côtes de Bayonne, la

ville se prêta sans peine à recevoir une garnison, qui, de son côté, se laissa disperser dans des quartiers différents et partagea le service avec les habitants. A cette occasion les fonds de la ville et même des fonds spéciaux à lever sur les particuliers, s'il en était besoin, furent mis à la disposition du maire, auquel on choisit dans le corps de ville un conseil tout spécial pour la guerre. On fit les montres de la ville et de la banlieue. Le Roi nomma pour protéger les côtes Charles Poussard, sieur de Fors, lieutenant général de son armée de mer, sous les ordres de l'amiral Coligny, retenu alors en Picardie. Toute l'ardeur militaire des Rochelais se réveillait. Heureusement cette ardeur n'eut pas lieu de se montrer autrement. La mort de Marie d'Angleterre amena la paix. La garnison partit; d'Estissac fut remplacé par de Burie. Le tout à la grande joie des Rochelais, déjà las des soldats du roi. L'année suivante, Gui Chabot devint par la mort de son père gouverneur particulier de la Rochelle, subordonné à Antoine de Bourbon et à de Burie, mais bien plus près qu'eux de la ville.

Le court règne de François II n'offrit aux Rochelais d'autre spectacle de guerre que le passage à Chef-de-Baie de treize galères que le roi envoyait de la Méditerranée en Écosse. Mais des femmes de la Rochelle se plaignaient que leurs maris, ainsi que des Dieppois et des hommes de plusieurs autres ports, fussent malgré la paix retenus et durement traités en Espagne, où ils avaient été conduits comme prisonniers. La reine mère s'occupa de faire cesser cette violation des traités.

Ainsi, c'était un peuple chez lequel les circonstances venaient de ranimer les instincts belliqueux, la méfiance envers la cour et l'horreur d'une garnison, que les nouvelles idées religieuses venaient en même temps de conquérir. C'était une ville dont son site faisait une place très forte, dont tout l'art du temps venait d'accroître les fortifications, que voulait s'assurer un parti où tant d'ambitions

personnelles allaient se servir des idées religieuses, tout en les servant.

XIV

DE 1562 A 1572.

Un crime, né peut-être d'un déplorable incident, ne fit que trop tôt éclore les passions qui couvaient sous les idées. A la nouvelle du massacre de Vassy, les réformés Rochelais se crurent dispensés des réserves que leur imposait l'édit de janvier. Ils s'assemblèrent publiquement, et non seulement ils célébraient leur culte, mais ils s'excitaient contre les catholiques, ils s'indignaient surtout que des tableaux, des sculptures, qu'ils appelaient des idoles, blessassent leurs pieux regards. Lorsqu'ils apprirent qu'on venait de les renverser à Luçon, ils voulurent en faire autant. La prudence des magistrats les retint, mais ne put empêcher qu'une nuit de mai les sculptures extérieures des églises et celles qui se trouvaient dans les rues ne fussent brisées. Il y eut pis. Le 31 mai 1562, les protestants se réunirent en grand nombre sur une place du quartier du Perrot, pour y célébrer la cène. Soit crainte, soit bravade, ils posèrent une garde sur les murs, ils firent faire des patrouilles. Les prédicateurs déplorèrent les massacres restés impunis, et ce brûlement des bancs du Temple de Paris, par lequel le connétable venait de leur témoigner sa haine. Au sortir du prêche, deux à trois cents artisans et hommes du menu peuple, animés par ces paroles, se ruèrent sur les églises et les saccagèrent avec une rage méthodique, brûlant les tableaux, brisant les statues, renversant les autels, pillant et dispersant les vases et les ornements qui servaient au culte.

Ces faits furent accomplis avec cette incroyable rapidité d'une fureur populaire qui ne rencontre pas d'obstacles. Faits singulièrement coupables, que n'excuse pas le prétendu droit de représailles; car les catholiques rochelais n'avaient en rien provoqué les protestants, et d'ailleurs que ne couvrirait-on pas de ce mot de représailles? Jarnac et le maire Pineau, bien que protestants, témoignèrent tout leur mécontentement de ces désordres qu'ils n'avaient pu empêcher. Les ministres les désavouèrent et les blâmèrent tout haut, déclarant qu'une pareille justice était du domaine des rois (voilà où en était leur tolérance), et non pas de celui d'un peuple en désordre. Le Maire fit même emprisonner deux des principaux meneurs; mais on ne crut pas devoir pousser bien loin la rigueur; et le roi même, après avoir fortement exprimé sa colère, promit oubli et pardon, pourvu que de pareils excès ne se renouvelassent pas.

En blâmant unanimement ces violences, les chroniqueurs protestants font justement observer que le bris d'images taillées ne peut se comparer au massacre de créatures humaines, ces vraies images de Dieu. Aussi un récit catholique prétend-il que le fanatisme ne s'arrêta pas là; que des prêtres et des religieux furent saisis pendant la nuit, raillés, tourmentés, puis précipités dans la mer du haut de la tour de la Lanterne qu'elle baignait alors; que n'osant avouer ce crime, ces furieux conduisirent au large ces cadavres, que la mer rapporta. Ce récit unique, publié seulement en 1645, lorsque les protestants pouvaient à peine répondre, sur de prétendus mémoires mal indiqués, sans nom d'auteur, n'est sans doute qu'une odieuse calomnie.

Déjà auparavant, le prince de Condé, devenu chef du parti protestant, représentant le roi et sa mère comme captifs des Guises, avait tenté d'entraîner les Rochelais à une prise d'armes. Mais les Rochelais ne comprenaient la guerre que défensive, et à l'abri de leurs murailles; d'un autre côté, ils étaient peu tentés d'ouvrir leurs portes à

ceux qui pourraient être chez eux plus forts qu'eux. Les magistrats au moins avaient conçu le projet de rester neutres entre les chefs de la réforme et le triumvirat, comme l'étaient restés autrefois leurs ancêtres entre les Armagnacs et les Bourguignons. Ils avaient répondu qu'avant tout ils devaient connaître par eux-mêmes la position de la cour, et y avaient envoyé un député. Celui-ci leur rapporta des lettres de Condé, par lesquelles il les pressait d'agir davantage et de moins *s'amuser à discourir*. Ils n'agirent guère plus pourtant. Ils se contentèrent de promettre à la cause un subside de huit cents livres par mois, qu'ils portèrent bientôt au double. Encouragé par le zèle iconoclaste dont on avait fait preuve le 31 mai, le prince tenta de nouveau de les engager plus avant ; mais, loin de se laisser entraîner, ils firent assurer le Roi, devant Rouen qu'il assiégeait, de leur neutralité tant qu'on leur laisserait la liberté de leur culte. Même quelques fugitifs du parti protestant s'étant présentés à leurs portes, ils les leur fermèrent, et se bornèrent à les faire aider de vivres et d'argent dans les faubourgs. Quatre ministres tentaient pourtant de leur persuader que l'écriture permettait, commandait la résistance par les armes : ils ne les écoutaient pas, et l'un d'eux, Faget, ayant donné une expression trop vive à son zèle, ils le forcèrent de sortir de la ville.

D'un autre côté, le duc de Montpensier, au mois de septembre, envoya demander au maire de lui prêter six canons ; le maire, n'osant refuser, les lui promit, plus ou moins sincèrement ; mais bientôt il lui fit dire que l'attitude du peuple ne permettait pas qu'on essayât de tenir cette promesse. Il faut bien l'avouer, en n'osant ni choisir entre les deux partis, ni être franchement neutre, l'échevinage ne montrait pas une fermeté au niveau de la tâche qu'il s'imposait.

Aussi cet essai de neutralité n'était pas respecté ; un des lieutenants de Condé, Larochefoucault, crut qu'un coup de vigueur y mettrait fin. Confiant dans les intelligences qu'il

avait dans la ville, il l'attaqua de deux côtés, le 26 septembre à l'heure du dîner, dix heures du matin. Des troupes se présentèrent dans des barques à la Chaîne, et lui-même à la porte Saint-Nicolas. Mais la herse tomba lors que déjà ses gens y touchaient, et l'on trouva par mer des obstacles analogues. Informé du projet de ce coup de main, un échevin, Nicolas, sieur de Coureilles, avait fait subitement changer les soldats qui étaient de garde, et prendre les armes à tous les cantons. Des Rochelais qui accompagnaient Larochefoucault tentèrent d'obtenir par la persuasion ce qu'il n'avait pu faire par surprise ; on parlementait : mais Jarnac coupa court à tout en faisant tirer le canon. La ville resta à elle-même.

Jarnac montra une grande colère de ce complot ; bien que converti à la réforme, il était peu dévoué au parti, soit qu'il ne jugeât pas son succès probable, soit qu'il craignît qu'en dominant à la Rochelle il ne lui ôtât, à lui, de son importance. Un fait récent d'ailleurs l'en éloignait davantage. Au mois d'août précédent, son frère, Sainte-Foy, qui après avoir embrassé le parti du prince de Condé, s'en était détaché, comme il se rendait à la Rochelle, avait été surpris et tué, auprès de Saint-Jean-d'Angély, par une troupe armée de protestants. Il se répandit en terribles menaces ; mais voyant bientôt qu'il y avait trop de danger à tenter de les exécuter, il se borna à prêcher la neutralité, à répéter sans cesse qu'elle assurerait à la ville la sécurité, et même une grande augmentation de commerce. Il donna au culte réformé toute publicité et même les églises pour y prêcher. S'il ne gagna pas les gens, il les endormit ; il leur cacha un instant le danger de cette action du gouverneur à côté de celle du maire. Ils allaient bientôt le connaître.

Le duc de Montpensier, voyant les catholiques vainqueurs en Guienne, se portait vers la Saintonge. Il demanda, en passant, à visiter la Rochelle. Il était difficile de refuser cette demande à un prince du sang, d'autant plus qu'il ne

devait avoir avec lui qu'une simple escorte de quarante cavaliers, comme le purent voir les principaux de la ville qui, le 26 octobre, allèrent au-devant de lui, autant sans doute pour cela que pour lui faire honneur. Néanmoins, grâce à la connivence de Jarnac, beaucoup de soldats déguisés entrèrent par diverses portes, et parmi eux beaucoup de mercenaires Italiens et Espagnols, gens prêts à tout. Le lendemain ils introduisirent un régiment tout entier, commandé par Duplessis de Richelieu, qu'on appelait le Moine, parce qu'il avait porté le froc avant la cuirasse. C'est le grand oncle de celui qui devait être si fatal à la Rochelle. Grâce à cette ruse, semblable à celle qu'avait employée Tavanne, vingt ans auparavant, de complicité avec un autre Jarnac, Montpensier se trouvait maître de la ville et il agit en maître.

Son premier acte fut de suspendre l'exercice du culte réformé. Les Rochelais, consternés, allèrent trouver Jarnac, ils lui représentèrent combien ce qui s'était passé était contraire à ce dont on était convenu, lui rappelèrent qu'il avait reçu d'eux, pour l'aider à exécuter ses promesses, trois mille cinq cents écus, et insistèrent pour qu'il arrêtât au moins les mauvais desseins qu'on prêtait au duc. Jarnac feignit de se rendre à leurs prières, puis protesta qu'il avait en vain intercédé auprès du prince, qu'il n'avait aucun pouvoir sur son esprit, qu'il en était affligé jusqu'à en être malade. Après quoi il partit de la Rochelle, le 3 novembre. Cependant, dit-on, dans le conseil du prince on avait mis en question si l'on ne détruirait pas la Rochelle. De Burie fit prévaloir l'avis opposé. Mais les chroniqueurs se plaignent qu'on ait vu contraires à la ville ceux qui auraient dû lui être favorables, Jarnac, d'Estissac, qui en avaient été gouverneurs, Sansac, qui descendait, par sa mère, d'un rochelais illustre, de Mérichon. Montpensier se borna à publier, le 13 novembre, des ordonnances par lesquelles il rendait au culte catholique toute liberté et toute publicité, il ordonnait qu'on l'indemnisât

des pillages dont il avait été victime, aux dépens des pillards, ce qui n'était que juste; par lesquelles, ce qui était tyrannique, il chassait de la ville tous les ministres, interdisait, en particulier comme en public, tout acte propre au nouveau culte, enjoignait à tous, sous peine de mort, de prendre part aux cérémonies publiques usitées dans l'église romaine. Les Rochelais se turent; même, à l'instigation de Savigny, l'un des favoris du prince, ils donnèrent à celui-ci dix mille livres, qu'ils prirent dans la bourse des particuliers, pour payer les troupes introduites subrepticement dans leur ville. Ils étaient si pressés de voir partir Montpensier! Il partit en effet le 15, ayant fait ce que n'avait pu faire Larochefoucault, donné la Rochelle à la faction protestante.

Il laissait, à la vérité, derrière lui Richelieu, à la tête de douze cents hommes, cantonnés au Perrot, maître des tours de la Chaîne et de la Lanterne, d'où ils comptaient bien dominer la ville. Le 18, Blandin, qui avait été envoyé auprès du roi, en revenait avec la promesse que les réformés, à la Rochelle, ne seraient pas inquiétés pour cause de religion, qu'on pourrait rappeler les ministres, à l'exception de Faget; mais avec l'ordre de bien vivre avec la garnison. Ce n'était pas facile; car celle-ci traitait la Rochelle en ville conquise, extorquant de l'argent par tous les moyens. Avec son appui, un capitaine catholique avait pillé plusieurs maisons et tué deux habitants à l'île de Ré. Il venait, à son tour, aider à pareils exploits Richelieu qui l'attendait et comptait se rendre maître de l'entrée du port. Mais il trouva une résistance qu'il ne put vaincre. Pourtant, par l'intermédiaire de Jarnac, qui avait reçu l'ordre de rejoindre son poste, il obtint que, comme transaction, la ville lui donnât douze cents livres pour payer la solde arriérée de ses soudards. Mais il y prit goût, et huit jours après il redemanda de l'argent; il exigea la libre et entière disposition des clés de la ville. Les habitants eurent recours à Jarnac, mais celui-ci, cette

fois, fit répondre qu'il était malade, alité, qu'il ne pouvait retenir les soldats. Il y eut rixe ; deux habitants furent tués ; mais toute la ville fût bientôt en armes. Richelieu en voulant rentrer au Perrot trouva des gens postés sur la Grosse-Horloge qui l'en empêchèrent ; il voulut aller vers Saint-Nicolas ; on lui barra le pont de Saint-Sauveur. Il fallut céder. Cela se passait le 27 décembre. Les troupes restèrent encore, mais contenues, ayant peine à vivre, et au mois de février elles quittèrent tout à fait la Rochelle.

Malgré le retour d'un grand nombre de ministres, la Rochelle délivrée prit une sage mesure ; elle régla que les deux cultes jouiraient d'une égale liberté.

La Rochelle était certainement, dès-lors, assurée au parti protestant ; mais la patience n'est pas une vertu des factions, et d'ailleurs les réformés effrayés de leur défaite à Dreux avaient besoin de toutes leurs forces. Un d'eux tenta un nouveau coup de main sur la Rochelle. Un capitaine Chesnet, qui avait été forcé de quitter l'île d'Oleron depuis le triomphe des catholiques, s'était toujours tenu près de la Rochelle, où il avait de nombreuses intelligences. Le lundi 8 février, il introduit, par une barque marchande, trente soldats déguisés ; ses complices l'attendaient dans le jeu de paume du Perrot, près de la tour de la Chaîne. A son arrivée, ils se répandent dans la ville, en criant vive l'Evangile ! et se voient bientôt quatre ou cinq cents ; ils emprisonnent ceux qu'ils redoutaient le plus, d'Angliers, président au présidial, l'échevin Nicolas. Le Maire, qui était au conseil, accourt au bruit ; il se voit, sans armes, au milieu de gens armés ; il se trouble, il s'enfuit. Personne ne sait donner d'ordre. Pendant cinq heures, Chesnet et les siens sont maîtres de la ville surprise. On avait cependant fermé la porte Saint-Nicolas. Chesnet, qui attendait par là cinq cents cavaliers, perd son temps à essayer d'en rompre les fermetures. Pendant ce temps, d'Angliers, mal gardé, trouve moyen de s'échapper.

Quelques années auparavant, comme Antoine de Bourbon tirait l'épée pour l'armer chevalier, il avait fait un mouvement d'yeux et de tête qui avait fait dire en souriant au roi de Navarre : vous serez le chevalier craintif. Il ne justifia pas ce jour là ce fâcheux surnom. Il cherche et trouve le maire caché dans une étable voisine de l'hôtel de ville ; il lui rend le courage. Ils s'arment et parcourent la ville en criant à leur tour : vive l'Evangile ! vive le Roi ! vive le Maire ! Tous ceux qui n'étaient pas du complot, quelques-uns même de ceux qui le secondaient et qui craignaient des désordres se rallient aux magistrats. Ils rencontrent Chesnet qui revenait au Perrot. Réparant la faiblesse qu'il avait d'abord montrée, le Maire va droit à lui, l'arrête et l'emmène prisonnier à l'échevinage. Le complot avait échoué, sans que personne sût bien ce qu'il avait fait, car des deux côtés la majorité était certainement favorable à la cause protestante.

De Burie averti vint avec des forces que les circonstances firent recevoir. Le 3 mars, sept des conjurés, les uns de la ville, les autres du dehors, furent pendus. Chesnet, gardé pour être de nouveau interrogé, fut sauvé par la paix et l'amnistie qui survinrent bientôt. Son entreprise avortée n'avait servi qu'à reculer le triomphe de son parti à la Rochelle. Jarnac, qui apprit à Paris ce qui se passait dans la ville où il aurait dû être, se borna à écrire aux échevins qu'il allait venir et à leur recommander de faire de bons choix dans les élections municipales qui se préparaient.

Il y avait alors et il y eut, tant que la ville garda un rôle politique, trois partis à la Rochelle : les catholiques, faible minorité impuissante par elle-même ; les protestants qu'on appelait les zélés, parce que pour l'avancement de leur religion ils pensaient, dit Barbot, qu'il ne fallait pas regarder aux choses de derrière et avoir autres considérations ; ceux qu'on appelait politiques et royaux, que j'appellerais volontiers le parti rochelais, qui pensaient

qu'il fallait beaucoup faire pour la paix, qu'on pouvait concilier la liberté du culte avec l'obéissance au Roi. Il est toujours bon, mon cher enfant, de connaître l'opinion de l'écrivain qu'on lit, ne fût-ce que pour se méfier un peu du côté où il penche; je dois donc t'avouer que je suis, rétrospectivement, du parti rochelais.

Le parti des zélés portait à la mairie Jean Pierres, lieutenant civil et criminel, natif de Fontenay; le parti rochelais, avec l'appoint des catholiques, fit passer ses trois candidats, Michel Guy, Guillaume Pineau et Jean Nicolas; mais Michel Guy était receveur des tailles, comptable, comme tel, de deniers de la commune. Les zélés prétendirent qu'il y avait là incompatibilité, et portèrent leur appel de l'élection devant le sénéchal, qui était absent, et dont le lieutenant, Pierres, était partie au procès; Guy et les siens soutenaient que l'appel devait être porté au parlement de Paris. En attendant, ils firent, au jour fixé, accepter Guy comme maire par l'assesseur et lieutenant particulier, Amateur Blandin, catholique ou protestant très modéré; car il fut tour à tour catholique et protestant. Les opposants ne reconnurent pas ce choix, et il y eut à la fois deux maires, Guy et Pierres. En voyant pourtant le trouble qui en résultait, Pierres se retira, et lorsque le Roi se fut prononcé pour son compétiteur, toute opposition cessa.

L'année suivante, le Roi fit dire que, devant parcourir la France, il ne pourrait que tardivement choisir le maire de la Rochelle, et qu'il voulait qu'on continuât celui qui était en charge; on sentit, on fit sentir que cet ordre était illégal, et pourtant on s'y soumit sans beaucoup de protestations. On en fit autant en 1565 après des protestations un peu plus vives, et tout en annonçant que la pluralité des suffrages se réunissait sur un autre.

Dans cet intervalle, l'ordonnance de Roussillon avait réglé que l'année 1565 commencerait au 1er janvier, au lieu de commencer au jour de Pâques suivant. Mais à la

Rochelle les élections municipales eurent toujours lieu à la Quasimodo, en sorte que l'année municipale fut de moins en moins d'accord avec l'année civile, ce qui, dans les premières années surtout, amène quelquefois de la confusion dans les dates.

La triple mairie de Michel Guy fut certainement une chose irrégulière ; mais sa bonne administration dut facilement couvrir cette irrégularité. Rien ne m'étonne plus que le calme de la Rochelle pendant ces trois années, et il n'y a pas de plus fort indice pour montrer que, quelqu'intraitables que soient les passions religieuses, les deux cultes auraient pu vivre en paix, si des passions plus égoïstes et plus détestables ne se fussent fait un instrument de leur rivalité.

Les réformés à la Rochelle jouissaient du libre exercice de leur culte, d'abord dans la prée Maubec, et bientôt dans leurs temples de la ville, pour lesquels, après avoir rendu les églises aux catholiques, ils avaient pris la grande salle de Saint-Michel, qui provenait d'une ancienne confrérie et la grande salle Gargoulleau. Quatre ministres le célébraient, parmi lesquels le plus fameux et le plus ardent était le méridional Odet de Nort. Non contents de la liberté, ils s'arrogeaient un pouvoir, un droit de surveillance sur la vie privée que n'acceptaient pas tous leurs paroissiens. A l'occasion d'une fête, qu'ils appelaient une orgie, ils citèrent à leur consistoire vingt-deux personnes, dont plusieurs refusèrent d'y paraître, et, soutenues par le maire, déclinèrent cette nouvelle juridiction. Ils étendirent plus loin leur censure ; ils attaquèrent en chaire les actes et jusqu'aux intentions du souverain. Ils blâmèrent la tentative du Roi d'assujétir les réformés à contribuer aux frais de réparation des églises catholiques, aux pompes de ce culte, en tapissant leurs maisons sur le passage des processions. Ils se plaignaient qu'on ne voulût pas permettre aux réformés le chant des psaumes hors de leurs temples, tandis qu'eux-mêmes avaient interdit aux catholiques de

la Rochelle de porter hors de leurs églises les croix et les bannières. Eux, cependant, en 1564, le procureur du roi Pontard étant mort d'une maladie contagieuse, dont les ravages furent courts, grâce, dit-on, aux soins habiles du pouvoir municipal, eux, avaient fait porter son corps par les diacres de leur église et avaient développé à ces funérailles une pompe religieuse à laquelle leur culte a renoncé depuis. Ils commençaient aussi à orner les façades d'édifices ou de simples maisons de versets traduits de la Bible.

On peut regarder comme une gêne inutile cette interdiction de manifestations publiques qu'ils réclamaient pour eux en les refusant aux autres, mais à coup sûr ces mesures de police ne constituent pas une entrave sérieuse à la liberté, encore moins une persécution, et la France eut été bien heureuse si elle eût pu généraliser la loi qui régissait alors les cultes à la Rochelle.

Ce maire, qui contrecarrait les ministres, devait s'attendre à des oppositions de toute sorte; depuis longtemps les maires gardaient chez eux les livres des statuts et réglements de la commune : on prétendit que c'était un moyen de les soustraire à la connaissance des citoyens; on demanda qu'ils fussent déposés dans un lieu public ouvert à tous. Le Maire, en alléguant que la communication de ces livres n'avait jamais été refusée à une demande précise et motivée, en s'appuyant sur l'usage, sur la responsabilité des maires, fit repousser une réclamation qui était une arme de parti, mais qui était cependant juste en elle-même. On se plaignit qu'il eût écrit au roi sur des choses d'intérêt commun sans que sa lettre eût été acceptée par le corps de ville, et il fut reconnu que c'était là un tort qui ne devait pas se renouveler. On essaya alors d'entraver son administration en s'abstenant systématiquement de se rendre aux séances du corps de ville; mais le maire à son tour réussit à déjouer cette manœuvre, en faisant statuer par tous les pouvoirs compétents qu'après que le corps

aurait été dûment convoqué et appelé au son de la cloche, les résolutions prises à la majorité des membres présents, quel que fût leur nombre, seraient valables et obligatoires pour tous. On ordonna aussi, un peu plus tard, que les commissaires chargés de traiter hors de la ville des affaires communales feraient et laisseraient par écrit le rapport de leur commission.

Du reste, dans les affaires traitées, rien ne dément la croyance à une pleine paix; la construction de vingt-cinq brasses de murailles n'est qu'un soin ordinaire. La jonction des revenus de l'hospice Saint-Jacques-du-Perrot à ceux de Saint-Barthélemy, par suite des démolitions qu'avait occasionnées la citadelle, la réparation des ravages faits par un incendie dans la rue Bletterie, la création d'un maître d'assurance pour le fait de la marchandise sur l'avis de six marchands notables, l'établissement d'un impôt de dix deniers par charge sur toutes les marchandises entrant en ville, le paiement de trois mille cinq cent cinquante livres pour le rachat de la traite foraine, la confirmation de l'abandon du quart de la traite des vins et blés, tout cela nous ramène à l'heureux demi sommeil des années antérieures à la Réformation. Cependant le Roi poursuivait son voyage, et son arrivée allait interrompre ce calme heureux.

La Rochelle avait dû, dès l'abord, se trouver sur l'itinéraire de Charles IX. On se disait néanmoins, non pas sans crainte, que les sorties virulentes des prédicateurs pouvaient bien être pour quelque chose dans sa venue. On savait que le Roi, voyageant avec sa mère, son frère et l'une des cours les plus pompeuses que l'on eût vues, avait trouvé partout des fêtes magnifiques, et les Rochelais se préparèrent à soutenir leur réputation. A l'entrée de la ville, ils avaient étalé leur belle et nombreuse artillerie. A partir des portes, à tous les carrefours où devait passer le Roi, ils avaient dressé des échafauds ou théâtres, sur lesquels des enfants, des jeunes filles étaient groupés pour le saluer de leurs cris de bienvenue. On y trouvait un caractère

nouveau. Ils étaient ornés de tableaux, de devises en latin ou en vers français. Les tableaux, allégoriques pour la plupart, ne nous sont pas parvenus, et l'on ne peut juger de leur mérite sur une description ; les vers ne sont pas bons. Mais on ne peut s'empêcher de voir là une tendance nouvelle, un effort pour charmer, non plus seulement les yeux, mais l'esprit.

Le connétable de Montmorency arriva deux jours avant le Roi, le 11 septembre 1565, et tout d'abord il exigea que l'artillerie fût retirée du passage des princes et portée dans la Prée-Maubec, où il pouvait la surveiller d'un regard. Il recommanda de ne pas tirer un coup de feu à l'arrivée ni au départ du Roi. Ces craintes blessèrent les Rochelais. Ils n'en allèrent pas moins au-devant de Charles IX, le 13, en armes, tous vêtus à ses couleurs, incarnat et bleu ; Charles voulut attendre sa mère pour faire son entrée ; il coucha donc près la porte de Cougnes, à Saint-Jean-Dehors. Le lendemain, d'une galerie qu'on lui avait préparée, il vit défiler les milices. Mais lorsque Montmorency vit le cordon de soie qu'on avait tendu, selon l'usage, devant la porte, il demanda si l'on voulait empêcher le roi d'entrer ; puis, répondant aux explications qu'on lui donnait que c'était là une vieille mode qui n'était plus de ce temps, il coupa le cordon de son épée ; facile, mais dangereuse victoire. De même, Charles IX, lorsque le Maire, en avant de la même porte, le pria de jurer de respecter les priviléges de la ville, refusa ce serment, et se borna à dire : Soyez-moi loyaux serviteurs et je vous serai bon roi, et il poussa son cheval. L'artillerie n'était pas sur les murs ; d'ailleurs on n'avait pas prévu ce refus et les peuples ne prennent pas soudainement des résolutions décisives. Le Maire n'en offrit pas moins les clés de la ville au Roi, qui ne les prit que pour les lui remettre. Le cortége parcourut ensuite la ville, et Charles s'arrêta surtout devant un échafaud où Marie Blandin, en costume de Diane, escortée des douze plus jolies filles de la riche bourgeoisie, repré-

sentant ses nymphes, l'attendait pour lui réciter quelques vers. On n'avait pas commandé à ce roi de dix-sept ans de dissimuler son plaisir à ce charmant spectacle. Avant de se rendre à l'hôtel d'Huré, où il devait loger, il entendit les vêpres à l'église Saint-Barthélemy, et Jarnac, tout protestant qu'il était, l'y accompagna. Toute pratique publique du culte réformé fut interrompue pendant le séjour du Roi. Seulement le dimanche le prêche se fit, très proba blement en secret, en trois lieux différents.

Le gouverneur Jarnac avait compté sur la venue du Roi pour agrandir son pouvoir singulièrement affaibli : il s'y aida par une ruse qui eût mérité, aussi bien que son fameux coup d'épée, le nom de coup de Jarnac. Il avait persuadé aux Rochelais qu'il était inutile d'étourdir ce prince de leurs différends. Mais lorsque, fidèle à cette convention, l'avocat Lahaize, qui portait la parole en leur nom, l'eut loué sans restriction, sûr de n'avoir pas l'air de récriminer, il les accusa, lui, d'opposition turbulente et continue. S'appuyant des plaintes des catholiques, de celles que le maire n'avait ni dû ni pu entièrement céler, de celles que multiplia la certitude qu'elles trouveraient accès auprès du souverain et lui plairaient, il persuada au Roi et à son conseil qu'il fallait sévir et se garder. En effet, le 17, le conseil rendit deux arrêts sévères. Par le premier, il recommandait aux officiers du roi et à ceux de l'échevinage une surveillance plus rigoureuse pour le maintien des édits ; il ordonnait au ministre Lavallée de sortir de la ville sous deux jours et lui interdisait la prédication dans le royaume ; il ordonnait que l'artillerie et les munitions de guerre seraient remises, après inventaire, dans les tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne, dont la garde était confiée à Jarnac, à des officiers et à des soldats de son choix ; il recommandait un grand respect pour ce gouverneur. Par le second, il exilait de la ville, pour un temps dont le roi fixerait, quand il voudrait, le terme, Jean Pierres, qui avait été proposé pour maire et

six autres citoyens, leur assignant pour résidence différentes villes de l'intérieur.

L'artillerie fut immédiatement transportée dans les tours, remises à Jarnac. Le roi refusa de permettre qu'on élût pour cette année un nouveau maire, mais le permit pour la Quasimodo prochaine. Puis il partit sans vouloir qu'on l'accompagnât, ayant renouvelé la faute de Montpensier, un peu affaibli et beaucoup mécontenté les Rochelais.

Aussitôt après le départ du Roi, le culte réformé reprit son exercice public, et, le 4 novembre, il y eut une célébration solennelle de la Sainte-Cène, à laquelle prit part le fils aîné de Jarnac. D'un autre côté, quelques mois après, les catholiques firent par toute la ville une grande procession, avec croix et bannières. Au bout de six mois, les bannis revinrent à la Rochelle, et Jarnac, lassé de son isolement dans la ville, laissa les tours et l'artillerie rentrer dans les mains de l'échevinage. Ces dernières mesures servirent au moins à favoriser l'élection d'un maire du parti modéré, Amateur Blandin, alors protestant.

Telle était l'importance du maire, que cet heureux résultat suffit pour ajourner les conséquences des fautes de la cour. Cette année fut encore toute pacifique. Pour combattre les menées des chefs réformés qui s'efforçaient de porter les Rochelais à embrasser ouvertement leur parti, le maire demanda et obtint des principaux de la ville un engagement signé de ne prendre, tant qu'on leur laisserait la liberté de conscience, les armes que par commandement du Roi. Aussi se donnait-il tout à l'administration ordinaire. On n'avait pas eu assez de soin des titres et priviléges de la ville; il les fit copier, en fit reconnaître l'exactitude, et les fit vidimer. En même temps il en poursuivait la ratification. Des offices désagréables à la ville, ceux de superintendant des deniers, de priseur, furent rachetés et supprimés. Le collége avait été transporté dans l'ancien couvent des Cordeliers, acquis par la ville aux conditions déterminées par l'édit de Blois,

Cette translation achevée, le collége fut inauguré, et Blandin traça son nom sur la façade, dans une inscription qui subsiste encore.

Blandin n'en trouvait pas moins, comme son prédécesseur, de l'opposition dans son conseil. Les règles multipliées prêtaient toujours des armes à une opposition un peu méticuleuse. Louis Gargoulleau, échevin, étant mort, le maire installa comme pair son fils qui n'avait que dix-neuf ans, sans consulter le conseil. Des membres réclamèrent, et ils eurent gain de cause. La place fut mise à l'élection ; une autre était venue à vaquer dans l'intervalle, et le jeune Gargoulleau y fut nommé. Mais le maire avait eu un dessous. Les débats en étaient venus dans le conseil à ce point d'animation qu'il fallut prononcer une amende contre ceux dont les interruptions les troubleraient. Des dissidences plus graves indisposèrent malheureusement contre le Maire. L'ordonnance de Moulins, de 1566, avait ôté aux échevins des villes la juridiction civile ; on leur avait bien confirmé, et il y en avait des lettres spéciales de Charles IX, la prompte exécution de leurs jugements en matière de police : mais cela ne les consolait pas. Or, Blandin, assesseur et lieutenant particulier au présidial, avait sur ce point des intérêts tout opposés aux intérêts de ceux qui ne pouvaient prétendre à d'autres influences, à d'autres honneurs que ceux de l'échevinage. Il se prévalut des avantages que lui assurait l'ordonnance, et ils ne le lui pardonnèrent pas. Cette circonstance lui ôta toute action sur le choix de son successeur à la mairie et ce fut un grand malheur. Guy, d'Angliers, se montrèrent ses adversaires, et, comme ils ne voulaient pas non plus appuyer le candidat du parti opposé, ils firent une faute commune et rarement impunie. Ils portèrent leurs voix sur un candidat qu'ils ne connaissaient pas et qu'ils se flattaient de dominer (1567). François Pontard, sieur de Treuil-Charays, avait vingt-sept ans, et comme ils ne se souvenaient pas qu'on eût jamais choisi de maire si jeune, ils crurent qu'à cause

de cela il se laisserait conduire par eux. La Rochelle devait payer cher leur erreur.

Des trois coélus, deux étaient marchands. Pontard seul vivait en gentilhomme ; son père avait été lié avec d'Estissac, et l'on croit que ce fut en imitant le château de celui-ci et en employant les mêmes ouvriers, nous dirions aujourd'hui les mêmes artistes, qu'il avait fait bâtir cette maison de la rue des Augustins, le plus charmant échantillon qui reste à la Rochelle de l'architecture de ce temps; ce fut pour Jarnac une raison de l'appuyer. Il crut d'abord avoir lieu de s'en applaudir. Son autorité, quand elle n'était pas méconnue, était le plus souvent éludée. Pour n'avoir pas recours à lui, les bourgeois aimaient mieux porter leurs différends directement à la cour. Jarnac obtint du Roi des lettres pour renouveler ses pouvoirs, de la reine mère des lettres aux Rochelais pour leur commander le respect et même la confiance envers leur gouverneur. Ces lettres eurent d'abord quelque effet ; il s'en applaudit, il en fit féliciter les échevins par la reine.

On en était aux petits soins envers le Roi. On apprit par Jarnac qu'il avait su qu'une autruche était arrivée à la Rochelle, la commune l'acheta et la lui envoya. Cet oiseau couta trois cent soixante-quinze livres, et il en fallut ajouter près de trois cents pour l'envoyer à Paris.

Pourtant même alors on pouvait voir quelle séparation toujours plus grande s'opérait entre l'esprit ancien des communes et l'esprit nouveau de la cour, qui eût voulu absorber toute vie individuelle. Le Roi avait accordé aux marchands rochelais une juridiction consulaire qui, tout naturellement, rencontrait le mauvais vouloir des juridictions établies, de la mairie comme du présidial. Pour vaincre ces résistances, les marchands s'organisaient et versaient des fonds. La cour le trouva mauvais et s'en plaignit, sans pouvoir se dispenser en même temps d'appuyer son œuvre. Elle ratifiait les impositions communales, mais elle voulait en attirer le plus possible à elle,

en étendant la taille sur ceux qu'en exemptaient les privilèges de la ville, en maintenant, après le besoin qui les avait fait créer, des impôts institués pour une cause spéciale, comme celui de quinze sous par tonneau de vin. C'était déjà une habitude pour le pouvoir, et il s'indignait que les bourgeois s'unissent pour résister. Il faudrait peser tous les motifs de ce genre pour apprécier avec toute justesse ce qu'on a appelé les guerres de religion. La liberté religieuse n'est certainement pas la seule pour laquelle combattirent les Rochelais.

D'autres circonstances les ramenaient aux préparatifs de guerre. Le roi de Portugal armait une grande flotte dont on ne savait pas le but. C'était une cause approuvée de la cour pour réparer et accroître les fortifications, et, à la fête de l'Ascension, Marc Pineau, roi de l'arquebuse, donna à la foule, après la revue, le spectacle belliqueux de la canonnade et de la prise d'une forteresse élevée sur la place. Ces combats simulés étaient et restèrent longtemps un des spectacles favoris de la multitude. Rien pourtant n'annonçait encore une issue que précipitèrent les fautes de Jarnac.

La Rochelle offrait aux chefs du parti protestant une place de refuge trop importante pour qu'ils ne cherchassent pas constamment à y entretenir des intelligences et à se l'assurer. Jarnac, qui ne craignait rien tant que de les y voir maîtres, écrivait au maire des lettres où, tout en protestant de son zèle pour la religion réformée, il lui recommandait sans cesse de bien garder ses portes. En cela il répondait à la pensée de tout le parti rochelais. Mais en même temps il écrivait à Catherine qu'elle était menacée de perdre la Rochelle et que le seul moyen d'empêcher ce malheur était de lui donner des troupes avec lesquels il y fût réellement le maître. Le Roi en conséquence écrivit au maire et aux échevins de recevoir leur gouverneur avec sa compagnie d'hommes d'armes, puis avec une compagnie de gens de pied, puis avec d'autres hommes d'armes; en

même temps il leur demandait de l'argent. A ces ordres si graves, rendus plus graves encore par les intentions qu'ils savaient les avoir dictés, les membres de l'échevinage ne voulurent pas répondre seuls. Ils convoquèrent les bourgeois et les leur communiquèrent. Protestants et catholiques répondirent d'une voix unanime qu'ils voulaient vivre en paix les uns avec les autres, se conformer aux édits de pacification et rester fidèles au Roi ; que ni pour cela, ni pour se garder contre les ennemis du dehors ils n'avaient besoin de garnison. Point de garnison ! c'était de plus en plus le cri rochelais. L'échevinage supplia donc le Roi de lui laisser le soin de veiller sur la ville, offrant du reste de payer en six mois et par sixième les trois mille livres qu'on lui demandait. En même temps ils priaient Jarnac de venir lui-même dans la ville être témoin de leur fidélité au Roi, offrant, s'il avait des craintes pour sa personne, de lui choisir une garde parmi eux et même, plus tard, de recevoir avec lui sa compagnie d'hommes d'armes, mais seule.

Crainte ou orgueil, Jarnac n'accepta pas ces offres, et répondit avec colère qu'il viendrait bientôt en effet, mais avec des forces suffisantes pour se faire obéir, bon gré, mal gré.

C'en était trop. Sainte-Hermine, un des lieutenants du prince de Condé, cousin et ami de Pontard, le sollicitait depuis longtemps, au nom de la cause et avec de grandes promesses pour lui-même, de lui livrer la Rochelle. Pontard vit quel beau jeu on lui faisait ; son avocat, Lahaize, qui avait une revanche à prendre sur Jarnac, sa mère, demoiselle Marie Bœuf, les ministres du culte réformé, le décident à en profiter. Le 9 janvier 1568, au matin, le cri aux armes! retentit par la ville. Le Maire s'y promène armé, à cheval, suivi de deux pièces de canon de campagne, tandis que quelques partisans avertis dans la nuit s'emparent des carrefours. On crie de toutes parts que les papistes ont fait le complot de massacrer ceux de la

religion. Étonnés du tumulte, en ignorant les causes, les protestants modérés hésitent à sortir de chez eux, et laissent au Maire le temps de s'emparer de la Tour de la Chaîne et d'y conduire prisonniers ceux, catholiques ou protestants, qu'il redoutait le plus. En même temps il lance ou laisse agir les plus turbulents de ses sicaires, qui se répandent dans les églises, y brisent les idoles comme ils disaient, en pillent les ornements ou les vases sacrés, en brûlant quelques-uns, en gardant d'autres chez eux. Pontard lui-même les fit racheter à vil prix, en formant un petit trésor pour les besoins de la cause. La cause n'eut pas tout, si l'on en croit ses ennemis, même les plus modérés.

Ces faits parlent assez haut pour dispenser de réflexions. Un mot cependant, mon Julien ; tu liras, à cette occasion et à plusieurs autres, dans bien des auteurs qui voient de trop haut pour songer aux détails, que les gros bourgeois, les riches de la Rochelle auraient cédé à la pression royale ; mais que le peuple, les matelots, ne le voulurent pas. Il est naturel que ceux qui ont beaucoup à perdre soient moins prompts que les autres à tout risquer ; et des excès comme ceux que tu viens de voir, qui accompagnent presque infailliblement les résolutions violentes, ne motivent que trop l'hésitation. La bourgeoisie rochelaise ne fut pas toujours héroïque ; elle ne fut cependant jamais prompte à faire bon marché de sa foi et des droits de la commune. On pourrait à meilleur droit lui reprocher une faiblesse aussi funeste que commune, une facilité extrême à accepter les faits accomplis, à couvrir de noms honorables des crimes, qui prennent pour prétexte et qui semblent en effet servir en définitive la cause que l'on croit la meilleure. On en vit ici une nouvelle preuve.

Il fallait sanctionner, en le régularisant, le nouvel état de choses. Pontard se choisit, parmi les pairs de la commune, onze conseillers, tous pris dans le parti des zélés, hommes honnêtes qui n'auraient pas poussé à ces excès,

qui n'osèrent les répudier. Autorisé par eux, il ferma les portes à Jarnac, derrière lequel il montrait les troupes de de Lude, de Depons, de Monluc, charmés d'avoir un prétexte à de sanglantes vengeances et à de fructueuses rapines. Consulté neuf jours après l'accomplissement de ces faits, le corps de ville, où les deux partis avaient l'un ses chefs prisonniers, l'autre ses chefs compromis, ratifia tout, et, comme d'usage, l'approbation la plus vive vint de ceux qui craignaient le plus d'être accusés de tiédeur pour la foi ou pour le parti des princes. On autorisa Pontard à disposer, sous le seul contrôle de ceux qui formaient son conseil, des armes et des finances de la ville.

Reconnu ainsi dictateur, Pontard appela Sainte-Hermine, qui, par une marche hardie, vint, avec quatre-vingts officiers, d'Orléans à la Rochelle, où il arriva le 23, et où des lettres de Condé l'autorisèrent bientôt comme gouverneur. On fit aussi un appel à l'opinion ; la commune fit imprimer et répandre un manifeste composé par Lahaize où on justifiait le parti qu'elle venait de prendre par les intérêts de la religion, du royaume, et des divers états de ce royaume. On y posait hardiment les bornes d'une légitime obéissance. Pontard adressa même au Roi et à sa mère des lettres, très probablement émanées de la même plume, où il présentait sa conduite comme une preuve de dévouement à leurs vrais intérêts.

Malheureusement, ce n'était que pour les gens éloignés qu'on tenait à colorer de mauvaises actions. A la Rochelle, la tyrannie se montrait dans toute sa laideur. Un grand nombre de partisans de la cause s'y étaient jetés, les uns y cherchant un refuge, les autres ne demandant qu'à combattre. A ceux-ci on joignit les hommes de la Rochelle les plus ardents, commandés par quelques-uns d'entre eux, et on les occupa à soumettre à la cause l'île de Ré, Marans, la place d'approvisionnement de la Rochelle, et tout le bas Poitou jusqu'à Luçon. Je n'ai pas dessein, mon cher

enfant, de te raconter les détails de ces guerres cruelles, où l'amour du butin, la soif du sang, s'autorisaient du zèle religieux. Je sortirai le moins que je pourrai de la Rochelle; je rejetterai tout ce qui ne s'y rapporte pas directement, et même là je chercherai plutôt les sentiments des habitants, la police de la ville, que les faits militaires qui se rattachent plus spécialement à l'histoire générale.

Ces expéditions parties de la Rochelle appelaient sur elle les attaques. Un chef catholique aussi redouté pour sa cruauté implacable que pour sa bravoure et son habileté, Monluc, était chargé d'en préparer et à l'occasion d'en poursuivre le siége. Il y mettait toute son ardeur, mais la cour qui l'y excitait ne lui fournissait pas les moyens nécessaires. Partout il demandait de l'argent et partout il trouvait des refus plus ou moins motivés. Il lui semblait à lui-même que c'était *une moquerie et une farce*, qu'on lui ménageait un affront, et pourtant il nourrit jusqu'au bout ce projet. Les excursions qui ôtaient à la Rochelle la partie de sa population la plus prompte aux armes, les menaces qui faisaient sentir la nécessité d'un grand pouvoir militaire, favorisaient également la tyrannie de Pontard et de Sainte-Hermine.

Ils exigeaient de tous les habitants, des femmes et des enfants de toute condition, un travail excessif pour les fortifications; ils y amenaient par force, chaque jour, plus de deux cents personnes des paroisses environnantes; ils contraignaient les habitants à fournir à tous les besoins, souvent à tous les caprices de leurs troupes, garnison mal disciplinée; ils abattirent toutes les maisons qui avoisinaient les remparts, l'église Saint-Jean-de-Hors, la tour de la maison de Faye, des édifices publics ou particuliers, en fixant arbitrairement des indemnités dérisoires, quelquefois en n'en donnant pas; ils levèrent, en faveur des princes, une contribution de soixante mille livres qu'ils répartirent à leur fantaisie, qu'ils firent payer par des saisies et des confiscations, sans autre règle que leur volonté.

Ce n'étaient là pourtant que des exactions avouées et régulières. Ils arrêtèrent encore plus arbitrairement les catholiques étrangers à la ville que le mouvement y avait surpris, parmi lesquels il y avait beaucoup de marchands portugais, pillèrent leurs bagages et leurs marchandises et ne les relâchèrent qu'en leur faisant payer rançon. Ils traitèrent d'une manière analogue ceux des catholiques rochelais qui voulaient quitter la ville. Quant aux catholiques et aux protestants, chefs du parti politique ou rochelais, dont ils avaient emprisonné dès le début une centaine, s'ils ne pouvaient briser leur ferme résistance, ils trouvaient pourtant moyen de les rendre tributaires de leur avidité. Les femmes et les enfants de ces citoyens venaient demander justice ou pitié. Pontard et Sainte-Hermine les voyaient le moins qu'ils pouvaient ; mais leurs nobles épouses, dignes d'eux, accueillaient ces suppliantes, feignaient de parler pour elles, puis revenaient leur dire que leurs maris, leurs pères étaient accusés de menées graves contre le bien public, qu'il serait bien difficile de les sauver, et en exagérant les dangers qu'ils couraient, se faisaient chèrement payer leur intervention.

Ce sont là, mon cher enfant, de bien graves inculpations; aussi est-il juste d'ajouter qu'elles n'ont pas reçu, du vivant de ceux qu'elles flétrissent, cette publicité qui permet de les démentir; cependant elles n'émanent pas d'adversaires, elles viennent de protestants contemporains, elles sont accueillies par un homme généralement très modéré, Amos Barbot.

Il n'y a pas besoin de tant d'autorités pour croire que les églises et les monastères furent pillés et saccagés, et que beaucoup de fraudes diminuèrent les sommes que la vente de ce butin mit dans les coffres du parti. Malheureusement un crime plus horrible que tous les autres termina cette série de crimes. Cinq semaines après cette première émotion, qui couvre tant de choses, vingt-sept prêtres qui avaient été enfermés dans la tour de la Lan-

terne, et avec eux deux membres du présidial, qui avaient beaucoup d'ennemis, furent massacrés de sang-froid et précipités, quelques-uns encore vivants, du haut de cette tour. Même dans ces temps, l'imagination populaire s'en émut, et le bruit courut que la nuit des spectres sanglants venaient épouvanter le Maire, et avaient effrayé les sentinelles placées à sa porte.

La guerre seule et les craintes qu'elle excite pouvaient faire supporter de telles horreurs. Aussi la nouvelle de la paix conclue à Longjumeau (3 mars 1568), fut-elle bien reçue à la Rochelle ; mais quoique l'édit qui la ratifiait eût été rendu le 23, quoique le prince de Condé eût envoyé un de ses gentilshommes pour l'apporter, Sainte-Hermine refusait de le faire publier et de désarmer : pour motiver sa conduite, il montrait la flotte royale commandée par La Gombaudière qui ne quittait pas les eaux de la Rochelle, l'armée de Monluc qui ne quittait pas la campagne, et il redisait à tous la pensée que celui-ci exprimait avec sa verve gasconne, qu'on avait tort de s'occuper trop de réveiller ou non la guerre, et que *pour un aussi bon morceau que la Rochelle il ne fallait craindre de rompre le jeûne.* En attendant, il prenait ses précautions, faisant garantir par le conseil de la ville la vente des cloches et des débris des églises, dont il touchait le montant au nom des princes, mais non pas, assure-t-on, à leur profit. Il aurait bien voulu aussi retenir le pouvoir qu'il sentait lui échapper, et, ne pouvant plus rester gouverneur de la Rochelle, en devenir maire. Il se fit recevoir bourgeois, et espérait bien se faire élire à l'une des trois places de pair qui étaient vacantes, mais il n'eut pas un quart des voix ; encore reprocha-t-on comme une honte leur vote à ceux qui le lui avaient donné. Cet affront fut d'autant plus marqué, qu'il s'adressait à la personne, car l'un des membres les plus prononcés du conseil particulier du maire, Lahaize, fut l'un des trois élus.

Une difficulté s'opposait encore à ce que la paix fût réelle

pour la Rochelle. Le Roi lui demandait cinquante mille livres ; l'échevinage envoya vers le Roi pour lui exposer l'impossibilité où l'on était de satisfaire à cette demande. Ces débats durèrent jusqu'à la rupture de la paix, mais les députés obtinrent que le Roi fît réellement retirer sa flotte et l'armée de Montluc. Alors la paix fut efficace ; les exilés rentrèrent, les prisonniers de Sainte-Hermine furent relachés et reprirent la gestion de leurs biens et leurs charges dans la ville. Les deux cultes jouirent de leur libre exercice, bien que la haute-main dans les affaires ne fût pas disputée aux réformés.

C'est dans ces circonstances que se préparait l'élection d'un maire; par suite de la dévastation des églises, elle ne pouvait plus se faire à Saint-Barthélemy, et elle eut lieu dans la grande salle de l'échevinage. Jean Salbert, qui avait été l'un des coélus de Pontard, eut le plus de voix et fut choisi.

Aprés tant de secousses, il était difficile qu'il n'y eût pas quelques constestations relativement aux divers offices de la ville. Les échevins prirent sur eux de les régler. Ils ne crurent pas devoir rendre à un prétendant son office de garde de la tour de la Chaîne que Pontard lui avait enlevé illégalement, mais qu'il ne devait plus exercer que neuf jours, et auquel un autre avait été élu. Ce fut l'objet de plaintes au Roi. Des catholiques, entre autres Blandin, s'empressèrent peu de revenir et prétendirent ne pouvoir pas le faire en sûreté. On disait même que Jarnac, à qui la paix rendait ses droits de gouverneur, ne serait pas reçu dans la ville. Mais aux ouvertures qu'il en fit, on répondit avec tant de protestations de respect, qu'il ne put se dispenser d'y venir. Il y fut bien accueilli, mais il sentit bien qu'on ne le voulait pas pour maître. Il nourrissait même la secrète pensée de s'y assurer la domination en reprenant le projet d'une citadelle, qu'il se flattait de mener à bonne fin avec l'aveu de la cour et des fonds largement mesurés. Il citait, comme moyen d'avoir ceux-ci des Ro-

chelais eux-mêmes, l'exemple de Sainte-Hermine. Tout cela donna lieu à une correspondance avec la cour. Les lettres du Roi étaient fort douces ; ses messagers les commentaient d'un ton plus impérieux : ils déclaraient que le Roi ne voulait pas qu'on touchât aux fortifications sans son exprès commandement, qu'il voulait que le gouverneur fût accompagné de forces suffisantes pour faire respecter son autorité. Le Maire répondait que l'autorité du Roi et du gouverneur ne trouverait qu'obéissance et respect à la Rochelle, que lorsqu'en France et à l'étranger on armait de tous côtés on ne pouvait négliger les fortifications, et surtout, avec les formes les plus obséquieuses mais les plus nettes, qu'on ne voulait pas de garnison.

Un autre grief se joignit à ceux qu'avait la cour. Elle se plaignit que les Rochelais ouvrissent un refuge aux navires des Flamands, rebelles au roi d'Espagne. Peut-être n'osait-on pas leur reprocher l'accueil qu'ils avaient fait à de Gourgues, dont l'expédition venait de rentrer dans leur port après avoir puni en Amérique, non sans cruauté, les cruautés des Espagnols envers les réformés français. Les Rochelais répondirent qu'ils ne songeaient pas à armer contre Philippe II. En réalité, on ne voulait pas qu'ils fussent et ils voulaient être maîtres chez eux.

La cour chargea le maréchal Vieilleville de s'introduire dans la ville pour y assurer le respect des édits. Le maréchal y envoya son secrétaire, Carlois, qui, dans les pourparlers préliminaires, laissa, sans le vouloir ou à dessein, voir que c'était par une garnison qu'on y entendait maintenir la paix. Les Rochelais répondirent qu'ils se maintiendraient bien en paix tout seuls; dans des dépêches à la cour, ils tracèrent le tableau du mal que faisaient partout les garnisons, mal plus grand encore quand elles étaient en contact avec des réformés. Tous ces démêlés diplomatiques aboutirent à des ordres de plus en plus formels, à des refus de plus en plus précis, de recevoir garnison. Comme il était déjà visible que la paix durerait

peu, on reprit avec moins de violences que l'année précédente, mais avec encore plus d'activité, les travaux des fortifications. On les accrut sur tous les points. C'est alors que les pierres tumulaires de l'église Saint-Sauveur furent employées à fortifier le mur du Gabut; alors qu'on donna au boulevard du Lude le nom significatif de boulevard de l'Evangile.

La guerre éclatait; le Maire, les échevins, les bourgeois assemblés passèrent avec le prince de Condé, représenté par le duc de Larochefoucault, un véritable traité d'alliance (11 septembre 1568). L'année auparavant, Sainte-Hermine n'avait été que par surprise maître à la Rochelle; maintenant c'était bien la ville qui embrassait, et d'une manière définitive, le parti réformé, qui renonçait à la neutralité qu'elle avait, avec de grands efforts, maintenue plus de six ans après le soulèvement populaire de mai 1562. Il y avait eu deux moyens peut-être d'éviter ce résultat : ou, comme le voulait Monluc, s'emparer de la Rochelle par force ou par surprise, en guerre ou en paix; ou, plus loyalement, laisser les Rochelais à eux-mêmes. La cour n'avait su vouloir ni l'un ni l'autre.

Soit que les attaques et les piéges dont ils furent bientôt entourés les forçassent d'y chercher un refuge, soit qu'ils eussent hâte d'en prendre possession, les chefs du parti réformé arrivèrent bientôt à la Rochelle. Précédé par Larochefoucault et Coligny, le prince de Condé y arriva le 18 septembre, et dès le lendemain exposa au corps de ville les griefs et les besoins de la Cause. Il avait avec lui sa femme et ses enfants, dont l'un à la mamelle : il y fut bientôt rejoint par Jeanne d'Albret et son fils Henri de Navarre que suivirent les principaux officiers protestants. Lahaize fut chargé de haranguer tous ces princes. A la réponse officielle qu'on lui avait fait apprendre par cœur, celui qui devait être Henri IV (il n'avait pas encore quinze ans), ajouta spontanément ces mots heureux : « Je » ne me suis tant étudié pour savoir bien parler comme

» vous, mais je vous assure que si je n'ai assez bien dit
» ce que je voulais dire, je le ferai mieux : car je sais
» beaucoup mieux faire que dire. » Peu s'en fallut que ce
ne fussent les derniers. Peu de jours après, ce jeune prince
tomba à l'eau entre deux navires. Mais un capitaine de
marine, Jacques Lardeau, eut le bonheur de le sauver.

Lahaize rédigea en outre un manifeste, qui fut imprimé.
A un récit des faits qui présente la résolution des Rochelais
sous le jour le plus favorable, il joint les harangues
échangées avec les princes; ce sont les mêmes principes
que dans le premier manifeste, et les limites de l'obéissance
due aux rois y sont encore plus hardiment énoncées.

A la présence de tant de princes et de seigneurs, d'une
véritable cour, la Rochelle put se croire une capitale : cet
honneur lui coûtait cher. Avec de tels chefs, elle n'avait
pas à craindre d'exactions dans un intérêt personnel : les
sommes qu'on lui arrachait étaient bien consacrées à des
intérêts politiques. Mais c'était tout ce qu'elle y gagnait.
Les exigences du parti étaient immenses comme ses
besoins. On commença par emprisonner les membres de
l'échevinage dont on craignait l'opposition, catholiques et
protestants suspects de tiédeur; on mit la main sur les
biens ecclésiastiques, puis on demanda à la ville une contribution
de cent quatre-vingt mille livres : on en exigeait
l'avance d'un certain nombre des principaux habitants.
C'était plus qu'eux ni la ville ne pouvaient donner. Il fallut
céder aux remontrances unanimes et réduire cette somme
à quatre-vingt mille livres. Encore celle-ci ne rentrait-elle
pas. On se plaignait de la répartition; on prétendait que,
loin de donner l'exemple, les plus zélés profitaient de leur
crédit pour se faire taxer dans une proportion bien inférieure
à celle de leur fortune. On accusait à cette occasion
le maire Salbert, *de mettre de la paille en ses souliers.*
On emprisonna ceux qu'on crut récalcitrants; on fit vendre
leurs meubles et leurs biens; on en ruina quelques-uns.
Pour agir d'une autre manière, on offrit à ceux qui

voudraient payer une contribution double de celle qui leur était imposée de leur assigner pour le tout une valeur égale en biens ecclésiastiques ; les chefs s'engageaient sur leurs propres biens à en faire ratifier l'acquisition lors de la paix. Tout cela ne réussit pas, et il fallut encore renoncer à une portion importante de l'imposition ainsi diminuée. On eut alors recours à l'armement de corsaires, chargés de poursuivre dans le voisinage des côtes de France les navires de toutes les nations qui n'étaient pas amies de la Cause, français, portugais ou espagnols.

Là ne se bornaient pas les charges des Rochelais. Ils contribuaient par leur travail personnel ou par une taxe hebdomadaire à l'entretien des remparts ; leur artillerie et leurs munitions de guerre étaient devenues celles de la Cause ; les plus vigoureux et les plus énergiques de leurs jeunes gens prenaient part aux expéditions de la Cause ; les soldats étrangers à la ville vivaient chez eux et à leurs dépens. Il fallait même nourrir les prisonniers importants qu'on ramenait, et dont les rançons ne profitaient qu'à la Cause ; quand on ne les pendait pas, comme on fit de quelques-uns dont les cruautés envers les protestants avaient dépassé celles ordinaires à la guerre.

En revanche on les traitait en gens d'importance. Lorsque les princes firent un traité avec Elisabeth, reine d'Angleterre, non seulement le corps de ville, mais les habitants solennellement réunis en reçurent communication, et le ratifièrent. Mais il est faux qu'il ait été question de céder la Rochelle à cette reine, comme prix de son alliance. Cette clause eût été par trop dangereuse pour le parti, et il eût sans contredit trouvé cette ville plus française encore que protestante. Seulement les Rochelais payèrent de denrées de leur pays des canons fournis par Elisabeth. Les princes avaient nommé gouverneur de la ville, à la place de Saint-Cyr, Lanoue, l'un des plus honnêtes comme l'un des plus vaillants de leurs officiers ; ils se crurent obligés d'accroître son autorité ; mais, comme pour protester qu'ils

ne voulaient pas par là attenter aux priviléges de la ville, ils donnèrent au maire une garde particulière de cinquante arquebusiers payés sur les frais généraux.

Après d'assez grands succès en Poitou et en Saintonge, les réformés furent vaincus dans les plaines de Passac, ou de Jarnac, où Condé fut fait prisonnier et assassiné (13 mars 1569). Coligny ne connaissait pas encore ce crime et croyait ce prince à Cognac lorsqu'il écrivit aux Rochelais pour les informer de sa défaite et les rassurer. Mais la nouvelle de ce meurtre arrivée peu après sa lettre jeta la terreur dans la ville. Ce ne fut pas toutefois une terreur lâche. Les Rochelais montrèrent bien qu'on ne les avait pas livrés, qu'ils s'étaient donnés au parti protestant. Ils réunirent des vivres de toutes parts, engagèrent tous les revenus de la ville et obtinrent par ce moyen des quantités considérables de blé : puis ils attendirent un siége. Le duc d'Anjou, en perdant son temps à attaquer des places de moindre importance, où s'étaient jetés les débris de l'armée vaincue, les tira de cette crainte et de ce danger probablement très grand. On n'en établit pas moins deux nouvelles compagnies de gens de pied, logées et nourries par les bourgeois, payées des deniers de la Cause, mises sous les ordres directs du gouverneur Lanoue. C'est alors que Jeanne d'Albret fit faire à la Rochelle douze médailles, avec cette intrépide devise : *ou paix certaine, ou victoire entière, ou mort honnête.* Je t'ai déjà fait remarquer ailleurs des indices honorables pour l'orfévrerie de la Rochelle.

Les principaux du parti réformé s'étant réunis à Tonnay-Charente pour se nommer un chef, le maire de la Rochelle fut appelé parmi eux, reconnut, comme eux, pour tel le jeune prince de Navarre, et lui prêta immédiatement serment au nom de la ville. Ce prince et sa mère comprenaient combien le dévouement personnel de Salbert leur garantissait celui de la commune ; ils écrivirent donc au corps de ville pour faire renouveler par l'élection ses pouvoirs dont le terme approchait. C'était empiéter à la

fois sur les réglements de la commune et sur le droit de choix du Roi ; il fallait en outre vaincre bien des répugnances que les rigueurs de Salbert avaient soulevées ; mais l'urgence des circonstances l'emporta sur toute autre considération : Salbert fut nommé de nouveau.

Puisque la défaite des protestants ne leur commandait pas la soumission, elle leur commandait de nouveaux efforts, et, pendant qu'ils s'efforçaient de joindre leurs auxiliaires allemands à travers la France, dans l'ouest la Rochelle devenait de plus en plus leur point d'appui. C'est là qu'ils apportent le corps de d'Andelot, mort à Saintes. Il fut déposé avec de grands honneurs dans la tour de la Chaîne, où il resta jusqu'en 1579. C'est là qu'ils refont leur flotte, qu'ils portent jusqu'à vingt grands vaisseaux. Le plus fort, le *Prince*, jaugeait trois cents tonneaux. Après la mort de Latour des Châteliers, tué à Jonzac, ils la confient au normand de Sore, qui va avec ces petits navires faire une guerre hardie de corsaire. Il faudrait peut-être dire de pirate. Il enlève trois navires portugais qui portaient des blés et d'autres marchandises de Flandre en Portugal. Il enlève une grande caraque vénitienne, portant quarante-cinq canons. Le droit de l'attaque était plus que douteux, mais la richesse de la cargaison la fit déclarer de bonne prise par la chambre de l'amirauté établie à la Rochelle. Le tiers revenant à la Cause s'élevait à plus de cent mille livres, et elle avait grand besoin d'argent. La cargaison fut vendue à la Rochelle et l'on accusa le maire Salbert d'avoir abusé de sa position pour s'en faire adjuger, sous un nom emprunté, une grande partie à bas prix. Cette nouvelle accusation, soit qu'on n'y crût pas généralement, soit que l'opinion se laissât aussi gagner à cette morale relâchée, ne diminua ni alors ni plus tard son influence dans la ville.

Les deux compagnies mises aux ordres de Lanoue furent plus que doublées par l'affluence de volontaires rochelais ; un de leurs officiers, Gargoulleau, auquel la rue que tu habites doit son nom, se distingua et fut blessé à leur tête.

Mais ce fut une perte sensible aux Rochelais que celle d'une partie de leur artillerie prise à Moncontour. Lanoue aussi y fut pris ; il fut remplacé comme gouverneur par de Mouy , qui , bientôt lâchement assassiné à Niort, ne rentra à la Rochelle que pour y mourir. Cette défaite de Moncontour fit affluer les fugitifs à la Rochelle. Il s'y entassa soixante-seize mille personnes , quoiqu'elle fût alors d'un quart moins grande qu'aujourd'hui.

Cet événement redoubla la crainte d'un siége , qui , du reste , était alors constante. Scipion Vergano avait récemment fortifié la porte de Cougnes par l'addition d'un éperon et d'un second retranchement ; on avait reçu d'Angleterre une grande quantité d'armes et de poudre ; on était approvisionné largement , au moins pour la population ordinaire, de blé et de vivres. Cependant l'alarme fut vive à la Rochelle lorsqu'elle se vit resserrée par la perte de Marans. On se voyait de si près qu'il n'y avait plus de sûreté qu'en dedans des murs et que, dans une promenade qu'elle fit à Lafont , la reine de Navarre faillit être enlevée par un parti de hardis cavaliers. L'armée royale cependant se détourna sur Saint-Jean-d'Angély ; la prise de cette ville jeta dans la Rochelle un nouveau malaise, en y amenant des réfugiés dénués de tout ; mais elle lui donna une nouvelle résolution , par la barbarie avec laquelle la capitulation fut violée. Des marchands , soutenus par tout le crédit de leurs concitoyens , de la ville et des princes , allèrent par mer en Angleterre , en Hollande , en Allemagne , acheter tout ce qu'ils purent de blé et de poudre.

La cour comprit par là que c'était trop peu de l'avoir isolée de la Saintonge et du Poitou , qu'il fallait lui fermer la mer. Le baron de Lagarde reçut l'ordre d'amener de la Méditerranée des galères et de les joindre aux navires que commandait déjà Dulandreau, pour bloquer le port. Cependant Puitaillé , qui commandait à Marans, crut qu'un heureux coup de main épargnerait tant de peines.

Il avait fait prisonnier un soldat de la suite de Soubise ,

Verbuisson, qui montrait un grand ennui de sa captivité et qui laissa voir qu'il donnerait volontiers la Rochelle pour sa rançon. Puitaillé lui répondit qu'il accepterait bien vite le marché et lui promettrait en outre, de la part du Roi, récompense de cette bonne œuvre, si la chose se pouvait faire. Verbuisson lui apprit alors que les travaux mêmes qu'on faisait à la porte de Cougnes en rendaient momentanément l'accès facile, et ajouta qu'avec des intelligences dans la ville on pourrait par là s'en rendre maître. Après s'être assuré par des hommes à lui de la vérité de ce qu'on lui disait sur l'état des lieux, Puitaillé laissa aller Verbuisson, et sur ses indications se mit en route, dans la nuit du 1er janvier 1570, pour surprendre la Rochelle. Il était déjà à la Grémenaudière, lorsqu'un espion, qu'il avait eu soin de placer auprès du traître, vint lui apprendre que c'était lui qu'on trahissait; que les Rochelais prévenus de son arrivée avaient chargé une mine sous son passage et se tenaient prêts à achever ceux qui échapperaient à l'explosion. Il rebroussa chemin.

Cependant Lanoue qui avait rejoint les siens s'occupait avec succès de dégager la Rochelle. Il reprit plusieurs bourgs, puis Nuaillé, puis Marans, et se rendit maître du bas Poitou, jusqu'aux Sables-d'Olonne, qui furent pris et pillés. L'avidité du butin était pour beaucoup dans ces guerres dont la religion était le motif. Là fut pris Dulandreau; il fut amené à la Rochelle, sauvé à grand'peine de la fureur du peuple qui lui reprochait d'avoir fait beaucoup de mal à la ville par terre et par mer, et surtout d'avoir apostasié, après avoir embrassé la religion protestante. On le mit au plus haut de la tour Saint-Nicolas, d'où il s'attendait à être précipité. Du moins lui faisait-on son procès, quand le maréchal François de Montmorency le sauva, par la menace de sanglantes représailles. Telle était la guerre de ce temps.

De Sore et sa flotte avaient aidé à la prise d'Olonne. Ils aidaient à emporter le butin; Lagarde leur enleva une

caraque qui en était chargée. Il avait été forcé par le retour de la flotte réformée de lever le blocus de la Rochelle ; il s'était alors emparé des bouches de la Charente, d'où il nuisait encore beaucoup. Il n'y put tenir. A l'attaque de Rochefort, des fantassins de Lanoue s'étaient rendus maîtres d'une de ses galères, et il avait été forcé de se retirer à Brouage. C'est là qu'il emmena sa prise ; mais dix hardis mariniers allèrent une nuit surprendre six gardes, qu'il y avait laissés, et la brûler sous ses yeux. Il eut le dépit d'échouer au moins à moitié dans une revanche qu'il voulut prendre. La disette était partout dans ces pays si ravagés, en sorte qu'on apportait par mer beaucoup de blé. De Sore ayant rencontré quatorze navires flamands qui voulaient entrer dans la rivière de Bordeaux, les contraignit de venir à la Rochelle, où leur blé fut vendu au prix de la taxe. Les Flamands s'y soumirent, de peur de pis. On avait arrêté aussi des navires allemands, dont le chargement était analogue, et on les avait laissés devant Angoulins, sous la garde d'un navire anglais de vingt-cinq tonneaux, en attendant le moment de les amener dans le port. Les Allemands trouvèrent moyen de faire avertir le baron de Lagarde, qui vint avec cinq galères pour les dégager et couler la barque anglaise ; celle-ci se défendit vigoureusement, s'échoua sur le platin, s'y défendit encore, donna le temps à des troupes d'arriver de la Rochelle ; en sorte que Lagarde s'en alla, ayant délivré ses Allemands, mais souffert plus de mal qu'il n'en avait fait. Jeanne d'Albret fit donner au capitaine anglais un des navires qu'on avait pris aux Sables. Remarque-le, mon enfant ; le courage est de tout temps comme de tout pays ; mais la guerre de nos jours, tout en restant un grand mal, a pourtant des procédés moins sauvages.

Les succès de Lanoue dont je t'ai parlé, ceux qui les suivirent, la victoire de Sainte-Gemme, la prise de Fontenay, où il fut blessé au bras gauche, qu'il fallut lui couper à la Rochelle, et remplacer par un bras de fer,

mettaient les réformés en meilleure position. Il y avait pourtant encore si peu de sûreté autour de la Rochelle que la reine de Navarre fut une seconde fois sur le point d'être enlevée dans une promenade à Lafont. Il est vrai que pendant que Puigaillard s'amusait à ces tentatives, il se laissait enlever par le parti la Saintonge et l'Angoumois qu'il eût pu mieux défendre. De Sore, de son côté, rentrait avec un riche butin qu'il avait fait vers les Canaries, après avoir espéré un instant s'emparer de l'île de Madère. Ces exploits donnaient à bien des gens du parti le désir de continuer la guerre, mais Jeanne et Coligny savaient bien qu'ils n'en pouvaient pas attendre victoire entière, et crurent trouver paix assurée dans celle qui fut signée à Saint-Germain, le 8 août 1570.

L'édit de pacification leur concédait quatre places de sûreté, parmi lesquelles était la Rochelle. Ils voulaient y placer, comme dans les autres, une garnison; mais le Maire et le corps de ville leur firent sentir que, par cette infraction aux priviléges de la ville, ils donneraient un exemple qui pourrait bien promptement tourner et contre eux et contre elle. N'avaient-ils pas vu, après tout, que les habitants voulaient et savaient la leur garder? Les fortifications du côté de Cougnes venaient d'être achevées; on y avait employé les débris de l'église Notre-Dame. Bien que la nouvelle porte eût été inaugurée avant la paix, elle n'avait reçu, avec les armes de la ville et celles du Maire, que les armes du Roi. Jeanne et les chefs protestants avaient refusé d'y laisser mettre leurs écussons, ce qui leur eût paru un acte de rébellion. La ville n'était qu'à elle-même et au Roi. L'année suivante, au contraire, la façade intérieure du collége d'écoliers ayant été achevée, Jeanne et Coligny, qui venaient d'y fonder plusieurs chaires dont ils assignaient le paiement sur leurs propriétés privées, et pour lesquelles Jeanne avait choisi elle-même des professeurs d'un grand mérite, y firent apposer à côté des lys des Condés, les aigles des Châtillons et les chaînes de Navarre,

en signe du désir qu'ils avaient *de faire audit collége un séminaire de piété et une pépinière pour l'entretien du saint ministère.* Ce vœu ne fut que bien imparfaitement accompli. La Rochelle ne fut jamais comme école la rivale, je ne dis pas de Genève, mais de Montauban ou de Saumur. Elle était seulement et elle resta la place d'armes du parti.

La confiance des chefs protestants dans la paix n'était pas telle qu'ils eussent hâte de se disperser. Ils se réunirent donc à la Rochelle, d'où ils comptaient surveiller l'exécution de l'édit. Catholiques et protestants auraient, même alors, fort bien pu vivre ensemble ; ils l'avaient montré à la Rochelle et ailleurs. Mais les violences, les crimes réciproques auxquels on les avait entraînés les y disposaient mal ; les masses ne pouvaient ni dissimuler comme les chefs, ni se calmer tout d'un coup. De là des luttes et des réclamations. Le Roi envoya en plusieurs villes des commissaires pour faire exécuter l'édit. Cossé, Laproutière et Dupin vinrent à la Rochelle, pour y protéger les catholiques ; mais ceux-ci ne firent que peu de plaintes et de réclamations, et l'on obtint facilement des sectateurs des deux cultes un serment de vivre en paix et en bonne intelligence. Il fut prêté au nom de tous, le 3 janvier 1571, par douze catholiques, parmi lesquels figure un Guiton, et par quatorze protestants. Ces nombres n'étaient certainement pas proportionnels à ceux des fidèles des deux religions ; ils indiquent pourtant encore une certaine importance des catholiques.

A partir de ce moment et pour dix-huit mois les Rochelais, relativement heureux, furent plutôt spectateurs qu'acteurs des faits dont leur ville fut le théâtre. Ce fut, sous la présidence de Théodore de Bèze, un synode des églises protestantes qui ratifièrent et signèrent, le 12 avril, la confession de foi déjà arrêtée à leur premier synode. Elle est connue sous le nom de *Profession de foi de la Rochelle.* Ce fut le second mariage, un peu romanesque, de Coligny, puis celui de sa fille avec Téligny. Vers le même temps, on

apprit qu'Odet de Coligny, le frère de l'amiral, venait de mourir en Angleterre. Un homme, arrêté plus tard comme espion à la Rochelle, confessa l'avoir empoisonné. Mais une plus grande affaire se négociait, le mariage de Henri de Navarre avec la sœur du Roi, Marguerite. En même temps on appelait à Paris Coligny et les principaux des réformés pour y traiter des projets de la plus haute politique. Ils espéraient affermir leur religion, en consacrant leur épée aux intérêts de leur pays. Le dernier acte de Coligny à la Rochelle fut d'y faire embarquer Mainguetière pour un voyage de découverte dans les Indes occidentales, comme on disait alors. Puis il partit, le 30 mars 1572, bravant beaucoup d'avis de méfiance et de sinistres présages. Jeanne d'Albret, son fils, toute cette cour le suivirent de près.

Bien du vide succéda, à la Rochelle, à tant d'éclat, de bruit, de mouvement; bien des doutes planaient sur l'avenir; bien des cœurs se serrèrent, et cependant les Rochelais virent ce départ avec satisfaction. Depuis trois ans l'élection du maire n'avait été faite que sous la pression de Jeanne: sous l'influence de Jeanne, les réglements du commerce avaient été méconnus, enfreints; les tribunaux mêmes l'avaient subie, et l'on avait pu écrire d'un marchand de Brouage qu'il avait été pendu à la recommandation de cette reine. Jeanne d'Albret fut sans doute une grande et même une vertueuse princesse, mais c'est toujours pour la liberté un mauvais voisinage que celui des rois, et rien ne fait plus d'honneur au bon sens des Rochelais que cette satisfaction.

La paix rappelait encore une fois Jarnac dans son gouvernement; il n'y rentra pourtant que comme sénéchal; la cour avait conféré son titre de gouverneur aux armes à Armand Gontaut de Biron, auquel elle donna pour lieutenant Beaupuy. La ville les reçut sans invoquer un privilége que tant d'années de guerre avaient fait oublier. C'était assez qu'on ne lui parlât pas de garnison. Les priviléges

dans leur ensemble avaient été supprimés par le fait même de la guerre, et, bien qu'il fût évident que leur maintien ne dépendait plus que de la force des armes, elle désirait qu'ils fussent de nouveau confirmés. C'est ce qui eut lieu le 16 mai; quelques points en furent débattus; quelques difficultés de forme eurent lieu; de sorte qu'une nouvelle confirmation émana du roi le 1er août.

La cour semblait ainsi les prendre très au sérieux, et, à la veille, de l'élection du maire, le Roi lui-même les rappelait aux Rochelais, en les engageant à ne consulter que leur conscience pour faire un bon choix. Jacques Henri fut le premier élu et fut choisi par l'agent du roi. Il avait été un des co-élus des deux années précédentes, ce qui semblait garantir son zèle pour la religion et pour la Cause, zèle qu'il n'aurait que trop à déployer dans la terrible tâche qui lui allait échoir. Son premier soin fut de répartir entre les habitants la somme de quinze mille livres, part assignée à la ville pour le paiement et le renvoi des Reîtres qui avaient été appelés au secours des réformés. Aucun catholique n'avait d'abord été placé parmi les dix répartiteurs; mais, sur leurs réclamations, plusieurs d'entre eux y furent adjoints.

Les rapports entre les partis, ceux entre la ville et le pouvoir étaient donc bons, sinon amicaux. Cependant les Rochelais voyaient avec inquiétude que les navires de Paulin de Lagarde et de Dulandreau ne s'éloignaient pas de leurs côtes. On prétextait, il est vrai, les préparatifs d'une expédition contre les possessions espagnoles d'Amérique; on s'efforçait d'y intéresser les Rochelais, en achetant chez eux des étoffes, des vivres, des armes, des munitions de tout genre, espérant ainsi d'un même coup leur fermer les yeux et diminuer leurs approvisionnements dans le cas d'une lutte prochaine; mais des marins expérimentés voyaient bien que ce but supposé n'expliquait pas tant de préparatifs. Ils se tenaient en garde et tâchaient d'y mettre les princes et Coligny. La mort si subite de Jeanne

d'Albret fut loin de diminuer leur méfiance. Aussi Biron les ayant prévenus qu'il ferait prendre dans leurs arsenaux les canons qui étaient au Roi, ils s'empressèrent de faire avorter son dessein en faisant graver les armes de la ville sur tous ceux qui en portaient d'autres. Ils se plaignaient, en outre, que les troupes de Strozzi et des autres officiers du roi, ravageassent leurs campagnes comme en pleine guerre. Ils en écrivaient à Coligny, en multipliant leurs avis. Trop content d'aller combattre en Flandre des ennemis avoués de la France, Coligny ne voulait se méfier de rien. Il expliquait tout par cette malheureuse indiscipline des armées, qu'il avait en vain tenté de réprimer chez ses propres soldats. D'un autre côté le Roi leur écrivait, leur faisait écrire par Lagarde pour les rassurer. Les protestations de celui-ci sont du 20 août. Peu de jours après, Belleville et Desroches-Baritaut invitaient le maire et les principaux citoyens à un banquet dans la tour de la Chaîne. Mais Salbert s'en allait partout disant que c'était un banquet qui avait autrefois servi à leurs pères à chasser les Anglais de la Rochelle ; qu'il suffirait d'avoir gagné le capitaine de la tour, Labelle, pour que la salle du banquet devînt une bonne prison. On s'accorda pour éluder l'invitation. Le 29, des nouvelles claires et certaines venaient confirmer des rumeurs sinistres qui couraient sur ce qui s'était passé à Paris, le 24 août, la nuit de la Saint-Barthélemy. Que te dire, mon enfant, de cet exécrable massacre? Ce qui serait une déclamation violente sur tout autre crime serait trop faible pour celui-ci.

XV

DE 1572 A 1573.

Il semble qu'après tant d'horreurs, amenées par tant de protestations d'amitié et de caresses, il n'y eût plus ni paix ni trêve possible entre les catholiques et les protestants, qu'il ne restât plus au parti le plus fort qu'à égorger jusqu'au dernier des vaincus, afin, comme on en prête le souhait à Charles IX, qu'il n'en restât pas un pour lui faire des reproches. On parut d'abord le comprendre ainsi. Les protestants affluèrent à la Rochelle, pour s'y préparer à une lutte suprême. On y compta tout d'abord vingt-deux ministres qui s'y réfugiaient du Poitou seulement, et le double de ce nombre fut bientôt dépassé. D'un autre côté les officiers catholiques qui étaient dans la ville s'empressèrent de la quitter. La cour, cependant, au lieu de chercher de suite à s'emparer de vive force de la Rochelle, qu'on ne pouvait plus surprendre, ne parla que de paix, et réclama la confiance que lui devaient des sujets, persuadée, apparemment, qu'il suffit au tigre de replier ses griffes toutes sanglantes pour rendre à ceux qu'il n'a pas encore déchirés le désir de le caresser.

Cette prétention, toutefois, n'était pas aussi absurde qu'elle nous paraît l'être. On ne saurait dire encore aujourd'hui jusqu'à quel degré le massacre avait été préparé par le Roi et par sa mère ; ils assuraient que ce n'avait été qu'un moyen, terrible, mais nécessaire, de prévenir un complot ourdi contre eux : qu'ils avaient non pas frappé des hérétiques, mais puni des conspirateurs ; que, délivrés des chefs, ils supporteraient sans peine des sectaires dont ils déploraient l'erreur, mais qui ne leur

donnaient pas d'inquiétudes. Si beaucoup feignaient de les croire, beaucoup aussi les croyaient sans doute. Parmi les protestants, quelques-uns ne savaient comment concilier leur foi de religionnaire avec leur fidélité de gentilhomme. Il est impossible d'expliquer autrement la conduite que tu vas voir tenir à un homme aussi ferme et aussi honnête que Lanoue. Quelques protestants abjurèrent, sans doute, par crainte et sous le couteau; d'autres se rendirent sans abjurer à l'armée royale, et plusieurs bien probablement par la conviction que c'était leur devoir. Les ministres du culte réformé n'avaient pas ces scrupules; ils trouvaient dans leur ardeur religieuse et dans les textes de la Bible de quoi les dissiper chez eux et chez ceux dont ils pouvaient se faire écouter. Les Rochelais puisaient dans d'autres considérations des moyens d'échapper à ces perplexités. Si c'était au nom de leur foi qu'ils ouvraient leurs portes à leurs coreligionnaires, c'était au nom de leurs priviléges politiques qu'ils les fermaient, non pas au Roi, mais à ses troupes.

Au message qu'ils envoyèrent le 29 août, à Brouage, Lagarde et Strozzi répondirent, dès le 31, que ce qui s'était passé à Paris n'était qu'une suite des nécessités politiques, que trois courriers du Roi, en le leur assurant, avaient confirmé leurs instructions de vivre en bonne intelligence avec ceux de la Rochelle et de respecter les édits. A l'appui de leur dire, ils offraient aux magistrats rochelais de leur donner pour garnison telles compagnies et formées des hommes de telle religion qu'il leur conviendrait. Les magistrats répondirent aussi prudemment que fièrement que leurs priviléges les exemptaient d'une garnison, quelle qu'elle fût, et qu'ils se garderaient eux-mêmes. En même temps ils chargeaient leurs négociants les plus accrédités de se procurer de tous côtés de la poudre, leur garantissant au nom de la ville un bénéfice de dix pour cent, et ils enrôlaient les citoyens en neuf compagnies, dont six commandées par des pairs, deux

par des bourgeois. Les autres membres du corps de ville et les citoyens les plus influents formaient la compagnie du maire. Les membres de l'échevinage étaient du reste chargés de veiller à l'entrée, aux démarches des étrangers, à l'hospitalité qu'on leur offrait, sans leur laisser encore aucune part aux délibérations ni au pouvoir. Trois mois se passèrent dans cet état d'hostilité sans guerre, employés à des démonstrations sans sincérité, à des négociations sans bonne foi, entremêlés de coups de main impuissants et désavoués.

Le Roi protestait de ses intentions pacifiques et peut-être en effet voulait-il la paix, mais une paix qui le laissât maître ; les Rochelais répondaient en protestant de leur obéissance, mais ils voulaient qu'on leur en laissât le mérite, et pour cela qu'on les laissât libres et prêts à se défendre. La cour crut qu'elle viendrait à bout de son dessein en faisant entrer à la Rochelle son gouverneur Biron avec une escorte qui pût être comme une garnison déguisée. Biron, la nuit de la Saint-Barthélemy, avait donné asile à l'arsenal à quelques réformés et entre autres à deux députés de la Rochelle. C'était là une circonstance dont des lettres royales ne pouvaient parler, mais que des envoyés pouvaient faire valoir. Des lettres du Roi du 30 août furent apportées, par d'Audevars, maître d'hôtel de la reine de Navarre. Elles furent lues, dans une assemblée générale du corps de ville et des habitants. Le Maire, au nom de tous, prodigua les témoignages de respect au Roi et au maréchal de Biron ; mais il ajouta que la confiance rendue difficile par les circonstances devenait impossible par les procédés de Strozzi et du baron de Lagarde, dont les soldats et les matelots ravageaient leur territoire, gênaient leur commerce et cherchaient à leur couper les vivres. Ils expédièrent au Roi deux députés pour lui porter par écrit une réponse dans le même sens.

Quelques jours après, il courait dans la ville des copies d'une lettre de Lagarde à d'Audevars, dans laquelle, récri-

minant contre les Rochelais, il leur reprochait de ne vouloir pas être seulement pairs et citoyens de la Rochelle, de vouloir faire les rois, d'avoir voulu user avec lui de représailles, et il annonçait qu'il avait l'intention et les moyens de les en punir. Vers ce temps en effet il intercepta le navire le *Prince*, corsaire qui revenait à leur port ; ce navire avait été autrefois donné par Jeanne de Navarre au baron de Piles et les Rochelais avaient beaucoup contribué à son armement. Le capitaine qui commandait pour de Piles s'étant laissé prendre sans résistance, les Rochelais confisquèrent les richesses considérables que le baron avait dans leur ville. Du reste, ils faisaient et engageaient les particuliers à faire de toutes parts de grands approvisionnements de vivres ; ils faisaient hâtivement leurs vendanges, comptant peu sur la liberté des campagnes ; ils ordonnaient, comme dans tous les grands dangers, un jeûne solennel pour le 9 et le 11 septembre. Et comme ils ne voyaient rien de plus à craindre que la trahison, ce grand fléau des guerres civiles, ils réglaient que nul ne garderait plus de huit jours de suite le commandement des tours de la Chaîne et de Saint-Nicolas.

Biron cependant ne se rebuta point ; il s'achemina vers la Rochelle, et y fit présenter de nouvelles lettres du Roi, d'autres lettres du roi de Navarre, qui le recommandaient vivement ; il demandait qu'on lui envoyât à Surgères des députés du corps de ville. Ces députés se rendirent à l'entrevue, mais pour lui porter les mêmes motifs de défiance, les mêmes refus. Biron insiste : il proteste que, s'ils ne se trompent pas sur les actions de Lagarde et de Strozzi, Strozzi et Lagarde ne répondent pas aux intentions du Roi ; il leur envoie à l'appui des lettres du Roi, de la Reine-mère, du duc d'Anjou, en date du 19 septembre ; le Roi veut leur assurer la paix, le libre exercice de leur culte, mais à eux seuls et à la condition qu'ils ne feront pas de leur ville le refuge des mécontents, qu'ils en feront sortir les étrangers. Il va en outre à Brouage trouver le

baron de Lagarde. Par suite de cet entretien, Lagarde et Strozzi écrivent aux Rochelais qu'ils feront volontiers retirer leurs troupes, mais lorsque les Rochelais auront donné de leur obéissance des garanties dont ils se font juges. Ils ajoutent de rudes menaces si l'on n'accepte pas de suite ces conditions. Biron y joignait de nouvelles instances d'un ton plus doux. S'inspirant du ton même de leurs correspondants, les Rochelais répondent au Roi, à la Reine-mère, au duc d'Anjou, par des lettres pleines d'un respect que nous trouverions obséquieux, mais très fermes dans leurs réserves ; au maréchal de Biron par des refus fort doux dans les termes, par des refus très secs et l'expression motivée d'une grande méfiance aux deux autres généraux.

En même temps, ce qui était plus significatif, ils organisent en un corps de cavalerie ces étrangers qu'on voulait leur faire renvoyer, dont les chefs sont eux-mêmes deux réfugiés du Poitou, Saint-Etienne et Guimenière. Ceux de ces étrangers qui n'ont pas le moyen de se suffire sont entretenus par la ville et enrégimentés en quatre compagnies de gens de pied. Un réformé, Durand, procureur en la cour de parlement, leur apporte en vain de nouvelles lettres du Roi et de Biron, qu'il a vu en passant. Elles n'empêchent pas le Maire de faire prêter entre ses mains aux réfugiés et aux Rochelais le serment militaire.

Biron cependant se plaint que les députés qu'on lui a envoyés n'eussent pas de pouvoirs suffisants ; il persiste à croire qu'on pourra s'entendre. Il demande qu'on reçoive un des siens, Duvigean. Les Rochelais y consentent, mais craignant les pratiques de cet officier dans la ville, ils envoient au-devant de lui jusqu'à Tasdon, qu'ils ne lui laissent pas dépasser. Cette entrevue (22 octobre) n'eut pas d'autre résultat que les pourparlers précédents ; mais elle amena un incident grave et triste. Duvigean, en retournant vers Biron, s'arrêta chez un de ses amis à Sigogne, village auprès de la Jarrie. La nuit, les portes de la

maison sont brisées, deux des compagnons de Duvigeau sont tués, lui-même est grièvement blessé; ses équipages sont pillés, ses chevaux pris. Les agresseurs étaient des cavaliers de Guimenière, qui étaient postés à Bourgneuf. Guimenière lui-même étant venu à la Rochelle, peu de temps après que la nouvelle de cette attaque y fut parvenue, monté sur un des chevaux volés, fut arrêté; il déclara avoir acheté ce cheval à l'encan, mais, regardé comme complice de ses soldats, il fut emprisonné. Les deux pairs qui avaient été à Tasdon, et Languillier, gentilhomme poitevin, parent de Duvigeau, qui les y avait accompagnés, demandaient qu'on fît sévèrement justice de cette violation du droit des gens, de cet affront fait au Roi, au maréchal de Biron, à la ville qui avait donné son sauf-conduit. Mais Saint-Etienne prit parti pour son lieutenant. Il soutint que c'était là un fait permis par l'état de guerre où l'on était; que le Maire avait eu tort de ne pas informer les troupes qui étaient en campagne du sauf-conduit qu'il avait donné, ou de ne pas faire accompagner Duvigeau par un trompette de la ville: que dans cette ignorance, celles-ci informées de la présence de quinze ou seize hommes, bien montés et bien armés, dans la maison d'un gentilhomme très suspect de mauvaises intentions envers la ville et leur parti, avaient dû, avant tout, prévenir une surprise et s'assurer d'être les plus forts dans le voisinage de leur quartier; que si, dans la première attaque, il y avait eu quelques coups de donnés, on s'était arrêté dès que Duvigeau avait fait connaître son caractère; qu'après tout, quand on a les armes à la main, tout inconnu est un ennemi. Il ajoutait que si son lieutenant était poursuivi pour un pareil fait, il serait obligé, lui et ses cavaliers, de se retirer. Appuyée par les circonstances, cette intervention eut du succès. On relâcha Guimenière sans l'absoudre. On se borna à le désavouer, à faire au maréchal de Biron des excuses sur ce fait, que les mœurs du temps ne rendaient que trop insignifiant.

Ce qui ne les peint pas moins, c'est que l'attention fut détournée d'un incident si grave par cet autre, qu'un loup s'introduisit dans la ville par l'égoût de la grande boucherie. Il fut tué par les chiens et les bouchers. Bien des gens se pressèrent pour voir son cadavre et tirer des présages de cet incident. Tout émeut des imaginations une fois fortement émues.

Cependant l'état de guerre se dessinait de plus en plus. En face des difficultés qui se faisaient déjà sentir, le Maire vit qu'il serait impossible de débattre les affaires dans des assemblées générales ; il crut qu'il fortifierait son autorité en la partageant, et proposa de former sous sa présidence un conseil spécial pour la direction de la guerre, où entreraient à côté des membres choisis dans l'échevinage des délégués des bourgeois et des délégués des étrangers réfugiés dans la ville. Les bourgeois prétendirent d'abord envoyer dans ce conseil un nombre des leurs égal à celui qu'y enverrait le corps de ville. Ils consentirent cependant à n'en élire que quatre membres, à côté de cinq échevins et de trois pairs. Trois représentants des étrangers complétaient ce conseil.

Son premier acte fut de chercher du secours auprès des protestants français réfugiés en Angleterre et de la reine Élisabeth elle-même. Le 25 octobre, trois députés partirent choisis l'un parmi les nobles, un second parmi les ministres qui avaient cherché un asile à la Rochelle, le troisième dans le corps de ville. Ils comptaient surtout sur le crédit qu'ils supposaient à Montgomery, regardé comme le chef des protestants, qui avait laissé la France ; ils comptaient sur la sympathie des protestants anglais et de leur reine qui s'était déclarée la protectrice de leur foi. Ils emportaient des lettres de Languillier à lord Burleigh ; en faisant appel à son zèle pour ses coreligionnaires, Languillier rappelait que lui-même descendait de serviteurs des rois d'Angleterre. Sa lettre eût sans doute été plus efficace s'il eût pu offrir à Élisabeth d'être, comme l'avaient été ses ancêtres,

les Harpedane, sénéchal des rois d'Angleterre à la Rochelle. Mais c'est là ce qu'il n'eût probablement pas voulu, pas pu certainement, car les Rochelais ne le voulaient pas. Ils avaient, eux aussi, donné des lettres à un envoyé spécial, mais des lettres pour engager les biens de la commune, ceux du Maire et des principaux habitants au paiement de trente mille boisseaux de blé, de trente milliers de poudre, et d'autres approvisionnements considérables, s'il pouvait les acheter en Angleterre. En même temps on faisait rentrer en ville toutes les récoltes, toutes les provisions que les habitants avaient à la campagne. Des détachements armés, dont le quartier était à Marans, s'en allaient dans les campagnes voisines des deux côtés de la Sèvre, achetant, et, au dire trop vraisemblable des voisins, prenant souvent sans payer, les blés, les vins, les bestiaux, le linge et d'autres objets qu'ils pouvaient rencontrer. Des gens pires, ces gens qui profitent de tout désordre, se mettaient à leur suite.

On travaillait aux fortifications, sous la direction de l'ingénieur Robert Chinon : le Maire requérait, et au besoin exigeait avec contrainte, au nom d'ordonnances royales dont l'application devenait ici singulière, la coopération des habitants de la banlieue et des paroisses du gouvernement. Voyant l'action de la justice gênée par l'absence de quelques membres du présidial qui s'étaient retirés de la ville et par la rupture des communications avec Paris, le Maire avait fait choisir dans l'échevinage et accepter par l'assemblée générale des habitants des magistrats qui formaient provisoirement des tribunaux de première instance et d'appel. Le 31 octobre on passa la revue des troupes, et le lendemain il fut non plus permis, mais enjoint aux réfugiés de s'enrôler sous un capitaine. On comptait alors sous les armes treize cents soldats, la plupart très aguerris, et deux mille habitants, moins exercés, mais bien armés et résolus. C'est avec ces éléments que le Maire avait à défendre la ville contre l'armée royale et à rester le maître chez lui.

Deux choses étaient surtout nécessaires dans ce but ; une police rigoureuse et de bonnes finances. Le conseil montra qu'il ne se laisserait arrêter par aucune considération de personnes. Le 3 novembre, sur des soupçons, il fit arrêter outre trois bourgeois influents, un pair et un échevin, Jean Nicolas, sieur de Coureille, que tu as déjà vu, par lui et par son père, suspect aux zélés protestants. L'état de siége n'a jamais ni nulle part été favorable à la liberté ni à l'exacte justice. On séquestra ou on confisqua les immeubles, et l'argent, les meubles des catholiques qui avaient quitté la ville. On ordonna, sous peine de mort, à ceux qui en auraient reçu en dépôt, de les déclarer au trésorier de la commune, à ceux qui seraient leurs débiteurs de s'acquitter de leurs dettes entre les mains du même trésorier, et, de peur que cela ne suffit pas, on arrêta que, si quelqu'un méprisait ces ordres et ces menaces, celui qui le dénoncerait aurait le quart des biens qu'il ferait ainsi connaître. La nécessité de la défense ne justifie certes pas, mon enfant, mais n'explique que trop ces excès qu'on rencontre dans tous les temps, dans tous les pays, dans tous les partis.

Les Rochelais étaient encore maîtres de leurs environs jusqu'à la Sèvre, mais ils ne l'étaient pas de l'île de Ré, et cette île les inquiétait. Ils résolurent d'inviter les habitants à se délivrer des troupes royales et à se joindre à eux, et pour cela d'y envoyer des troupes. Le 8 novembre au soir, elles partirent sur plusieurs barques. Elles rencontrèrent près des vases du port deux galères du Roi, sur lesquelles étaient des ingénieurs occupés à lever le plan de la ville, une collision s'ensuivit. Les galères se trouvant les plus faibles s'enfuyaient, mais les Rochelais ayant promis à grands cris la liberté aux forçats, ceux-ci cessèrent de ramer: l'un des ingénieurs fut tué ; l'une des galères fut prise, avec son capitaine, Paul-Émile de Fiesque ; l'autre s'échappa. L'expédition sur l'île de Ré fut manquée. A proprement parler pourtant, on n'était pas en guerre. Lagarde fort irrité envoie un trompette pour se plaindre qu'on ait attaqué ses

galères, tandis qu'elles expédiaient par un canot des lettres de lui au Maire, ce qui était fort possible, sans légitimer la levée du plan ; il redemande les prisonniers ; il demandait en outre une entrevue, offrant des otages pour caution de la sûreté des députés de la ville. Le Maire rejeta l'entrevue, et fit répondre par le trompette même qu'on avait promis et donné la liberté aux forçats, qui pourraient, s'il leur plaisait, rejoindre les galères du Roi ; que pour le capitaine de la galère, on le gardait pour guérir ses blessures ; qu'en attendant on laissait libres ses serviteurs.

Il fallut donc faire remettre aux Rochelais la pièce qu'on voulait leur communiquer dans l'entrevue refusée. C'était une lettre du Roi au maréchal de Biron, en date du 6 novembre, par laquelle il s'indignait de la méfiance des Rochelais, et lui ordonnait, s'ils persistaient à ne pas le recevoir, d'entrer de force dans leur ville. Pour réponse, les Rochelais firent démolir toutes les maisons assez voisines de leurs remparts pour être favorables à l'assiégeant.

Cependant le Roi fit encore une tentative pacifique. Celui qu'il y employait cette fois, c'était un protestant zélé, le plus honnête homme de son royaume, l'homme du monde qui avait le plus de droit à la confiance des Rochelais : c'était Lanoue, qu'accompagnait, il est vrai, l'abbé Gadagne, Florentin. Lanoue, qui était en Flandre le jour de la saint Barthélemy, avait été forcé de se rendre lors de la capitulation de Mons, à la fin de septembre : envoyé en France, il y avait été assez bien accueilli par le Roi, qui maintenant le chargeait d'engager les Rochelais à la paix. Lanoue y inclinait, et par amour pour la France, et par amour pour son parti, qu'il voyait bien être le plus faible. Il ne pouvait guère d'ailleurs refuser la mission qu'il accepta. Il demanda une entrevue. Personne à la Rochelle ne pensa qu'on pût se fier à celui au nom duquel Lanoue portait la parole, mais personne non plus ne crut que Lanoue pût être l'instrument volontaire d'une trahison, ni

qu'on pût refuser de l'entendre. Quatre députés allèrent le recevoir à Tasdon : La Roche-Esnard, Maizeau , Denort et Salbert.

L'imagination émue de quelques historiens a donné à cette entrevue un caractère singulièrement dramatique. Les Rochelais , selon eux , refusèrent d'abord de reconnaître Lanoue , et comme il leur rappelait les combats qu'il avait livrés pour eux, qu'il leur montrait le fer qui tenait la place du bras qu'il avait perdu pour eux : Oui, dirent-ils, nous reconnaissons bien le bras, les traits, la voix du Lanoue que nous avons connu ; mais nous ne reconnaissons pas ses conseils , nous ne le reconnaissons pas dans le camp des assassins. Cette scène est grande, mon Julien, et empreinte de la vérité d'interprétation que demande le drame. Mais le récit des chroniqueurs rochelais est plus simple et bien probablement plus vrai.

Lanoue , remplissant sa mission , mit sous les yeux des quatre députés les forces qui les menaçaient , le peu de secours qu'ils avaient à attendre du dehors , la probabilité qu'il y avait qu'ils succomberaient, et la position déplorable où ils se trouveraient alors. Il leur demanda s'il ne valait pas mieux prévenir ces dures extrémités en acceptant les propositions du Roi , qui offrait à ceux qui voudraient se retirer en Angleterre ou en Allemagne, des saufs-conduits avec la promesse qu'en cas de retour leurs charges et honneurs leur seraient réservés pendant deux ans ; à ceux qui aimeraient mieux rester , une amnistie complète pour le passé , la liberté de leur culte célébré dans deux temples de la ville , par trois ministres , mais sous ces conditions que ce nombre ne serait pas dépassé , qu'une église et la liberté du culte seraient garanties aux catholiques, que l'on ferait sortir de la ville tous ceux qui s'y seraient établis depuis 1567 ; le respect et la confirmation de leurs priviléges , pourvu qu'ils reçussent dans la ville Biron avec sa compagnie et une garde suffisante pour les tours du Garrot et de la Chaîne. Les Rochelais répondaient que c'était là

une complète violation de ces priviléges qui les dispensaient en temps de paix de tout gouverneur et de toute garnison : et ils mettaient leurs titres sous les yeux de Lanoue. Car c'était là le point où ce gentilhomme et ces bourgeois s'entendaient le moins. Ils lui demandaient en outre s'ils pouvaient se fier aux paroles du Roi, et ils ajoutaient par une allusion qui revient sans cesse dans les discours et les écrits de ce temps qu'ils aimaient mieux avoir affaire à ce roi et aux siens sous leur cuirasse qu'en habits de noces. Il est visible qu'en effet la difficulté était bien moins dans les conditions que dans les garanties de la paix.

Quand des deux côtés on eut rempli sa mission officielle, les Rochelais demandèrent à Lanoue, au nom de leur vieille amitié , ce qu'il pensait qu'ils dussent faire , et force lui fut bien de leur dire qu'il les engageait à faire la paix , mais à ne la faire qu'à bon escient , en stipulant soigneusement pour tous et avec toutes sortes de précautions. Alors deux ministres, que leurs confrères avaient obtenu de faire partir avec la députation, intervinrent avec Denort pour faire appel aux sentiments religieux de Lanoue et pour l'engager à venir avec eux défendre la Rochelle. Il leur répondit qu'il devait d'abord rendre compte de la mission qu'il avait reçue, qu'il consulterait ensuite sa conscience et tous ceux qui pourraient la guider, pour savoir s'il ne pouvait pas tirer l'épée dans cette guerre purement défensive. En effet, après avoir été à Saint-Jean-d'Angély porter les réponses qu'il avait reçues à l'abbé Gadagne, son collègue , peut-être son surveillant, et au maréchal de Biron , il revint à la Rochelle , le 23 décembre. Deux jours auparavant, le baron de Lagarde avait écrit aux Rochelais des lettres où il les louait des soins qu'ils avaient donnés à Fiesque et aux blessés pris sur sa galère et où il les engageait à la paix d'un ton bien plus doux que d'ordinaire. Les Rochelais lui avaient répondu assez durement que ses paroles pacifiques étaient trop démenties par ses actes pour qu'on pût s'y fier. C'est

dans le moment où des hostilités sourdes allaient décidément se changer en guerre ouverte, que Lanoue rentrait dans la Rochelle, et il y rentrait avec deux desseins presque contradictoires, tout faire pour engager les Rochelais à la paix, tout faire pour les mettre dans un état tel qu'on ne pût pas la leur imposer.

Biron, voyant qu'il avait assez et trop temporisé, se mit d'abord à resserrer la Rochelle. Il enleva Marans que Normand ne put défendre ; il poursuivit ce capitaine qu'il canonna dans la maison de la Grémenaudière ; mais Normand mit le feu à des fourrages et protégé par cette fumée et par la nuit put se retirer dans la Rochelle. On s'y préparait à une vigoureuse résistance. On venait de confier l'organisation des réfugiés à Lanoue, le seul homme peut-être qui pût inspirer une égale confiance à ces gentilshommes et aux bourgeois de la ville. Il fit entrer vingt hommes de plus dans les compagnies formées ; il en forma deux autres, de cent vingt hommes chacune, qui furent commandées par Lamusse et par Virolet. Comme Biron et ses lieutenants prenaient leurs quartiers, lui à Saint-Xandre, eux aussi ou plus près des remparts, on acheva de démolir toutes les maisons des faubourgs qui pouvaient fournir des abris, des postes avancés.

L'armée royale n'était pourtant pas encore complétement prête, ni, ce semble, la cour complétement décidée au siége. Il est impossible de douter qu'elle désirât sincérement alors, au moins pour un temps, la paix et une soumission volontaire de la Rochelle. Le 9 décembre, Biron faisait encore présenter aux Rochelais des lettres du Roi où les menaces, il est vrai, tenaient au moins autant de place que les promesses. Ils répondirent comme d'ordinaire en protestant d'une obéissance dont ils donneraient des preuves aussitôt qu'on leur aurait donné liberté en leurs consciences, sûreté pour les églises et garanties pour leurs priviléges. D'autres lettres du Roi s'adressaient en particulier à la Rochesnard et à Languillier, et ten-

taient, par un appel à leur loyauté de gentilshommes et par des menaces de confiscation, de les détacher du parti de la résistance. Languillier lui répondit en opposant à ses devoirs envers le roi ses devoirs envers Dieu. Quant à la confiscation, il n'en parlait pas, mais il savait bien que c'était du succès des combats que ce point dépendait.

Les auteurs protestants ont conservé avec admiration cette lettre de Languillier. Les sentiments religieux qu'elle exprime étaient beaucoup moins communs, la séparation entre les deux partis beaucoup moins tranchée que nous ne sommes disposés à le croire. Ces jours là mêmes, deux officiers protestants, Guimenière et Saint-Étienne, trouvant qu'on leur gardait trop longtemps rancune de leur violation du droit des gens à Sigogne, passèrent de la ville dans le camp du Roi. Dans ce mois même, un autre capitaine, Virolet, qui avait été fait prisonnier par Biron, parce qu'il n'avait pas voulu perdre ses chevaux, pendant que Normand s'échappait en abandonnant les siens, écrivit ironiquement, naïvement peut-être, au Maire, qu'il savait qu'on lui gardait sa compagnie et qu'on s'occupait de le racheter, qu'il l'en remerciait, mais qu'on était un peu lent à trouver sa rançon, que Strozzi avait été plus prompt, qu'il l'avait payée et qu'ainsi il entrait à son service. On crut qu'il donnait volontiers à son nouveau maître tous les renseignements qu'il possédait sur la Rochelle et même qu'il la calomniait.

Aussi la crainte de la trahison était-elle une préoccupation constante dans les deux partis. C'est par elle sans doute que le Maire et son conseil excusèrent à leurs propres yeux une mesure singulièrement tyrannique. Ils chassèrent de la ville les papistes trop pauvres pour se suffire à eux-mêmes, les femmes et les enfants de ceux qui avaient abandonné le protestantisme, les papistes étrangers. Ils confisquèrent les biens de ces deux dernières séries, pour être employés à la défense. Quelques jours auparavant, un des officiers réfugiés, dont on avait surpris des lettres à

l'ennemi, avait été roué et sa tête avait été exposée au-dessus de la porte de Cougnes. Il ne faut pas, mon cher enfant, que l'admiration due à l'héroïsme cache ces tristes spectacles. Le conseil extraordinaire en même temps préparait la défense avec la plus grande énergie. Accablé d'affaires, il se partagea en trois commissions, chargées spécialement de la police, des finances et de la guerre, les deux premières formées uniquement de Rochelais, la troisième de quatre gentilshommes réfugiés, sous la présidence et sous la direction du maire.

On envoya une nouvelle députation presser les secours qu'on espérait recevoir d'Angleterre ; on chargea, en attendant, des corsaires d'approvisionner la ville, en pillant sur mer tout ce qu'on pourrait regarder comme ennemi, et on élargissait volontiers cette désignation, et en bravant à la sortie et à l'entrée les galères de Lagarde. Jean Boisseau fut nommé amiral de cette flotte, plus brave que disciplinée. On organisa un hôpital supplémentaire pour les blessés dans l'église Sainte-Marguerite. Pour attirer sur ses armes la faveur de Dieu, on célébra un jeûne solennel le 16 et le 18 décembre.

C'est au 10 de ce mois que les auteurs placent l'ouverture du siége. C'est le 13 qu'eut lieu la première escarmouche à portée des remparts. Ce jour là, Biron, qui par lui et par les siens, connaissait la Rochelle aussi bien que les assiégés, sachant de quelle utilité leur sont les sources d'eau de Lafont, tenta d'en couper les canaux. Les Rochelais interrompirent ses travaux. Il perdit plusieurs hommes en soutenant ses travailleurs ; ceux de la ville en perdirent un moindre nombre, parmi lesquels un lieutenant de Normand, détenu depuis plusieurs jours sous l'accusation de meurtre, relâché le matin même sans jugement. On craignit que Biron n'eût pas seulement coupé, mais empoisonné ces fontaines. Mais au bout de peu de temps, on vit que ses efforts n'avaient pas dérangé le cours de l'eau, dont la marche a conservé jusqu'à nos jours quelque chose

d'inexpliqué, et qu'elle n'était pas moins salubre qu'auparavant. Du reste, on avait constaté que beaucoup de puits en ville fournissaient de l'eau douce. Le 16, c'était sur mer, ou plutôt sur les vases, que Boisseau, sur un navire qui ne marchait plus, résistait avec succès à une attaque de galères et de pataches qui tiraient moins d'eau. Le 25, au contraire, les Rochelais, occupés dans les moulins les plus voisins de la ville, s'y laissent surprendre, y perdent tout sangfroid, ne savent pas même se défendre, et paient cette faute par la perte de leur blé, de leur liberté ou de leur vie. On se crut par là réduit à se servir de moulins à bras, et, par suite, on chassa de la ville tous les pauvres qui, en ne communiant pas, s'étaient rendus suspects au moins de froideur. Alors le fanatisme était partout; je n'ose pas ajouter la religion n'était nulle part, quoique j'aie bien peur que ce ne soit vrai.

Quel que fût le succès de ces rencontres, de ces sorties, de ces escarmouches continuelles, elles avaient l'incontestable avantage d'aguerrir les bourgeois, de les préparer à de plus rudes attaques, et ces leçons profitaient vite à des gens moralement bien résolus, commandés par un chef aussi habile que Lanoue, le plus pacifique des conseillers, le plus brave des soldats et qui n'était plus que soldat dès qu'il entendait un coup de feu. Elles avaient fait sentir aussi l'inconvénient de ne pas distinguer à quelques pas l'ami de l'ennemi, entre gens de même langue, de même pays, qui ne connaissaient pas nos uniformes militaires, et l'ordre fut donné de se revêtir de casaques distinctives, noires pour les cavaliers, jaunes pour les fantassins.

Cependant, Biron, espérant apparemment que ces préludes auraient épouvanté messieurs de la Rochelle, comme on disait dans son camp, leur fit de nouveau demander s'ils voulaient lui rendre l'obéissance qu'ils lui devaient. Ils lui firent répondre qu'ils n'espéraient plus de sûreté ni de salut que de leurs armes. A l'appui de cette réponse, ils décrétèrent une nouvelle levée de quinze mille livres

sur les habitants ; ils signifièrent avec fermeté aux réfugiés qui prétendaient tous être logés, nourris, payés comme des auxiliaires, qu'on n'accorderait ces avantages en totalité qu'à ceux qui les auraient mérités par des services signalés, en partie qu'à ceux des autres pour lesquels ils seraient reconnus nécessaires; mais qu'en général ils devaient savoir qu'ils combattaient pour eux-mêmes et songer à se pourvoir. C'est encore une chose à remarquer dans cette guerre, qui semble avoir dû être toute de dévoûment, que ces gentilshommes, comme de vrais soudards de louage, étaient d'ordinaire aussi avares de leur argent que prodigues de leur sang.

Le 4 janvier 1573 seulement, Biron reçut son artillerie de siége, soixante pièces, parmi lesquelles on en citait une nommée la Frezaie, pour la terreur qu'inspirait son sifflement, et un canon double, appelé Mitaine, qui faisait dire qu'on ne prendrait pas la Rochelle sans mitaine. Il y a longtemps qu'en guerre comme en paix les jeux de mots ont droit de bourgeoisie en France. Pendant qu'à la Rochelle on s'apprêtait à répondre vigoureusement à la Frezaie et à Mitaine, on n'avait garde de méconnaître l'autorité du Roi ; on accueillait avec un profond respect un arrêt de son conseil privé, du 30 décembre 1572, qui maintenait contre les prétentions de l'échevinage a juridiction du juge ordinaire et prévôt dans les causes civiles. On cherchait aussi à s'attirer par des actes religieux la faveur du roi des rois. Le 4 décembre, la Cène fut célébrée dans les trois temples, et il y eut une telle affluence de communiants qu'il fallut la prolonger pendant trois jours. Pendant cette cérémonie, un petit navire, chargé de harengs saurs, dont on estimait la cargaison plus de trois mille livres, entra dans le port malgré la poursuite des galères royales, et on releva soigneusement cette coïncidence.

Biron, alléguant toujours le grand intérêt qu'il portait aux Rochelais, les suppliait encore de ne pas le contraindre à user contre eux de toute sa force, et d'écouter au moins

les propositions que l'abbé Gadagne était chargé par le Roi de leur faire. Eux ne voulaient plus d'entrevue ; ils refusaient de donner des ôtages , ils refusaient de recevoir l'abbé , ajoutant que le choix même d'un négociateur tout dévoué au pape , ne leur permettait pas d'attendre de lui rien de favorable à la religion. Gadagne insistait auprès d'eux , auprès de Lanoue. Biron leur remontrait que des rois mêmes ne refusent pas d'entendre les ambassadeurs d'un roi. Ce fut en vain ; il fallut qu'il se résignât à traiter par écrit , à leur envoyer des lettres du Roi qui ne faisaient guère qu'accréditer Gadagne auprès d'eux et qu ils renvoyèrent avec raison comme insignifiantes. Bientôt ils donnèrent à leur refus un terrible commentaire. On jeta par dessus les remparts de la Porte-Neuve les cadavres de sept soldats que le peuple en fureur venait de massacrer. C'étaient des soldats récemment entrés dans la ville sous prétexte de la servir , mais envoyés par Gadagne pour la trahir. On venait d'être informé du complot par un gentilhomme saintongeois , La Thibaudière , qu'on avait inutilement essayé d'y entraîner. Plusieurs des complices s'étaient échappés en franchissant les remparts. Trois seulement avaient été arrêtés dans leur fuite et préservés de la fureur populaire. Ils furent interrogés et avouèrent tout ; mais ils avouèrent à la question , en sorte qu'il est impossible de savoir si le peuple obéit à un aveugle soupçon ou si l'excès de sa colère eut au moins de justes motifs.

Ces actes déplorables n'étaient pas du moins ceux d'une lâche populace. Ces hommes étaient aussi prompts à braver la mort qu'à la donner. Le conseil, les croyant suffisamment aguerris et sachant combien il importait de ne pas perdre sans nécessité des soldats qu'on ne pouvait pas renouveler, voulait au moins éloigner les sorties. Le 13 janvier , il les interdit pour quatre jours. Il ne fut pas écouté. Des soldats, trouvant les portes fermées, descendirent par des échelles qu'on avait mises le long des remparts, parce qu'il y avait des travailleurs occupés dans

les fossés. Ils furent suivis et leur ardeur amena une action si chaude, que Lanoue se vit obligé d'aller soutenir ceux qui avaient enfreint ses ordres. Biron comparait cette escarmouche à celle de Jaseneuil, célèbre dans ces malheureuses guerres. Un trait d'audace encore plus stérile, mais plus bizarre, attira l'attention des deux armées. Le moulin de la Brande était presque le seul qui fût resté debout près de la ville, et on en avait concédé les droits au capitaine Normand, à la charge de le défendre. Strozzi le fit attaquer le 23 janvier au soir ; on lui répondit par une succession de coups d'arquebuse ; on entendait la voix du chef encourageant ses soldats, et du haut du rempart celle de Normand les excitant à la défense et annonçant qu'il allait les secourir. Il fallut faire approcher deux coulevrines, et ce n'est que le matin et après le seizième coup que le chef capitula et dut sortir avec les honneurs de la guerre. On s'aperçut alors qu'on avait eu affaire à un seul homme. Strozzi, furieux de cette ruse, oublia sa parole, et voulait faire pendre ce drôle. Biron intervint et se contenta de l'envoyer aux galères. Il s'échappa ou on le laissa échapper et il revint dans la ville. On n'a pas conservé le nom de ce brave ; il était de l'île de Ré et chaudronnier de son métier.

Les rencontres se répétaient tous les jours, avec des succès différents. Volontiers chaque narrateur mentionne les avantages et tait les revers de son parti dans ces engagements, sans autres résultats que le sang versé, la dévastation et l'incendie. Les chefs des deux côtés voyaient bien que tout cela ne terminerait rien, mais Biron n'était pas maître de pousser comme il l'aurait voulu un siége dont le duc d'Anjou allait venir prendre la direction ; Lanoue et le Maire ne sentaient que trop qu'ils ne pouvaient enchaîner, sans courir risque de l'éteindre, l'ardeur de leurs troupes. L'un et l'autre montraient sans cesse au conseil le danger toujours croissant, Lanoue dans son impuissant désir de la paix, le Maire pour faire sentir la nécessité de nouveaux

efforts. On décréta une nouvelle levée de cinquante mille livres, mais on exempta de cette contribution les réfugiés entrés en ville seulement pour la guerre. Il fallait maintenant ménager ces défenseurs dont on avait besoin.

On forma deux compagnies de pionniers, de cent vingt-cinq hommes chacune, toutes composées d'ouvriers et à la solde de la ville, mais le Maire pliait sous tant de travaux. Le conseil extraordinaire décréta qu'on élirait un chef spécial, qui, sous son autorité, aurait pourtant la direction générale de la guerre. Un danger commun peut bien rapprocher un instant des factions opposées, mais il ne les réconcilie pas. Le péril suprême qui pressait la Rochelle n'y empêcha pas les dissensions. L'élection proposée n'était pour les uns qu'une occasion d'augmenter le pouvoir de Lanoue; quelques-uns prétendaient même qu'il était indigne de lui et de ses antécédents de n'avoir qu'une autorité subordonnée, et voulaient qu'on en fît un véritable gouverneur. D'autres ne lui pardonnaient pas ses exhortations continuelles à la paix; ils lui reprochaient de la tiédeur pour la ville et pour la religion; n'osant le taxer de perfidie, ils l'accusaient de faiblesse partout ailleurs qu'au combat. Ceux-là lui opposaient Montgomery, qu'on attendait de jour en jour d'Angleterre et qu'on lui croyait antipathique. Soldats et bourgeois se divisaient sur cette question: Lanoue l'emporta, sans qu'on en puisse rien conclure sur la force relative de l'opinion ardente et de l'opinion modérée: car il était peu sensé de nommer pour soulager le Maire dans sa tâche un général absent.

Les approvisionnements diminuaient. On mit hors de la ville les bouches inutiles, ceux qui, ne combattant pas, n'avaient pas de quoi se nourrir. On autorisa à en sortir, après toutefois qu'ils auraient payé la taxe qui leur était imposée, tous ceux que la guerre effraierait. On envoya en Angleterre une troisième députation pour presser ce secours tant promis. On était informé cependant que la reine Elisabeth paraissait alors loin de vouloir rompre avec

Charles IX, qu'elle désavouait toute entreprise formée contre lui, qu'elle était particulièrement irritée de ce que lord Winchester, qu'elle envoyait en France, eût été attaqué sur mer, et pillé par des navires anglais, français, vallons, que n'avouait aucune nation, mais qui se disaient du parti protestant. On croyait plus à la politique tortueuse qu'à la parole des têtes couronnées, et l'on espérait que, sans agir directement, elle faciliterait du moins en secret les efforts de ses coreligionnaires pour résister à leur roi. Lanoue eût volontiers accepté cette mission, qui l'eût tiré d'une position dont les difficultés le lassaient quelquefois; mais ses adversaires eux-mêmes sentaient combien il était nécessaire. On lui préféra Languillier et le bourgeois Mairaut. Ils échappèrent sans combat aux galères royales. C'était encore un affaiblissement pour la ville.

On combattait cependant tous les jours, et de plus en plus près des murs. Le mois de février vit de sanglantes escarmouches à Tasdon, à Rompsay, à Coureille, à la corderie où est aujourd'hui le mail, et le lendemain plus près encore de la porte des Deux-Moulins. Les assiégeants voulaient rendre plus difficile l'entrée ou la sortie du port: le chenal était alors en partie comblé par les vases, et un historien assure qu'on vit des soldats du camp traverser à pied ou à cheval d'une pointe à l'autre; on amena de Brouage la grande caraque vénitienne, enlevée autrefois aux protestants, avec le dessein de la fixer pour obstruer tout-à-fait le passage. Elle était en outre comme un fort avancé d'où l'on inquiétait la ville. Elle causait plus d'effroi aux habitants qu'aux chefs; aussi vers la fin du mois, des femmes, des enfants se joignirent à quelques soldats dans une tentative de nuit pour mettre le feu à ce ponton mal défendu. Ils s'avancèrent par les vases; mais la vieille carcasse humide, limoneuse, résista aux efforts faits pour la brûler, assez de temps pour que la marée en remontant forçât les incendiaires de fuir après avoir perdu quinze des leurs.

Tous ces combats ne pouvaient servir de rien ; mais les dépenses s'accumulaient. Il fallut frapper d'un impôt les réfugiés qu'on en avait jusqu'alors dispensés ; d'un autre, sous forme d'emprunt, les habitants aisés. Il fut décrété le 4 février. Le même jour on fit un réglement sur les soins à donner aux blessés, sur la nourriture, fort abondante, qui leur serait due ; et aussi, ce qui est une assez triste note, pour prévenir leurs plaintes non fondées d'avoir été volés. On fixa un prix maximum à la vente du blé, trente sous le boisseau, mesure de rive, on rechercha tous ceux qui, pouvant porter les armes, n'étaient pas enrolés et on trouva un certain nombre d'hommes aguerris, la plupart ayant commandé, qui n'avaient pas trouvé leur place dans les compagnies. On en forma une nouvelle, la XIXe, dite de volontaires. Elle comptait vingt mousquetaires, trente-cinq piquiers pourvus de bonnes cuirasses et trente arquebusiers.

C'est qu'on s'attendait à un redoublement d'efforts de la part des assiégeants. Le duc d'Anjou s'approchait ; il avait été reçu à Saint-Maixent comme en triomphe, triomphe prématuré. De là il adresse, le 2 février, des lettres à Lanoue, pour assurer les Rochelais de toute sa protection, s'ils voulaient se soumettre et le recevoir dans la ville. Une correspondance du Roi avec son frère, récemment publiée, montre qu'en effet Charles IX désirait vivement une soumission amiable. Ne recevant pas de réponse, le Duc écrivit de nouveau, de Mauzé, à la noblesse réfugiée à la Rochelle, au Maire et aux échevins. Le Maire répondit, sur un ton très respectueux, que le mal que leur faisaient depuis dix mois les troupes royales dont ils étaient environnés, celui qu'ils apprenaient qu'avaient souffert leurs coreligionnaires sur plusieurs points de la France, ne leur permettaient pas de porter la soumission jusqu'à se laisser ôter leurs moyens de défense. Il protestait du reste de son amour pour la paix, de sa reconnaissance pour le prince.

Le 12 février, le duc d'Anjou arriva devant la Rochelle, accompagné d'un brillant état-major ; il longea les remparts en s'en approchant de très près, il fit tirer contre la ville une salve de vingt-neuf coups de canon ; puis il alla se loger à Nieul, où il garda son quartier jusqu'à la fin du siége. Dès le lendemain, pour profiter du trouble que cet événement n'avait pu manquer de mettre dans l'armée, et peut-être pour donner idée au prince de ses adversaires, Lanoue fit une sortie. A l'aide d'une brume épaisse il vint enlever des chevaux et cinq prisonniers. Il rencontra le duc d'Anjou avec son escorte, et il eût pu l'enlever. Il craignit, dit-on, que la brume ne favorisât une embuscade : peut-être aussi pensa-t-il que le moins embarrassé de cette capture ce serait le captif. Le surlendemain, le 14, nouvelle sortie. On y prit un gentilhomme de la maison du duc de Longueville, qui paya sa rançon, mais ne voulut pas sortir de la ville et resta pour partager la fortune des assiégés. Le 15, un capitaine de navire, Mirant, profitait du vent pour introduire en ville, sous le feu de la caraque, deux pataches chargées de vivres. Le 16, le duc d'Anjou était à dîner auprès du fort qu'on élevait à Coureille, qu'il visitait, lorsque Lanoue fit par la porte Saint-Nicolas une sortie sans résultat, mais pendant laquelle les royalistes enlevaient à Lafont quelques chevaux et quelques hommes. Ces rencontres si rapprochées étaient, pour les deux partis, une manière de fêter l'arrivée du prince.

Le duc d'Anjou n'ignorait pas qu'il fallait autre chose que ces jeux sanglants pour lui donner la Rochelle. Il jouissait alors d'une réputation que son règne a bien ternie. Il arrivait avec une brillante escorte de princes et de généraux, qui étaient ou qui allaient devenir très et trop célèbres ; son frère, le duc d'Alençon, Henri de Navarre, Condé, les princes de la maison de Lorraine, Gonzague de Nevers, Retz, Monluc, magnifique cortège, qui lui apportait plus d'embarras que d'appui ; les uns plus habiles que subordonnés, d'autres plus favorables qu'hostiles à la Ro-

chelle ; tous braves , jaloux de gloire, mais peu disposés à se faire valoir les uns les autres ou à faire briller leur chef. Il trouvait une armée où Biron n'avait pas pu maintenir la discipline , et où le désordre avait amené sinon la famine, au moins la rareté de vivres , tout en affamant le pays à l'entour, jusqu'au nord de la Sèvre. Le boisseau de froment valait alors deux livres quatorze sous à Fontenay, il coûtait trois livres dix sous dans l'intérieur de la Rochelle.

Dès le 15 février , le duc d'Anjou rendit , pour la police de son armée, une ordonnance très sévère et où la menace de mort est singulièrement prodiguée. La rigueur du remède fait juger de la gravité du mal. La protection qu'elle assurait aux vivandiers les ramena au camp et produisit l'abondance , sinon le bon marché des vivres. Les pratiques religieuses y sont rigoureusement prescrites. Elles ne l'étaient pas moins dans l'autre parti. Nous avons ses formules de prières pour toutes les circonstances de la vie du soldat , même pour l'heure de la défaite , et l'on ne peut nier que ces prières spéciales, bien qu'elles respirent plus l'enthousiasme que la tolérance , n'aient parfois un grand caractère. On aspirait à maintenir dans la ville une grande sévérité de mœurs , et trois femmes , coupables de débauche, furent fouettées publiquement.

Le duc songea ensuite à resserrer de plus en plus la ville. On commença à construire le fort de la Brande ou de Saint-Martin , à quatre cents pas du boulevard de l'Evangile. On résolut de couler des navires à l'entrée du port pour la rétrécir et venir en aide à l'obstacle impuissant de la caraque. C'est le premier essai de la digue. Et pourtant on en revint encore à ces inutiles tentatives de paix , à ces éternelles conférences dont Gadagne était le principal agent. Il demanda encore d'entrer dans la ville , on le lui refusa encore ; on eut encore recours à des négociations par écrit , à des entrevues hors de la ville entre des commissaires sans pouvoir, qui n'étaient chargés que d'entendre et de rapporter ce qu'on leur proposait.

Trois généraux de l'armée royale, Biron, Strozzi, Villequier, servaient comme d'escorte à Gadagne qu'écoutaient, sans lui répondre, les principaux de la Rochelle, Lanoue, Jean Pierres, Desmortiers, Morisson. Moins patient, ou dissimulant moins que ses chefs, le peuple murmurait de tous ces pourparlers, qui ne lui paraissaient propres qu'à semer la trahison, qui l'étaient du moins à énerver toute résolution. Soit qu'en effet Gadagne, n'espérant rien de ces démarches, n'en fît qu'un moyen d'intrigues, soit que la méfiance éveillée fût plus habile à saisir, peut-être plus prompte à supposer des complots, il y en eut encore un de découvert à cette occasion. Un gentilhomme angevin, Desbruères, fut arrêté sous l'accusation d'avoir tenté de séduire deux chefs de compagnie. Il fut mis en prison et y resta jusqu'à la paix, à cause, dit-on, de la promesse de vie-sauve qu'avaient exigée les révélateurs de ses tentatives, Lamusse et Larivière.

Les promesses de Gadagne étaient toujours les mêmes, la paix, la sécurité, la liberté de conscience, à condition que les Rochelais traitassent pour eux seuls, c'est-à-dire laissassent séparer leur cause de la cause générale des réformés, et reçussent le gouverneur militaire que leur avait nommé le Roi. La lassitude d'un siége déjà long, la probabilité que les assiégés succomberaient, donnaient à ces propositions une force croissante. Toujours disposé à la paix, voyant mieux que tout autre, au moins au point de vue militaire, la puissance de l'attaque, la faiblesse relative des moyens de défense, Lanoue appuyait fortement sur ces motifs. Beaucoup commençaient à se ranger à son opinion : mais le peuple tout entier étant convoqué pour en délibérer, le 26 février, les ministres firent valoir fortement ce qu'on devait à l'union avec les autres réformés et surtout le peu de confiance qu'on pouvait avoir envers ceux avec qui l'on traitait. Ils l'emportèrent. Dans leur réponse, véritable manifeste, où ils rappelaient tous les piéges qu'on leur avait tendus, tout le mal qu'on leur avait

fait, les bourgeois de la Rochelle refusèrent décidément de se soumettre. Le duc n'avait plus à choisir qu'entre vaincre et se retirer.

Tous le virent, et nul avec autant de peine que Lanoue. Sa vraie mission, celle d'engager les Rochelais à la paix, était finie. Il eût dès lors dû se retirer. Il ne le fit pas. On prétend que, pliant sous la fatigue et le dégoût, il dit qu'il voudrait mourir ; il agit du moins comme s'il l'eût voulu. Le lendemain de cette décision, il conduisit dans une sortie quelques cavaliers, attaqua un groupe d'ennemis en nombre double du sien, et les mit en fuite. Mais il y serait resté sans le dévouement d'un habitant de la Rochelle, Marsault, qui lui sauva la vie aux dépens de la sienne. Le lendemain, il fit une nouvelle sortie à Lafont, et l'affaire, qui dura de midi à six heures, fut plus chaude que jamais. La force de sa cuirasse le préserva encore. Voyant le combat si animé, les femmes vinrent au secours de leurs défenseurs ; elles leur apportèrent des rafraichissements, et enlevèrent les blessés au milieu du feu. L'une d'entre elles osa même prendre et emporter les dépouilles et les armes d'un ennemi mort. Comment abandonner de pareils soldats ?

Lanoue qui menait les Rochelais à ces rudes escarmouches n'était pas rebelle au Roi. Pour ne pas le devenir dans sa propre pensée, pour ne pas se tourner contre ses compagnons d'armes, il tâchait de se persuader que tout espoir de paix n'était pas perdu. Ceux qui l'entouraient voulaient lui ôter cette illusion et l'engageaient à passer dans le camp du duc. Le Maire étant venu le voir avec David et Bouchet, sieur des Mortiers, il y eut entre celui-ci et la Sausaie, devant Lanoue incertain et désolé, une altercation de paroles où ils se reprochaient mutuellement de sacrifier le peuple à leurs passions.

Le 28 février, le duc d'Anjou fit jouer avec vigueur sa batterie de dix pièces de canon contre la ville ; il endommagea gravement le clocher de Cougnes. Après quelques

heures, il fit adresser à Lanoue et à la ville une sommation de se rendre. On y répondit par une double sortie. Ces dangers étaient le seul repos de Lanoue. Celle qu'il commandait fut malheureuse ; il fut repoussé avec perte par les ducs de Guise et de Mayenne. Normand au contraire, sorti par la porte Neuve, fit à l'ennemi bien plus de mal qu'il n'en reçut. En rentrant, Lanoue obtint qu'on reprît les délibérations sur la paix, et les conférences. Strozzi étant venu se mettre en ôtage, trois membres du conseil accompagnèrent Lanoue chez le duc d'Anjou. Celui-ci reproduisit ses propositions, en les appuyant par des lettres de Languillier aux Rochelais, qu'il avait interceptées et qui ne laissaient guère d'espoir de recevoir des secours d'Angleterre.

Le 2 mars, les assiégeants recommencèrent la canonnade ; le clocher de Cougnes en fut en partie abattu. Il avait reçu en ces deux jours plus de cinq cents boulets. Il y eut une sortie le lendemain, et un coup de coulevrine, tiré de la ville pour protéger la rentrée de ses troupes, alla tuer le duc d'Aumale derrière un gabion. Cette mort produisit une grande consternation dans l'armée, de la joie à la Rochelle ; car le duc d'Aumale passait pour avoir été un des plus ardents aux massacres de la Saint-Barthélemy. Les ministres voulurent y faire voir le doigt de Dieu : la coulevrine qui l'avait tué, qui s'appelait alors la Vache, ne fut plus connue que sous le nom de la d'Aumale. On dit que ce prince avait prédit qu'il mourrait à ce siége. Ce fait et d'autres que je te citerai semblent annoncer que la nuit du 24 août avait laissé un trouble vengeur dans l'âme de plusieurs des meurtriers.

Les obsèques du duc d'Aumale amenèrent une trêve, pendant laquelle les Rochelais veillèrent soigneusement à ce que les assiégeants ne vissent pas de trop près leurs fortifications. Ils eurent un autre spectacle. Plusieurs dames de la Rochelle se montrèrent sur les remparts, vêtues du costume de toile blanche qu'elles avaient adopté

pour prendre part aux travaux de terrassement. Elles bravaient, elles cherchaient peut-être les regards de cette cour galante.

Cependant les conférences se mêlaient toujours aux batailles. Le duc d'Anjou avait fait dire aux Rochelais qu'il y avait dans son camp un député de Montauban et que ceux de cette ville se montraient disposés à faire isolément leur paix. C'était là un dangereux appât. Aussi les ministres soutenaient-ils qu'ils étaient sûrs du contraire. Leur crédit croissait tous les jours. Ils avaient accès dans les conseils ; ils s'étaient, au nombre de cinquante-sept , dont trois seulement de la ville , distribués entre les compagnies et les suivaient aux combats. Enfin ils avaient certainement la raison pour eux lorsqu'ils demandaient que , décidé à ne pas accepter des conditions toujours les mêmes , on cessât de se prêter à ces continuelles entrevues , qui n'avaient plus que des dangers et ne pouvaient amener qu'incertitude et découragement. L'un d'entre eux, Giraud, racontait que sa ville, Saint-Jean d'Angély, avait péri pour avoir écouté des propositions de paix. Ils assuraient qu'on avait encore de grandes ressources pour se défendre ; mais que, n'en eût-on plus aucune, il valait mieux se fier aveuglément aux secours de Dieu qu'à des promesses perfides. Ils firent repousser d'une manière de plus en plus décidée les derniers efforts de Lanoue. Ils étaient arrivés contre lui au paroxysme de la colère. Un d'entre eux, Laplace, le suivit un jour jusque chez lui, en l'injuriant, et furieux de ne pouvoir le faire sortir de son sang-froid , lui donna un soufflet. Retenant du geste ceux qui l'entouraient : « Ramenez ce veilllard à sa maison , dit le grand capitaine , et dites à sa femme de veiller sur lui ; assurément il n'est pas dans son assiette. » Empire sur soi-même d'autant plus admirable que tout ce qui se passait devait plus disposer Lanoue à l'irritation. Mais de pareilles scènes ne pouvaient se renouveler.

Quelque décidé qu'on fût à cesser toute négociation , on

ne l'était pas à faire signifier brutalement cette résolution par un tambour au premier prince du sang en personne. Quelques-uns des ministres voulaient pourtant qu'il en fût ainsi, mais les formes respectueuses envers les rois étaient dans les traditions rochelaises. Il fut donc décidé qu'on rédigerait des contre-propositions et qu'on les ferait remettre par des envoyés au duc d'Anjou. Les commissaires du prince avaient promis qu'on offrirait à Nîmes et à Montauban les mêmes conditions qu'à la Rochelle, refusant de les étendre à Sancerre, qui, selon eux, dépendait de son comte particulier et non pas du Roi. Les Rochelais demandaient que les conditions arrêtées fussent communes aux quatre villes, qu'on leur laissât la faculté, avant qu'elles fussent définitives, de les envoyer communiquer non seulement à ces villes, mais aussi à Montgomery. Leurs conditions du reste plaçaient les protestants dans la meilleure situation qu'ils eussent jamais occupée et sanctionnaient les priviléges de la Rochelle dans l'interprétation la plus large qu'ils eussent reçue. C'était un traité tel qu'on eût pu le dicter après la victoire.

Le même jour, et comme par défi, on fit pendre trois des soldats arrêtés pour un des complots précédents. Pendant qu'on menait ces malheureux au supplice, on canonnait la ville ; on remarqua que ces hommes qui marchaient vers la potence, à chaque coup de canon baissaient la tête comme pour éviter les boulets qu'ils auraient dû souhaiter : tant l'amour de la vie est instinctif.

Les commissaires royaux avaient déjà dit à Lanoue que, sa mission pacifique ayant décidément échoué, il n'avait plus rien à faire à la Rochelle ; les faits le lui disaient plus puissamment encore. Le 12 février, deux de ses collègues dans le conseil extraordinaire, La Roche-Esnard et Saint-Étienne, deux de ses officiers, Champagné et Lasalle, quittant la ville pour le camp du duc ; Lanoue les accompagna jusqu'aux portes, puis jusqu'au camp, et ne revint plus. Les chefs étaient sans nul doute prévenus de cette

résolution ; le peuple qui l'avait rendue nécessaire en fut cependant d'abord stupéfait, effrayé ; on cria à l'apostasie et à la trahison. Des hommes plus mûrs ont jugé diverse ment la conduite de ce capitaine : on l'a accusé de faiblesse, de crédulité, de tergiversation. La mission que le Roi lui avait confiée et qu'il avait acceptée, annonce chez tous deux de singulières illusions. Le Roi ne pouvait songer à en faire un instrument de trahison, et le duc d'Anjou répéta souvent qu'on n'avait rien à espérer, rien à craindre de Lanoue qui ne fût parfaitement loyal. La plupart des militaires ont écrit que la ville eût cédé dès les premiers mois sans la vigoureuse organisation que Lanoue donna à la résistance. J'ai essayé de te faire comprendre les mobiles de ses actions ; aucun ne fut personnel, intéressé. Ce fut un sacrifice complet, perpétuel de lui-même. En un mot, si beaucoup disent qu'ils eussent compris leur devoir autrement que Lanoue, nul n'a osé dire que Lanoue eût fait autre chose que ce qu'il regardait comme son devoir. Motif suprême d'estime, et, puisqu'il est si rare, d'admiration.

Quoique Lanoue n'eût réellement plus de place à la Rochelle, son départ fit voir combien était grande celle qu'il y occupait. On a dit que ceux mêmes qui l'avaient chassé, désespérant dès lors de la défense, les ministres avaient fait sortir comme transfuges trois soldats chargés d'assassiner les ducs d'Anjou, de Nevers et de Guise. Un d'entre eux l'alla dire au duc de Nevers ; mais comme il ne put retrouver ses prétendus complices, il est bien probable que cette inculpation d'un crime, dont, d'ailleurs, l'inutilité était visible pour tous, n'est qu'une de ces calomnies trop facilement accueillies par tous les partis. On ne put trouver personne à qui confier les fonctions de Lanoue. Il fallut les partager. Après avoir complété le conseil extraordinaire, on en créa un autre qu'on appela conseil des armes, composé de six membres, Chaillou et des Essarts, réfugiés, Larivière-Sis et Normand, capitaines

à la solde de la ville, Gargoulleau et la Rivière, du corps de ville. La garde de trente-sept hommes, qu'on avait donnée à Lanoue, fut dévolue au maire. Le 14, on reçut des lettres de Montgomery, qui annonçait qu'ayant pu emprunter quarante mille livres sur le crédit de la ville, il les avait employées à l'achat de munitions de toutes sortes, et qu'il allait venir lui-même, avec quarante-cinq navires, les apporter. On apprit aussi que Sancerre tenait bon et avait repoussé trois assauts. Ces nouvelles ranimèrent le courage.

Dès la nuit, on fit une sortie, et, pour se reconnaître, les soldats protestants avaient mis sur leur armure leur chemise blanche. Ils firent beaucoup de mal à l'ennemi, avant que la noblesse, conduite par Cossein, fût venue les repousser. Le lendemain, l'armée royale ayant passé le jour à des travaux pour dresser les batteries, à des transports de canons, on fit le soir une nouvelle sortie. Lafont, qui la commandait, surprit les ennemis occupés à manger, et profita de cette surprise pour en tuer un grand nombre. Quelques-uns demandaient quartier, offraient une rançon. Il refusa tout, il tua tout. Ce terrible gage ne put dissiper les soupçons dont il était l'objet. Il fut arrêté, et le 21 on commença son procès. Il avoua, mais à la question, avoir eu des intelligences avec les assiégeants, et avoir été un instant séduit par leurs promesses. On ne prononça pourtant contre lui aucune condamnation; mais il resta suspect, et son lieutenant, le rochelais Bonneau, prit le commandement de sa compagnie. Cette méfiance amenait quelquefois le mal qu'elle voulait prévenir. On disait que Duchaillou, offensé de celle que le Maire lui avait montrée, avait demandé des passeports au duc d'Anjou; il l'avoua et sortit de la ville, avec ses chevaux et ses armes; un des habitants les plus considérés, Claude d'Angliers, fut mis en prison, ses biens furent séquestrés. On défendit sous peine de mort aux soldats qui étaient sur les remparts d'avoir aucune conversation avec les assiégeants. Ces con-

versations avaient lieu tous les jours entre les soldats, familières et amicales; les relations n'étaient pas autres entre les officiers, quand on ne se battait pas. Même dans cette guerre, les haines des partis n'entraînaient pas les haines entre individus.

Malgré les sorties multipliées, souvent heureuses, les travaux des assiégeants avançaient; ils canonnaient la ville de plus près. Ils apprirent que, le 21, quelques bourgeois avaient été tués dans leur lit, et se flattèrent que les autres allaient se rendre. Mais ils virent qu'ils ne songeaient qu'à fortifier les endroits faibles. Ils renouvelèrent des attaques qui furent repoussées, une canonnade qui fit du mal sans résultat; ils préparèrent des mines qui mal dirigées éclatèrent prématurément et firent plus de victimes parmi eux que parmi leurs ennemis. De son côté, la Reine-mère, Catherine, effrayée par la mort du duc d'Aumale, avait écrit au duc de Nevers d'engager, de contraindre au besoin ses fils de se tenir loin du danger. L'eût-il voulu, il ne l'eût pas pu. Le courage militaire était une vertu, la seule peut-être, dont l'absence était bien rare dans la noblesse de cette époque. Cette recommandation était pourtant une gêne pour les officiers qui surveillaient, en le secondant, le duc d'Anjou. C'en était une autre que l'opposition qui existait entre ce prince et son frère, le duc d'Alençon, l'espoir d'un parti modéré, que Lanoue était venu grossir.

Cependant les Rochelais firent une chose vraiment digne de remarque. Au milieu de tant de dangers, de craintes, de soupçons, leur sûreté paraît reposer tout entière sur leur maire, Jacques Henry. Dans des circonstances bien moins graves, le roi, les chefs protestants n'avaient pas laissé changer l'homme dont ils se croyaient sûrs. Les Rochelais voulurent laisser un libre jeu aux institutions pour lesquelles ils combattaient. Ils firent leurs élections, au temps accoutumé, le jour de la Quasimodo, le 29 mars. Le lieutenant Jean Pierres, au nom du Roi, accepta pour maire Jean Morisson; il avait pour coélus Jean Bouchet,

et Pierre Mignonneau. Aucun d'eux ne devait atteindre la fin de l'année. La veille, le sergent-major Méry, dit le Sauvage, avait été tué. Il fut remplacé par Louis Gargoulleau. On comptait que la ville avait essuyé, jusqu'alors, quatorze mille sept cent quarante-cinq coups de canon.

Les passions combattaient encore avec d'autres armes. Au mois d'avril, on répandait à la Rochelle un pamphlet qui faisait un crime de toute pitié envers les ennemis vaincus, un devoir de les massacrer tous, sans jamais faire de prisonniers. On frémit à voir une plume évidemment sacerdotale établir méthodiquement, avec un calme qui en fait mieux ressortir la fureur, cette épouvantable doctrine. La dernière phrase ne l'excuse pas, il n'y a pas d'excuse possible, mais l'explique. *Il a pour but,* dit-elle, *de répondre aux murmures de ceux qu'on reprenait d'avoir, sous espérance de rançon, amené plusieurs prisonniers en la ville, qui n'y servaient que de manger les vivres, pratiquer aucuns, faire perdre le cœur aux autres et avertir l'ennemi de tout ce qui se faisait au dedans.* De l'autre côté, il n'y avait pas moins de violence de paroles. Dans un *Vrai discours sur les rébellions des Rochelais,* il n'est pas de reproche qu'on ne leur fasse. Ce discours avait pour but d'exciter à s'armer contre eux tous les bons chrétiens, tous les bons Français.

C'est que l'armée royale, elle aussi, avait besoin de renforts. Au milieu des marais, alors négligés, des privations, des désordres, les maladies, commençaient à s'y faire cruellement sentir. Elles amenaient la désertion. C'était pour le duc d'Anjou une raison de se hâter; il y en avait une autre dans l'impatience des princes qui l'accompagnaient, habitués à ne voir dans la guerre qu'un tournoi plus sanglant où il ne s'agissait que d'avoir du courage, pendant quelques heures à un jour donné, et de gagner de la gloire. La canonnade qui redoublait de vivacité annonçait un assaut. Le Maire aussi s'y préparait; le 3 avril il publia

un réglement qui assignait à chacun sa place, aux uns pour combattre, à d'autres pour observer, à d'autres pour prendre à temps la place de ceux qui succomberaient au feu ou à la fatigue.

Le 7, la brèche se trouva praticable de la tour d'Aix à la vieille fontaine, vis-à-vis le jardin du collége, de la vieille fontaine au boulevard de l'Evangile. Le premier assaut fut donné. Deux choses le firent échouer ; l'indiscipline de la noblesse assiégeante, qui, en cherchant le danger et l'occasion de se distinguer, contraria toutes les manœuvres commandées ; le courage des assiégés que secondèrent les prêtres, les femmes, les enfants. Femmes et enfants faisaient jouer l'encensoir, longue et forte perche pivotant sur un poteau, qui versait sur les assaillants de l'huile et du goudron bouillants. Le prince irrité donna du 8 au 12 trois autres assauts. Le quatrième fut précédé par l'éclat d'une mine, qui, mal dirigée, tua deux cents hommes aux assiégeants, douze aux assiégés, mais parmi ceux-ci un des coélus du Maire, Bouchet, sieur des Mortiers. Ces assauts furent inutiles ; pendant même qu'ils les repoussaient, et aussitôt qu'ils avaient cessé, les Rochelais, à l'abri d'une grande fumée qu'ils faisaient, réparaient leurs fortifications ou en élevaient de nouvelles en arrière. Trois jours après, ils allèrent eux-mêmes chercher l'ennemi dans des sorties. Les femmes s'y firent encore remarquer, poursuivant les soldats dans leur retraite, et rapportant les armes qu'elles leur enlevaient. La sortie du 16 coûta la vie à Lamusse, un des plus sûrs parmi les braves capitaines des réfugiés. Le surlendemain Cossein et Scipion Vergano furent tués dans les fossés, grande joie pour la ville : Scipion qui l'avait autrefois fortifiée l'attaquait maintenant, ce qu'on regardait comme une trahison : Cossein avait été un des massacreurs ardents à la Saint-Barthélemy, et, prétendait-on, plus par avidité que par fanatisme. Aussi, au rapport de ses amis, ce souvenir lui pesait et devant la Rochelle il en avait perdu jusqu'à son courage.

Le 19, une joie plus grande encore anima les Rochelais. Ils virent en rade cette flotte tant attendue que leur amenait Montgomery. Chétive flotte toutefois : ce n'était pas un secours de l'Angleterre ; Elisabeth restait l'alliée de Charles IX. Seulement quelques marchands anglais avaient vendu des navires à Montgomery, celui qu'il montait entre autres, un vaisseau amiral de quatre cents tonneaux, imparfaitement armé en guerre. D'autres étaient des marchands anglais qui comptaient vendre cher leurs denrées. Une douzaine de ces navires avaient de trois cents à cent tonneaux. Les autres, tous au-dessous, étaient des barques parties en différents temps de la Rochelle et qui y revenaient prendre leur part du combat et du danger. La flotte royale était bien autrement équipée, bien plus forte, prévenue d'ailleurs et coupant résolument toute communication. Montgomery s'avança pourtant pour forcer le passage. Mais tout d'abord les marchands anglais se retirèrent ; ils étaient venus pour vendre, non pour combattre ; l'espérance de gain ne compensait pas les risques de perte. Seize autres navires seulement le suivirent. Il profita du reflux pour se retirer sans être poursuivi. Il ne partit pas cependant ; il attendit en rade de Chef-de-Baie. Un pêcheur gascon, Mirault, eut l'audace de sortir du port de la Rochelle, de traverser l'escadre royale, pour lui porter des lettres du Maire. Celui-ci lui disait que les forces étaient trop inégales entre les deux flottes, qu'il ferait bien de ne rien risquer ; de s'en aller pour revenir avec des navires plus forts et mieux armés ; que la ville avait des munitions et du courage pour l'attendre encore pendant trois mois ; qu'il serait bon seulement, surtout pour l'effet moral, qu'il leur fît parvenir par un coup hardi quelques munitions de bouche et de combat, avec quelques soldats frais et une couple de bons officiers. Montgomery rassembla son conseil de guerre, et on adopta, peu généreusement, de ce généreux avis la première partie seulement. Languillier offrait bien d'essayer d'en suivre la seconde, de conduire aux

Rochelais ce qu'ils demandaient ; mais la majorité pensa que puisque les Rochelais pouvaient attendre, on ne devait songer qu'à s'en aller pour revenir en force. Montgomery, docile à ce conseil égoïste, ne voulut ni tenter ni seconder aucune folie héroïque. Il trouva plus facile et plus avantageux d'aller piller Belle-Isle. Ah ! si du moins les Rochelais eussent appris par là ce que pouvait leur apporter le vent qui souffle d'Angleterre !

Le lendemain de la fuite de Montgomery, le 23, le duc d'Anjou fit de nouveau canonner la place, puis lui adressa une sommation, espérant la trouver plus faible après cette déception. On répondit à ses envoyés en leur remettant une nouvelle copie des conditions qu'on avait déjà posées à la paix. Puis on revint à des combats, aussi inutiles que les négociations. Les Rochelais firent éclater une contre-mine, le lendemain les assiégeants une autre mine plus avancée ; une attaque du comte du Lude vers Saint-Nicolas eut d'abord quelque avantage, puis fut repoussée. On s'agitait sans faire aucun progrès.

Malgré la confiance qu'ils avaient montrée, les assiégés craignaient plus la disette que l'ennemi ; beaucoup de gens s'emparaient des provisions de leurs voisins par ruse ou par force, le jour ou la nuit. Il fallut prononcer la peine de mort contre ce genre de vol, et autoriser ceux qui en seraient les victimes à se faire immédiatement justice par eux-mêmes. D'un autre côté, on fit faire des visites domiciliaires, en autorisant les commissaires à forcer au besoin portes et serrures, pour connaître exactement les ressources que l'on avait.

Un sixième assaut général fut donné le 28. Battue par le canon des lignes assiégeantes, et par des coulevrines qu'on avait placées sur la caraque, la ville offrait une brèche immense ; le boulevard de l'Evangile était presque ruiné ; l'attaque fut reprise à différentes fois pendant cinq heures, et toujours repoussée par le courage des assiégés des deux sexes. L'ardeur belliqueuse des femmes, due probablement

au caractère religieux de la guerre , est un des traits saillants de ce siége. Il semble aussi que les combats de cette époque fussent peu meurtriers. Cette lutte acharnée de cinq heures ne coûta, selon un chroniqueur, que douze morts et trente blessés aux assiégés, quatre fois autant aux agresseurs. Le surlendemain ceux de la ville prirent l'offensive. Sortant par les brèches de leur boulevard de l'Evangile, ils surprirent le fort construit vis-à-vis, en massacrèrent les défenseurs et l'ouvrirent du côté de la ville. Aussi leurs succès inspiraient-ils l'enthousiasme jusque dans le camp ennemi, à ceux du moins qui leur étaient favorables, et deux gentilshommes des assiégeants, arrivant par les vases jusqu'à la porte des Deux-Moulins , vinrent se joindre à eux.

Ils s'enivraient de ce succès, jusqu'à faire de dangereuses bravades. Le 1er mai était d'ordinaire consacré à des danses joyeuses autour d'un mât couronné de fleurs, qu'on appelle encore un mai. Ils ne voulurent pas que la guerre interrompît cette coutume , et la célébrèrent avec grand bruit. En même temps, quelques hommes hardis tentèrent d'incendier un pont jeté par l'ennemi et qui menaçait la ville ; mais ce pont garni de bandes de fer résista. Les Rochelais faillirent payer cher leur joie intempestive. Lorsqu'elle eut fait place au repos, la nuit, des soldats ennemis escaladèrent le bastion de l'Évangile : mais ils ne furent pas soutenus ; ce n'était encore qu'une bravade faite au hasard; ils se retirèrent emportant une bannière pour tout fruit d'un coup de main qui eût pu leur livrer la ville. Deux attaques simultanées de l'armée sur la vieille fontaine, des Rochelais sur le pont furent encore inutiles. Si les attaques des royalistes étaient mal combinées, leur camp était plus mal gardé. Quotidiennement les sorties des assiégés les surprenaient et leur faisaient du mal. Biron fut blessé à celle du 10 mai.

Ils se flattaient cependant de la reddition de la place. Il semble que leurs attaques fussent plutôt un passe-temps

qu'un moyen d'amener immédiatement un résultat qu'ils attendaient moins d'une victoire que de l'épuisement des assiégés. A cet égard, ils étaient bien informés : la ville souffrait. Les plus intrépides pour eux, tremblaient pour les leurs. Un sieur Laffameur fut emprisonné, parce qu'il avait fait sortir son fils de la ville pendant qu'ils étaient ensemble de garde à la porte des Deux-Moulins. On trouva cependant chez lui un amas de blé. On y trouva aussi des cartes à jouer : les Rochelais s'amusèrent à les jeter aux soldats royalistes, qui leur envoyèrent en échange des heures et des chansons. On rencontre ainsi à tout instant des goguenarderies qui contrastent avec le caractère sombre de ces guerres de fanatisme. On signala à ce moment comme un prodige un secours fort inattendu contre la famine. On trouva à mer basse une quantité de coquillages appelés sourdons, tout à fait extraordinaire, peut-être parce qu'on y fait moins attention dans un moindre besoin. Hommes et femmes allaient les chercher jusque sous le canon de la caraque.

A tant d'attaques inutiles, on mêlait tout aussi inutilement de continuelles propositions de paix. D'Ouarti, Brantôme, en apportèrent de nouvelles, ou plutôt les mêmes déguisées sous d'autres mots, pour remporter toujours des réponses équivalentes. On trouverait aisément tout cela ridicule, si le sang versé et les souffrances endurées ne forçaient de voir par derrière beaucoup de résolution et de courage. Par une nouvelle ordonnance, du 11 mai, le Roi appelait tous ses sujets à se joindre à l'armée devant la Rochelle. C'est que cette armée elle aussi s'épuisait et se démoralisait. Le 12, elle avait éprouvé un échec plus honteux que les précédents ; car il était dû au découragement, à la mauvaise volonté des soldats ; une revanche prise le lendemain, par l'enlèvement d'une casemate dans les fossés, ne le répara pas. L'ardeur et la confiance manquaient aux soldats retenus malgré eux, la constance à la noblesse, la discipline à tous.

Un septième assaut fut donné le 17 mai, toujours sans résultat. Deux officiers d'un haut rang, Sainte-Colombe et Etienne Castrioto, y furent blessés. Celui-ci avant de se remettre aux mains des chirurgiens, traça un dessin des fortifications de la ville qu'il venait de voir de si près, et le donnant à un soldat: Va, dit-il, porter cela au duc d'Anjou et dis lui que c'est le dernier service que je puisse lui rendre ; car ces messieurs vont me couper la cuisse.

On recommença, dès le lendemain, une vive canonnade, à laquelle la ville répondit fort mollement ; la poudre lui manquait. Pour favoriser la pêche des sourdons en gênant le feu de la caraque, les Rochelais avaient placé auprès de la Chaîne un navire qui tirait sur elle. Les assiégeants l'attaquèrent, et y eut là une escarmouche où les femmes se distinguèrent encore. On en vit plusieurs faire des prisonniers. Montgomery avait envoyé de Belle-Ile cinq navires chargés d'introduire à défaut d'hommes au moins de la poudre et des vivres ; ils ne surent rien faire. Un seul capitaine de barque, Arnauld du Halde, osa faire passer sous la caraque même son embarcation de trente-cinq tonneaux et en amena la cargaison dans le port. Ce fut un grand sujet de joie pour la ville, de colère pour le duc d'Anjou, et cependant, quand on eut vu ce que c'était, ce fut aussi pour la ville une grande déception. Plusieurs citoyens cherchèrent à sortir, d'autres parlèrent plus hardiment de paix. Il fallut sévir, menacer les uns comme déserteurs, les autres comme traîtres, des derniers châtiments.

L'armée royale reçut, le 23, un renfort de Suisses. C'étaient les troupes par excellence. Les Français qu'on regarde aujourd'hui comme une des nations les plus belliqueuses du monde passaient alors, à l'exception des Gascons, pour incapables de fournir des soldats. Ce sont, au dire des ambassadeurs vénitiens, excellents observateurs, les guerres de religion qui leur ont donné leurs qualités militaires. Cette arrivée des Suisses excita dans l'armée royale

une grande curiosité, un grand mouvement. On eût dit qu'on n'en avait jamais vu, dit un témoin. Les Rochelais s'en aperçurent, ils en profitèrent pour faire une sortie qui surprit les ennemis et jeta parmi eux un grand trouble et une grande terreur. Ils leur enlevèrent plusieurs enseignes qu'ils étalèrent comme un trophée à la vieille fontaine.

Pour se venger de cet outrage, on donna deux jours après un nouvel assaut, repris cinq fois, cinq fois abandonné. Un moment pourtant du Lude crut entrer dans la ville, en escaladant le mur du Gabut : mais les assiégés accourant en foule sur ce point le repoussèrent. Ce qu'il y eut de plus grave c'est que dans cet assaut, sur plusieurs points, les soldats de l'armée royale ne suivirent pas leurs chefs. Cette démoralisation croissante n'échappait pas aux assiégés. A leur courage incontestable, ils joignaient évidemment le goût de la bravade. Ils osèrent faire faire une feinte sortie par les goujats de leur armée ; et cette insolente démonstration jeta une terreur panique parmi leurs adversaires. La disette, la maladie qui ravageaient l'armée ajoutaient à ce découragement, et étaient la cause ou le prétexte de la retraite de beaucoup de gentilshommes. Le mécontentement, les accusations réciproques étaient partout. Cependant le duc d'Anjou sentait son honneur engagé et comme signe de sa résolution de prendre la ville, faisait recommencer activement les travaux.

Des effets de la lassitude, moindres, mais analogues, se manifestaient dans la Rochelle. En vain Montgomery avait-il fait dire qu'il allait lui-même se rendre auprès de la reine Élisabeth, pour en solliciter un secours décisif ; peu de gens s'y fiaient ; beaucoup rappelaient qu'on avait autrefois permis à ceux qui le voudraient de quitter la ville et demandaient d'user de ce droit. Il y avait parmi eux des personnages importants. Le Maire et le conseil sentirent qu'en un pareil moment tout relâchement deviendrait vite une débâcle. Ils rejetèrent rudement ces demandes ; ils imposèrent une nouvelle taxe, ils firent faire de nouvelles

sorties. Les mécontents prirent alors un autre moyen. Ils présentèrent au conseil une pétition pour la paix. Le conseil, effrayé par ces tentatives dissolvantes, les voulut refouler à tout prix. Trois cents personnes furent arrêtées. Des deux côtés donc l'épuisement était le même; il ne s'agissait plus que de savoir qui y céderait le premier. Dans cet état de choses, les combats étaient le point le moins important. Le 7 juin, à six heures du matin, un hardi soldat des assiégeants arriva sur le faîte du mur de la vieille fontaine, la sentinelle l'aperçut et donna l'alarme. On accourut. L'agresseur vit alors qu'aucun des siens ne l'avait suivi, et se retira à la hâte.

Le lendemain, on apprit dans la ville que le duc d'Anjou avait été élu roi de Pologne, mais que les Polonais avaient mis pour condition à leurs suffrages la cessation de toute persécution contre les protestants. On apprit aussi que des députés des villes de Montauban et de Nîmes étaient arrivés dans le camp du duc. On entrait évidemment dans une nouvelle période, on pouvait croire à la paix. Le conseil comprit cependant que pour l'obtenir, une des conditions était de n'en pas trop montrer le désir. Il interdit, sous des peines rigoureuses, toute communication de la ville avec le camp, toute conversation du haut des murailles avec les assiégeants. Il était clair, en effet, que si cette issue mettait un terme aux maux de tous, elle laissait singulièrement en souffrance l'orgueil militaire du duc. Aussi essaya-t-il de tout finir par un assaut avant l'arrivée des ambassadeurs polonais; il le fit donner le 12. La noblesse s'y portait avec une grande ardeur. Les princes donnaient l'exemple. Mais les soldats ne le suivirent pas. Ils marchèrent mollement, s'arrêtèrent promptement, et après deux heures d'efforts, où les pertes portèrent presque uniquement sur les chefs, il fallut encore reculer. Le duc d'Anjou, irrité, punit sévèrement les gens de pied sans la lâcheté desquels il croyait que son succès eût été certain; mais ce fut un dernier effort, sinon le dernier danger. En

effet, quoiqu'on traitât, on ne déposait pas les armes. Le 14, le duc d'Anjou, visitant une mine qu'il faisait encore creuser, faillit être tué d'un coup d'arquebuse tiré de la place. Il ne fut sauvé que par le dévoûment de Devins, son grand écuyer, qui le couvrit de son corps et reçut pour lui une blessure dont il ne guérit que par miracle, dit Barbot. Le duc lui-même fut atteint, mais légèrement, et continua avec sang-froid son inspection.

Il y eut encore une escarmouche qui tourna à la confusion des royalistes. Les femmes allaient toujours pêcher les sourdons. Les soldats ennemis qui l'avaient remarqué se mettaient en embuscade et en saisissaient quelques-unes dont ils faisaient les victimes de leur luxure. Des soldats de la ville cachèrent leurs armes sous des habits de femme et firent payer cher aux agresseurs leurs caprices.

Cependant les négociations, depuis le 8, prenaient enfin un caractère sérieux. Une entrevue avait d'abord eu lieu entre les Rochelais et les députés de Montauban, mais, en quelque sorte, sous la surveillance de quatre officiers du duc, Beauregard, Fizé, Retz et Lanoue. Leur présence n'empêcha qu'à demi les Rochelais d'exprimer le peu de confiance que leur inspiraient les promesses du Roi. Le duc leur faisait proposer une entrevue avec six personnes chargées de ses pouvoirs, à Huré, au Plessis, ou dans quelque autre lieu hors de portée du canon de la ville. Ils ne voulaient pas, eux, aller plus loin que Cougnes, offrant pour gage de sécurité leur parole et n'acceptant pas comme tel les otages qu'on leur proposait. Ils cédèrent pourtant sur ce doute injurieux : ils choisirent, le 13, des députés, mais ils ne leur donnaient pour mission que d'écouter les propositions du duc pour les rapporter au Maire et au conseil, qui seuls se réservaient de les accepter ou d'y demander des modifications. Le duc délivra donc des saufs-conduits, mais il y désignait les Rochelais sous le nom de rebelles. Ils lui furent renvoyés ; on lui déclarait qu'on n'accepterait jamais cette qualification. Force lui fut d'accor-

der des saufs-conduits purs et simples. Il les signa, le 14, quelques heures avant d'être blessé à la main par une arquebuse rochelaise.

Des débats s'élevèrent sur les conditions préliminaires du traité. Le duc voulait être reçu dans la ville ; on lui objectait que, dans les circonstances présentes, la ville ne pourrait le recevoir avec les fêtes et les honneurs qui lui étaient dûs, que malaisément pourrait-on empêcher que les murmures et les soupirs de tant de veuves et d'orphelins qu'il y avait dans la Rochelle n'allassent jusqu'à lui. Ils étaient nombreux en effet; pendant ce terrible semestre, le registre de la cour de la mairie n'offre qu'une lugubre série d'actes de renonciation, de reprises de droits par les veuves, de nominations de tuteurs et de curateurs. C'était un refus très respectueux mais très positif de le recevoir. Il demandait des otages de la soumission des Rochelais. On repoussait cette demande comme contraire aux priviléges, qui ne voulaient de cette soumission d'autre garantie que le serment. On priait en particulier Lanoue, qui avait repris son importance depuis qu'il s'agissait de paix, de faire comprendre au duc la légitimité de ces scrupules. Cependant le peuple murmurait de la longueur de ces pourparlers, qui n'interrompaient ni les travaux des assiégeants, ni les combats quotidiens. Il recommençait à demander si ce n'était pas encore un moyen d'endormir son activité et de le surprendre. Le Maire le réunit, le 19, en assemblée générale, aux Saintes-Claires, et lui soumit ces difficultés. L'assemblée persista à s'opposer à l'entrée du duc ; elle refusait de donner des otages, contrairement aux priviléges ; mais elle pensa qu'on en pourrait donner, comme garants de l'intention qu'on avait de faire vivre en paix les deux cultes. Le Roi, sur une certaine liste, en choisirait deux de chaque culte ; ils vivraient dans des villes peu éloignées de la Rochelle et seraient renouvelés tous les trois mois. Cette transaction fut acceptée. En même temps on décida que les confiscations faites sur

ceux qui avaient quitté la ville, pendant le siége, demeureraient irrévocables.

Ces résolutions paraissaient assez favorables à la paix pour que le Maire permît que les vivres, dont la vente était jusque là soigneusement surveillée, fussent désormais exposés publiquement et fussent l'objet d'un libre débat entre le vendeur et l'acheteur. Le boisseau de froment était monté de deux livres à six. Il valait à la même époque de quatre livres dix sous à cinq livres à Fontenay. Le tonneau de vin, qui coûtait quinze livres, s'éleva à cinquante, lorsque la paix eut été publiée. Les besoins du camp égalaient ceux de la ville. Ce même jour, 19 juin, les ambassadeurs polonais arrivèrent au camp du duc d'Anjou, désormais leur roi. Ils furent salués par une salve innocente des canons de l'armée. Le 21, comme pour leur en donner le spectacle, le roi de Pologne fit jouer une dernière mine. Elle manqua tuer quelques-uns des spectateurs, et rejeta les terres de telle manière qu'elles eussent rendu l'assaut plus difficile si on eût dû le donner.

Le lendemain, les Rochelais remirent, rédigées en trente-deux articles, les conditions auxquelles ils acceptaient la paix. Comparées à celles qui avaient été antérieurement proposées, elles constituaient des concessions réciproques. Les Rochelais traitaient pour eux et pour ceux qui avaient combattu dans leurs rangs, pour Nîmes et pour Montauban : mais ils reconnaissaient que Sancerre, dépendant d'un seigneur particulier, ne pouvait être comprise dans ce traité. Ils réclamaient la pleine liberté du culte pour les trois villes, pour les seigneurs protestants la liberté de conscience et celle du culte dans leurs maisons. Ils faisaient couvrir tout le passé d'une amnistie, reconnaître comme bien fait ce qui avait été fait pour leur défense, déclarer que les dettes contractées pour cet objet seraient payées par tous les Rochelais, à quelque culte qu'ils appartinssent, et par tous ceux des réformés qui voudraient y contribuer, consacrant ainsi le double caractère

de leur résistance, à la fois politique et religieuse. Les prisonniers seraient mutuellement relâchés sans rançon. Les priviléges de la ville étaient maintenus ; la garde en était laissée aux citoyens. Le roi pourrait nommer un gouverneur, mais il n'entrerait qu'après que les forces armées qui entouraient la ville se seraient retirées. Le culte catholique devait être rétabli à la Rochelle, sans que l'exercice de cette religion pût en rien restreindre les droits de ceux qui le pratiquaient. Des otages étaient donnés par la ville, avec l'interprétation qu'y avait attachée l'assemblée du peuple rochelais. Les clés de la ville seraient remises au Duc. Mais il avait, assure-t-on, secrètement promis de n'y pas entrer. En fait, du moins, il n'y entra pas. Les Rochelais lui savaient peu gré d'une paix qu'ils considéraient comme plus nécessaire pour lui que pour eux. Un résumé de l'histoire du siége, probablement dicté par un ministre du culte et qui fut gravé sur une plaque de cuivre, rapporte à Dieu seul la délivrance de la ville et respire, même dans cette action de grâce, une implacable rancune. Telles étaient, dans leur ensemble et dans leur esprit, les conditions exprimées avec beaucoup plus de détails qui furent signées le 26, par les princes, pour être soumises à la ratification du Roi.

On ne doutait pas de cette ratification, mais elle pouvait seule donner à ces transactions le caractère définitif d'une paix. On proclama donc une trêve. Elle fut reçue dans la ville avec de grandes acclamations : on fit de grands feux de joie. Cette joie était sans doute sincère ; la trêve mettait fin à tant de maux ! On courut du camp à la ville, de la ville au camp. Les survivants s'embrassèrent. Il y avait sans doute de grands motifs de haine entre les deux partis ; il est pourtant impossible de ne pas voir que ces haines n'étaient pas à beaucoup près aussi vives entre les combattants qu'elles le paraissent chez les écrivains qui les représentent pour nous. Le fanatisme des populations n'eût certainement pas fait seul les guerres religieuses, et la plus

lourde part de cette immense responsabilité pèse sur les hommes politiques de cette époque. Le 30 juin, le peuple convoqué désigna cinquante des principaux citoyens parmi lesquels le Roi choisirait quatre otages.

Cette assemblée fut présidée par le coélu Mignonneau. Le Maire, Morisson, se mourait, et, en effet, le 2 juillet, il succombait à tant d'angoisses et de fatigues. Les devoirs funèbres lui furent rendus avec la pompe accoutumée. Puis Mignonneau prit sa place à ce poste d'honneur et de danger. L'autre coélu, Bouchet, était mort sur les remparts.

Les ambassadeurs polonais avaient voulu visiter cette ville, célèbre alors dans toute l'Europe, et que leur intervention avait délivrée. Ils y furent reçus avec solennité le 1er juillet. Le 6, Lanoue y vint pour recevoir la formule du serment que le maire prêtait au roi. On se plaignit à lui du retard mis à la publication de la paix ; le duc n'ayant pas cru pouvoir la faire tant qu'il n'aurait pas reçu la ratification du Roi, on lui demanda du moins et on obtint la publication d'un ordre à tous de respecter dès lors les conventions inscrites au traité, ce qui permit aux marchands de venir à la Rochelle avec quelque sécurité et au commerce de reprendre. Enfin, le 10, Biron entra dans la ville avec quatre trompettes et un héraut d'armes, et après avoir été reçu avec de grands honneurs, après avoir accepté, chez Mignonneau, un dîner que lui offrait la commune, publia solennellement un édit du Roi qui reproduisait le traité. Aussitôt, une députation de la ville se rendit au camp pour prêter serment entre les mains du roi de Pologne, lui remettre la liste des citoyens parmi lesquels devaient être pris les quatre otages et lui présenter les clés de la ville. Ce roi les prit, mais déclara que ses affaires, qui le pressaient de partir, ne lui permettraient pas d'entrer à la Rochelle. On lui présenta aussi quelques menus présents, entre autres des guenons et des perroquets ; comme par une raillerie du hasard, une petite perruche mordit fortement le doigt du prince. Il dissipa,

en riant de cet accident, l'embarras des assistants. Ce roi, si justement flétri par l'histoire, avait pourtant du courage, de l'éloquence et de l'esprit. Le dimanche 19, les Rochelais célébrèrent la levée du siége par une cène solennelle.

Le roi de Navarre, le prince de Condé, qu'on soupçonnait fort d'être de cœur avec les Rochelais, étaient partis avant le roi de Pologne ; les principaux officiers le suivirent. Humiliés de cette issue du siége, ils s'en vengèrent en soutenant, verbalement et dans leurs mémoires, qu'il ne leur fallait plus que quelques jours pour prendre la Rochelle, non pas sans exciter parfois les railleries de ceux de leur parti qui n'avaient pas la même responsabilité. On répandit aussi ce bruit sans vraisemblance, que le Duc avait vendu la paix aux Rochelais. Assez d'autres causes expliquent son échec. Les hésitations politiques, les lenteurs, les tâtonnements, les approvisionnements incomplets, la faiblesse des moyens d'attaque, et par dessus tout l'indiscipline de l'armée. Ces faits ressortent des nombreux détails donnés par les militaires de cette époque, des études faites par ceux de la nôtre. De grands efforts furent déployés des deux côtés ; on estime à trente-quatre mille les coups de canon tirés contre la place ; neuf assauts furent repoussés ; huit mines éclatèrent peu à près sans résultats. Les assiégeants perdirent dix mille hommes par le feu ou le fer de leurs ennemis, vingt mille par les maladies, parmi lesquels il y eut proportionnellement un nombre considérable d'officiers et d'hommes d'un haut rang. La suspension du commerce, la dévastation des campagnes, d'autant plus sensible que des vignes arrachées sont plus lentes à remplacer, causèrent des pertes énormes aux assiégés, mais leurs pertes en hommes ne furent appréciées qu'à cinq cents habitants et à huit cents réfugiés. Cette disproportion excessive démontrerait à elle seule que les conditions de l'attaque et de la défense étaient bien autres qu'elles ne sont aujourd'hui.

J'ai abrégé, mon cher Julien; j'ai omis beaucoup de ces détails militaires dont je ne suis qu'un juge fort incompétent, qui eussent allongé le récit déjà si long que je t'ai fait de ce siége, et qui eussent bien peu servi à te faire connaître les Rochelais. J'ai tâché, au contraire, de faire ressortir les mobiles de leurs actions. Leur courage fut incontestable; il n'y a pas besoin de l'attribuer aux vignes que, selon un médecin, Charles IX leur eût ôtées, s'il eût vécu, pour les dompter plus aisément. Ils étaient excités par les plus puissants motifs : l'indignation, la conviction qu'ils avaient tout à craindre, pour eux et leur famille, d'ennemis acharnés et perfides, la ferveur religieuse, la pleine confiance en leur droit. Ces sentiments les animaient et les unissaient. Rien de tout cela n'existait chez les assiégeants. Les soldats firent avec répugnance, et bientôt avec lâcheté, une guerre où ils n'avaient aucun intérêt; les gentilshommes, toujours occupés des souvenirs et des désirs de leur vie licencieuse et désordonnée, n'avaient pour stimuler leur bravoure que le point d'honneur; beaucoup étaient indifférents; beaucoup, retenus par les circonstances dans un parti qui n'était pas le leur, étaient favorables à ceux qu'ils combattaient, et les soutenaient de leurs vœux et de leurs avis, tout en les attaquant de leurs armes; beaucoup, et cette considération morale si importante ressort clairement d'anecdotes rapportées par un moraliste fort peu sévère, par Brantôme, étaient troublés par les remords de la part qu'ils avaient prise aux assassinats de la Saint-Barthélemy; beaucoup enfin, se croyant supérieurs par les connaissances et à peine inférieurs par le rang au prince qui les commandait, ne lui prêtaient qu'une obéissance fort imparfaite. Cette dernière cause toutefois eût dû agir plus fortement encore à la Rochelle, où des soldats, gentilshommes d'un rang élevé, eurent à obéir à un maire bourgeois, et Lanoue fut peut-être aussi utile par l'exemple qu'il donna à cet égard que par son courage et par ses talents. Ce n'en est pas moins

un grand titre d'honneur pour les deux maires, Jacques Henry et Jean Morisson, que d'avoir su jusqu'à la fin repousser leurs ennemis et dominer leurs alliés.

L'édit de juillet ne fut enregistré en parlement que le 13 août ; c'est à cette date que partirent les otages de la Rochelle, que rentrèrent les catholiques. Les Rochelais ne l'avaient pas attendue pour envoyer le traité à leurs coreligionnaires, en leur faisant connaître que leur fatigue, la disette de vivres et de poudre qui s'annonçait, la certitude qu'ils avaient de n'avoir désormais de secours à attendre ni d'Angleterre ni d'ailleurs, les avaient forcés de se relâcher en quelque chose des conditions qu'ils avaient d'abord posées. Mais ni les catholiques ni les protestants n'acceptèrent franchement cet édit. Malgré les promesses faites aux ambassadeurs polonais, le siége de Sancerre fut poussé jusqu'à ce que cette malheureuse ville succombât à la famine. Les protestants du Dauphiné et des Cévennes, pressés de moins près, ne déposèrent pas les armes.

Pour la Rochelle même, la levée du siége n'était pas la paix ; elle ne ramenait ni sécurité ni confiance, et à ces difficultés du dehors se joignaient celles du dedans. Les soldats réclamaient leur paie, des récompenses, et menaçaient, si on ne les leur donnait, de se faire leur part. Le Maire avait bien pour leur résister une population alors singulièrement belliqueuse ; mais dans celle-ci même une partie, la plus pauvre, était accoutumée à vivre de la guerre et retournait difficilement au travail. Une lutte était d'ailleurs un malheur qu'il fallait éviter à tout prix. Mignonneau, à son tour, succomba à la peine, le 14 août. Les trois coélus étaient donc morts, et ce fait inouï jusqu'alors posait cette redoutable question : Dans quelles mains passait l'administration ? Toute hésitation était dangereuse dans de telles circonstances. Jacques Henri se rendit immédiatement dans la maison de Mignonneau, se fit remettre, en en faisant dresser un acte solennel, les livres des statuts, les clés des tours, s'empara des insignes

et des fonctions du maire. Il agit, on le laissa faire, et on discuta à loisir. Fallait-il procéder à une nouvelle élection? fallait-il reconnaître le maire de l'année précédente par continuation ou comme premier échevin. Les statuts consultés, on décida que dès-lors et à l'avenir, pareil cas échéant, les fonctions de maire seraient exercées par le premier échevin ; à son défaut, par le premier conseiller ; au défaut de celui-ci, par le second échevin, et ainsi de suite. Cependant l'action ferme, mais violente d'Henri ne devait que trop se ressentir de la façon brusque dont il avait saisi le pouvoir.

XVI

DE 1573 A 1594.

Ce rude et long siége laissait les Rochelais appauvris et endettés. Il était tout simple qu'ils eussent recours, pour le paiement de leurs dettes, à ceux pour lesquels, en partie du moins, ils les avaient contractées, et ils envoyèrent Dartigues à Montauban demander des secours aux députés des églises qui y étaient réunis. Cette démarche si naturelle eut des suites funestes, et ils payèrent bien cher la faute de n'avoir pas su volontairement accepter le sacrifice déjà fait. Ils n'obtinrent que des promesses qui restèrent complétement vaines, mais ils se trouvèrent de plus en plus engagés dans les projets de la faction protestante, dans les projets d'une guerre juste peut-être, mais qui n'était cependant imposée ni par la nécessité de repousser un grand danger actuel, ni par la défense de droits précis et reconnus.

Au parti protestant commençait alors à s'en joindre un

autre, d'une légitimité bien plus douteuse ; celui où l'ambition du duc d'Alençon se cachait derrière le nom si souvent usurpé du bien public. Malheureusement, la mauvaise foi notoire de la cour légitimait tous les moyens de résistance aux yeux même des plus honnêtes gens. Ces partis attachaient un grand intérêt à s'assurer cet asile de la Rochelle, dont le succès venait encore de relever l'importance ; aussi y faisaient-ils colporter avec soin les bruits les plus inquiétants, les plus propres à empêcher les habitants de s'abandonner avec confiance à l'espoir et aux habitudes de la paix. Le lieutenant général de Poitou, Lahaye, essaya même de les faire déclarer immédiatement pour la guerre ; mais il n'y réussit pas. Son action n'en fut pas moins funeste, elle ne pouvait qu'inspirer un grand mécontentement à ceux chez qui l'esprit rochelais l'emportait sur l'esprit calviniste, un bien plus grand à ceux qui étaient restés catholiques, et par cela même qu'aviver les méfiances et les divisions. Bientôt le bruit se répandit qu'on venait d'apprendre par la dame de Brisembourg, qui était calviniste, que des Rochelais avaient proposé à son beau-frère, le maréchal de Biron, de remettre la Rochelle entre ses mains, s'il voulait y faire entrer secrètement des troupes, ce qui était facile en les faisant cacher dans des barques qui viendraient de Saintonge, des charentaises, comme on les appelait, en apparence chargées de bois. Biron n'avait attaché à cette ouverture assez d'importance ni pour la suivre ni pour la taire. Les magistrats prirent très ostensiblement des précautions pour faire avorter cette intrigue et l'imputèrent à deux échevins, Amateur Blandin, qui, de protestant devenu catholique, avait par cette révolte, selon le mot du temps, perdu tout crédit dans la ville, et Jacques Dulion, qui avait été banni de la ville pendant le siége. Tous deux, disait-on, espéraient par là tout à la fois se venger et reconquérir le pouvoir. Toutefois on n'exerça pas contre eux de poursuites. Blandin quitta la Rochelle, Dulion y resta.

Mais peu après, le 10 décembre, les zélés, les ministres et plus qu'eux tous Denort, le plus passionné et le plus influent, s'en allaient colportant par la ville une lettre datée du 8, qu'on venait de leur remettre. Elle ne portait d'autre signature qu'un cœur traversé d'une épée, ce qui fit donner aux troubles qui s'en suivirent le nom de faction du cœur navré. Celui qui l'écrivait disait que, huguenot de culte et de cœur, il était pourtant par les circonstances forcé de servir sous le comte du Lude, et que par les ordres reçus pour son service il avait appris que la Reine mère, espérant devoir à la trahison ce que n'avait pu faire la force ouverte, avait chargé Biron, du Lude, Puygaillard et Dulandreau, de surprendre la Rochelle à l'aide d'intelligences qu'ils s'étaient ménagées dans la ville. On désignait les traîtres, Lazardonière, Laporte, Laplante, Turgier, Lasalle; c'étaient des officiers mercenaires qui avaient combattu avec bravoure pendant le siége, mais qui, à la paix, n'avaient pas voulu rentrer dans leur patrie dont les éloignaient des accusations que ne couvrait pas l'amnistie; des hommes, par conséquent dont la moralité était plus suspecte que le courage. Ils se plaignaient qu'on n'eût pas assez reconnu leurs services, que la ville ne les gardât que comme malgré elle. Ces dispositions les avaient rendus très accessibles à la corruption. Déjà, pour seconder leur dessein, des soldats royalistes s'étaient logés à Saint-Vivien et à Nuaillé, et l'exécution n'en pouvait être éloignée.

Cette lettre anonyme parut d'abord n'être qu'un piége et trouva peu de confiance; mais un mouvement des troupes de du Lude l'ayant confirmée ou paru confirmer, la peur amena la crédulité. Des officiers qui commandaient un corps posté à Mauzé, Gargoulleau, Normand, Campet, reviennent en ville, s'écriant qu'ils ne peuvent souffrir que, pendant qu'ils veillent en avant sur la patrie, des traîtres travaillent à la livrer. Dirigés par l'ardeur aveugle des pasteurs, ils arrêtent eux-mêmes les conspirateurs désignés, et le Maire

les laisse faire. Mis à la torture, qui leur fut donnée en les suspendant par les mains et en faisant tirer leur corps par des poids attachés à leurs pieds, les accusés avouent tout ce qu'on leur impute, disent tout ce qu'ils savent, peut-être tout ce qu'on veut leur faire dire. Sur leur déposition, le Maire ordonne l'arrestation de plusieurs citoyens issus des premières familles, Guillaume Guy, Regnault, Briault, Guerry, et, après l'interrogatoire de ceux-ci, celle de deux échevins, Jacques Dulion et Claude Huet. Dulion, qui était à sa maison de Saint-Rogatien, résista aux hommes armés qui venaient pour l'arrêter, et fut tué en se défendant. On produisit comme trouvées dans ses papiers des pièces à la charge des accusés : Dulion avait combattu dans les rangs ennemis pendant le siége, et l'opinion ne lui était pas favorable. On remarqua cependant que, quelque grave que fût l'affaire, on n'avait pas fait le procès à sa mémoire, comme si on eût obtenu par sa mort tout ce qu'on désirait.

Huet résista aussi, mais d'une manière plus heureuse. Repoussant ceux qui voulaient l'arrêter, il sortit de chez lui, se rendit à l'Echevinage, où plusieurs membres du corps de ville interrogeaient de nouveau Guillaume Guy. Interpellé par Huet, Guy démentit le témoignage qu'il avait rendu contre lui, le déclarant arraché par les promesses et par les menaces. Fort de cet aveu, Huet plaida énergiquement sa cause. Il soutint qu'il n'était coupable d'aucune complicité de fait ni d'intention dans la tentative qu'on poursuivait ; que la haine de Salbert et celle de Henri, nées d'une vieille rivalité, surexcitées par sa conduite pendant le siége, où il avait été le promoteur de la pétition présentée pour la paix, faisaient tout son crime ; qu'on voulait atteindre en lui le légitime usage de la liberté du citoyen. Il fit prévaloir ces moyens de défense et le Conseil déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre lui. Mais ses ennemis avaient agi ; ils avaient soulevé contre lui quelques hommes de la populace, et, quand il sortit de l'échevinage, un furieux, nommé Bazas, se jeta sur lui pour

le frapper d'un poignard. L'énergique Huet reçut le coup dans le bras, saisit l'assassin à la gorge et l'aurait étranglé si son beau-frère Bouhereau ne l'eût retenu. L'assassin prétendit ensuite n'avoir agi qu'à l'instigation du Maire.

Cependant les premiers accusés, les soldats, avaient été remis entre les mains de juges plus réguliers, ceux du présidial. Leurs adversaires pressaient fort le jugement; ils produisaient contre eux, outre leurs aveux arrachés par la torture, et les papiers trouvés chez Dulion, des témoins qui déclaraient avoir vu un gentilhomme du comte du Lude en conférence avec Lazardonnière, désigné comme le principal agent du complot; bien des gens regardaient ces témoins comme *objectables*, ces indices comme fort insuffisants, ils ajoutaient en outre qu'on ne laissait pas à la justice son libre cours, que les zélés visitaient les magistrats, non seulement pour les hâter, mais pour les influencer par leurs menaces, pour leur montrer parmi leurs soldats exaspérés bien des gens prêts à trouver là un motif pour se porter à toutes les extrémités. Le 14, la sentence fut rendue; elle condamnait Lazardonnière à être roué vif sur la place du château; sa tête devait être exposée au bout d'une pique, à la porte de Cougnes. Mis de nouveau à la torture, Laporte et Laplante eurent le même sort le lendemain. Tous au moment du supplice protestèrent de leur innocence; Laplante ajouta que les tourments lui avaient arraché des déclarations mensongères contre d'honnêtes gens, aussi innocents que lui. On vit alors une chose dont on trouverait peu d'exemples. Le pasteur Dumoulin, de Fontenay, assistait Laplante dans ces terribles moments. Irrité de ces désaveux, il lui saisit les bras, pour les élever et les montrer au peuple, en criant: Voyez le grand mal qu'on lui a fait, une mouche n'en fût pas morte! et il menaça Laplante de la damnation. Sous cette horrible pression, le patient brisé rétracta ou laissa regarder comme rétractée sa dernière déclaration. Peu de temps après, Dumoulin subit à Fontenay un sort analogue à celui de

Laplante, et le peuple y vit la justice de Dieu. Mais Dieu, mon enfant, laisse aux choses de ce monde un libre cours, réglé par des lois qui nous sont peu connues ; il serait plus que téméraire de voir ses jugements dans la fortune des hommes pendant cette vie. Sa justice est patiente, parce qu'elle est éternelle.

Le 19, Turgier et Lasalle furent condamnés comme leurs coaccusés. Ce même jour, le Maire écrivit au Roi pour lui faire connaître la conspiration qui avait été découverte et la manière dont elle avait été expiée.

Restait à prononcer sur les bourgeois arrêtés. Le 26, Briault, Guerry, Regnault furent mis en liberté sous caution ; le 28, Guy, mis à la question, avoua tout ce qu'on voulut lui faire avouer contre lui et contre d'autres ; mais lorsqu'on lui lut la sentence qui le condamnait, comme sorti d'une famille d'anciens maires, à avoir la tête tranchée, il déclara que ces prétendus aveux ne lui avaient été arrachés que par sa faiblesse contre les tourments. Ce démenti devait recevoir encore une plus grande solennité. Le lendemain, pendant que, monté sur l'échafaud dressé sur la place du château, il n'attendait plus que le glaive du bourreau, Claude Huet l'interpella à haute voix, le suppliant, maintenant qu'il était en face de la mort, de s'exprimer librement sur son compte. « Monsieur Huet, répondit Guy, je vous ai déchargé par mon procès et je vous décharge encore présentement, comme étant innocent du fait, et pour cet effet je vous ai requis pardon et encore de rechef je vous le requiers, d'autant que je vous ai accusé à tort et que vous êtes innocent. On me l'a fait dire. Je vous prie, pardonnez-moi, comme je prie Dieu de me pardonner mes péchés, mais non pas cette trahison ; car je n'en suis pas coupable. » Quelques minutes après, sa tête tomba.

Ces scènes émurent vivement les Rochelais : ils n'étaient que trop habitués à l'effusion du sang ; mais la justice est chose si sainte pour les hommes qu'un assassinat juridique

les consterne cent fois plus que tous les massacres des champs de bataille. Les troupes royales ne continuèrent pas leur mouvement vers la Rochelle, et leurs chefs protestèrent de leurs intentions pacifiques. On reçut bientôt des lettres de Charles IX, en date du 2 janvier. Il félicitait les Rochelais d'avoir découvert le complot ourdi contre eux, y désavouait toute participation, et les louait de la sanglante vengeance qu'ils en avaient tirée. Ces lettres ne concilièrent au Roi ni l'estime ni la confiance. L'opinion générale n'en fut pas moins que les desseins perfides de la cour étaient avérés, le degré de culpabilité des victimes incertain, la tyrannie du Maire et de son parti évidente. Malgré l'impossibilité où se trouve aujourd'hui l'historien de démêler la vérité entre des assertions contradictoires, il lui est difficile de ne pas dire aussi lui que l'instruction juridique fut conduite de manière à assurer des vengeances plus qu'à éclairer la justice. Ces terribles catastrophes eurent au moins le seul bon effet qu'elles pussent avoir, celui d'amener une réaction et d'appeler le choix des électeurs sur des hommes plus modérés. Dans ces dispositions, on ajouta peu d'importance au bruit que le Maire fit courir, de tentatives d'empoisonnement formées contre lui et les principaux de la ville.

Au milieu même de cette émotion, le 3 janvier 1574, Lanoue arriva à la Rochelle : il y apportait ce triste avis trop facile à croire, que la cour était pleine de mauvais desseins pour les protestants, qu'ils ne devaient compter que sur leurs armes, soit pour maintenir la paix, soit pour repousser la guerre. La brusque manière dont Lanoue avait quitté la Rochelle n'y avait pas laissé de bien grandes rancunes : sa présence, si elle était une annonce de guerre, était une garantie contre les excès des soldats ; en sorte que, lorsqu'après une cène solennelle il eut expliqué sa conduite à l'assemblée du corps de ville, des bourgeois et des habitants réunis, il reprit tout son crédit à la Rochelle. C'était pourtant le moment où la méfiance eût été le plus

justifiée. Car Lanoue lui-même , et c'est un grand signe du malheur des temps, attaché au duc d'Alençon, était devenu un homme de parti.

Résolus à se joindre aux églises et par conséquent à faire la guerre , les Rochelais la commencèrent , au moins indirectement , et ce début fait bien voir quels intérêts matériels secondaient les passions politiques. Un Lucquois, Licani , avec une galiote et un autre navire nommé l'*Hirondelle,* croisait sans cesse de l'embouchure de la Sèvre à celle de la Gironde, gênant, rançonnant, pillant les navires par lesquels se faisait le commerce de la Rochelle. Un jour que ses embarcations étaient à l'ancre en rade de l'île de Ré, et lui de sa personne à terre, des barques et des pataches rochelaises, montées de trois cents hommes , attaquent et enlèvent les deux navires. L'équipage s'était rendu à condition d'avoir la vie sauve ; on n'en tint compte. Poursuivis comme pirates , devant la justice régulière et au nom du Roi , les captifs furent condamnés comme tels ; dix furent pendus , les autres fustigés. Exécuté lui-même en effigie , Licani réclama vivement à la cour, et prétendit, non sans raison , que ce jugement passionné cachait un acte de corsaire et un fait de guerre. Mais on n'en était plus aux ménagements. On se regardait bien comme en guerre ; on nommait un général, et Lanoue recevait ce titre par la déférence habile d'un homme d'une bien plus haute naissance , d'un Rohan. On entassait les provisions et les munitions ; on réparait les brèches des fortifications , on déblayait les fossés de la vieille fontaine , on relevait le boulevard de l'Evangile , on en élevait de nouveaux sous la direction de Maninville. On publiait et on répandait en France et en Allemagne un manifeste où l'on déclarait ne s'armer que pour une légitime défense , pour réclamer l'exécution des édits partout violés. Les politiques, ou parti du bien public , publiaient en même temps le leur. La Reine-mère et le Roi mourant s'en émurent. Le 26 janvier, Saint-Sulpice envoyé par eux vint à la Rochelle , pour

exhorter la ville à la paix et se plaindre du meurtre des matelots de l'*Hirondelle*. On lui remit des copies des actes judiciaires et du jugement prononcé contre les pirates ; à ses autres plaintes, on répondit par des protestations d'amour pour la paix et par des récriminations qui lui en déterminaient la portée. Il partit le lendemain, peu rassuré. On ne reçut guère mieux pourtant Lahaye, qui revint provoquer une plus grande liaison avec le parti des politiques. Les Rochelais essayaient de tenir une sorte de balance, de se réserver pour une guerre réellement défensive ; ils ne pouvaient oublier ce qu'ils venaient de souffrir ; comme pour le leur rappeler, les tours du château, ruinées par le canon du siége, venaient de s'écrouler, écrasant la maison du concierge, et il avait fallu transférer les prisonniers aux prisons de l'hôtel-de-ville. Mais les événements devaient être plus forts qu'eux.

L'ambition trompée du duc d'Alençon, le mécontentement inquiet de Henri de Navarre et du prince de Condé, la disgrâce de Montmorency, la fortune croissante des Guises, poussaient le parti des politiques à des tentatives violentes, que les protestants devaient seconder. Ces derniers seuls agirent, en s'emparant, dans des provinces diverses, de plusieurs places, la nuit qui commençait le carême, ce qui fit donner à cette prise d'armes le nom de guerre du mardi gras. Les Rochelais, pour leur part, se rendirent maîtres de Rochefort, qui commandait le cours de la Charente, et par là leur importait autant que Marans ou l'île de Ré. La trahison de Lamolle fit avorter les desseins des politiques. Quelques-uns des princes renièrent la part qu'ils y avaient prise, d'autres s'enfuirent en Allemagne. Ce premier échec rejeta les Rochelais dans leurs incertitudes, et ils se remirent à vanter la paix. Mais Lanoue revenant rapidement parmi eux fit sentir au conseil de la ville, et, bientôt après, à tous les habitants convoqués au son de la cloche dans la salle Saint-Yon en assemblée générale, que ces tergiversations étaient ce qu'il y avait

de plus dangereux. On se résolut donc à la guerre, et on nomma pour assister le Maire un conseil extraordinaire composé de quatre échevins, quatre pairs, quatre bourgeois, et quatre des gentilshommes réfugiés. Ceux-ci montrèrent aux Rochelais une grande déférence, en les chargeant de choisir eux-mêmes ceux d'entre-eux qu'ils voudraient appeler à cette honneur.

C'était suivre les errements du siége. Toutefois la Rochelle n'était pas appelée à jouer un rôle aussi brillant ni aussi terrible. Pendant toutes les guerres de la ligue, elle devait être parfois le centre politique, le quartier général, la place de refuge des combattants, mais non plus l'objet ni le prix du combat.

Les attributions du conseil réglées, son premier acte fut, bien qu'on eût contracté à l'assemblée de Millaud une alliance avec les églises, d'en contracter une plus étroite avec les provinces de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois, à cause de la solidarité évidente des intérêts. La signature de René de Rohan figure la première sur cet acte daté du 13 mars. Il s'empara de Brouage, sans tenir assez de compte des droits du propriétaire, ce qui faillit amener des divisions sanglantes dans le parti même. Mais l'acte en lui-même était agréable aux Rochelais, ainsi que les mesures prises par Lanoue pour s'assurer de l'île de Ré. Maîtres de ces deux points, ils se croyaient libres du côté de la mer, sûrs de la rentrée de leurs corsaires. Aussi se hâtèrent-ils d'en armer un grand nombre. Lanoue et le Maire signaient leurs lettres de marque. Un réglement leur assignait comme amis tous ceux qui commerçaient avec la Rochelle et les autres ports de la Cause, comme ennemis tous ceux qui commerçaient avec leurs adversaires; usant de la grande latitude que cette désignation laissait à l'avidité, ils infestèrent bientôt toutes les côtes, de Calais à Gibraltar, au grand profit des armateurs, de la ville et de la Cause, qui se partageaient le cinquième des prises, à la grande irritation du parti opposé; aussi Strozzi, envoyé par le Roi,

dans une entrevue à Esnandes, essaya-t-il, mais inutilement, de rappeler les Rochelais à la paix. Le 23 avril au contraire, après l'élection du nouveau maire, Guillaume Texier, réunis en assemblée générale, ils adoptèrent les réglements prescrits pour la guerre. Comme pour entretenir les haines, les adversaires y sont constamment désignés par le nom de massacreurs. Les commissions pour affaires spéciales de guerre devaient porter cinq signatures, celles de Rohan, de Lanoue, de deux autres seigneurs et du Maire de la Rochelle.

La mort de Charles IX, qui arriva le 30 mai, parut fournir un nouveau motif aux amis de la paix. L'énergique Claude Huet, que l'échafaud vu de si près n'avait pas détourné des affaires publiques, vint de Châtellerault pour s'en faire hautement l'avocat à la Rochelle. Mais les circonstances le secondaient mal. Les protestants imputaient la saint Barthélemy bien moins au Roi qu'à sa mère, au frère qui lui succédait, aux Guises dont le pouvoir croissait toujours. Parmi les faits qu'on imputait à Montgomery, dans le procès capital qu'on lui faisait malgré la capitulation de Donfront, on faisait figurer sa molle tentative pour secourir la Rochelle ; les députés envoyés de la Rochelle à l'assemblée qui devait se réunir à Millaud, pour chercher les conditions d'une paix solide, Lapopelinière et Lefèvre, avaient été arrêtés à Caussade, malgré un sauf-conduit. Rien ne faisait pressentir des résolutions plus pacifiques qu'auparavant, et, en effet, ce ne fut pas la paix qui sortit de la réunion de Millaud.

Cependant, les efforts de Claude Huet ne furent pas complétement sans résultats. Les intérêts commerciaux balançant les fureurs politiques, on suspendit pendant quelque temps la délivrance des lettres de marque, on arrêta par des règles plus précises et plus sévères la licence des corsaires ; on rendit plus sûr et plus facile le trafic avec les catholiques, tout en maintenant comme ennemis les sujets du roi d'Espagne. Une entrevue avec

des députés de la Reine, qui eut lieu à Thairé, le 27 juin, amena même une trève, à des conditions si favorables pour les confédérés qu'il semble que Catherine ait espéré encore les endormir. Aussi les esprits inquiets s'en montraient-ils mécontents. Chenevert, du Poitou, ministre réfugié, s'emporta jusqu'à écrire et publier un livre où il accusait de trahison les chefs qui avaient pris la plus grande part aux dernières guerres. Son procès lui fut fait, et il fut condamné à se rétracter et à voir détruire son livre. On prétend qu'il fut plus tard réimprimé à Bâle. Les mécontents portaient leurs plaintes bien haut, puisqu'ils accusèrent le Maire de la Rochelle lui-même, d'avoir envoyé à Niort l'empreinte des clés de la ville. Une accusation moins grave avait, l'année précédente, coûté la tête à Guillaume Guy; mais celle-ci n'eut aucune suite. Le corps de ville donna à Texier une garde du corps, pour le garantir de la fureur des fanatiques, dirent les uns, pour le surveiller, dirent les autres. Ceux-ci ajoutent qu'on lui donna dans le même but un conseil; mais le conseil extraordinaire, nommé avant cette affaire, ne fut renouvelé que sous la mairie suivante, en octobre 1575, et Texier, après sa mairie, conserva un grand crédit et fut plusieurs fois chargé de missions de confiance.

On dit que le Maire, pour se justifier, déclarait avoir, en envoyant des empreintes de clé, tendu un piége aux ennemis de la ville et cherché à les faire se dévoiler. Cette explication, qui nous paraîtrait si suspecte, était pourtant dans l'esprit de cette époque. Tout alors était ruse, piége, espionnage, entre des hommes de même langue, si voisins, si mêlés entre eux, qui comptaient tant d'anciens amis parmi leurs ennemis politiques, dans une guerre où, lors même qu'on ne servait pas son parti, on servait ses propres intérêts en faisant du butin, en enlevant des prisonniers qu'on mettait à rançon. Les arts même de la paix poussaient à la guerre. Ainsi, cette année, on joua à la Rochelle une tragédie dont le sujet était la mort d'Holopherne,

œuvre, restée inédite, d'une jeune dame de vingt ans, Catherine de Parthenay, veuve alors, et alors à la Rochelle, où elle épousa, au mois d'octobre, le duc de Rohan.

Le prince de Condé, désigné par l'assemblée de Millaud comme chef du parti, écrivait d'Allemagne aux Rochelais pour les y attacher de plus en plus. Lanoue l'appuyait. Il savait, pour y avoir trouvé autrefois des obstacles, que les assemblées générales du peuple résistaient moins que le corps de l'échevinage aux entraînements belliqueux, et c'est du peuple assemblé dans la salle Saint-Yon qu'il obtint les secours pécuniaires demandés par Condé; mais les mauvaises récoltes de vin et de sel ne permirent pas de tenir cette promesse. Les instances de la cour, une entrevue avec Laboissière-Brisson à la porte de Cougnes, avec Brantôme à Angoulins, avec Lahunaudaie dans la salle Saint-Yon même, n'entravèrent pas ce mouvement. Des envoyés de la Rochelle avaient été cimenter les liens formés autrefois avec Montgomery; d'autres partaient pour Nîmes, où les protestants se réunissaient pour chercher les conditions d'une bonne paix, et faire des réglements de guerre. Cependant le poids des nécessités militaires se faisait sentir à la Rochelle; la prise de Benon, que Lanoue reprit bientôt, les démêlés entre Plassac et Saint-Gelais, deux hommes du même parti, à propos de Brouage, y avaient causé de grandes inquiétudes; peu soucieux et peu intelligents des intérêts du commerce, les gentilshommes réfugiés avaient de leur propre autorité mis des impôts sur les denrées qui entraient à la Rochelle. Les commerçants réclamèrent, en gens habitués à être maîtres chez eux, et restèrent maîtres: mais quelques gentilshommes partirent et entre eux le fils de Montgomery.

Par suite de ces divisions et de ces mécontentements, l'île de Ré se trouvait sans garnison; par un coup de main hardi, Dulandreau la surprit et se logea dans Saint-Martin; mais les Rochelais furent aussi actifs et aussi audacieux que lui. Le maire, Guiton de la Valade, le fit

attaquer la nuit même (2 septembre 1575) par trois cents hommes, conduits par deux gentilshommes du Bas-Poitou, Lafromentière et Lapopelinière. Après de grandes pertes, Dulandreau s'échappa presque seul. Ce fut un double triomphe. Dulandreau, qui avait abandonné la Réforme, était fort détesté des protestants, et ils exprimèrent leur haine dans un récit imprimé de cette expédition. Les sectes admettent toutes qu'on ne va vers elles que par conviction, qu'on ne les quitte que par des motifs coupables. Lanoue prit bientôt des mesures pour la conservation d'une position aussi importante que l'île de Ré.

La joie fut encore augmentée lorsque quelques jours après le capitaine Varlet, commandant le navire le *Chien*, rentra avec des prises faites sur les Espagnols, qui portaient entre autres choses, assurait-on, de dix à douze quintaux d'or. Rien ne faisait plus de partisans à la guerre. Cependant, il y avait de terribles compensations. Ainsi, ce mois là même, les vendanges ne pouvaient se faire que sous la protection de cavaliers armés, pour écarter ou repousser au besoin les partis ennemis.

Ces luttes avec la noblesse avaient au moins l'avantage de faire sentir aux Rochelais la nécessité de se soutenir les uns les autres ; aussi, le 29 septembre 1575, les membres de l'échevinage et les bourgeois qui n'en étaient pas rédigèrent-ils solennellement un acte d'union, où ils énumèrent les droits qu'ils s'engagent réciproquement à se maintenir, droits religieux de la secte, droits politiques de la ville, qu'ils jurent de défendre contre tous, de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, fussent-ils leur père ou leur mère; c'est là un de ces actes qui faisaient dire à un ambassadeur vénitien que le royaume de France tendait à se morceler, et que ceux de la Rochelle étaient rois, non pas de nom, mais de fait. Ce degré d'autonomie était ancien pourtant, mais il avait disparu presque partout ailleurs, et par là paraissait une prétention étrange et nouvelle. Ce qui était plus récent, c'étaient les dange-

reuses dissensions entre le corps de ville et les bourgeois, que cet acte constatait en les suspendant. Le 5 octobre suivant, les bourgeois nommèrent quatre des leurs pour assister au conseil établi près du maire et veiller au maintien de leurs priviléges particuliers. C'est en ménageant ces prétentions à l'indépendance, d'abord dans ses lettres, puis par les discours de son envoyé Larochepot, que le duc d'Alençon, récemment échappé de la cour, se concilie les Rochelais, bien que plusieurs parmi les protestants zélés trouvassent qu'on faisait une part de pouvoir trop grande à un prince catholique. Il obtint des Rochelais un secours de dix mille livres. Il lui envoyèrent des députés munis d'instructions détaillées, où ils protestent de leur dévoûment pour leur religion, de leur respect pour le prince, de leur déférence pour la noblesse, mais en exprimant très nettement qu'ils attendent de celle-ci le respect complet de leurs droits et une contribution pécuniaire aux frais de la guerre. C'était toujours là une des pierres d'achoppement.

Tout ce qui rendait la guerre plus dangereuse disposait la cour à la paix. Aussi, le 5 janvier 1576, une trêve fut-elle proclamée. Les Rochelais envoyèrent pour traiter de la paix leurs députés, mais avec une procuration très détaillée. Ils n'avaient jamais laissé à leurs agents d'autre rôle que celui de leurs interprètes, et ces précautions défiantes s'étaient plutôt accrues que diminuées par l'immixtion des simples bourgeois dans les affaires. La trêve suspendit l'armement de leurs corsaires, mais elle ne suspendit pas les incursions dont ils souffraient de la part de la garnison royaliste de Marans. Aussi donnèrent-ils commission expresse au sergent-major Gargoulleau de surveiller ces maraudeurs, de les enlever et de les faire juger sommairement et punir, au nom du Roi, comme infracteurs de la trêve. Ils lui donnaient à l'appui de cette commission du canon et de l'argent. Gargoulleau, profitant du passage du capitaine Bourri, avec cinq compagnies de gens de pied,

les prit à sa solde pour quelque temps, et au bout de six jours se rendit maître de Marans et de son château. Telle était la guerre, telle la paix de cette époque.

La paix était à peine plus sûre entre alliés. Des envoyés du duc d'Alençon étaient venus apporter aux Rochelais un réglement sur la conduite de la guerre, arrêté à Ruffec, qui mettait la Rochelle même dans l'étroite dépendance des princes, et leur demander de l'argent. Le Maire vit et leur fit observer assez sèchement que ce réglement empiétait sur leurs priviléges, annulait le pouvoir du maire et du conseil organisé près de lui, et leur signifia que les choses resteraient comme elles étaient. Quant à l'argent, il parla de la misère, des vignes gelées, des besoins de la ville ; mais ajouta qu'il voulait faire plus que le possible, et qu'en comptant les avances déjà faites sur les dix mille livres, on compléterait une somme de vingt mille livres applicable aux besoins de la guerre. Les députés partirent en maugréant, mais en se laissant défrayer par les Rochelais de leurs dépenses, en acceptant chacun en présent une chaîne d'or d'une valeur de cent écus. Ils s'en allèrent aux conférences pour la paix, où ils retrouvèrent les Rochelais non moins raides. Ils s'en plaignaient fort dans leurs lettres à Lanoue ; mais c'était une tradition pour les Rochelais de défendre leur liberté aussi bien contre leurs alliés que contre leurs ennemis.

La paix fut signée le 14 mai, et publiée avec pompe à la Rochelle le 24. Outre les concessions communes aux protestants, cette ville obtenait la ratification de ses priviléges, et, ce qui en était la plus sûre garantie, de l'exemption de garnison et de gouverneur autre que le sénéchal. En même temps, le roi de Navarre réclamait, comme gouverneur de Guienne, le dixième des prises faites par les corsaires rochelais, et ce droit lui était reconnu sans difficulté. Ce respect du droit écrit amenait quelquefois de singulières contradictions, mais il mainte-

nait seul quelque ordre au milieu de l'opposition des tendances et des idées.

Henri, qui avait repris l'exercice public du culte réformé, craint de la cour qu'il craignait, désirait retrouver son asile de la Rochelle, et avait fait dire aux habitants qu'il comptait y entrer. Mais ils le prièrent de n'en rien faire, alléguant que leur pauvreté, après une si longue suspension de leur commerce, ne permettait pas de le recevoir avec les honneurs qui lui étaient dus. Henri comprit ; par deux lettres, du 16 et du 26 juin, il protesta de son respect pour leurs priviléges, de son désir de les visiter moins comme gouverneur de Guienne que comme leur ami, d'y être reçu sans solennité, avec une escorte peu nombreuse. Les Rochelais rédigèrent, sous la forme de prières respectueuses, le Roi daigna signer de véritables conditions qui calmaient leurs inquiétudes. Ils demandaient de connivence, croit-on, avec Henri, l'éloignement de quelques-uns de ses compagnons qui avaient pris part à la Saint-Barthélemy, Fervaques entre autres. Ces conditions remplies, Henri entra à la Rochelle, le 28 juin, avec sa sœur, Catherine de Navarre, qui y suivit publiquement les cérémonies protestantes. Il n'y resta que jusqu'au 4 juillet.

Tous les chefs de parti voulaient se ménager les Rochelais. Le duc d'Alençon, maintenant duc d'Anjou, les appelait à l'assemblée qu'il réunissait à Tours, en septembre, et leur demandait de l'argent et du canon. Ils envoyèrent des députés pour lui présenter le tableau de leurs dettes et de leurs dangers. Henri III, de son côté, leur envoyait Laboissière-Brisson, pour réclamer leur confiance et leur obéissance. Ils lui répondirent en protestant de leur fidélité, de leur amour pour la paix, et en l'envoyant entendre la messe dans l'église Sainte-Marguerite, encore encombrée de l'attirail d'une fonderie de canon, mais que, depuis le 22 août précédent, ils avaient rouverte au culte catholique.

En novembre, ce fut Condé qui voulut venir de Saint-Jean-d'Angély à la Rochelle. Sa conduite à Saint-Jean et

à Brouage annonçait moins de loyauté que de désir de dominer. Il n'avait ni les amis ni l'amabilité d'Henri de Navarre. Néanmoins, on ne lui imposa pas d'autres conditions qu'à celui-ci : venir sans autre escorte que sa maison, respecter les priviléges, ne point faire dans la ville d'assemblée de gentilshommes. Mais le Maire déclara qu'il avait des raisons de croire qu'on voulait attenter à sa personne, et le conseil lui accorda une garde de vingt hommes, dont dix veillaient chez lui la nuit. En effet, Condé, peu de jours après son arrivée, le 3 décembre, accusa de trahison le Maire et plusieurs des échevins, Jean Pierres, les deux Salbert, Baudoin ; ceux-ci laissèrent immédiatement le conseil, et les échevins se formèrent en tribunal ; ils s'adjoignirent six pairs, six bourgeois ; ceux-ci simples auditeurs et sans voix consultative ; puis, le dénonciateur produit par le prince n'ayant pu fournir de preuve à l'appui de ses assertions, ils déclarèrent et firent publier que l'accusation était sans fondement, au grand déplaisir de Condé, qui comprit, lui aussi, que les Rochelais entendaient n'avoir pas de maître, et que ses alternatives de hauteur et de feinte affabilité ne les avaient ni intimidés ni gagnés.

Cette fierté était soutenue par un grand esprit pratique. A côté des preuves qu'en fournissent les faits, on en trouve dans les articles qu'ils faisaient présenter au Roi, aux États de Blois, où, en demandant la liberté pour les deux cultes, ils signalent les causes et les remèdes des malversations qui appauvrissent l'état. Ils demandaient en outre qu'on obtînt pour eux, du roi de Portugal, des priviléges commerciaux, et ils avaient le tort de solliciter une exemption de subsides pendant dix ans, en considération des maux qu'ils avaient soufferts de la guerre civile. Mais déjà le Roi avait encore moins le pouvoir que la volonté d'accorder de pareilles demandes. La ligue se formait ; le prince de Condé voyait la nécessité de former une contre-ligue et d'y engager la Rochelle. Craignant, s'il parlait lui-même,

de les inquiéter sur leurs libertés, il eut recours, au nom du roi de Navarre, à la parole de Lanoue, qui fit sentir aux Rochelais, réunis dans la salle Saint-Michel, que l'espoir de la paix ne pouvait plus être qu'un leurre dangereux. Ils le reconnurent et reconnurent aussi Condé pour un de leurs chefs, mais en prenant de grandes précautions. Il leur accorda des conditions stipulées avec détail, qui leur assuraient la haute main chez eux, la surveillance de l'emploi de leurs deniers, une voix délibérative dans toutes les discussions. Une de ces conditions garantissait la tranquillité aux catholiques qui resteraient eux-mêmes paisibles. Condé accepta ces conditions de la meilleure grâce qu'il put, déclarant qu'il voulait être bourgeois de la Rochelle ; il eut en outre à subir un sermon d'Odet de Nort, qui lui dit que l'armée protestante ne saurait être soutenue de Dieu tant qu'elle ne serait pas purifiée de tout désordre ; ce à quoi le prince promit de s'employer.

Ces articles furent signés le 23 janvier 1577 ; le 26, on donnait au maire son conseil extraordinaire pour la guerre, dont le premier acte fut de frapper d'un impôt de quarante sous par tonneau le vin crû hors banlieue.

Condé aurait au moins voulu avoir à la Rochelle un maire à sa disposition, et il croyait pouvoir compter sur Gargoulleau ; mais sa faveur lui nuisait. A ses plaintes, on répondit qu'on le nommerait sans difficulté, s'il était un des trois élus ; mais il ne le fut pas, et le prince dut se résigner à choisir Bobineau, qui, du reste, lui avait antérieurement été favorable. Bobineau mit une grande activité à faire une levée de trente mille livres, qui devait acheter des secours maritimes de la Flandre et servir sur les lieux à l'équipement d'une flotte. C'est qu'il avait de grandes inquiétudes. Il savait que les royalistes armaient des navires à l'embouchure de la Gironde, et il ne doutait pas qu'ils ne dussent agir contre les côtes et les îles de la Saintonge et de l'Aunis. En même temps, Mayenne, déjà maître de

Fontenay et de Tonnay-Charente, s'emparait, dans les premiers jours de mai, de Marans, que sa garnison abandonnait sans coup férir. Les Rochelais irrités fermèrent leurs portes aux soldats, ne recevant que leur chef, Lapopelinière, qui avait lutté de toute sa force contre la lâcheté de ses troupes. Il en résulta que Mayenne, en poursuivant ces fugitifs, vint jusqu'aux portes de la Rochelle, au Treuil-aux-Filles, d'où il fallut bien le repousser. Après cette escarmouche, il se dirigea vers le Poitou. Mais les inquiétudes se portèrent alors sur Brouage.

Je t'ai signalé bien souvent les anxiétés que cette ville causait aux Rochelais. Il leur importait également qu'elle ne s'agrandît pas beaucoup et qu'elle ne fût pas aux mains de leurs ennemis. C'était cette dernière crainte qui les occupait alors. Leur flotte marcha à sa défense. Mais ce n'était pas un des leurs qui la commandait. Ils avaient d'abord choisi le capitaine Houe, mais Condé obtint qu'on lui substituerait un de ses gentilshommes, Clermont d'Amboise. Celui-ci rencontra la flotte de la ligue commandée par Lansac, dès le sortir de la rade de Chef-de-Baie, mais il le suivit sans pouvoir l'atteindre jusque devant Brouage; là encore il ne put rien empêcher et perdit quelques navires dans un combat engagé contre des galères par un temps de calme. Les Rochelais, peu disposés à l'indulgence envers lui, prétendirent qu'il avait combattu à contre temps pour n'avoir pas su combattre à temps, qu'il n'avait, pendant trois mois, rien fait de leur flotte et que ses lenteurs les avaient ruinés. Pour comble de mécontentement, ils avaient vu attaquer et prendre par Lansac des navires anglais qui venaient commercer avec eux, mais que celui-ci prétendait venir au secours de Brouage. L'impopularité de Clermont d'Amboise rejaillissait sur le prince de Condé. On accusait aussi ses troupes d'une indiscipline qui les rendait plus redoutables aux amis qu'aux ennemis. On en était à ce point de méfiance que les Rochelais ne voulaient pas laisser un instant les réfugiés auxiliaires en position de

dominer dans la ville, ni ceux-ci sortir en grand nombre de la ville, de peur qu'on ne voulût plus les y laisser rentrer.

C'était un cachet de ce temps, de penser à la paix dès qu'on faisait la guerre, à la guerre aussitôt qu'on faisait la paix. Pendant ces combats, Henri de Navarre travaillait à un traité avec le duc de Montpensier, et il adressa aux Rochelais, par le retour de leurs députés, des lettres où il leur montrait moins d'espoir de la paix que de résolution de ne rien épargner pour l'avoir bonne. Cela n'empêcha pas les ministres d'écrire à Lanoue pour lui recommander de veiller à ce que le Roi ne fît pas trop bon marché des intérêts de la religion. La paix fut cependant faite encore au mois de septembre 1577. Le maire Bobineau n'avait pas pu la voir. Il était mort le 27 août : son enterrement fut fait avec une grande pompe. On attribuait sa mort au chagrin de n'avoir pu apaiser les dissensions qui éclataient au sein même de la ville. On ne peut du moins s'empêcher d'être frappé du grand nombre de maires de la Rochelle morts dans l'exercice si court de ces fonctions.

Il semble que la paix ne fit que redoubler les méfiances entre les partis. Les Rochelais reçurent une lettre de Biron, qui leur exprimait le mécontentement qu'inspirait au Roi leur dessein de se donner à l'Angleterre. Ils envoyèrent aussitôt auprès du Roi, à Poitiers, des députés munis d'instructions détaillées pour protester contre cette imputation et faire connaître que, même en combattant pour la défense de leur vie et pour la liberté de leur conscience, ils avaient toujours professé le plus grand respect pour le roi et rendu la justice en son nom. Ils demandaient en même temps quelques mesures contre la piraterie et la destruction de quelques petits forts bâtis en Aunis, vrais refuges de brigands, qui troublaient toute paix. Le Roi leur envoya, par leurs députés, des lettres bienveillantes, qu'accompagnaient une reconnaissance explicite de leurs priviléges et des instructions pour la restitution des biens ecclésiastiques

qui avaient été induement vendus. La paix fut proclamée avec fanfares à la Rochelle, le 7 octobre. Le 9 novembre, y arriva un gentilhomme de la chambre chargé de démolir les châteaux de Marans et de Rochefort, ce qu'il fit commencer, mais fort peu continuer, dit un contemporain. Ce gentilhomme était un Richelieu, nom déjà mêlé et qui devait l'être bien davantage à l'histoire de la Rochelle.

La garnison de Brouage et les navires de Lansac les inquiétaient encore davantage. Celui-ci s'approcha de l'île de Ré, et, s'il n'y descendit pas, ce fut, dirent les Rochelais, parce qu'il trouva les habitants sur leurs gardes. Il se contenta de contraindre quelques navires anglais, qu'il y rencontra, de transporter des sels de Brouage à Bordeaux. Il mit pour cela des soldats à bord. Mais ceux-ci ayant eu le mal de mer, ne purent empêcher les Anglais de les emmener en Angleterre, d'où ils les renvoyèrent sains et saufs. Cette mystification amusa fort les Rochelais. Ils aimaient peu Lansac, qui enlevait leurs sels sur leurs marais de Saintonge, sans les payer et sans écouter leurs réclamations. Ce fut le principal objet d'une députation qu'ils envoyèrent au Roi, pour demander l'exécution des promesses faites par la paix. Les députés portaient au monarque en présent *un horloge fort singulier et beau,* qu'ils avaient acheté quinze cents écus, à l'un des leurs, Michel Esprinchard. Ils obtinrent de fort belles paroles.

Cependant ils jouissaient alors d'une grande tranquillité, au moins relative ; on s'en aperçoit en voyant reparaître les réglements de police, réglement pour les paveurs, pour l'alignement des maisons, pour l'aunage des étoffes, pour la marque des vins étrangers, sur la valeur des denrées, sur la relation des différentes monnaies ; l'application des deniers aux dépenses régulières, au paiement des dettes, aux secours à donner aux pauvres, à l'entretien des constructions, à la fondation d'un temple dont Condé pose la première pierre en mars 1577. On le voit aussi au loisir qu'ont les chroniqueurs de noter des minuties, l'ap-

parition d'une comète, l'adresse avec laquelle un homme sans bras use de ses pieds, la vue d'un chameau — ce spectacle coûtait six deniers, — la réouverture du jeu de l'arquebuse en novembre 1578; symptôme plus important, puisque ce jeu avait été interrompu pendant six années.

Aussi, le maréchal de Cossé, envoyé par le Roi à la Rochelle, la trouva-t-il dans des dispositions pacifiques. Elles étaient telles que le prince de Condé, ayant fait amener dans le port quelques prises faites en son nom, depuis la paix, mais dans les quarante jours de sa publication, fut l'objet d'un blâme sévère et public de la part des ministres. Ce débat fut renvoyé devant le synode qui se tint bientôt à Sainte-Foy. Lanoue, qui vint alors une dernière fois à la Rochelle, essaya de porter l'esprit du prince vers d'autres guerres que la guerre civile.

Une querelle particulière troubla cette paix. Plusieurs gentilshommes poitevins poursuivaient à la Rochelle un capitaine Barrache, basque, qui prévint le maire du danger qu'il courait et se fit accompagner par des hommes de son pays. Les adversaires se rencontrèrent au carrefour de Monconseil, et mirent l'épée à la main. L'échevin Haradener, délégué par le Maire, accourut, s'interposa et fut tué. Le peuple indigné s'arma, deux des gentilshommes furent tués; heureusement, le Maire survint à temps pour que les autres ne fussent qu'arrêtés. L'affaire fut portée, l'année suivante, aux grands jours de Poitiers, qui imposa aux coupables, au profit de la veuve d'Haradener, une forte composition pécuniaire. Ce désordre n'était pas alors exceptionnel, et c'est peut-être un honneur pour la police rochelaise qu'elle l'ait voulu empêcher.

Les conférences de Nérac, entre la Reine-mère et le roi de Navarre, avaient amené de nouveaux articles de paix, et la commune de la Rochelle en était un des garants. Elle faisait de son mieux pour ne se laisser entraîner par aucun des partis. Henri III, mécontent de Saint-Luc, voulait le remplacer à Brouage par un homme à lui, Lans-

come, et pour vaincre sa résistance demanda aux Rochelais leur artillerie ; ils refusèrent de dégarnir leur ville, bien avisés, ce semble, car peu de temps après Saint-Luc et Lanscome, réunis, surprenaient Mauzé et menaçaient la Rochelle ; mais elle se tint sur ses gardes et ne remua pas. Les partisans du prince de Condé ne réussirent pas davantage à se servir de la bourgeoisie rochelaise dans un coup de main contre la ville de Montaigu. Ils y avaient envoyé vendre des chevaux, et ils cherchaient à en tirer de l'argent ; des échelles y avaient été préparées par les ordres, disait-on, de M. de Rohan. Quelques ardents du peuple, soulevés par leurs intrigues, résistaient aux ordres plus pacifiques du maire. Ils se groupaient en armes. Le maire, Thévenin, réunit des forces plus considérables, se saisit des cantons, fit placer des soldats, mèche allumée, auprès des canons des remparts ; puis répondit en raillant à ceux qui ne parlaient que de battre le tambour, que ce n'était pas le tambour qui méritait d'être battu. Il fit arrêter les meneurs et les gentilshommes venus du Poitou, et ils ne furent relâchés, sur la prière des ministres, que lorsque tout fut apaisé. Cette échauffourée ayant eu lieu le mardi 11 octobre, on appela ce jour : le mardi de la folie. Ainsi la Rochelle affirmait de plus en plus son individualité et justifiait ce que Henri de Navarre venait de dire à Nérac : A la Rochelle, je puis tout ce que je veux, parce que je ne veux que ce que je dois. Excellente école, mon Julien, pour un roi constitutionnel, et que la France eût mieux fait de suivre que de détruire.

Cela n'empêcha pas qu'on n'applaudît quand un corsaire, le capitaine Labrune, amena en rade de l'Aiguillon une prise estimée un million et demi livres, qu'il avait faite sur les Espagnols ; premier échec qu'ait reçu la flotte invincible qu'ils préparaient alors. On se ménageait des ressources moins éventuelles pour cette guerre à laquelle on pensait sans cesse, tout en s'efforçant de l'éviter, par l'ordre qu'on mettait dans les finances, par la régularité

des comptes qu'on demandait aux trésoriers ; on obtenait du Roi la réduction des droits qui lui étaient dévolus à l'entrée dans le port des épiceries et drogueries ; on interdisait les achats faits hors ville, à Chef-de-Baie ; on réglementait la vente des vins. On créait de nouvelles maîtrises ; on vendait les matériaux de la démolition des tours ruinées ; on se donnait ainsi les moyens de réparer les fortifications, de renouveler les chaînes qui tendaient les rues, de faire de grands approvisionnements de blé. Il est impossible à l'histoire même la plus étendue d'énumérer toutes ces mesures, sans lesquelles cependant on ne se fait pas une juste idée de la vie quotidienne et des soins de l'administration de ce temps.

L'attention n'était pas moins éveillée sur tous les mouvements de la pensée. En juillet 1581, un synode examina l'histoire contemporaine que venait de publier, à la Rochelle, un soldat d'un courage éprouvé, écrivain habile et laborieux, Lapopelinière. Le synode cédait à la pression de Henri de Navarre qui, trouvant ce livre écrit contre la religion réformée, *et aussi contre ceux de sa maison*, sollicitait une punition exemplaire contre Lapopelinière et contre l'imprimeur. Condé était encore plus irrité et plus menaçant. On éluda leurs demandes, tout en ayant l'air d'y accéder. On se borna à ordonner dans ce livre quelques corrections, dont la plupart laissent encore voir les préventions ombrageuses de l'esprit de parti, bien plus que les scrupules, même exagérés, d'une foi inquiète.

La facilité à s'alarmer, du reste, était telle que; Strozzi étant venu avec le comte de Larochefoucault à la Rochelle afin d'y surveiller des navires que le Roi y faisait armer pour les mettre au service d'Antoine, roi de Portugal, les habitants s'armèrent tout d'un coup et se répandirent par les rues. Strozzi quitta la ville mécontent, sinon effrayé ; ce fut la dernière fois qu'il la vit (10 août 1581). L'expédition servit peu au roi de Portugal, qui, moins de deux ans après, visitait lui-même la Rochelle en exilé.

Le 13 avril 1582, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Rohan, s'y trouvaient réunis et y participèrent à la Cène : dans les rapports entre ces grands seigneurs et les Rochelais, c'étaient peut-être les princes qui étaient les courtisans. Ils laissaient leurs gardes aux limites du gouvernement, pour n'en avoir d'autres que les compagnies de la ville. L'année suivante, au mois d'août, le duc de Rohan pria la ville de tenir son fils sur les fonts baptismaux, et ses députés lui donnèrent au Parc ce nom de Benjamin de Soubise, qui devait plus tard se retrouver si souvent dans l'histoire de ses désastres.

L'intervalle entre ces deux époques fut tristement rempli. Une épidémie, qu'on désigne sous le nom de peste, désola la ville au mois d'octobre 1582 et sévit durant six mois. Une tentative du roi, de lever un sou pour livre sur les marchandises en vente, excita une émeute. Le peuple irrité menaça les jours de Brandon, l'émissaire du Roi. Le Maire maintint le peuple, repoussa, les priviléges à la main, la prétention royale et laissa seulement lever un impôt, bientôt négligé, de deux sous sur les draps venant d'Angleterre. Ce maire, Guillaume Choisy, avait pourtant été élu par un acte d'obéissance à la prérogative royale. Il avait eu, aux élections (1583), moins de voix que Gargoulleau; mais le lieutenant Jean Pierres avait repoussé celui-ci, en faisant connaître que le roi lui avait ordonné de ne pas accepter pour maire un homme d'épée.

Cette précaution du Roi ne tranquillisait pas les Rochelais. Le capitaine Richelieu était revenu dans leur ville, surveiller l'armement de sept ou huit navires de guerre, dont la destination était inconnue. Ils le suivaient d'un œil inquiet ; vers le même temps, d'Aubigné vint de la part du roi de Navarre les avertir que Lansac, à Brouage, faisait des préparatifs contre eux, et leur proposer de laisser avancer cette tentative pour la faire payer cher aux agresseurs. Les magistrats aimèrent mieux la prévenir en laissant voir qu'ils redoublaient de surveillance, et il n'y

eut rien d'essayé par personne. Ils en furent quittes pour des précautions rigoureuses et gênantes.

Ils profitaient de ce temps de paix, sinon de calme, pour voir et revoir leurs statuts de finance et de police. Ils voulaient même accomplir une réforme plus grande et plus utile, celle de la coutume de l'Aunis. A leur demande, Brisson et d'Angenoux, membres du parlement de Paris, vinrent pour procéder à cette révision ; mais le présidial et le corps de ville se disputèrent la préséance aux conférences qu'elle rendait nécessaires. Ils ne purent s'entendre et cette misérable querelle fit avorter un projet utile, pour lequel la commune avait déjà dépensé deux mille cinq cents écus. C'est là sans doute, mon enfant, une chose mauvaise, et il y aurait eu un avantage momentané à trancher ce ridicule débat, par la décision d'une autorité supérieure ; mais ce remède dangereux, en détruisant l'autonomie de ces corps, eût fait un mal plus grand que celui qu'il aurait guéri.

C'est cette année que fut mise une horloge au clocher de Saint-Sauveur.

Les brusques changements du Roi troublèrent ce repos des Rochelais. En mars 1585, il leur envoyait un député pour les exciter à courir sus aux ligueurs ; en juillet, il se déclarait chef de la ligue et interdisait l'exercice de tout autre culte que le culte catholique.

Cette résolution hostile trouva les magistrats de la Rochelle douloureusement occupés. La contagion avait redoublé, et à de sages prescriptions de propreté et d'hygiène ils joignaient des mesures de police mal entendues. Dès qu'il y avait quelqu'un de malade dans une maison, celle-ci était fermée et marquée d'une croix blanche ; personne n'en devait plus sortir qu'une verge blanche, longue de deux pieds, à la main, pour que chacun évitât sa rencontre ; on n'allait, de ces maisons, puiser de l'eau aux fontaines qu'après le couvre-feu. Les malades étaient évacués sur Mireuil, portés par des hommes au costume

distinctif, barriolé de rouge, de bleu et de blanc. D'autres hommes avec un costume analogue étaient chargés d'ensevelir les morts. Rien n'était plus propre à frapper les imaginations, à accroître la terreur et par là le mal lui-même.

Ils n'en furent pas moins prompts à se préparer à la guerre. Du salpêtre et de la poudre furent entassés dans la tour Maubec ; les habitants furent prévenus de se tenir prêts à se réunir à l'appel du tambour et recommencèrent à monter assiduement la garde. On éleva activement deux forts entre la porte de Cougnes et le boulevard des Dames ; on rétablit le conseil extraordinaire qui assistait le maire dans les temps difficiles ; on prit à la solde de la ville la compagnie du capitaine Laboulaie, pour protéger les campagnes contre les incursions de troupes à la solde de la ligue, cantonnées à Niort ; enfin on eut bientôt armé deux galiotes et vingt-deux autres navires pour la défense ou pour l'attaque des côtes. Disposé ainsi à seconder la résistance de Henri de Navarre et de Condé, on ne se mettait pourtant pas à leur discrétion. On déclarait non avenues, comme contraires aux priviléges, des contributions mises par eux sur les marchandises, des entraves mises au commerce, et le Maire répondait aux marchands bretons et autres qui voulaient venir dans le port, uniquement pour leur trafic, qu'il veillerait à ce qu'il ne leur fût fait aucune avanie.

Cependant Condé voulait reprendre Brouage. C'était là, tu le sais, un point qui intéressait toujours vivement les Rochelais ; aussi leur flotte s'y employait-elle activement ; mais Condé ralentit l'attaque, au moment décisif, pour courir inutilement au secours d'Angers, et l'on ne réussit à rien qu'à encombrer l'entrée de ce port, ce qui indemnisait mal les Rochelais de leurs énormes dépenses. Ils considéraient certainement la guerre d'un point de vue égoïste et étroit ; d'un autre côté les princes n'inclinaient que trop à y voir non un effort momentané, qu'il fallait

promptement rendre efficace, mais un état durable et presque régulier. Les Rochelais appuyèrent aussi fortement Rohan dans ses efforts pour conserver Marans, qui était pour eux d'une si grande importance. Ils en eussent volontiers détruit le château, mais les seigneurs de l'Aunis craignirent des représailles. Ce fut le dernier acte du vicomte René de Rohan, qui mourut à la Rochelle, le 27 avril 1586, âgé seulement de 38 ans.

Le 1er juin, Henri de Navarre arriva à la Rochelle. La ligue s'était formée contre lui aussi et plus directement que contre les réformés ; aussi dans une lettre à Henri III, comme dans sa déclaration publique, prétendait-il soutenir contre elle les droits de la couronne, autant que la liberté des consciences. Pour rendre sa cause plus juste encore, il venait de publier un réglement où il recommandait à ses troupes une discipline rigoureuse et leur prêchait une moralité sévère, que ne prêchait pas aussi bien son exemple. Il était très aimé à la Rochelle et y fut fort bien accueilli. Il y montra de suite sa puissante activité, se portant sur bien des points, mais revenant toujours dans la ville. Il y reçut, le 16 septembre, comme envoyé du Roi ce même Chémeraut qui, dix-huit mois auparavant, était venu de la même part signaler la ligue à l'animadversion des Rochelais ; ils voyaient en même temps neuf navires de guerre passer devant leurs rades, s'en allant à Brouage, mais sans faire aucun acte d'hostilité. On semblait se rapprocher, et à la fin de 1586 une trève fut publiée. Comme d'ordinaire, ils en mirent le repos à profit pour réparer leurs remparts ; on revit aussi les canaux des fontaines, qui n'avaient pas régulièrement fonctionné depuis le siége de 1573.

Henri, dont la majesté n'eut jamais rien de farouche, entretenait soigneusement sa popularité à la Rochelle. Les élections pour la mairie ayant eu lieu le 5 avril 1587, il choisit lui-même pour maire Jean Guiton, dont le fils devait rendre ce nom si célèbre, et voulut dîner avec lui.

Servi par les jeunes gens de la ville, il refusa de laisser faire l'essai. Les princes du reste se rapprochaient volontiers des maires de la Rochelle. L'année précédente, Condé avait été parrain d'un fils du maire Jacques Guiton. Henri le fut l'année suivante d'un fils de l'échevin René Blandin. Malheureusement ce prince avait des familiarités plus dangereuses avec les Rochelaises, et cette même année 1587 il eut un fils d'une demoiselle de Boislambert, que cette faiblesse conduisit à une fin malheureuse. Des comptes conservés ont fait connaître que l'industrie rochelaise lui fournissait des objets assez élégants pour que sa galanterie en fît des présents même à de plus grandes dames.

La trêve ne fut qu'un court intermède. Les escarmouches quotidiennes avaient bientôt recommencé. Après avoir pris Saint-Maixent, Joyeuse s'était avancé jusqu'à Croix-Chapeaux, où il massacra avec cruauté une compagnie du roi de Navarre. Henri de son côté, en rentrant à la Rochelle, le 10 octobre, accompagné du comte de Soissons qui avait quitté le Roi pour le joindre, fit présent au corps de ville de quatre cornettes et d'un guidon enlevés aux soldats de Joyeuse et de Mercœur. Coutras lui offrit bientôt une plus éclatante revanche. Cette victoire fut célébrée avec une grande joie à la Rochelle, qui n'y avait contribué qu'en fournissant au prince quinze mille écus et de l'artillerie. Elle suffisait aisément à ces dépenses. Son commerce recommençait à pouvoir supporter de nouvelles charges ; ses finances s'amélioraient, et elle éteignait en partie ses dettes.

Un des fugitifs de Coutras, Lavardin, réfugié à Niort, en sortit hardiment et attaqua Marans, que deux galiotes rochelaises essayèrent en vain de soutenir par la Sèvre, et que Henri averti ne put secourir par terre, trouvant les marais impraticables et les chaussées bien gardées. La perte de cette place inspira de la terreur aux Rochelais ; ils la montrèrent en désarmant les papistes de la ville et en plaçant chez eux des soldats qu'ils devaient nourrir ; le mois

suivant (24 avril 1588), ils élurent pour maire ce Gargoulleau, repoussé autrefois comme homme d'épée ; Henri voulut encore prendre part au dîner de gala qui suivit l'élection. Celle-ci offrit un incident qui fit grand scandale. Un des bulletins portait pour premier nom : « M. notre minis-» tre Odet de Nort, pape de la Rochelle et ruineur d'icelle » par son ambition. » Légalement, c'était une infraction à un réglement du 8 août 1582 qui avait interdit toute autre désignation que les noms du candidat, et à ceux qui n'admettaient au suffrage que les membres du corps de ville ; moralement, c'était un reproche piquant à tout un parti. On rechercha le coupable. Dès le lendemain, Jean Salbert se déclara l'auteur de cette épigramme ; il paya l'amende, et, en outre, il reconnut publiquement sa faute dans une assemblée de l'église, qui lui interdit pour quelque temps la communion.

Au mois de juin, Henri reprit l'attaque de Marans, où commandait Blanchard, sieur du Cluseau ; cinq jours l'en rendirent maître, ainsi que de Charron et du Brault. La joie fut grande à la Rochelle lorsqu'il y rentra, le 30, ramenant prisonnier du Cluseau et faisant porter devant lui huit drapeaux et une cornette. On n'en montra pas moins, mais dans le seul intérêt de la cause protestante, lorsqu'on apprit la destruction de la grande flotte que l'Espagne avait armée contre l'Angleterre. Henri fit célébrer cet événement par un feu de joie, des salves d'artillerie et des actions de grâce rendues à Dieu.

Aux états de Blois assemblés contre lui, Henri opposa une assemblée des églises, qui réunirent leurs députés à la Rochelle, le 14 novembre 1588. Il obéissait en cela à la nécessité des temps ; car il savait bien qu'il aurait et il eut en effet à y subir l'expression de bien des mécontentements. Les plus sévères du parti lui reprochaient d'oublier souvent les affaires publiques pour ses plaisirs, de se préoccuper de ses intérêts propres plus que de ceux de la religion, de ménager ceux des adversaires qu'il comptait

ramener, au détriment de ses partisans. Tous ces reproches étaient fondés. Henri y opposa de la patience et de l'habileté. Il répondit en protestant de son zèle pour la religion, en rappelant ce qu'il avait fait, en faisant sentir que la guerre ne permettait pas un pouvoir partagé. Il allait du reste au-devant de toutes les précautions qui, sans l'affaiblir, pouvaient garantir les peuples contre ses excès. Il eut à subir en réalité plus de paroles aigres que de mesures restrictives de son action.

A la Rochelle, on l'aimait. Une vive douleur y éclata lorsqu'on apprit que, le 9 janvier 1589, il avait été pris par une forte fièvre et qu'il était dangereusement malade auprès de la Garnache, qu'il avait voulu secourir. Le peuple se pressa aux prières que l'on fit pour lui et l'accueillit avec de vifs témoignages d'amour et de joie lorsqu'il rentra à demi-guéri dans la ville. De grands changements cependant s'étaient opérés dans sa fortune. Le 23 décembre précédent il avait fait annoncer à la Rochelle l'assassinat du duc de Guise ; on avait reçu cette nouvelle avec une joie dont l'honnête Duplessis-Mornay avait arrêté l'expression, trouvant cette action trop ambigüe pour que des hommes religieux pussent l'approuver. Les suites de ce crime, qui, comme il arrive presque toujours, était aussi une faute, l'avaient rapproché de Henri III, et bientôt l'assassinat de Henri III lui-même le fit roi de France, du moins aux yeux de ses partisans.

Sans changer beaucoup, au moins immédiatement, l'état des choses, cet événement portait loin de la Rochelle le théâtre de la guerre et ne lui en laissait guère plus que les charges pécuniaires à supporter. Quelques mois auparavant, en juin, les marchands avaient réussi à soulever le peuple contre un impôt que Dupin, secrétaire du Roi, avait fait établir, avec la connivence et, disait-on, la connivence intéressée du Maire et de quelques autres membres puissants du corps de ville. Dupin avait été menacé et heureux de s'échapper de la ville ; mais on ne vit dans

cette affaire qu'une tentative du Maire pour empiéter sur les droits des bourgeois, et elle ne nuisit en rien aux contributions dues à la cause générale ; les Rochelais l'appuyèrent non seulement par le versement des sommes promises, mais aussi par l'envoi en Bretagne de navires et de machines faites dans leur ville et par le prêt de galiotes aux Bordelais pour chasser de Blaye Lansac, qui y commandait au nom de la ligue. La victoire d'Ivry occasionna de grandes réjouissances.

Rendus à eux-mêmes, les Rochelais cherchèrent à rétablir chez eux des mœurs plus sévères. Ils avaient repoussé la chambre mi-partie, que l'assemblée de 1588 avait voulu y établir, et maintenu la justice sous la seule direction du Roi. Mais c'était surtout par la police qu'ils voulaient agir. On appliqua à des femmes de mauvaise vie le châtiment alors tombé en désuétude, la gourbeille, qui consistait à les plonger plusieurs fois dans l'eau froide ; on punit la vente des jeux de cartes : on reprit des moyens réguliers pour assister les pauvres et aussi pour les empêcher de vagabonder. La police de ce temps est active, mais rude, ignorante aussi en bien des points. Deux hommes qui étaient descendus dans un puits y ayant été asphyxiés, au lieu d'y voir des gaz délétères, on y soupçonne la présence d'un basilic, animal qui tue par son haleine, ou quelque autre maléfice, et on le comble. La crédulité est grande. En août 1593, on brûle en huit jours, sur la place du château, trois prétendus sorciers, qui ont avoué leur crime. Deux moines espagnols ayant été arrêtés sur une prise faite par un corsaire, en 1588, le bruit court parmi les catholiques qu'une pierre miraculeuse tombée du ciel est venue aux yeux du Maire frapper le capitaine pendant qu'il l'interrogeait. Les lois de l'hygiène commencent pourtant à s'établir. On commande plus de propreté dans les rues, on force les marchands et les habitants d'en écarter les immondices, on concentre dans des marchés la vente des denrées. On attribue à ces mesures le

moindre développement des maladies qui commençaient à se remontrer.

L'eau potable est l'objet de fréquentes préoccupations pour le Maire. On trouvait depuis le siége, peut-être parce qu'on avait oublié les temps antérieurs, que de temps en temps les canaux qui les amenaient de Lafont fonctionnaient mal ; on s'était flatté d'y avoir remédié en 1587 ; pourtant, en 1591, Jean Huet les fit encore rechercher et raccommoder depuis les sources jusqu'aux fossés de la ville. Depuis, on y est revenu souvent encore, sans pouvoir parer d'une manière définitive aux inconvénients. La ville fut agrandie (1590) ; un nouveau quartier, commencé dans la paroisse Notre-Dame, en recula l'enceinte du côté de l'Orient ; d'autres constructions s'élevèrent ; la seconde porte Saint-Nicolas et sa voûte, un mur de simple ornement, pour séparer la place du château de la rue ; on lui substitua plus tard une rampe en fer, que j'ai vu enlever pour ne plus laisser qu'une simple marche.

Selon l'esprit du temps, en cela différent du nôtre, on revit les réglements des métiers ; on établit de nouvelles maîtrises. Mais il y a un métier dont il faut signaler les développements, parce qu'ils tiennent à ceux de l'esprit. L'imprimerie prit à la Rochelle une grande importance. Les Haultin, à la fois fondeurs, imprimeurs et libraires, y exercèrent leur profession, de 1571 à 1620, avec un grand éclat, et par le nombre et la nature de leurs publications méritent une place dans l'histoire politique et dans celle du protestantisme comme dans l'histoire de leur art. Ils n'étaient pas les seuls, et des noms plus obscurs, mais assez nombreux, attestent que la fabrication et le commerce des livres étaient alors fort actifs à la Rochelle.

Ceci suppose des progrès dans l'instruction publique : le protestantisme y pousse, mais les guerres y nuisent, et les résultats n'avaient pas toujours répondu aux efforts. Les fondations de Coligny et de Jeanne d'Albret n'avaient pu être que des promesses. L'assemblée de 1588 reprit le

dessein de fonder une université à la Rochelle, c'est-à-dire des cours de théologie, de grec et d'hébreu, et elle y assigna des fonds. En 1590, Henri IV accepta et ordonnança le legs de sa mère; la ville de son côté fit réparer et agrandir les bâtiments du collége, renouvela ses allocations, et l'instruction s'y donna sous la double direction du maire et du consistoire. Quelquefois il y avait accord et soutien mutuel, quelquefois débats; cependant en général l'assistance des pasteurs, alors au nombre de cinq, fut ici fort utile.

Il y avait quelquefois opposition entre le clergé et le pouvoir civil. Le consistoire exerçait une sorte de judicature morale; sommé dans quelques occasions de venir faire connaître aux tribunaux les aveux qu'il avait obtenus dans des affaires qu'il n'avait pu réussir à concilier, il se refusait à ces dépositions judiciaires, prétendant, avec raison, qu'elles ôteraient toute puissance à son intervention conciliatrice et réclamant le droit de garder secrètes et comme non avenues ces sortes de confessions. Les officiers du présidial de la Rochelle admettaient cette prétention, mais le parlement de Paris donnait des ordres contraires et le consistoire ne put échapper à ces ordres qu'en obtenant le désistement des particuliers. Il eut même à défendre sa libre action dans des matières purement ecclésiastiques. Deux frères Brochard, dont l'un était régent au collége, dogmatisaient et soutenaient, entre autres opinions, l'innocence de la polygamie; invités à étudier et à souscrire la confession de foi et la discipline de l'église, ils s'y refusèrent; le consistoire non seulement les frappa des censures ecclésiastiques, mais encore pria le Maire de les chasser de la ville. Ils se plaignirent au présidial, qui voulut citer devant lui les membres du consistoire; ceux-ci refusèrent de reconnaître son autorité, et parlèrent de citer au contraire les magistrats devant leur tribunal disciplinaire. Enfin les membres les plus prudents des deux corps assoupirent ces différends, et sur l'injonction du Maire les deux Brochard sortirent de la ville.

Une autre prétention de ce clergé, c'était d'échapper à toute répartition des impôts, toute part dans les égalements, comme on disait alors, pour la levée des sommes consacrées aux causes pour lesquelles il prêchait le plus vivement. Il y réussit cependant à cette époque, surtout par l'influence de Denort. Ce ministre ferme et éloquent, mais hautain et emporté, mourut au mois de mars 1593, à l'âge de cinquante-trois ans, estimé et regretté.

Ces questions et d'autres furent traitées, mais sans retentissement au dehors, dans un synode qui réunit plus de soixante pasteurs à la Rochelle, en juillet 1592.

L'exercice du culte catholique avait alors cessé à la Rochelle, l'église Sainte-Marguerite ayant été rendue tout entière à l'artillerie ; mais une église avait été relevée à Laleu. Gênés, sinon persécutés, les catholiques étaient tenus pour suspects. Ainsi, le 2 novembre 1593, un ouvrier ayant été soupçonné de pratiques contre la ville, plusieurs gens de métier furent expulsés sans jugement, et pour cela seul qu'ils étaient papistes.

Pendant que ces petites affaires se passaient à l'intérieur, les Rochelais suivaient les progrès du chef de leur parti, devenu Henri IV, roi de France. Ils se cotisèrent pour lui envoyer vingt mille écus pendant qu'il était à assiéger Rouen (janvier 1592). Ils tenaient à son service leur flotte, accrue quelquefois par de singuliers moyens. En février, une galère d'Espagne leur fut amenée par les forçats qui y servaient, et qui avaient profité de la descente à terre de leurs surveillants. Ils donnèrent aux forçats la liberté, quelque argent, et gardèrent le navire. Un an auparavant, le capitaine Lapierre leur en avait amené un autre, la *Marquise*, sur laquelle il était prisonnier. A l'aide d'un Anglais, prisonnier comme lui, il avait brisé ses fers, s'était armé, avait fait révolter les chiourmes et avait conduit la galère à la Rochelle.

D'un autre côté, ils étaient parfois inquiétés au nom du Roi lui-même. D'Epernon, qui prenait le titre de leur

gouverneur, avait dans le gouvernement des soldats qui, par leur indiscipline, faisaient autant de mal que des ennemis. Les Rochelais se plaignirent à leur chef, mais, voyant qu'il ne les écoutait pas, ils prirent le parti de se protéger eux-mêmes ; ils chargèrent vigoureusement les pillards à Angoulins et ne les revirent plus. Des faits analogues se passaient par mer. A la tête de plusieurs navires, Lalimaille, se disant pourvu d'une commission du Roi, levait des droits sur toutes les marchandises qui entraient à la Rochelle. Ils invoquèrent leurs priviléges et réclamèrent auprès du conseil privé du Roi, qui laissa traîner l'affaire en longueur ; auprès du parlement, qui rendit un arrêt dont Lalimaille ne tint compte. Alors ils envoyèrent, sous la conduite de trois échevins, des galiotes, du canon et des arquebusiers aux pointes de Chef-de-Baie et de Coureilles, et mirent un terme à ces exactions. Ils ne vécurent pas en bonne intelligence avec leur lieutenant-général Sponde, qui resta peu de temps dans leur ville, assez longtemps cependant pour y faire imprimer son édition estimée d'Hésiode ; son successeur Robert de Laroque étant entré avec des provisions qui leur parurent contraires à leurs priviléges, ils ne lui permirent même pas de coucher dans la ville ; il fallut qu'il en partît le soir, acceptant pour asile la maison de campagne de l'échevin Blandin. Mais les termes de sa nomination ayant été rectifiés, il prêta le serment ordinaire des sénéchaux et fut reçu avec de grands honneurs.

Henri IV s'occupait peu de ces tracasseries, bien qu'il songeât peut-être à y mettre ordre plus tard. Dans ces années de 1590 à 1594, il reconnut, interpréta à leur gré, confirma leurs priviléges ; mais il prit quelques décisions qui leur plurent moins sans doute ; il supprima, pour la transférer à Tours, la chambre d'amirauté établie à la Rochelle, et révoqua le second dixième sur les prises, qui avait été accordé à la ville pendant les plus grandes charges de la guerre.

Au mois d'avril 1593, un avis rappela les Rochelais à des dispositions belliqueuses. Le maréchal de Matignon, gouverneur de Bordeaux, qui assiégeait Blaye, alors au pouvoir des ligueurs, leur faisait dire que des navires espagnols venaient au secours de cette ville, et leur demandait de s'y opposer. Ils s'empressèrent d'équiper à grande hâte et à grands frais une flotte de quatorze vaisseaux ; mais elle fut retenue quelques jours par les vents contraires, et elle n'arriva que pour voir les Espagnols avertis sortir de la Gironde sans attendre le combat. Ils passèrent à portée du canon de Lalimaille, sans que celui-ci les attaquât, et à la Rochelle, où on n'aimait ni Lalimaille ni Sponde, on imputa à leur connivence achetée l'avis qu'avaient reçu les Espagnols et la facilité avec laquelle ils s'étaient échappés.

Cette promptitude à agir du maire Jean Dujau se montra moins à propos, lorsque les habitants de Thairé ayant parlé un peu lestement de mesures qu'il avait prises, il voulut faire sortir le canon pour marcher contre eux. Le présidial s'y étant opposé, il menaça de faire tirer sur lui : mais le consistoire intervint et réconcilia les deux autorités. Il n'y eut pas de sang versé.

Cependant plus d'ordre allait renaître en France. Le 25 juillet 1593, Henri IV écrivait aux Rochelais qu'il venait d'embrasser la religion catholique, mais avec la ferme résolution d'entretenir les édits de pacification et de ne pas souffrir que leurs consciences fussent forcées. Il conservait avec eux ses formes de royale familiarité, et signait toujours : *Votre bien bon ami.* Ces termes, souvent rappelés, ranimaient en effet trop de souvenirs, des bons comme des mauvais jours, pour n'être qu'une politesse banale. Le 22 mai suivant, il entrait à Paris.

XVII

DE 1594 A 1610.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la valeur morale de l'abjuration d'Henri IV. Quant à ses effets politiques, ils furent singulièrement heureux pour la France. Ils lui rendirent la paix. La Rochelle, en particulier, rentre, pour ainsi dire, dans sa vie privée, et son histoire, pendant ce règne, se compose du récit de quelques incidents, moins importants par eux-mêmes que comme symptômes.

Dans ses rapports avec le Roi, on peut voir en elle tour à tour la commune et la ville protestante. Sous ce double aspect, elle se mit plus d'une fois en opposition avec la volonté de Henri, et toujours elle trouva dans cette volonté, avec beaucoup de fermeté, beaucoup de patience et même de condescendance.

En octobre 1594, les Rochelais offrirent, dit-on, au Roi, pour l'aider à former la maison d'un de ses bâtards, une somme considérable, qui fit dire à Henri que c'était trop pour avoir de la bouillie à un enfant. La seule autorité de Lestoile est bien légère pour faire admettre cette démarche courtisanesque de la part d'une ville où les ministres avaient blâmé si haut les amours illégitimes de ce prince ; mais ce qu'on saurait moins admettre encore c'est le chiffre indiqué, soixante mille écus, qui égalait trois fois la somme que les Rochelais avaient fournie pour le siége de Rouen. L'année suivante, le 17 septembre 1595, Henri s'adressait de nouveau à eux, comme à une de ses bonnes villes éloignées des calamités de la guerre et jouissant de liberté et repos, et leur demandait, par forme de subvention et

don gratuit, la plus forte somme qu'ils lui pourraient donner, pour aider à chasser les Espagnols de la Picardie. Je ne trouve malheureusement nulle trace de la réponse que firent les Rochelais dans cette occasion, où l'on a accusé les protestants en général d'avoir montré beaucoup de tiédeur à leur chef devenu Roi.

En mai 1597, une alarme se répandit tout d'un coup; on y était prompt encore; un coup de feu tiré par une sentinelle sur des maraudeurs, une arquebuse qu'on prétendait avoir vue passer par dessus les murs suffisaient pour agiter la ville; on disait qu'on avait aperçu en mer une flotte espagnole; les remparts de la Rochelle se couvrirent de canons, les habitants ne laissèrent plus leurs armes; la noblesse du Bas-Poitou accourut offrir ses services. C'était zèle, c'était aussi instinct belliqueux; cet instinct était partout: au mois d'octobre de la même année, une querelle particulière de Duplessis Mornay eût été, s'il l'eût voulu, le signal d'une véritable guerre, et les prudents Rochelais lui offraient eux-mêmes de faire sortir nombre de leurs bourgeois avec artillerie et munitions pour l'appuyer dans ses desseins. Quant à cette alarme de mai, on apprit qu'elle venait d'habitants de l'île de Ré, qui s'étaient effrayés en apercevant en mer, la nuit, les lumières qui aidaient à la pêche. Quelques citoyens voulaient pourtant qu'on augmentât les fortifications, et même qu'on y employât les deniers dûs au Roi, mais le Maire résista sagement. Les questions de finances étaient toujours en effet la pierre d'achoppement. Les besoins du monarque étaient immenses; immenses aussi les prétentions, les droits particuliers, les priviléges qu'il avait à ménager, même chez ceux qui ne les alléguaient pas pour cacher un mauvais vouloir systématique. L'impôt d'un sou par livre, appelé impôt de la pancarte, trouva chez les Rochelais une grande opposition. Henri protégea d'abord ses commis menacés par les colères populaires; puis résista aux députés de la Rochelle assez longtemps pour sauver

les apparences, et reconnut enfin leur droit, qui était réel, recevant l'équivalent de son impôt sous forme de don gratuit ou sous toute autre forme qui ne portait pas atteinte aux priviléges. Ces négociations durèrent jusqu'en 1601, et, en 1603, les magistrats empêchèrent également par des représentations, M. Monceau, conseiller au parlement, d'établir un impôt de cinq pour cent sur les toiles qui sortaient par le hâvre, bien qu'il fût venu avec cette mission expresse.

En septembre 1601, les Rochelais célébrèrent par leur feu de joie la naissance du dauphin, fils de Henri IV, depuis Louis XIII. Les machines pour le dresser se rompirent trois fois et blessèrent deux hommes ; en outre, la nuit de cette naissance, il avait gelé de manière à flétrir le raisin, au moment où on allait le cueillir, chose fort rare. De tout cela on tira, peut-être après coup, cet augure que cet enfant serait funeste à la Rochelle.

Il n'y eut de difficulté ni à propos des intrigues de Bouillon contre lesquelles le Roi chercha à prémunir les Rochelais, ni à propos d'une collecte faite pour l'église de Genève, dont il interdit l'envoi. Les Rochelais se résignèrent facilement à appliquer ces fonds à la construction de leur propre temple, et se contentèrent de célébrer un jeûne solennel en faveur des Génevois. Ils eurent plus de peine à se soumettre à l'interdiction de tout trafic avec l'Espagne ; plusieurs marchands cherchèrent à y échapper par la fraude, ce qui occasionna des poursuites qui n'eurent rien de politique, et auxquelles même Rosny donna une terminaison indulgente lors de son séjour parmi eux.

Ce ministre, favori du Roi, si célèbre sous le nom de Sully, après avoir visité son gouvernement du Poitou, visita les Rochelais en juillet 1604. Ils le reçurent non seulement avec leur pompe accoutumée, mais avec une confiance fort extraordinaire, puisqu'ils laissèrent entrer avec lui une escorte de douze cents chevaux. Rosny était, il est vrai, resté fidèle au protestantisme ; mais dans l'en-

thousiasme d'un grand festin qu'ils lui donnèrent, ils protestèrent qu'ils recevraient de même le Roi avec une armée de trente mille hommes, fallût-il pour les faire entrer abattre trois cents toises des murailles. Ils lui donnèrent comme spectacle, outre des joûtes sur l'eau, un combat naval simulé des Français contre les Espagnols, et bien entendu une victoire. Touché de ce qu'il y avait pour lui de personnel dans cet enthousiasme, Rosny partit bien persuadé que le Roi n'avait pas de plus fidèles sujets.

Tels se montrèrent-ils en gardant, en août 1605, une stricte neutralité entre les Espagnols et des corsaires commissionnés par Maurice de Nassau, en ne souffrant pas les violences de ceux-ci dans leurs eaux, ce dont le Roi les approuva fort ; tels en acceptant, sans murmure, la substitution de Châtellerault à leur ville pour la tenue d'une assemblée des protestants ; tels en allant prier le Roi qui était à Poitiers de venir dans leur ville, lui offrir leurs clés et lui répéter ce qu'ils avaient dit à Rosny, de manière à rappeler à son cœur attendri les jours où il marchait par leurs rues si insoucieux de tout danger.

Des discussions avec le concessionnaire du Poids-le-Roi, c'est-à-dire d'un droit sur toutes les marchandises qu'il fallait peser et qui allaient au-delà de vingt-cinq livres, faillirent rompre cette paix et causer une émeute ; mais la ville racheta ce droit du concessionnaire moyennant vingt mille livres, et l'exerça elle-même sans trouver de mécontentements (mai 1608). L'année suivante, le Roi faisait, par des ordres précis, reconnaître par le parlement, qui y résistait, les priviléges des Rochelais et en particulier l'abandon qu'il leur renouvelait des droits sur les épiceries et les drogueries qui entraient par leur port. Il avait peu auparavant rendu à eux et à tout le pays un plus grand service en traitant avec le brabançon Humfroy Bradley, et en lui donnant par des concessions et par des priviléges, par un appui constant, les moyens de dessécher une étendue considérable de marais. Il fallut lutter, de 1599 à 1607, contre

les préjugés et les intérêts particuliers mal entendus, pour donner enfin un commencement d'exécution à ce moyen d'assainir et d'enrichir le pays, que Henri qualifiait lui-même, en disant que la France trouverait ainsi dans son sein les trésors des Indes.

Au milieu de ces motifs de confiance réciproque, on ne sait comment expliquer des symptômes, confus mais visibles, d'une méfiance mutuelle. Le 4 février 1609, le Maire fit arrêter un bourgeois, Chollet, sieur de la Maillolière, et, le 10 du même mois, il envoya des gens armés se saisir du sieur de Saint-Vivien, accusé de complicité avec Chollet, dans un complot contre la ville. Le consistoire assemblé extraordinairement recommande aux magistrats la vigilance et la vigueur dans cette affaire. Le seul grief établi contre les accusés, c'était d'avoir chargé un peintre flamand de leur dessiner un plan de la ville ; on ajoutait qu'avec des cordes ils avaient fait prendre la hauteur des remparts. On rapprochait de ces faits quelques mots malveillants ou imprudents, qui, à l'aide de commentaires, devenaient de sanglantes menaces contre la ville et contre les protestants. D'un autre côté, ces mesures de police étaient dénoncées à Henri IV comme des empiétements de juridiction, comme des tendances républicaines, par des lettres signées d'un nom supposé, Emmanuel de Lafaye, mais dont le Roi connaît l'auteur, et dont il parle à Sully comme d'une affaire d'importance. Les accusés furent transportés à Paris, après avoir donné caution, et là ils furent élargis par un arrêt de la chambre de l'édit, sans dépens de part ni d'autre, mais aussi sans que, aux yeux des Rochelais, comme dit un chroniqueur contemporain, ce savon les eût bien lavés.

C'est que ces mêmes lettres signalaient à Henri IV une certaine inquiétude des protestants et l'impression de livres d'une polémique agressive contre le catholicisme, le théâtre de l'antéchrist, de Vignier. Ceci nous ramène aux faits de l'ordre religieux, que j'ai laissés à part, parce

qu'ici, les faits ne s'engendrant plus les uns les autres, un ordre chronologique rigoureux n'est plus qu'une gêne.

Dès son avènement au trône, Henri IV avait conçu, d'une manière plus ou moins nette, la pensée de faire vivre en paix toutes les sectes de son royaume, et pour cela de chercher ou de créer une unité nationale indépendante de l'unité religieuse; pensée très haute, mais difficile à réaliser, même de nos jours, parce qu'elle suppose que les vérités morales et les principes politiques se soient assis sur des fondements indépendants des dogmes religieux. Il vit contre quelles convictions et contre quels intérêts il aurait à lutter, et il s'arma de fermeté, de patience et de finesse. Dès les premiers jours, il déclara, d'un ton non seulement résolu mais menaçant, aux protestants qui parlaient de se choisir un protecteur, qu'il était désormais le seul protecteur de tous. C'est dans le même sens, bien que sur un ton léger et plaisant, qu'il renvoya les ministres d'Aunis et de Saintonge, qui lui demandaient des garanties pour leurs pensions, à Madame sa sœur, parce que leur royaume, disait-il, était tombé en quenouille. Mais pour donner à sa résolution personnelle le caractère d'une loi de l'état, il fit l'Edit de Nantes.

Dans nos idées et à la lumière des faits qui ont suivi, nous regardons cet édit comme un bienfait pour les réformés; mais il est de l'essence des sectes religieuses de ne regarder les plus grands bienfaits que comme un faible à-compte sur ce qui leur est dû. Chacune d'elles n'est-elle pas toute la vérité, la seule vérité, et comment la vérité serait-elle reconnaissante de ce qu'on fait pour elle? C'est dans cet esprit, que les protestants rochelais acceptèrent l'Edit de Nantes. Lorsqu'après plus de dix mois de luttes, Henri l'eut enfin fait admettre par le parlement de Paris, bien qu'ils l'eussent déjà, puisque c'était chez eux que les Eglises déposaient leurs titres, il le leur adressa, le 7 mars 1599, par Ducoudray, avec une lettre pour les trois pasteurs, où il les engageait à en assurer la prompte et

entière exécution. Ils lui répondirent par de nouvelles demandes, et en exprimant le vœu qu'il parvînt à *établir le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ parmi ses sujets.* Le 25 juillet, les commissaires du Roi, Langlois et Parabère, vinrent à la Rochelle pour faire enfin publier cet édit. Le Maire les reçut avec toutes sortes d'égards, mais il apportait une foule de restrictions à sa promesse d'obéissance et alléguait sans cesse la nécessité de consulter son conseil et les délégués des bourgeois. Voyant bien d'où venaient ces difficultés et ces délais, les commissaires s'adressèrent directement au consistoire; celui-ci réunit le colloque d'Aunis, rassembla toutes les récriminations que lui fournissait le mauvais vouloir des catholiques dans les lieux où ils dominaient. Les commissaires s'efforçaient de faire comprendre aux pasteurs qu'il fallait bien que quelqu'un commençât, que, pour imposer à tous une stricte observation de l'édit, le Roi avait absolument besoin que les réformés donnassent l'exemple. En fait, on voulait tout recevoir où l'on était le plus faible, ne rien céder où l'on était le plus fort. On tolérait le culte catholique, mais à condition qu'il se montrât le moins possible.

Après une pénible négociation, les commissaires croyaient pourtant avoir tout obtenu, lorsque le Maire leur laissa entendre, plus ou moins volontairement, qu'on ne cédait qu'avec l'intention de protester plus tard, et qu'on se proposait bien de restreindre singulièrement l'exercice des cérémonies papistiques. Ils se fâchèrent alors; ils déclarèrent qu'ils ne se prêteraient pas à une coupable comédie, qu'ils s'en retourneraient pour faire connaître au Roi qu'à la Rochelle on ne voulait pas recevoir l'édit; mais on n'entendait pas en perdre les bénéfices, ni affronter les dangers d'une résistance ouverte. On céda: sans écouter les nouvelles demandes de délais des pasteurs, le Maire prépara pour la rendre au culte romain l'église Sainte-Marguerite. Des femmes du peuple, des enfants, des jeunes gens, vinrent bien en briser la chaire, y casser des vitres, mais

le Maire survint, fit arrêter, parmi ces agents de désordre, le domestique d'un des pasteurs, qu'il laissa bientôt échapper, et le désordre cessa.

Le 4 août 1599, l'édit fut proclamé à la Rochelle; le 6 et le 7, les églises de Sainte-Marguerite et de Saint-Barthélemy furent remises à l'évêque de Saintes, Nicolas Cornu de la Courbe, qui, le 8, célébra la messe à Saint-Barthélemy, pendant qu'un de ses vicaires la célébrait dans l'autre église. On se rendit processionnellement de l'une à l'autre église, et le soir le curé de Marennes prêcha en toute liberté. Les deux cultes vécurent dès lors l'un à côté de l'autre, non pas sans mauvais vouloir réciproque et sans luttes, mais sans hostilités ouvertes. Dès le mois de mars 1600, les protestants trouvèrent moyen d'empêcher les processions. Elles ne devaient avoir lieu qu'à condition de n'exciter aucun scandale, de ne causer aucune gêne; les réformés se trouvèrent très faciles à scandaliser et à gêner. Un corps-de-garde fut placé par le Maire au carrefour des Forges pour empêcher une procession le jour des Rameaux; un conseiller au présidial, Platet, saisit la bannière et s'avança en criant aux catholiques de le suivre, aux soldats de le tuer ou de le laisser passer. Ils ne firent ni l'un ni l'autre; les siens moins ardents rebroussèrent chemin et réclamèrent au conseil privé. Celui-ci leur reconnut le droit de sortir, mais en leur traçant un itinéraire qui les forçait de retourner sur leurs pas; ils aimèrent mieux renfermer dans leurs deux églises les cérémonies du culte.

Les chicanes de ce genre, les accusations réciproques, de la part des deux clergés, de superstitions, d'artifices, de moyens captieux pour obtenir des conversions; la proclamation de la sincérité de ceux qui viennent, des motifs intéressés de ceux qui s'en vont, et même, dans ces cas-là, de l'intervention constatée du diable, ne sont pas rares dans les écrits du temps; ces débats allaient jusqu'à troubler la paix publique; gênés dans la construction d'une

église qu'ils voulaient élever, objets quelquefois de risée quand ils portaient les sacrements aux malades et aux mourants, les prêtres se plaignaient à la cour; les autres catholiques ajoutaient qu'on les repoussait des charges, que, s'ils étaient de métiers, on leur refusait des lettres de maîtrise; que, simples ouvriers, on les chassait, directement ou en les bafouant, des boutiques. On ne donna pas sur ces plaintes de décision officielle. Rosny fut chargé de ramener les Rochelais, au moins leurs magistrats, à de meilleurs sentiments et à de plus justes procédés. Mais ces querelles prirent plus d'éclat lorsque, en novembre 1606, Séguiran s'étant présenté à la Rochelle pour y prêcher l'Avent, s'annonçant comme membre de la compagnie de Jésus et muni de lettres du Roi, les sentinelles lui interdirent assez brusquement l'entrée de la ville, en lui disant qu'ils savaient que Jésus n'avait pas de compagnons et que lui n'avait pas de lettres du Roi. Il retourna à la cour, faisant grand bruit de cet affront et de ce dédain des ordres de Sa Majesté. Les Rochelais avaient raison pourtant; le jésuite n'avait pas de lettres du Roi, pas même de lettres surprises; celles dont il était porteur lui avaient été données par deux secrétaires d'Etat, à l'insu du monarque. Henri n'osa pourtant pas les démentir et dévoiler cette intrigue, de peur qu'on n'en prît texte pour résister sans cesse; à tort, selon moi, mon enfant. Car je crois que la justice est toujours la meilleure politique et que ces ménagements mêmes faisaient naître et justifiaient bien des méfiances; il faudrait cependant mieux savoir que je ne le sais ce qui était possible alors pour blâmer un prince aussi habile et aussi réellement bien intentionné que l'était Henri IV. Il fit donc *bien le fâché*, mais il s'ouvrit de tout à Rosny, en lui disant de sauver les apparences; Rosny écrivit aux Rochelais, qui, sur ses exhortations, reçurent le jésuite pour prêcher le carême; mais après quelques jours il fut rappelé.

Le Roi du reste n'avait pas moins de peine à contenir

les protestants dans de justes limites. Ils jouissaient d'une très réelle liberté, non seulement pour l'exercice de leur culte, mais pour leurs assemblées. La Rochelle envoie sans cesse des députés, quand elle n'est pas le lieu de réunion des synodes, comme en 1603, en 1607, en 1609. Mais ils comptaient parmi leurs droits celui d'injurier, celui de proclamer que le pape est l'antéchrist, ce que Henri jugeait avec raison peu propre à apaiser les haines: il fallait des négociations pour leur faire garder le silence à cet égard. En 1607, un ministre écossais, Malwin, avait été emprisonné par le roi d'Angleterre, Jacques, pour des écrits trop violents. Les Rochelais envoyèrent à ce roi des députés auxquels il accorda la liberté de ce pasteur, à condition qu'il quitterait son royaume, et ils voulaient le prendre pour ministre chez eux. Henri voyait là une sorte de défi; ce fut encore Rosny qui intervint et obtint sans éclat l'obéissance des Rochelais. Par dessus tout, les synodes, qui n'avaient pour but avoué que la discipline religieuse, s'occupaient sans cesse de politique; c'est pour cela que le corps de ville de la Rochelle avait à celui de 1607 ses représentants, qui sortaient quand on ne traitait que d'affaires ecclésiastiques. Ces empiètements tenaient à des inquiétudes motivées par la violence des discours et quelquefois des actes des catholiques. Les protestants n'avaient que trop droit de croire qu'ils ne jouissaient que d'une trêve, et d'une trêve qui tenait à la vie de Henri.

Ce mélange des choses ecclésiastiques et des choses politiques troublait aussi l'intérieur de la commune rochelaise. Tu as vu que les pasteurs se refusaient à payer leur part des impôts; leurs prétentions à cet égard étaient si tenaces que Mme Denort, veuve, et plus tard même remariée, quoiqu'elle fût riche, réclamait encore cette exemption, et qu'il fallut, en 1594, faire vendre ses meubles à l'encan.

En 1597, l'assemblée de Châtellerault ayant réclamé un plus grand nombre de députés, une réunion se forma à

Bourgneuf qui nomma, à l'insu du corps de ville, des représentants des trois états, de l'église, de la noblesse et du tiers. Informé de cette élection, le corps de ville la regarda comme une usurpation sur ses droits ; ses réclamations convainquirent les membres du tiers-état ; l'envoyé de l'église lui-même, sans s'y soumettre directement, s'abstint de partir. Seul, le député de la noblesse s'y rendit, et l'assemblée apaisa le différend en déclarant que la ville de la Rochelle seule serait considérée comme une province politique, et que le clergé d'Aunis serait joint au clergé de Saintonge. Mais ces prétentions eurent un contre-coup. La ville avait coutume, lorsqu'elle envoyait des députés aux assemblées, de communiquer aux pasteurs les instructions qu'elle leur donnait. Ceux-ci voulurent, en 1601, au moment de l'assemblée de Sainte-Foy, que cette déférence fût reconnue comme un droit, et que deux d'entre eux fussent appelés au conseil. Le Maire, qui y avait d'abord officieusement consenti, fut démenti par le corps de ville, et, par suite de ce démêlé, les communications amiables elles-mêmes furent interrompues, mais elles furent faites de nouveau plus tard.

La nomination qu'avait faite la noblesse d'Aunis à la réunion de Bourgneuf n'était pas un fait isolé. Elle avait, cette année même, demandé d'être admise dans un conseil extraordinaire qui aiderait le conseil de la ville dans la gestion des affaires. La maison de ville répondit qu'elle avait suffi aux affaires dans des temps plus difficiles et repoussa cette demande. Elle restait fidèle à l'esprit selon lequel je te l'ai montrée, dans des temps bien antérieurs, soigneuse de s'affranchir de toute aristocratie autre qu'elle même. Jalouse en tout de ses droits, même des droits d'étiquette, elle s'opposa à ce que le présidial fît le feu de joie commandé en 1598, à l'occasion de la paix avec l'Espagne. Ce corps judiciaire l'ayant néanmoins dressé, des gens du peuple en enlevèrent le bois ; quelques-uns furent mis en prison. Le Maire, moitié séduction, moitié me-

naces, se fit donner les clés et remit les prisonniers en liberté. Le présidial ne parut pas au feu de joie donné par la ville, mais ses efforts pour donner d'autres suites à ce conflit furent impuissants.

On veillait aussi rigoureusement qu'autrefois à la stricte exécution des formalités imposées aux officiers royaux. En 1607, de Loudrières ayant été nommé sénéchal à la place de Laroque, fut, comme son prédécesseur, obligé de faire changer les passages de ses lettres de nomination qui semblaient lui assurer le pas sur le Maire, et de prêter, avant d'entrer en ville, le serment de respecter les priviléges. Il fut reçu ensuite avec beaucoup d'apparat ; mais il demanda en vain qu'on lui assignât une place d'honneur au temple Saint-Yon. Le consistoire lui répondit par deux fois qu'il n'était pas sûr d'innover en l'ordre de l'église, et qu'il prendrait place où il voudrait.

On repoussait au besoin avec vigueur les prétentions qui ne cédaient pas. D'Epernon s'en aperçut. En 1598, ses troupes s'approchèrent encore de la ville ; mais encore une fois les milices sortirent et lui renvoyèrent ses soldats bien battus. Il n'en soutenait pas moins que la Rochelle était de son gouvernement et, en 1605, il demandait avec hauteur à Rosny à quel titre il se mêlait auprès du Roi des affaires de cette ville ; sur quoi Rosny répondait que c'était comme ami des Rochelais et l'invitait du reste, assez ironiquement, à leur en demander à eux-mêmes des explications.

Et cependant il y avait des symptômes d'une menaçante influence des grands seigneurs. Le dimanche, 5 mai 1596, le Maire céda au temple la première place au duc de Latrémouille, et l'on vit dans cet acte de politesse une infraction aux priviléges et un mauvais augure. Il y en avait un plus grave dans l'émotion que causa l'enlèvement des corps de MM. de Rohan, conservés, embaumés, dans la tour de la Chaîne. Le prince de Soubise, leur fils et leur frère, le filleul de la ville, les vint prendre le 21 octobre

1599, pour les emporter en Bretagne. La pompe de cette cérémonie dépassa à la Rochelle même la pompe des funérailles des maires, et contribua à graver profondément ce nom de Rohan dans les imaginations populaires.

Or, c'était dans le peuple, la force de l'état, qu'étaient aussi les plus grandes menaces pour la constitution rochelaise. Depuis longtemps les bourgeois et les habitants avaient leurs représentants auprès du corps de ville et on leur avait fait, en 1597, cette place qu'on avait refusée à la noblesse; mais ils aspiraient à l'égalité, à l'assimilation, et les pensées à cet égard se trahissent par une de ces plaisanteries qui sont des mots révélateurs. M. Sarragan, reçu pair, avait donné à la ville, outre la taxe ordinaire, un canon. Cette munificence d'un homme riche fit dire que si on entrait à la maison de ville par le canon, on y entrerait bien aussi à coups de pistolets. En attendant, le peuple se montrait fort exigeant envers ses magistrats. En 1594, le blé s'éleva à un très haut prix, cinquante sous le boisseau de rive. On imputa cet incident à la mauvaise administration du Maire; les femmes ameutées voulaient le lapider et il fallut le protéger contre de véritables dangers. Il avait fait des fautes en effet, mais qui tenaient aux idées fausses de son temps. Voyant le blé rare et cher, voyant dans le port des navires flamands chargés de grains, il les avait contraints à les vendre à un prix qu'il appelait raisonnable; il en résulta qu'il n'en vint pas d'autres, et qu'il y eut disette. On y remédia en empêchant toute exportation des grains par le port ou par les ports de la banlieue; remède d'un moment. On ne reculait guère en pareil cas devant aucun moyen, et, en 1598, le maire Thévenin fit occuper par des navires armés, l'embouchure de la Sèvre, pour empêcher l'exportation des grains par Marans.

Ces erreurs de la police municipale fourniraient un argument contre l'étendue de son pouvoir, si l'on n'en avait pas d'aussi graves à reprocher, alors et bien plus tard, à des autorités plus haut placées. Ce n'est pas à elle

seule non plus qu'on doit imputer un réglement (1603) qui a pour but de gêner dans leur industrie, en leur interdisant le commerce de détail, les marchands étrangers qui voudraient s'habituer dans la ville. Malgré ces fautes, le commerce de la ville était florissant; les guerres qui le gênaient ailleurs l'y faisaient refluer; l'or et l'argent y furent abondants, jusqu'à ce que la politique du Roi apporta des entraves, mal respectées, au négoce avec ses ennemis. Il avait pour principal objet les vins du pays tant protégés, et encore vantés, même au delà des mers, comme le témoigne un chant du voyageur poète Lescarbot. La vigne dut cependant souvent souffrir à cette époque; car dans cette courte période de seize ans, les chroniqueurs signalent plusieurs gelées extraordinaires; celle, entre autres, de décembre 1602, qui fut telle que, pendant huit jours, par le flux ou par le reflux, on put passer d'une rive à l'autre du hâvre sur la glace. Il partait alors de la Rochelle une telle quantité de navires pour la pêche de la morue, qu'un étranger dit qu'ils formaient à Chef-de-Baie, une forêt de màts. C'est aussi de son port que sortit, en mai 1606, *le Jonas*, de 150 tonneaux, chétif navire, armé sous le privilége concédé au gentilhomme saintongeais, Pierre Dugua, sieur de Monts, à l'aide des fonds des négociants rochelais Macquin et Georges, pour aller fonder au Canada ce commerce des pelleteries, qui devait lui conserver la richesse quand elle aurait perdu l'importance politique.

Retenus un mois par des accidents de mer dans le port de la Rochelle, les passagers du *Jonas* y trouvaient une sévérité de mœurs, au moins extérieure, que faisaient ressortir les habitudes tapageuses de matelots à terre. Ils s'étonnaient que les ministres réformés priassent pour eux et pour la conversion des sauvages qu'ils allaient visiter, tandis que les prêtres catholiques ne le faisaient pas. Ils attribuaient à ces ministres autant qu'au maire l'exactitude de la police. Celle-ci, en effet, nous paraîtrait dure en bien

des points. Elle châtiait par la gourbeille des désordres que la nôtre s'efforce bien plus de cacher que de réprimer ; elle punissait l'adultère par le bannissement, précédé d'une triple fustigation publique et d'une amende honorable faite la corde au cou et une torche de cire à la main ; elle flétrissait le suicide, insultant le cadavre, en le pendant par les pieds et en l'enterrant dans le fumier. Le vol était puni par les verges, l'amende, la mort en cas de récidive ; le meurtre par la mort. Une police dure annonce des mœurs rudes ; en 1606, on vit encore une rixe à main armée, en pleine rue, en plein jour, suivie du meurtre du plus faible, dans une maison hâbitée où il s'était réfugié et où il fut poursuivi. Des meurtriers, tout gentilshommes qu'ils étaient, l'un eut la tête tranchée, deux furent envoyés aux galères. On essayait au moins de prévenir de pareils crimes par l'établissement d'un chevalier du guet, de patrouilles de nuit et même de jour. D'un autre côté, les exemples ne manquaient pas. Parmi eux, on peut citer celui de deux soldats que la paix avait jetés dans le brigandage, qu'ils exerçaient dans le bas Poitou, et dont le nom a gardé une certaine célébrité populaire, les frères Guillery ; ils furent amenés à la Rochelle pour y être l'un pendu, l'autre roué, en mai 1606 et en décembre 1608.

La police avait à combattre d'autres maux que des crimes. Le 29 avril 1599, au canton des Petits-Bancs, dans le voisinage de la Grosse-Horloge, il éclata un tel incendie, animé par des vents de sud-ouest, qu'on craignit pour la ville et que pour faire la part au feu on eut recours au canon. — Elle eut aussi à lutter encore contre des maladies contagieuses, qui sévirent de nouveau de 1603 à 1605, au temps où la peste ravageait Londres. Elle causa aussi de grandes pertes à la Rochelle, et dans l'été de 1604 les mains manquèrent pour recueillir les fruits et les moissons qui furent abondantes. La superstition populaire remarqua qu'on avait pêché en 1603 en grande quantité les poissons appelés maigres, et y vit un signe de peste. On combattit ce fléau

par les moyens dont je t'ai déjà parlé. Mais il fallut prononcer la perte de leurs états contre les échevins, les pairs, les bourgeois qui passeraient sans autorisation, plus de deux nuits en dehors de la ville. A Mirœuil, où on transportait les malades, on manqua d'eau. Chose étrange à une époque où tous les métiers étaient réglementés à l'excès, ce n'était qu'en 1600, en révisant les statuts, qu'on avait réglé l'exercice de la pharmacie, abandonné jusque là au premier venu. Pour subvenir aux besoins des pauvres, on institua une collecte hebdomadaire.

Cependant grâce aux soins des maires les finances suffisaient aux dépenses; elles suffisaient à d'incessantes constructions. Avant tout à celle des fortifications, toujours augmentées pendant la paix: en mai 1596, on commença les grands boulevards hors la porte de Cougnes, tracés par l'ingénieur du duc de Latrémouille; passant devant la tour d'Aix et devant Pallerac, ils se dirigeaient vers le boulevard de l'Évangile. Ce grand travail, conçu d'abord dans la maison du Maire, adopté ensuite par le corps de ville, souleva des murmures peu accoutumés. Selon les uns, il ferait plus de mal que de bien, il épuiserait les finances, il irriterait le Roi et lui rendrait la ville odieuse. On ferait bien mieux de réparer les remparts vers Saint-Nicolas, ou de bâtir le temple projeté. D'autres disaient que cette entreprise était conforme à l'art des fortifications, qu'on avait l'agrément du roi, et même l'espoir qu'il contribuerait en quelque chose aux frais. Le présidial, les pasteurs se plaignaient qu'on ne les eût pas consultés, pas appelés, ne fût-ce que pour faire la prière; ce qui ne prouvait que le désir qu'avaient ces corps de se mêler de tout. Quelques hommes du peuple répétèrent ces propos d'une manière plus hardie ou plus grossière. Le maire les fit emprisonner, et tout le monde se tut. Le bastion de l'Évangile, les murs près de l'entrée du hâvre, le gabut, les remparts près de Saint-Nicolas furent successivement l'objet de réparations, et en 1609 on travaillait encore aux forts entre Saint-Nicolas et Cougnes.

Le temple neuf n'en fut pas moins achevé : commencé en 1577, longtemps interrompu, il fut repris en 1600, et Dumont y prêcha le 7 septembre 1603, devant plus de trois mille cinq cents personnes. Ce monument octogone, bâti devant la place du Château, sur les plans de Philibert Delorme, avec luxe et magnificence, n'avait, assure le pasteur Merlin, coûté, la clé en main, que quarante mille livres. — De grands embellissements, de nouvelles salles furent ajoutés à l'échevinage, et, sa cloche s'étant fêlée, on y en mit une autre qui pesait trois mille deux cents livres. Mais il fallut la faire venir de Hollande. La Grosse-Horloge, la fontaine des Petits-Bancs, le collége, reçurent aussi des améliorations. Les fossés de la ville furent réparés et une écluse établie sous le pont Saint-Sauveur pour servir à nettoyer le port. L'usage où étaient alors les maires de faire apposer leurs armes, et, quand cela se pouvait, de donner leurs noms aux parties d'édifices qu'ils faisaient commencer ou achever, comme le relatent soigneusement les chroniqueurs, contribuait certainement à stimuler leur activité et tournait à l'avantage de la ville.

Un établissement s'y était formé, qui prouve encore plus en faveur d'un haut degré de civilisation ; une bibliothèque publique, projetée dès 1604, fut ouverte en janvier 1606, et Mathurin Cartier léguait, en mai 1610, une rente annuelle de soixante-deux livres dix sous pour servir à son accroissement. Nous savons que dès 1607 elle était ornée de tableaux. Nous n'avons à la vérité aucune notion des auteurs ou du mérite de ces peintures, mais le soin de les réunir, celui même de les mentionner, dénote une certaine culture des arts. L'enseignement était alors dans tout son éclat, soit au collége, soit à l'école de théologie protestante. Des ministres, plus savants qu'éclairés, car on trouve chez eux trace d'étranges préjugés, mais d'un esprit cultivé, y abondaient. On y imprimait avec soin et rapidité des livres en grec et en hébreu, pour lesquels on n'y trouverait aujourd'hui ni caractères typographiques, ni ouvriers, ni éditeurs, ni au-

teurs. Cet éclat littéraire inspira aux jeunes Rochelais assez de confiance pour que ceux d'entre eux qui étudiaient à Poitiers voulussent, en 1604, y créer un amiral d'Aunis, prétention que leurs condisciples plus nombreux repoussèrent par la force.

Il est remarquable cependant que la Rochelle accueillait bien plus d'hommes lettrés qu'elle n'en produisait. Apparemment, le commerce et la politique suffisaient à l'activité d'esprit de ses fils, et l'action, remarque-le, mon enfant, car les écrivains, intéressés dans la question, ne le disent pas assez, l'action est en effet supérieure à l'étude et à la méditation. Dans tout le cours du XVIe siècle, je ne vois guère à citer d'écrivains rochelais que les jurisconsultes Imbert et Jean Pierres, Lahaize qui écrivit en latin, en vers et en prose, avant de composer de vigoureux pamphlets sur la politique de son temps, et Esprinchard, sieur du Plomb, plus exclusivement homme de lettres, d'un esprit assez étendu et qu'enleva prématurément la peste de 1604.

La ville de la Rochelle, avec une véritable armée et une artillerie nombreuse soigneusement entretenue, était sous bien des rapports un petit état, et il était tout simple que sa première dignité, celle de maire, qui avait eu, il est vrai, des analogues dans toutes les communes, mais qui par le cours des choses était devenue une exception unique, eût un grand éclat et fût vivement désirée. Deux choses toutes récentes avaient encore accru son pouvoir. Le sergent-major Gargoulleau, chef réel des troupes de la ville, dont l'influence pouvait par là balancer celle du maire, étant mort en janvier 1596, on ne le remplaça pas. On fit plus. Les capitaines des compagnies qui les commandaient en 1573 n'avaient été remplacés qu'en cas de décès ; ces charges à vie parurent redoutables ; en 1598, on donna de grands éloges à ces officiers, on les remercia solennement, mais on les renouvela tous. On ne laissait ainsi debout que le pouvoir du maire, électif et annuel, mais

sans contrepoids, en sorte qu'au dehors on l'appelait le dictateur des Rochelais.

L'éclat d'étiquette n'était pas diminué, et lorsque le maire mourait en charge, ce qui arriva encore trois fois dans cette courte période, la pompe d'un deuil public frappait les imaginations.

Aussi accusait-on ceux qui désiraient la mairie de s'y jeter avec trop d'ardeur, et l'envie qu'ils inspiraient ne s'était jamais tant montrée. En 1603 et 1604, le scrutin fit trouver des bulletins qui insultaient les candidats; cet exemple avait été auparavant donné par un Salbert, et cette fois un Salbert était au nombre des injuriés. Mais on ne l'imita pas jusqu'au bout. Les auteurs de ces votes scandaleux ne s'en confessèrent pas; on n'en fit pas de recherche; seulement, à la seconde fois, le pasteur qui fit la prière d'action de grâces demanda au Seigneur de ne pas faire retomber sur tous la faute de celui qui, dans une action si grave, oubliait la sainteté de son serment. Il y eut pis encore en 1607. Le sénéchal Laroque n'ayant pas choisi pour maire celui des trois élus qui avait eu le plus de voix, non seulement on en murmura, mais on désigna tout haut la somme qui avait fait pencher la balance. L'année suivante, les mêmes bruits circulèrent; on voulut exiger de celui qui avait été choisi pour maire le serment qu'il n'avait pas donné d'argent pour déterminer ce choix; il repoussait cette demande comme injurieuse, et il y eut des paroles amères, des lettres diffamatoires. Les pasteurs prêchèrent contre ce scandale; dangereuse immixtion, dangereuse surtout parce qu'elle était justifiée. Et pourtant, en 1608, un navire anglais ayant été saisi comme pirate, par des chaloupes que dirigeait le maire en personne, condamné par le juge de l'amirauté, puis acquitté en appel à Paris et relâché, le bruit public accusa encore le maire de n'avoir les mains ni vides ni nettes dans cette affaire; et en 1609, après les élections on s'écria que l'un des élus avait compté pour déterminer le choix du sénéchal

sur l'appui d'un grand nombre de nobles ; mais qu'un autre l'avait emporté par celui d'une dame.

Fondées ou injustes, peut-être partiellement l'un et l'autre, qu'elles annonçassent la corruption ou l'envie, ces accusations n'en étaient pas moins un grave symptôme ; elles menaçaient au milieu de sa splendeur la constitution rochelaise. Il n'y avait rien là pourtant qui ne pût se guérir et même se tourner en progrès, si la paix et la sécurité se prolongeaient. Mais un des crimes les plus odieux et les plus funestes dont parle l'histoire vint amener de grands malheurs pour la France, de plus grands pour la Rochelle. Le 17 mai 1610, les Rochelais apprirent à dix heures du matin que, le 14, Henri IV avait été frappé d'un coup de poignard. Temples protestants, églises catholiques se remplirent d'un peuple effrayé et suppliant. Le soir, à 7 heures, on apprit que ce grand roi était mort.

XVIII

DE 1610 A 1620.

Quand je n'y serai plus, ils verront ce que je vaux, avait dit Henri IV. L'heure qui suivit la nouvelle de sa mort justifia cette parole. Les Rochelais inspectèrent leurs remparts, comptèrent leurs canons, et envoyèrent des députés vers Louis XIII. Ceux-ci partirent le 19 ; mais, le 20, arrivaient des lettres qui annonçaient que la mère du Roi avait été nommée régente, promettaient le respect des édits et exhortaient à la paix. Plus tard on prétendit que les Rochelais n'étaient pas alors dans des dispositions pacifiques; qu'au moment même de la mort de Henri ils méditaient de s'emparer de Brouage. Nul fait, nul intérêt, ne motive cette

imputation ; et tout montre au contraire que, loin de songer à cette inexplicable et folle agression, ils redoutaient singulièrement d'être attaqués. Ils accueillirent avec autant de joie que de surprise les paroles amicales de la cour, et le jour même en rendirent à Dieu des actions de grâces solennelles. Ces actes religieux se renouvelèrent le 6 novembre, après un feu de joie allumé à l'occasion du sacre de Louis ; mais les prières ne firent aucune mention du sacre lui-même, cérémonie que les protestants regardaient comme superstitieuse et dans laquelle le roi jurait l'extirpation des hérésies, c'est-à-dire la violation des édits dont il venait de jurer le maintien.

Le premier acte du nouveau règne relatif aux Rochelais avait été un arrêt du 8 juin, qui reconnaissait leur exemption de tout droit à l'entrée sur les épiceries et drogueries ; et en mars 1611 leurs priviléges avaient été complètement reconnus et ratifiés. Ce même mois ils faisaient une chose qu'Henri IV lui-même n'avait pas tolérée : ils envoyaient dix milles livres à Genève, menacée par le duc de Savoie. Un particulier en fit l'avance, sous la garantie du corps de ville, et vingt délégués recueillirent, de maison en maison, *les bonnes volontés* des citoyens pour rembourser cette somme. D'un autre côté, ce même mois encore, Jacques Gasteau, *recteur du chapitre des curés des cinq églises parrochiales* de la Rochelle, demandait et obtenait de l'assemblée générale du clergé de France des secours pécuniaires, pour assurer l'enseignement du dogme, pour accroître la splendeur du culte à la Rochelle, où, disait-il, la foi catholique commence d'avoir quelque progrès. Il visitait les paroisses rurales, et essayait d'y détruire des habitudes superstitieuses, celle entre autres, qui attribuait à la chapelle de Sainte-Quitaire de Lajon le privilége de guérir les maux de tête. Chose singulière, le nombre des ecclésiastiques catholiques était alors à la Rochelle plus grand que celui des ecclésiastiques protestants et il tendait à s'accroître. Bien que les gênes imposées à la publicité de

ce culte fussent l'objet de plaintes fréquentes, il y avait donc place pour une lutte loyale et pacifique. Le sénéchal de Loudrières fit demander au corps de ville l'oubli des démêlés passés, union et accord, et ses avances furent bien reçues.

Tout semblait annoncer une ère de paix, mais ce qui rendait vains ces symptômes, c'est que la méfiance était partout, sur tout, entre tous. Le 11 avril 1611, Loudrières choisit pour maire Martin de Berrendy, et, bien que celui-ci fût un citoyen estimé, le bruit courut qu'il avait acheté par un don de trois cents pistoles le choix du sénéchal. La retraite forcée de Sully parut aux protestants une injustice et une menace. Des avis venus de Saumur firent connaître qu'il serait aisé de mettre des pétards sous les portes; on s'empressa d'y remédier; quelques navires royaux aperçus en rade de la Palisse accrurent les alarmes; le Maire écrivait aux députés de la ville à l'assemblée de Saumur qu'on se tenait prêt à tout, qu'on travaillait avec activité aux fortifications sur tous les points, qu'on y travaillerait tant qu'on aurait de l'argent, et il demandait que l'assemblée aidât la Rochelle de deux à trois mille écus par an, ou, en tout cas, d'une somme de dix mille écus une fois donnée.

Des maux plus réels devaient sortir de cette assemblée. La conviction des protestants, et la suite n'a que trop montré qu'elle était fondée, était qu'on ne les aimait guère, qu'on ne s'abstiendrait de les attaquer que tant qu'on les saurait assez forts pour une énergique résistance. Néanmoins c'était alors plus comme parti que comme secte que la cour du moins les craignait et les détestait; leur liberté de conscience n'était pas actuellement menacée. Le relâchement de ce lien si propre à les tenir unis laissa voir toutes leurs divisions. L'intègre Duplessis put à peine modérer la rivalité haineuse du duc de Bouillon et de Sully, que soutenait son gendre Rohan. Ils ne s'accordaient que pour une chose mauvaise et dangereuse, pour rechercher l'al-

liance du prince de Condé, catholique né de pères protestants, qu'à ce titre ils auraient dû craindre plus qu'aimer, quand ils ne l'auraient pas connu pour un brouillon égoïste, et qu'ils ne regardaient comme un ami que parce qu'il était ennemi de la régente. Les Rochelais eurent le tort d'envoyer à Saint-Jean-d'Angély des députés à ce prince, pour lui offrir leurs services.

Ces services étaient fort désirés, l'influence à la Rochelle fort enviée des chefs du parti. Sully y vint le 15 octobre presque sans suite et y resta trois jours. Il y trouva vivants les souvenirs du temps de Henri IV ; on lui fit un accueil empressé ; le maire le réconcilia avec un des échevins, Rochelle, sieur du Coudray, qui avait parlé de lui peu avantageusement à Saumur. Peut-être cependant resta-t-il quelque chose de ses plaintes. Rohan, qui vint quelque temps après avec sa femme, son frère et un nombreux cortége, y trouva le même accueil. Au contraire, d'Épernon ayant écrit au Maire de lui envoyer quelqu'un pour recevoir de lui une communication, comme il avait pris dans sa lettre le titre de gouverneur de la Rochelle, on ne voulut même pas lui répondre. On refusait de recevoir les commissaires de la régente ; malgré ses avis, ses défenses, on envoyait à Paris des députés avec ceux de la Saintonge et du Poitou : on avait un autre débat avec le chancelier. On imprimait à la Rochelle un livre du ministre Thompson, *La Chasse à la Bête Romaine.* Le chancelier trouvait que le titre même était une impertinence ; que l'esprit du livre était de nature à troubler l'État, et que sa publication était une infraction à l'édit de Nantes. Le Maire, protestait de son respect pour l'édit et pour le chancelier, mais il invoquait les droits de la controverse, le droit de représailles, et le livre ne s'en imprimait pas moins.

Ces difficultés ne portaient pas la cour à une rupture, et, le 17 février 1612, elle envoyait de nouveau aux Rochelais par leurs députés, Bonhomme et Mirande, des lettres où le jeune roi affirmait son bon vouloir pour les réformés

en général et en particulier pour les priviléges et franchises de sa ville de la Rochelle. Mais la régente et Bouillon, qui était à elle, songeaient à assurer leur ascendant sur ces esprits si difficiles à manier en intervenant dans l'élection du maire. C'était au sénéchal à choisir entre les trois coélus, Pineau, de Laurière et Salbert. La lutte était vive entre les premiers, qui échangeaient l'un contre l'autre des libelles diffamatoires et qu'on accusait de vouloir acheter le suffrage de Loudrières. Rochelle, sieur du Coudray, conseiller au parlement de Paris, mais néanmoins en même temps échevin de la Rochelle, arriva dans cette ville, amené, disait-il, par ses affaires personnelles, mais en fait, croyait-on généralement, envoyé par la régente pour défendre formellement au sénéchal d'accepter Pineau, sous le prétexte d'une accusation criminelle dont il n'était pas purgé. Déjà l'on disait que Mirande, député par les églises successivement à Saumur et à Paris, s'était laissé gagner par l'argent de la régente. On en disait autant maintenant de du Coudray. Le peuple murmurait, s'irritait non seulement contre ces deux hommes, mais contre le corps de ville dont ils sortaient, qu'il accusait tout entier de vénalité ou de tiédeur pour la Cause, comme ce peuple disait encore. Loudrières n'osa braver ces mécontentements, et, éludant le choix entre les deux rivaux, nomma Salbert, qui avait le moins de voix, qui n'avait été désigné que pour remplir le nombre trois. Mais Salbert était favorable à Rohan et sa nomination fut regardée comme un triomphe pour ses partisans.

Ici commence, mon enfant, une série de troubles et de guerre, de fautes et de malheurs, qui conduisirent la Rochelle à sa ruine. Les faits extérieurs sont constatés par les récits habituellement concordants de témoins oculaires; mais il est plus difficile d'y distinguer les causes et d'attribuer à chaque parti et à chaque homme sa juste part de responsabilité. Je ne puis entrer ici dans les détails, dans les discussions qu'exigerait un tel dessein. Forcé d'abréger,

je ne puis que te mettre en garde contre tout jugement précipité sur les hommes et m'efforcer de te présenter les faits sous leur véritable jour. Plusieurs contemporains ont vu dans ces troubles la main de Rohan, uniquement peut-être parce qu'il y avait intérêt.

Regardé dès-lors comme le chef de ceux qui voyaient dans leurs armes la meilleure garantie, il était plus que suspect à la régente. Elle voulait combattre son influence à Saint-Jean-d'Angély, dont il était gouverneur, en ayant à sa discrétion et le maire de la ville et le lieutenant même de Rohan. Elle n'y avait pas réussi, mais, prévoyant une attaque plus directe, il voulait se ménager un appui dans une assemblée de cercle, institution nouvelle réglée par l'assemblée de Saumur. Soustraite par ses priviléges à la fois à la surveillance des conseils provinciaux et à l'action de la régente, assurée par ses fortifications du respect de ses priviléges, la Rochelle était le lieu le plus propre à donner à cette réunion une certaine indépendance. Il avait donc besoin non seulement du consentement, mais de l'adhésion complète des Rochelais. Or, il était visible qu'on pouvait bien plus attendre ce zèle dangereux d'un peuple ardent, avide de se faire une part de plus en plus grande dans les affaires, que d'un corps comme celui de l'échevinage, rassis, expérimenté, et qui ne pouvait avoir oublié les souffrances, si vives et si récentes, des dernières guerres.

Pour contrecarrer des desseins qui n'étaient pas un mystère, la reine envoya encore à la Rochelle du Coudray, que ses affections et ses affaires domestiques y ramenaient chaque année, mais qui cette fois, contre son ordinaire, prévenait la clôture des séances du parlement, ce qui le rendit suspect. Le peuple cria à la trahison, s'ameuta et demanda que du Coudray sortît immédiatement de la ville. Cette demande se faisait le 5 septembre 1612, par des cris confus dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, où le conseil était assemblé. Le Maire vint haranguer ceux qui étaient là, et crut un instant avoir triomphé de leur entêtement ; mais

il apprit bientôt que des gens armés s'emparaient des cantons. Il les parcourut ; la foule ne se dispersait que pour se reformer derrière lui : il prenait des mesures pour protéger du Coudray , lorsqu'on vint lui dire que celui-ci , se souvenant peut-être des dangers que la colère moins motivée de ce même peuple avait fait courir à son père (1594) , demandait à sortir immédiatement de la ville. Charmé d'éviter une effusion probable de sang , Salbert alla lui-même le prendre avec un cortége de parents , d'amis et de bons citoyens. Il l'accompagna à la porte de la ville. A mesure qu'il en approchait , la foule qui les suivait s'échauffait ; des pierres furent lancées , dont une atteignit le Maire. Il avait cependant dépassé la porte, alors appelée la Porte-Neuve ; il la fit refermer sur eux : un coup de feu fut tiré ; il ne blessa personne , et du Coudray put se retirer tranquille à sa maison de Périgny.

Du Coudray était venu à la Rochelle , porteur d'une commission d'intendant à la justice et à la police , dont il disait ne vouloir pas se servir , mais qu'il ne faisait pas voir , et qu'on croyait contraire aux priviléges ; il s'était montré par ses propos l'appui et il était l'espérance de ceux qui regardaient toute résistance comme une révolte , et qui désavouaient même le passé de la Rochelle ; une grande partie du corps de ville et le Maire voyaient sans peine son départ : mais il était le résultat d'une émeute triomphante et l'on put bien vite pressentir combien ce désordre en enfanterait d'autres. Le bruit courut que le bailli d'Aunis , que le procureur du roi, voulaient informer sur ces faits ; des délégués des bourgeois vinrent à leur domicile leur faire connaître quels dangers en résulteraient pour eux , c'est-à-dire leur faire poliment des menaces. On sut que le président du tribunal , Pascaud , avait dressé de ces faits un procès-verbal qui les qualifiait sévèrement ; les mêmes menaces le forcèrent de garder ce récit secret , au moins quelque temps ; car il fut envoyé à la cour , et , depuis , publié. Il était clair qu'il y avait une force orga-

nisée en dehors du corps de ville, que ce fût la bourgeoisie ou un parti qui s'en servait.

La reine paraissait cependant disposée à opposer des obstacles plus efficaces à l'assemblée qui se préparait : elle remplissait de ses partisans le plus qu'elle pouvait les places qui bordaient la Charente ; cinq de ses navires de guerre croisaient dans les eaux de la Rochelle, et à ceux qui lui demandaient dans quel but il était là, leur commandant répondait qu'il ne savait et qu'il attendait des ordres. Bien des Rochelais en murmuraient, et un ardent marin, bien célèbre depuis, Jean Guiton, écrivait alors qu'on se laissait mener, et que la chance tournerait si l'armée navale y pouvait remédier. Les députés de la Saintonge, de l'Anjou, du Périgord, du Poitou, de l'Angoumois, de la Basse-Guyenne et de l'Aunis n'en arrivaient pas moins. L'assemblée de cercle devait s'ouvrir le 22 novembre, et le maire de la Rochelle, bien qu'il n'y fût pas député, devait la présider. La régente avait fait adresser à tous les députés la défense de s'y rendre ; quand elle les vit réunis, elle leur envoya deux protestants, Duplessis et Rouvray, pour leur répéter ses promesses de respecter l'édit de Nantes, les exhorter à se séparer. Ils hésitaient, craignant également de se laisser surprendre par la guerre s'ils obéissaient, et s'ils n'obéissaient pas de provoquer la guerre qu'ils voulaient éviter. Ils craignaient surtout d'abandonner leur chef, Rohan, et de se laisser ainsi écraser l'un après l'autre. L'assemblée, à peine ouverte, fut suspendue ; on la cacha sous le nom de conférence ; les députés s'en allèrent, puis revinrent. Le corps de ville de la Rochelle partageait ces hésitations ; mais elles répandaient de grandes inquiétudes dans la bourgeoisie, plus prononcée dans le désir de ne pas se séparer des églises. Elle avait et énonçait clairement la prétention de surveiller les démarches du conseil ; il semble que le conseil, pour y échapper, évitât ces grandes réunions de tout le peuple, que nous avons autrefois fréquemment rencontrées.

Mandé à Paris pour rendre compte des événements du 5 septembre, le président Pascaud en avait rapporté des lettres de la reine, qui avaient été lues au conseil le 4 janvier 1613. Ce jour-là, le peuple afflua encore dans la cour de l'hôtel-de-ville. Informé cependant que le conseil, tout en protestant de sa confiance dans les assurances et les offres de la régente, avait cependant décidé qu'il ne ferait rien que d'accord avec l'assemblée, il consentit à se retirer; mais il voulait qu'auparavant on lui donnât lecture des lettres de la reine, et il ne se dispersa qu'après que le Maire lui eut indiqué un lieu pour se réunir le soir plus paisiblement et recevoir cette communication. Le peuple demanda en outre et obtint qu'on remît une copie de ces lettres aux cinq procureurs-syndics, un par paroisse, qu'il avait nommés pour le représenter.

Le 9 au soir, Rohan, qu'on avait appelé pour exposer lui-même ce qui le concernait, arriva avec une suite nombreuse. Un cortége imposant alla au-devant de lui, et l'on cria : Vive Rohan ! Bien des citoyens s'alarmèrent de voir des intérêts plus chers à beaucoup de Rochelais que ceux de la Rochelle. Le lendemain fut une journée d'alarmes; le Maire reçut des lettres anonymes qui ne parlaient que de violences et de meurtres ; il fut informé, par des avis plus autorisés et plus précis, du dessein formé par quelques bourgeois de s'emparer le soir des cantons à main armée, et de dicter de là des lois au conseil. Il prévint ce complot, en faisant lui-même tendre les chaînes et garder les cantons toute la nuit par une force régulière. Le lendemain, il réunit avec le corps de ville les pasteurs, les membres du consistoire, ceux du présidial, d'autres officiers royaux, et vingt-cinq bourgeois, et fit approuver par cette réunion un arrêté qui défendait, sous peine de la vie, tout conventicule séditieux. D'un autre côté, un des ministres, Merlin, avait pressé le duc de Rohan d'employer toute son influence pour maintenir la paix, et peut-être son intervention, dont toutefois il n'est pas resté de trace, fit-elle seule respecter

l'arrêté municipal. Les partisans de la soumission s'y trompèrent et publièrent un récit ironique de la tentative de leurs adversaires. Ils triomphaient trop tôt. L'assemblée cependant, cédant à l'impulsion de Duplessis et de Rouvrai, résolut de déclarer qu'elle se fiait aux promesses renouvelées de la reine, et se sépara le 16 janvier.

Elle avait peu fait pour la cause protestante, en quelque sens que ce fût ; mais elle laissait à la Rochelle des germes de dissensions qui allaient promptement se développer. La rivalité était dès lors bien dessinée entre le corps de ville et la bourgeoisie ; elle datait de loin , et il y a longtemps que dans le cours de ce récit je t'en ai fait remarquer la naissance et les accroissements ; mais jamais elle n'avait atteint ce degré , jamais surtout la bourgeoisie n'avait si clairement vu toute sa force , si nettement prétendu à imposer des lois.

Plusieurs de ses griefs étaient fondés ; il y avait des siècles qu'elle demandait que les charges du corps de ville fussent incompatibles avec les offices du présidial et les autres offices royaux ; ces plaintes, si souvent renouvelées , souvent écoutées , avaient toujours été éludées. L'usage pour les membres du corps de ville de ne pas mourir dans leurs charges , mais de les résigner , c'est-à-dire de se choisir eux-mêmes un successeur , les avait rendues tout-à-fait héréditaires , ou , ce qui était pire , en avait fait un objet de commerce. On n'arrivait plus au corps de ville que par la naissance ou par la richesse ; le temps et les services n'y suffisaient plus pour personne ; et comme il est naturel de chercher à tirer profit de ce qu'on a acheté , bien des membres du corps municipal cherchaient, dans les fonctions qui leur étaient réservées ou dans l'influence que leur donnait leur titre, un moyen de se rembourser. Quelques-uns le faisaient : tous étaient accusés de le faire. Un contemporain grave bien qu'emphatique rappelle l'anathème lancé contre Rome , où il n'y avait rien qui ne fût à vendre.

Pour remédier à ces abus et pour en prévenir le retour, les bourgeois, par l'organe des procureurs syndics, présentaient au conseil trente-deux articles, réduits ensuite à vingt-huit, dont ils demandaient, ils exigeaient l'adoption. Ce syndicat deviendrait une institution permanente; les syndics pourraient toujours s'assembler en convoquant tel nombre de bourgeois qu'il leur conviendrait, à la seule charge d'en avertir le maire, et, quand les procureurs ne seraient pas seuls, le procureur du roi. — Ces syndics pourraient toujours assister aux assemblées du corps de ville, sans y avoir voix délibérative, mais pour y prendre connaissance de toutes les résolutions, y faire leurs observations, y mettre opposition, en appeler, au besoin; et, pour rendre cette surveillance efficace, défense est faite au conseil municipal, à peine de nullité, de s'assembler ailleurs qu'en la maison commune et au son de la cloche. — Les syndics auront une contre-clé du trésor des chartes, et les bourgeois une contre-clé de la chaîne et des portes de la ville. — Les lieux et places d'échevins et pairs seront à vie et non résignables. En cas de vacances, la place d'échevin ira au plus ancien pair; pour celle de pair les bourgeois et habitants désigneront, dans le jour où sera déclarée la vacance, trois des leurs, âgés au moins de trente ans, entre lesquels le corps de ville devra immédiatement choisir. En cas d'égalité de voix les natifs de la ville seront préférés. Toute brigue, tout achat, entraînera déchéance et incapacité des charges publiques. — Les gages des maires sont fixés à quinze cents livres; ils devront à la fin de leur mairie donner une pièce d'artillerie, sur laquelle ils pourront faire graver leurs armoiries. — Nulle taxe ne sera mise sur les habitants que de leur consentement, et ils nommeront les répartiteurs. — Nulle arrestation ne sera faite qu'après information préalable, sauf le cas de lèse-majesté et de flagrant délit. — Le corps de ville ne pourra faire de réglement sans les bourgeois qu'en matière de police. — Aucun de ses membres ne prendra

les fermes de la ville, directement ni indirectement. — Les greffiers devront, à toute demande, remettre aux bourgeois une expédition des conseils de la ville, aux frais des requérants. — Tous les comptes seront rendus à jour fixé à l'avance, après que la cloche aura sonné trois jours, et publiquement. Ils seront signés des syndics, mais sans que ceux-ci reçoivent aucun salaire. — Les contrôleurs des bâtiments, des fortifications et de l'artillerie, seront pris parmi les bourgeois et nommés par les syndics. — Les chefs des compagnies sont choisis par elles ; le capitaine en chef doit avoir au moins trente-cinq ans. — Nul habitant de la ville n'est dispensé des gardes, jusqu'à soixante ans; passé cet âge, il peut se dispenser du service de nuit. — Pour être reçu bourgeois, il faut avoir pignon sur rue valant cinq-cents livres ; avoir supporté les charges de la ville pendant deux ans, si l'on en est originaire, pendant cinq ans, si on ne l'est pas. — A la taxe accoutumée, les non-originaires reçus bourgeois ajoutent un cent de rosette ou de salpêtre. — Le serment des bourgeois sera tel qu'il est prescrit par les priviléges. — Les procès qui pourraient naître des oppositions des syndics seront poursuivis aux frais publics. — Les jurés de commune vendront leurs denrées à qui ils voudront; — ils feront venir en ville les fruits de leur héritage, pourvu que ce ne soit, quant au vin, que pour leur provision. — Les amendes pour défaut de garde ne seront prises que sur les meubles, sans atteindre les outils des artisans. — Les deniers provenant des charges à vie seront versés au trésor commun, et non au profit du maire. — Les missions publiques autres que celles de trésorier de la ville ou des hôpitaux seront gratuites. Les bourgeois offrent de les remplir à ce titre. — Les adjudications seront faites publiquement et sous les yeux des syndics dûment appelés. — Les procureurs de la police ne prélèveront rien sur les amendes ; les bourgeois offrent de remplir ces fonctions à cette condition. — Le maire n'exigera des pairs qu'il recevra aucune promesse

en sa faveur. — Nul bourgeois ne sera poursuivi pour la part qu'il aura prise dans ces débats avec le corps de ville.

Les bourgeois avaient pris entre eux, pour faire prévaloir ces articles, une mesure qu'ils voulaient rendre permanente et qui les aggravait singulièrement. Les cinq procureurs-syndics s'étaient fait nommer un conseil spécial, composé de six bourgeois désignés par chacune des huit compagnies et qu'on nommait les quarante-huit, bien plus facile à manier, bien plus propre à agir qu'une assemblée générale des habitants. Aucun des cinq ni des quarante-huit ne devait être présenté pour le corps de ville. De sorte qu'en peuplant à la longue le conseil municipal de gens de leur choix, les syndics s'assuraient en outre, par leur quarante-huit, une action indépendante. C'était en réalité leur domination qu'organisaient ces tribuns. Ils manquaient non de justice, mais de modération ; ce qui les rendait singulièrement dangereux, parce qu'il est bien plus facile d'entraîner le peuple dans des excès que dans une injustice patente.

Pour décider ces questions si graves, il y avait deux voies : le recours à la justice royale ; c'était un parti extrême, auquel répugnaient également les deux factions, car toutes deux pensaient, ce qui échappa à l'un des membres du corps de ville pendant la lutte, que le roi et son conseil étaient les ennemis capitaux de la Rochelle; il est vrai qu'un autre répliquait que cela valait mieux encore que de vendre la ville à M. de Rohan. L'autre voie, c'était de se mettre d'accord, par la discussion, ou par quelque moyen de persuasion que ce fût, y compris la violence. Deux corps, indépendants des deux adversaires, assez peu sympathiques aux bourgeois, mais jaloux, l'un certainement, tous deux peut-être, du corps de ville, le présidial et les pasteurs appuyés sur le consistoire, pouvaient en s'interposant adoucir ces chocs, mais sans pouvoir mettre un terme à la lutte.

Presque au lendemain de la dissolution de l'assemblée, le 31 janvier 1613, le procureur de la ville eut recours au présidial pour mettre fin à des conventicules ; mais le corps de ville récusait l'un des membres de ce tribunal, Raphaël Colin ; les bourgeois en récusaient le président, Pascaud. Le Roi ayant adressé aux présidiaux une lettre de cachet qui leur recommandait de respecter les priviléges, mais d'interdire toute réunion illicite, le corps de ville demanda que cette lettre fût enregistrée et publiée ; les bourgeois s'y opposèrent, alléguant qu'elle avait été surprise par des rapports calomnieux contre eux. D'un autre côté, les membres des familles municipales présentaient une requête pour le maintien des résignations, se donnant le nom d'originaires et réclamant comme tels des droits dont ne jouiraient pas les bourgeois, la plupart nouveaux venus dans la ville. Par toutes ces procédures, les passions s'échauffaient, et, le 16 avril, bourgeois et originaires en vinrent aux coups sur la place du château.

Cette rixe sans résultats inaugurait la mairie de Jean Thévenin ; le duc de Rohan vint le lendemain pour assister au festin municipal, mais il partit le 19. Dès le même jour, le consistoire intervenait pour réconcilier le corps de ville et les bourgeois ; mais ceux-ci ne voulaient entendre à aucune négociation qu'on n'eût au préalable renoncé à toute résignation, et les échevins et les pairs s'y refusaient absolument. Le présidial au contraire se mêlait à la querelle et prenait sa part de ces divisions. Le 20 mai, le procureur du roi, Bourdigalle, assignait le président Pascaud, devant le parlement, pour qu'il s'y vît contraint d'opter entre son office municipal et son office de judicature royale. Le 8 juillet, Bourdigalle opposait directement l'autorité du présidial à celle du maire. Ce jour là, Thévenin, informé que les bourgeois, au nombre de vingt-cinq ou trente, s'étaient réunis chez l'un d'eux, pour lire des lettres de leurs agents à la cour, se rendit sur les lieux pour dissiper cette assemblée ; un débat s'en-

gagea ; de part et d'autre on fit écrire ses raisons ; mais, le procès-verbal rédigé, le Maire s'en empara et l'emporta sans vouloir le signer. Le procureur du roi lui défendit de donner suite à l'affaire , la réservant au présidial. Le lendemain, le Maire, s'entourant de conseils, voulut s'adjoindre les pasteurs ; mais ceux-ci s'abstinrent, craignant de paraître prendre parti contre les bourgeois , et de s'ôter ainsi les moyens de parvenir à une conciliation. Le 10 , le corps de ville décréta l'arrestation de Bernard de Marsan , dans la maison duquel s'était tenue une première réunion des bourgeois ; mais ceux-ci firent prévenir le consistoire qu'ils ne laisseraient pas exécuter cet ordre , et le consistoire engagea fortement le Maire à ne pas braver cette résistance. Le Maire répondit qu'il ne chercherait pas Marsan, mais que s'il le rencontrait il l'arrêterait. Le 15, cependant, soit que cette promesse eût fait naître de nouvelles bravades, soit tout autre motif qui nous échappe, il se rendit chez ce bourgeois et l'emmena en prison. Mais les bourgeois se pressèrent en grand nombre sur sa route ; quelques-uns d'entre eux réclamèrent Bernard d'un ton encore respectueux, mais commenté par l'attitude de la foule ameutée. Le Maire céda ; grave faute ; les contemporains le reconnaissent, voyant bien qu'il ne fallait point entreprendre une pareille chose , ou qu'il fallait l'achever à tout prix.

Les conséquences ne s'en firent pas attendre. Le corps de ville fit une nouvelle faute en ordonnant de rayer de la matricule des bourgeois ceux qui avaient enlevé Bernard de Marsan des mains du Maire ; une discussion sur cet acte amena, le soir, une rixe entre deux citoyens ; l'alarme se répandit ; des deux côtés on courait aux armes ; mais les bourgeois, plus prompts ou plus forts, se saisirent des cantons , empêchèrent tous les hommes armés et même d'autres de se rendre auprès du Maire. Celui-ci en fut réduit à se promener de rue en rue avec quatre ou cinq des principaux du corps de ville , prêchant la paix , et l'inégalité des forces empêcha probablement seule l'effu-

sion du sang; mais amis et ennemis purent dès lors juger qu'une prochaine déchéance du corps de ville était inévitable. Les bourgeois cependant, croyant en finir plus vite, adressèrent au conseil d'état une requête qui le priait d'évoquer l'affaire.

En admettant, avec quelques contemporains, que Rohan et les protestants les plus ardents du parti eussent poussé à ces troubles, il est évident du moins que la direction leur en échappait, et qu'ils avaient fort à craindre de voir par là le parti catholique et le parti royal reprendre l'ascendant à la Rochelle. Aussi les pasteurs se consommaient-ils en harangues et en efforts pour amener les partis à un arrangement: mais aux difficultés de fond se joignaient des difficultés de forme. Les bourgeois demandaient que le corps de ville déléguât quelques-uns de ses membres pour entrer en conférence avec leurs syndics; le corps de ville s'y refusait, alléguant que c'était là reconnaître que l'échevinage ne représentait plus la ville, reconnaître la bourgeoisie comme un corps distinct, c'est-à-dire lui donner gain de cause. Les pasteurs allaient vainement des uns aux autres, sans pouvoir rien gagner d'aucun côté; une lettre anonyme qui leur fut adressée disait que les bourgeois voyaient bien que mieux vaudrait pour eux avoir un gouverneur qu'un maire; enfin pourtant il fut convenu que six membres du corps de ville sans caractère officiel recevraient les demandes des bourgeois.

Les chefs les plus éminents des protestants s'étaient aussi émus. Il y avait eu à Nismes contre Ferrier un soulèvement analogue à celui qu'avait excité à la Rochelle la présence de Ducoudray; plus violents, les Nismois avaient pillé la maison du ministre suspect et bravé par des jactances offensantes l'autorité royale. L'unité du parti se brisait. Sully, Duplessis-Mornay, Lamilletière, Dumoulin, écrivaient au consistoire de tout faire pour arrêter des désordres qui *réjouissaient leurs ennemis,* qui les rendaient non seulement *odieux, mais contemptibles.* Aux magistrats,

ils prêchaient la complaisance pour le peuple ; au peuple, le respect envers les magistrats. Sans cela, disaient-ils, *il est nécessaire que la société civile dégénère en tyrannie ou en licence et confusion, lesquels deux maux étant si grands, si est-ce que le dernier est pire, lorqu'il n'y a point de maître pour ce que chacun l'est. Une extrême licence est une extrême servitude.* Ils ajoutaient qu'ils ne doutaient pas que du dehors on ne soufflât ce feu ; et peut-être disaient-ils vrai ; tu as vu cependant que toute l'histoire de la Rochelle n'avait que trop préparé cet incendie.

Soit pour venir à un arrangement, soit pour plaider, il fallait consulter toutes les pièces qui formaient les priviléges de la ville et qui étaient sous la clé du corps de ville, et celui-ci avait encore la maladresse de ne pas s'y prêter. Il fallut bien pourtant en venir à confier cette compilation à un arbitre, et on s'accorda (21 août 1613) pour choisir Bruneau, conseiller au présidial, qui, se transportant tour à tour à l'Hôtel-de-Ville et à la tour de Moureille, faisait faire des extraits des diverses pièces sous les yeux des délégués des parties adverses. Les froissements continus qui avaient lieu pendant ce long et minutieux travail étaient loin d'aider à une conciliation ; sans cesse on s'accusait réciproquement de chicane et de mauvaise foi ; le Maire ne pouvait oublier un instant la dignité dont il était revêtu, ni ses adversaires s'en souvenir. Dans l'une de ces altercations, il leur demanda avec colère s'ils ne le reconnaissaient pas pour leur magistrat. Nous vous reconnaissons pour notre partie adverse, répliquèrent les procureurs. Le conseiller Bruneau ayant dit qu'il était dans cette affaire le seul magistrat, et menacé de dresser procès-verbal, un des échevins lui fit remarquer qu'il n'était pas si aisé de faire le procès à un maire de la Rochelle. Tant on puisait de fierté, bonne et mauvaise, dans cette dignité populaire ! Le procureur du roi ayant par son absence retardé une de ces vérifications, et pris un prétexte pour s'excuser, le Maire demandait acte de cette fausse excuse ; les bourgeois

répondirent en demandant acte du propos d'un des échevins qui avait taxé d'hostilité pour la Rochelle le conseil du roi. Ce mélange d'une guerre de chicane avec une guerre de violence, est aussi bizarre que triste.

Sur ces entrefaites, une commission obtenue pour un moulin et pour certains droits ayant été portée au corps municipal, le Maire le convoqua chez lui et lui adjoignit un grand nombre de bourgeois des cinq paroisses ; les procureurs se plaignirent vivement que cette assemblée eût lieu hors de la maison commune, sans l'appel de la cloche, à dessein de séparer d'eux leurs commettants ; cette grande et constante crainte des chefs de faction. Le Maire répondit que c'était à eux que les conventicules étaient interdits, mais qu'il avait, lui, le droit d'assembler le peuple où et quand il le jugeait à propos.

Quand enfin les deux parties eurent pris des extraits vidimés des différents titres, quand elles les eurent commentés et interprétés contradictoirement dans des mémoires, le consistoire, intermédiaire obligé, essaya d'établir entre eux des pourparlers. Une difficulté de forme s'y opposa encore. Les syndics voulaient être reconnus comme tels sans aucune restriction ; le corps de ville ne voulait pas laisser passer ce titre sans protestation ; et tout s'arrêtait là. On ne put être distrait de ces luttes si vives même par la déclaration que vint faire un citoyen, le 10 février 1614, que, pendant qu'il se trouvait à Angoulême, trois gentilshommes avaient voulu l'embarquer dans une entreprise contre la Rochelle. Le lendemain, le présidial faisait signifier au corps de ville qu'il venait d'obtenir contre lui un décret de préséance, et, le 13, les troubles arrivaient à leur paroxysme. Les bourgeois croyaient qu'un des leurs, qu'ils avaient envoyé à Paris, en rapporterait un arrêt en leur faveur ; il en revenait sans avoir rien de nouveau. Irrités des lenteurs qu'ils rencontraient partout, ils résolurent de se mettre en possession des droits qu'ils réclamaient. Ils demandaient des contre-clés de la chaîne

et des portes ; pour y suppléer, ils posèrent des cadenas à la chaîne et à la porte Maubec.

Ils sortaient ainsi des voies légales pour entrer dans les voies de fait ; le corps de ville en profita ; il appela le présidial à constater les faits avec lui et on verbalisa activement. Les bourgeois récusèrent ceux des membres du présidial qui étaient en même temps membres du corps de ville, et résistant à toutes les représentations que leur faisaient les pasteurs, soit en chaire, soit dans des entrevues particulières, déclarèrent que leur voie de fait ne faisait que les mettre en possession de leur droit, qu'elle était nécessaire à leur sûreté, en empêchant que leurs ennemis du corps de ville ne fissent entrer des troupes mercenaires pour leur faire un mauvais parti, et que, si on tentait d'enlever les cadenas qu'ils avaient mis, ils soutiendraient par la force ce qu'ils avaient fait. L'un d'entre eux dit plus crûment encore qu'ils avaient agi ainsi par le conseil de leurs juges mêmes, du conseil d'état, qui leur avait assez fait comprendre que pour gagner leur cause il fallait qu'ils fissent voir qu'ils étaient les plus forts. Le Maire n'essaya pas de faire exécuter par la force l'arrêt favorable qu'il avait obtenu du présidial, mais il envoya porter ses plaintes à la cour.

Cependant le corps de ville proposa encore des conférences verbales, où l'on pourrait éluder de s'expliquer sur les qualités ; Papin et Tharay, au nom des bourgeois, y consentirent, mais en posant ces conditions : qu'il n'y aurait rien d'écrit en ces conférences ; que les bourgeois y seraient représentés par treize des leurs ; que le corps de ville n'y aurait pas un plus grand nombre des siens et que le Maire n'en serait pas. Le corps de ville s'y soumit. L'entrevue fut retardée par l'arrivée de Lachesnaie qui apportait des lettres du roi. Elles devaient être reçues et lues en plein conseil, et, sur la demande des bourgeois, le Maire décida qu'elles le seraient à portes ouvertes et dans la salle Saint-Yon, plus grande que celle de la maison

commune. Le présidial, le consistoire y étaient convoqués comme les bourgeois, mais le présidial refusa d'y assister parce que les premières places étaient occupées par les échevins et les pairs. Les lettres du Roi annonçaient le mécontentement mal fondé du prince de Condé et des autres princes et l'assemblée prochaine des États généraux ; elles recommandaient aux Rochelais de ne recevoir dans leur ville personne qui pût s'y rendre plus fort qu'eux. Après le corps de ville, un des bourgeois, Bernardeau, protesta en leur nom de leur fidélité au Roi, puis, se retournant vers les assistants, il leur demanda s'ils l'approuvaient, et ils l'approuvèrent de leurs clameurs. Il demanda ensuite que copie de ces lettres leur fût remise, et même que l'original lui fût confié, pour le montrer à ceux des habitants qui n'avaient pu assister à cette assemblée. On satisfit à toutes ces demandes.

Le lendemain, 22 février, eut lieu la conférence. Le corps de ville faisait beaucoup de concessions ; mais il refusait de renoncer aux résignations et d'admettre le syndicat comme institution, offrant d'établir une sorte de conseil composé d'un échevin, un pair, deux pasteurs et deux bourgeois, pour recevoir les plaintes des habitants. Bien que les bourgeois apprissent que le conseil d'état était peu disposé à satisfaire à leurs demandes et comptait tout éluder par des lenteurs, et plus tard qu'il avait rendu un arrêt contre eux dans l'affaire des cadenas et en ordonnait l'enlèvement, ils ne voulurent céder sur rien. Ils trouvaient une compensation dans un autre arrêt qui, approuvant la récusation qu'ils avaient faite des membres du présidial, membres en même temps du corps de ville, attribuait au conseil d'état le jugement de ces différends. Ils se plaignaient aussi que de Mirande, député du corps de ville, eût dit à la reine que, le syndicat une fois reconnu, ils secoueraient toute obéissance au roi pour se mettre en république comme Genève, et envoyèrent des députés pour démentir cette calomnie.

Le 10 mars, ils se réunirent chez Bernard de Marsan pour délibérer sur la conduite qu'ils devaient tenir; le Maire ayant le même jour réuni dans sa maison plusieurs membres du corps de ville, ils le surent et vinrent se plaindre que cette assemblée fût irrégulière et qu'on y cherchât les moyens de faire exécuter l'arrêt sur l'enlèvement des cadenas, ce qu'ils étaient résolus à ne pas souffrir. Le Maire répondit qu'il n'avait pas cet arrêt, et que, s'il était rendu, il ne doutait pas qu'ils ne voulussent obéir au Roi. A quoi ils répliquèrent que toutes les fois que le roi avait voulu porter atteinte aux priviléges des maire, échevins et pairs, ceux-ci avaient bien su résister, et qu'ils aimaient mieux suivre cet exemple que ces conseils. Ils passèrent la nuit sous les armes. L'arrêt tant annoncé arriva le 16 mars 1614. Le présidial recevait en même temps l'ordre d'en appuyer l'exécution, mais d'aider le plus qu'il pourrait à rétablir l'union entre les parties; un des pasteurs, Colomiès, prêcha contre les voies de fait, destructives de toute loi divine ou humaine. Le lendemain, le Maire délibérait avec son conseil sur la manière dont on exécuterait cet arrêt, convenant lui-même que la demande d'une contre-clé était juste au fond, lorsque des députés des bourgeois arrivèrent, se plaignant que le corps de ville se fût assemblé sans qu'on sonnât la cloche, ajoutant que si cela se renouvelait, le peuple y mettrait ordre. Le Maire releva cette menace, et voulut leur faire lire l'arrêt du conseil. Mais ils se retirèrent sans consentir à l'entendre, et l'un des syndics dit tout haut que, si on tentait de l'exécuter, on allait voir beau jeu, et qu'on étendrait sur le carreau le premier qui y mettrait la main.

La délibération reprise, le corps de ville recula devant les extrémités qui s'annonçaient et résolut d'entrer encore en négociations; les pasteurs s'y prêtaient: ils ne demandaient presque que des délais; mais alors ils apprirent que les syndics eux-mêmes n'étaient plus maîtres de s'arrêter; qu'ils n'oseraient pas ne pas exiger leur entrée au prochain

conseil, parce que le peuple qui le voulait les lapiderait. C'est à ces conditions qu'on mène les foules. Le corps de ville murmura encore, mais céda, et entama une discussion écrite sur le fond même des articles. C'était reconnaître la victoire des bourgeois, et cependant, le 22, le Maire fit signifier aux syndics, Bernardeau, Grenot et Tharay, l'arrêt du conseil d'Etat. Aussitôt le peuple armé se saisit des cantons; Tharay eut peine à sauver de sa fureur le sergent qui avait porté l'assignation; le Maire faillit être tué, pendant qu'il allait priant, *le chapeau à la main*, le peuple de défaire les barricades qu'il avait rapidement élevées : heureusement deux mousquets ratèrent. Seuls les pasteurs étaient encore écoutés avec quelque respect. Ceux du parti municipal qui sortirent armés ne purent même pas se réunir et la bourgeoisie, sans verser de sang, manifesta clairement sa force.

Il était visible qu'après cela aucune discussion n'était possible. Les bourgeois firent pourtant imprimer les articles qu'ils proposaient; le corps de ville leur remit des réponses écrites, en admettant quelques-uns, modifiant les autres; il espérait obtenir quelque influence dans les délibérations de la bourgeoisie même par ceux des siens qui y entraient, qu'on appelait les originaires; mais on repoussa ceux-ci en leur présentant à signer des plaintes contre les chefs de leur famille à propos des cadenas; ils s'y refusèrent et perdirent ainsi toute action. Le corps de ville déclara alors qu'il admettait les vingt-huit articles, tels qu'on les lui imposait, sous le bon plaisir du Roi, et reçut le serment des cinq procureurs syndics, Bernardeau, Chaton, Grenot, Torterue et Tharay. Ceux-ci réglèrent immédiatement que, des quarante-huit chargés avec eux de désigner à l'avenir les candidats à la pairie et qui ne le pouvaient être, la moitié serait prise parmi les bourgeois, l'autre moitié parmi les simples habitants. Le lendemain, 30 mars, jour de Pâques, un des pasteurs, Lhoumeau, ne put s'empêcher de déplorer en chaire ce triomphe obtenu non par

transaction, mais par des violences, et de prédire qu'il ne saurait donner une paix durable. Un autre pasteur, Merlin, le caractérise de ce mot : l'abaissement du corps de ville.

La modération qui avait manqué aux bourgeois dans la lutte leur manqua dans la victoire. Ils se montrèrent au conseil les surveillants inquiets du maire, et devinrent par là l'appui de tous ceux qui craignaient une police trop sévère. Même dans le sein de la bourgeoisie, les plus turbulents en prirent pour quelque temps l'ascendant sur les plus paisibles. Ils se plaignirent aigrement des allusions des pasteurs à leur conduite, sans réussir à les intimider : mais ils firent nommer deux des leurs, députés au synode provincial, pour empêcher qu'on ne les présentât sous de fausses couleurs aux églises, auxquelles ils attestaient par là même leurs divisions. Aux élections pour la juridiction consulaire, ils firent désigner pour juge et pour consuls, trois bourgeois, sans un seul membre du corps de ville, ce qui ne s'était jamais vu. Enfin ils empêchèrent qu'on ne reçût comme bourgeois un habitant qui y avait tous les droits, mais qu'ils regardaient comme peu dévoué à leur cause. Tout cela était loin d'aider à l'oubli et à une fusion réelle et préparait encore une rude année au nouveau maire.

Ce fut Louis Berne qui fut promu à cette dignité : il était à sa maison d'Angoulins et l'on ne pensait pas qu'il fût choisi, mais le sénéchal le fit appeler et le nomma. Peu de jours après son installation, le décès de Maynard, l'un des échevins, qui, disait-on, était mort de chagrin de ne pouvoir résigner son office, donna lieu au nouveau mode d'élection ; tout se passa fort bien ; mais il s'éleva des difficultés à la seconde vacance ; le père du mort lui avait autrefois donné son lieu de pair, et il prétendait avoir le droit de le reprendre. La discussion s'échauffant, le syndic Tharay dit qu'il voyait bien qu'il fallait procéder autrement, et en effet on courut aux armes et l'on entoura

le conseil, n'en laissant sortir personne. Le conseil nomma alors l'un des trois qui lui étaient présentés. Un autre débat s'étant élevé à propos de la taxe à faire payer à ceux qu'on recevait bourgeois, que les pairs voulaient proportionnelle à la fortune, que les syndics voulaient la même pour tous, ceux-ci eurent encore recours à la menace et à une prise d'armes. Le corps de ville était opprimé et dégradé, et des violences, dont le plus emporté des syndics, Tharay, fut l'objet de la part des particuliers, étaient loin de rien réparer. Le 30 juin, le consistoire essaya encore d'intervenir : ses délégués représentèrent aux syndics qu'en établissant un nouveau gouvernement ils donnaient un exemple dont la cour pourrait bien profiter, qu'il s'en était fallu de peu qu'elle ne vînt à la Rochelle le mois précédent, et qu'alors on eût couru un risque égal, soit à la recevoir, soit à lui fermer les portes, au milieu de si grandes divisions, et dans un cas où on n'aurait aucun secours à attendre des églises, puisqu'il ne s'agirait pas de la foi. Les syndics répondaient qu'ils étaient pour eux fort amis de M. le maire et du corps de ville, que tout allait au mieux, que tout avait été réglé de consentement commun, et qu'eux-mêmes n'oseraient proposer au peuple de rien changer à ce concordat.

Il fallut en rester là, mais un nouvel abus de pouvoir des syndics renouvela toutes les querelles. MM. de Mirande et Prou avaient été envoyés à Paris pour soumettre à la cour les arrangements nouveaux ; ils en revinrent le 13 juillet. Tharay prétendit qu'ils en revenaient avec des menaces ; ils les désavouaient : néanmoins le peuple s'ameuta, le soir, à la porte de Mirande, demandant à grand cris qu'il sortît de la ville. Le Maire, les pasteurs intervinrent, représentant que les bruits étaient faux, que Mirande était auprès d'un de ses enfants mourant, qu'il fallait au moins attendre au lendemain matin. Cicéron compare avec raison la fureur d'une foule soulevée à celle de la mer ; elle est comme elle, sourde et irrésistible. Le procureur

du roi intervint et déclara que nul ne pourrait contenir le peuple, qu'il fallait lui céder si on ne voulait qu'il mît le feu à la maison. Mirande sortit; deux des syndics l'accompagnèrent et le conduisirent sain et sauf à la porte de la ville. La même chose arriva pour Prou, qui était déjà couché et que sa famille éplorée croyait envoyer à la mort.

Les pasteurs cependant crurent devoir encore faire des représentations; on leur répondit assez brusquement que ce n'était pas là affaire d'église et qu'ils eussent à se mêler de ce qui les regardait. Ils rédigèrent un blâme de ces voies de fait, conçu en termes assez modérés, qu'ils firent lire au prêche. Le prêche avait lieu alors trois fois par semaine et devant un assez grand nombre de fidèles. Mais Colomiès ajouta à cette lecture un commentaire animé. Les syndics portèrent plainte au consistoire, prétendant que les pasteurs voulaient gouverner le temporel autant que le spirituel. Ils osèrent même demander que deux des pasteurs quittassent la ville. Le consistoire se prononçant contre eux, ils appelèrent de sa sentence. L'assemblée provinciale de Saintonge prit connaissance de l'affaire, et partagea son blâme entre les syndics et les ministres; mais ceux-ci à leur tour déclinèrent la compétence de cette assemblée. De Mirande et Prou étaient bien rentrés sans opposition de personne; mais maintenant l'accessoire l'emportait sur l'affaire primitive. Tout était trouble et confusion.

Tant d'excès appelaient une réaction; elle eut lieu, mais elle fut impuissante et ne fit qu'ajouter au mal. Les syndics avaient nécessairement des adversaires parmi les bourgeois eux-mêmes, et ces violentes altercations ne pouvaient qu'en grossir le nombre. Ceux qu'avaient blessés les vingt-huit articles crurent qu'il y avait là une belle occasion de tout remettre en question. Le 8 août 1614, pendant que les députés du synode provincial semblaient enfin réconcilier les pasteurs et les syndics, il circule en ville une

pancarte (on l'appela ainsi), dont on ne connaît pas les auteurs, sur laquelle on avait inscrit la formule de blâme lue le 15 juillet précédent au prêche, et au bas une protestation contre la demande d'expulsion des deux pasteurs, l'approbation de leur conduite, l'engagement de leur obéir et de les soutenir. Cette pièce se couvrait de signatures. Les syndics protestent, s'irritent, flétrissent leurs adversaires du nom de *Trépelus,* mot déjà suranné qui signifiait vieux, usé, ici rétrograde (c'est du moins le sens que donnent les dictionnaires ; il y a cependant un mot du vieux français *trépel, trépeil,* qui fournirait le sens de tapageur), et préviennent les leurs de se tenir prêts à s'armer et à se saisir des cantons. Mais cette fois les Trépelus avaient formé le même dessein ; en sorte que, le 9 août, à neuf heures du soir, les deux partis se rencontrèrent en armes au canton de la Caille. Blandin, sieur des Herbiers, commandait les trépelus. Des coups de feu furent échangés, sans qu'on sût bien qui avait commencé ; mais ils ne firent heureusement que de légères blessures. Bientôt les rangs populaires se grossirent tellement que Desherbiers et les siens ne purent songer à résister et cherchèrent dans les maisons voisines un asile qu'on n'attaqua que par des cris. Le peuple passa la nuit en armes.

Le lendemain, le Maire ne put refuser aux syndics de reconnaître que les réactionnaires avaient contre eux la légalité et de procéder à leur arrestation, en présence d'une foule en armes. Les syndics, les pasteurs, l'accompagnaient, en sorte que, bien que ce fût un dimanche, il n'y eut ni prêche, ni catéchisme ; mais aussi n'y eut-il pas d'autres violences. Le lundi 11, on arrêta ceux qui, n'ayant pas pris les armes, étaient accusés d'avoir dressé la pancarte. Deux de leurs femmes, Mme Vacher et Mme d'Haraneder, ne craignirent pas de traiter rudement en paroles ceux qui procédaient à ces arrestations, de sorte que l'un d'eux, Dehinsse, s'écria qu'il fallait aller couper la gorge aux prisonniers enfermés à l'hôtel-de-ville et dans les

tours. Les syndics le calmèrent. Le mardi, le Maire et le corps de ville déclarèrent qu'ils désavouaient la pancarte, qu'ils avouaient le peuple de sa prise d'armes, que le procès à faire aux prisonniers serait suivi par les voies de droit, au nom et aux frais de la commune. Ensuite les autorités municipales, populaires, religieuses, invitèrent le peuple à défaire les barricades et à se retirer.

Pendant que le Maire y veillait, un des hommes du peuple se plaignit tout haut qu'on ne pendît pas les prisonniers, et tua d'un coup d'épée un de ses voisins qui lui représentait qu'il fallait bien obéir à Monsieur le maire. Lui-même fut blessé d'un coup de couteau, arrêté et condamné, mais s'échappa, de connivence, pensa-t-on, avec ceux qui le gardaient. Ce meurtre est le seul qu'on signale dans toutes ces scènes de désordre, et les chroniqueurs remarquent au contraire qu'à l'exception d'un petit nombre de blessures faites par des coups de feu tirés au hasard il n'y eut pas de sang répandu ; pas de ces duels, non plus, si chers à la noblesse ; seulement quelques coups de poing et de bâton échangés. Il y a lieu de s'étonner de ces heureux résultats au milieu de ces colères de gens armés, dont un grand nombre avaient fait la guerre, et qui tous se préparaient à la faire. La violence semble tenir à ne paraître qu'un auxiliaire de la légalité ; mais les partis s'emparent de celle-ci avec âpreté et noient leurs querelles dans d'interminables chicanes. Le procès qu'ouvrait l'arrestation des *Trépelus* devait durer dix mois.

Dès le 13 cependant le présidial commença l'interrogatoire des prisonniers ; c'étaient des juges réguliers ; ce qui donne à toute cette affaire un caractère révolutionnaire, c'est que ces prisonniers étaient sous la garde, et, par là, à la discrétion de leurs adversaires ; c'est qu'à tout instant la justice était arrêtée par la crainte d'exciter un massacre. Au milieu de cela, le syndic Bernardeau mourut et fut enterré, le 18, avec une pompe qui semblait vouloir rivaliser avec celle qui entourait les funérailles des maires. Il

ne s'y mêla cependant aucun désordre. Le 19, arriva un homme qui portait un nom cher aux Rochelais, Lanoue. De Nantes où il était, le Roi l'envoyait à la Rochelle dire qu'informé de ce qui s'y était passé il se réservait la connaissance de cette affaire ; mais on l'en dissuada, par la peur que cette sorte d'évocation n'excitât le peuple à égorger les prisonniers. Il ne remplit qu'à moitié sa mission, et le Maire ayant voulu atténuer l'affaire et dit qu'il y avait là surtout des querelles particulières, Tharay s'écria que la tentative du 9 était une trahison contre le Roi et contre Dieu, et Lanoue retourna dire au Roi qu'à la Rochelle il n'y avait plus de magistrature qu'en apparence et que le caprice populaire y gouvernait tout. Le colloque d'Aunis, le synode de Saintonge intervinrent tout aussi inutilement; les syndics répondaient toujours qu'ils voulaient une justice rigoureuse, mais qu'ils ne voulaient que justice ; ce qui, en vérité, devrait paraître tout simple, mais ce qui paraissait un fléau aux hommes calmes de ce temps, qui auraient préféré un arrangement.

Bien des choses très constatées dans ces procédures nous sembleraient impossibles. Ainsi, l'un des prisonniers, de Lisleau, récuse les juges ; les quarante-huit, de leur propre autorité, le font sortir de prison, mais aussi de la ville : Duprince fait les mêmes récusations; on le met au cachot, puis on lui met les fers et on le fait garder par trois hommes ; puis on le met hors de la ville. Dinematin tombe malade; sur les instances de sa femme, on s'occupe de lui; on trouve qu'il a été arrêté dans son lit, qu'il n'y a nul témoignage contre lui, et on le met tout simplement en liberté. Les pasteurs sont autorisés à voir, comme pasteurs, les prisonniers ; mais Tharay leur refuse la clé et leur dit des injures. Les pasteurs en corps menacent de se retirer et restent. Ils ouvrent de nouveau des voies d'arrangement. Les syndics posent des conditions, ou plutôt infligent des peines, comme si tout dépendait d'eux ; ils exigent que les prisonniers reconnaissent leur faute, c'est-à-dire demandent

grâce, qu'ils se démettent de leurs offices au corps de ville, qu'ils s'exilent de la ville pour quelques années, après quoi ils voudront bien entrer en accord. Les pasteurs s'indignent; l'un d'eux prêche contre l'orgueil et l'arrogance, et, dans la prière qui termine son sermon, accentue encore plus fortement ses allusions ; les syndics portent plainte au consistoire. Celui-ci, maintenant mieux sa dignité que le corps de ville, soutient ses ministres et finit par déclarer qu'il écoutera les plaintes des syndics comme particuliers, non comme formant un corps, ou comme représentant tout le peuple; et il fait enfin prévaloir ce droit de porter aux prisonniers les consolations de la religion et de prêcher dans leur prison. Tharay se dédommage en criant qu'il faudra se faire justice soi-même, en étendre quarante ou cinquante sur le carreau, en dominant par la terreur, sans essayer toutefois d'aller au-delà de la menace.

Cependant le Roi avait envoyé des commissaires, entre autres Gallant, qui écrira plus tard comme publiciste contre les prétentions des Rochelais à l'indépendance; il avait chargé ses officiers du présidial d'instruire l'affaire, mais pour la soumettre à son conseil privé, qui s'en réservait le jugement, ce que voyaient avec peine les plus ardents des bourgeois, privés ainsi d'influence sur les juges. Mais là même la gravité manquait. Pendant qu'on le confronte aux témoins, un des prisonniers, Bounin, récuse le procureur du roi, récapitule sa conduite antérieure et lui montre qu'il a donné des preuves de partialité. Le procureur du roi se met en colère, veut tout laisser là et aller à Paris prendre Bounin à partie. Pourtant il achève l'instruction et part le 16 janvier 1615 pour la porter au conseil du roi; les deux parties y envoient des délégués pour solliciter, et l'on met presque aussitôt en liberté sous caution toute une catégorie des prisonniers.

Enfin, le 11 mars, un arrêt est rendu; il interdisait l'entrée de la Rochelle, pendant un an, à six des accusés, à quatorze pendant six mois, et renvoyait les autres; les

dépens restaient aux frais de la commune. Il parvint à la Rochelle le 26. Ce résultat, si disproportionné à tant de bruit et de violences, ne satisfaisait pas les poursuivants, et Torterue, l'un des deux qu'ils avaient envoyés pour suivre l'affaire à Paris, n'osait avouer qu'il n'eût pu mieux faire et disait que ce n'était pas le véritable arrêt, qu'il y en avait un autre. Mais Tharay étant aussi revenu, il fallut bien convenir que c'était là une véritable décision. Tharay sauva même son amour-propre en disant que c'était lui qui, par le souvenir qu'il avait gardé des services qu'ils avaient rendus à M. de Rohan pendant l'assemblée de cercle, avait empêché Desherbiers et Duprince d'être, l'un décapité, l'autre pendu. Ses ennemis disaient au contraire que c'était en évoquant ces souvenirs qu'il avait obtenu leur exil pour un an. Les familles des condamnés pressaient le Maire de signifier l'arrêt aux syndics et d'ouvrir les prisons. Mais les syndics ne parlaient de rien moins que de tuer le sergent qui leur apporterait cette signification, et se répandaient encore en menaces. Le Maire prit le temps de leur faire comprendre qu'il y avait grand risque pour eux à heurter ainsi de front un arrêt du Roi. Ils exigèrent au moins que le peuple fût consulté ; les quarante-huit d'abord, puis les compagnies réunies entendirent la lecture de l'arrêt, délibérèrent sur cette question, s'il fallait l'exécuter, et voulurent bien déclarer qu'oui. Alors seulement, le 3 avril, les prisonniers furent élargis ; ils quittèrent immédiatement la ville et s'en allèrent tous dîner à la Genette.

Cette affaire ainsi terminée, une meilleure pensée se fit jour. On proposa d'en bannir autant que possible le souvenir, en interdisant l'emploi de ces mots de parti, *francs-bourgeois*, *originaires*, *trépelus* ; il y eut bien encore quelques débats violents ; un des échevins, Joel de Laurière, ayant vivement repoussé quelques mots, on le força de sortir de la ville ; pour retourner à sa maison de Laleu, il est vrai ; mais enfin l'intervention du consistoire fut ici plus heureuse. On lui laissa rédiger une formule d'oubli

acceptable pour tous. Elle fut adoptée d'un commun accord et consignée sur les registres le 11 avril. En même temps les vingt-huit articles furent jurés par tous et regardés dès lors comme une loi définitive pour la ville , et l'on rendit publiquement grâces à Dieu.

On n'était pas encore rentré cependant dans l'état ordinaire ; aux élections de la Quasimodo, le 27, les bourgeois pressaient le sénéchal, qui leur était favorable , d'accepter parmi les trois élus Jacques David, et celui-ci priait qu'on ne le choisît pas. Il fut maire malgré lui. Son entrée en charge attira à la Rochelle le duc de Rohan, qui demanda aux syndics d'effacer les dernières traces des querelles en permettant la rentrée des absents. Il trouva chez ses partisans mêmes toute la rudesse populaire ; mais enfin ils cédèrent ; le peuple consulté accéda avec acclamation aux demandes du duc ; il fit grâce sur l'arrêt du Roi , et les absents en effet rentrèrent immédiatement.

Le 28 mai amenait une fête toujours célébrée avec grande pompe à la Rochelle , l'Ascension. On voulut lui donner un éclat encore plus grand que d'ordinaire, comme pour annoncer à tous qu'un bon accord avait mis fin à ces troubles auxquels , dit Duplessis-Mornay, les voisins soufflaient leurs haleines. On promena des monstres chargés de feux d'artifice ; on fit le siége d'une ville , mais d'une ville turque , qui fut prise , bien entendu , et pourtant le Maire , craignant qu'on ne prît le jeu trop au sérieux , fit abréger la lutte , en détruisant la forteresse entre deux attaques. Un contemporain prétend que cette fête avait coûté cinquante mille écus aux particuliers.

Il était temps que la paix se rétablît à la Rochelle, pour la Rochelle et aussi pour la cause protestante. Les affaires ne pouvaient qu'assez mal marcher, quand des négociants comme Prou , Tallemant , ne pouvaient entrer dans la ville , pour recevoir ou expédier leurs navires , sans être menacés et forcés de sortir aussitôt ; quand la moindre querelle particulière , le moindre propos plus ou moins

mal rapporté devenait une affaire publique. Les puissants du jour eux-mêmes rencontraient bien des obstacles. Le 25 novembre 1614, les quarante-huit et les syndics résolurent d'arrêter par la force un navire appartenant au sénéchal de Loudrières, qui leur était pourtant favorable, parce que ce vaisseau se préparait à aller comme corsaire attaquer les navires de commerce espagnols au-delà de la ligne et que, par suite d'exploits de ce genre, les navires et les marchandises des commerçants rochelais étaient saisis en Espagne. Mais les ouvriers et les hommes du peuple refusèrent de se prêter à cette expédition, parce que, disaient-ils, tout ce commerce avec l'Espagne ne servait qu'à faire monter le prix du pain, et le corps de ville rit un peu de la déconvenue des syndics. Il avait, lui, mieux réussi à faire lever des contributions volontaires pour les pauvres, à repousser les prétentions des fermiers des traites de Marans, contraires aux priviléges; il avait achevé de grandes constructions; le Palais de justice, commencé sous Henri IV, avait été ouvert avec de belles harangues et une consécration religieuse, le 9 juin 1614. L'enceinte de la ville avait été agrandie, et des quartiers, assez importants pour mériter le nom de *ville neuve*, avaient été créés. Du côté de la porte Maubec, de la porte de Cougnes à la porte Saint-Nicolas, on avait d'abord songé à porter les fortifications loin dans le fief de Faye et dans les marais; mais on craignit de ne pouvoir défendre un si grand développement de murs et l'on se restreignit à la ville, telle à peu près qu'elle est aujourd'hui. On projetait d'autres agrandissements du côté de la Porte-Neuve et de la porte des Deux-Moulins; mais les événements les firent abandonner. Quant à la ville neuve, le tracé en était fait, et les places pour y bâtir furent données à rente le 15 septembre 1615.

La nouvelle porte de Cougnes avait recu les armoiries du faible maire Thévenin, qui avait heureusement combattu des accidents et des fléaux, un commencement d'incendie

du Temple neuf, des maladies nombreuses pendant l'été, un hiver rigoureux et signalé par des neiges extraordinaires, où plusieurs personnes se perdirent, assure Guillaudeau. J'ai signalé le relâchement de la police ; je trouve pourtant un trait d'une police sévère : un homme qui avait séduit une fille par une promesse de mariage fut forcé, sous peine de mort, de tenir sa promesse.

Les affaires générales, ce qu'il faut bien appeler la politique extérieure de la Rochelle, avaient eu peu d'activité et peut-être ce repos avait-il contribué à prolonger les dissensions intérieures. Le 13 février 1614, le bruit répandu qu'un particulier venu de Bayonne recevait des lettres chiffrées, avait amené une perquisition qui ne donna aucun résultat, et qui ne prouva que l'inquiétude des esprits. En juin, la régente informa le corps de ville de la convocation des Etats à Sens ; en juillet, se mettant en route pour Orléans, Poitiers et la Bretagne, elle crut devoir lui écrire pour qu'il n'en prît point ombrage et protester de ses intentions pacifiques ; en novembre, quelque émotion plus vive se fit sentir : l'assemblée générale, qui désirait ne pas se réunir à Grenoble, lieu qui lui avait été assigné, mais où elle craignait la surveillance hostile de Lesdiguières, gourmandait les Rochelais qui n'avaient pas envoyé de députés à Paris, et qu'elle accusait de tiédeur. Le corps de ville hésitait à s'engager. Les syndics consultés disaient qu'ils étaient là pour écouter et non pour opiner, trahissant ainsi leur peu d'habileté aux grandes affaires : cependant le corps de ville ayant nommé, sans attendre la convocation des Etats d'Aunis, son député pour les Etats généraux, les bourgeois voulurent aussi avoir le leur, et nommèrent Tharay, auquel le corps de ville refusa d'allouer une indemnité pour les frais de cette députation. Mais, après avoir eu la maladresse de faire ce refus, il eut la faiblesse de le retirer devant des menaces. Le procureur du roi, Bourdigalle, se fit aussi nommer par les paroisses de la banlieue, en les faisant prévenir par le sergent qui les

convoquait qu'il subviendrait seul à ses dépenses, mais on touchait à de plus graves évènements.

Le 25 septembre 1615, Rohan partait pour prendre le commandement des troupes protestantes de Gascogne ; en même temps ceux de la Rochelle s'assuraient des différentes localités de l'Aunis, et prenaient, conformément à l'invitation que leur adressait l'assemblée de Grenoble, la résolution de soutenir leurs coreligionnaires. Il se présentait à eux un allié moins naturel et peut-être plus dangereux. Le prince de Condé les informait qu'il venait d'écrire à l'assemblée de Grenoble pour faire cause commune avec elle, et qu'il comptait sur les services qu'ils lui avaient autrefois offerts. Bien des gens à la Rochelle inclinaient à repousser ces avances ; Merlin nous a conservé leurs raisons et celles qu'on leur opposait, le tout soutenu, selon l'usage du temps, par force passages de l'Ecriture ; mais l'assemblée de Sainte-Foy s'étant prononcée en faveur du prince, la Rochelle se trouva entraînée. Le peuple surtout s'élançait vers la guerre : Huet, assesseur au présidial, qui avait été député à l'assemblée de Grenoble, lui ayant été signalé comme favorable à la cour et comme ayant fait connaître à Lesdiguières les délibérations de cette assemblée, il cria qu'il fallait le jeter à la mer. Comme d'ordinaire, il se borna à des cris, mais les syndics interdirent à Huet l'entrée du corps de ville et du présidial, et, comme, pour ce dernier corps du moins, il niait tout à fait leur autorité, ils lui montrèrent le peuple furieux ; il céda, et le tribunal n'osa même pas dresser de protestation.

Pour la guerre, l'argent manquait ; le Maire assembla le peuple ; il lui dit qu'on avait grand besoin de la paix, mais que, puisqu'on se décidait à soutenir des frères qui avaient pris les armes, il fallait s'attendre à de nouveaux impôts, à de nouvelles corvées qu'il indiqua. Le peuple accepta le tout par ses acclamations, et le pasteur Merlin ferma l'assemblée par une prière adressée au Dieu de paix, où il le suppliait de les seconder dans leur légitime défense, et,

comme premier bienfait, de répandre parmi eux l'esprit de charité et d'union. Ces dispositions belliqueuses étaient tellement populaires, qu'un navire rochelais, qui était à Bordeaux au moment où l'on célébrait par des salves d'artillerie la double alliance par mariage de la cour de France avec l'Espagne, refusa, en bravant toutes les menaces, de tirer son canon. Mais comme, tout en s'armant contre le Roi, selon une ancienne fiction, c'était dans son intérêt qu'on s'armait, on saisit les deniers qui lui appartenaient chez Royer et chez Razin, les receveurs des tailles et des domaines, et on leur en donna quittance. Ce dernier résista jusqu'à se laisser mettre en prison. On a pourtant une lettre imprimée sous cette date (19 novembre 1615), du Maire au prince de Condé, où il ne parle que de paix et semble refuser de se joindre à lui. Peut-être, malgré la contradiction, fut-elle écrite ; mais on se fait à cette époque une guerre de plume autant qu'une guerre de mousquet ; dans toutes deux on a recours à la ruse et à pis que la ruse, et il ne faut accepter qu'avec de grandes précautions tous ces petits écrits. En fait, il n'y avait pas encore de guerre ; il n'y avait encore que des mouvements de troupes ; mais ils n'allaient pas sans ravage des campagnes et même sans meurtre des moins patients parmi les paysans.

Pour décider les Rochelais, Condé vint lui-même chez eux le 10 décembre. Il y fut reçu avec de grands honneurs ; outre l'ascendant naturel des princes sur les bourgeois, il avait pour lui le souvenir de son père et de son grand'père, la secrète confiance des protestants de le voir revenir à la vraie religion, c'est-à-dire à la leur, qu'on lui avait fait quitter dès sa naissance et à son insu. Tout en se rendant publiquement à la messe, il ne démentait pas trop cette espérance ; il recevait avec de grands égards le consistoire, voyait les ministres, convenait qu'ils avaient chez eux d'excellentes choses, mais aussi leur demandait si, au cas où ils seraient les plus forts, ils n'interdiraient pas l'autre culte, question à laquelle, même alors, ils ne

faisaient qu'échapper par des phrases vagues. Les Rochelais néanmoins ne se livraient pas : très humbles dans les formes, ils étaient très fermes sur le fond des choses. Leurs divisions ne leur avaient pas fait perdre de vue leur tradition capitale, rester maîtres chez eux, maîtres en n'admettant pas dans leur ville des forces qui pussent balancer les leurs, maîtres en maintenant même pendant la guerre leur port ouvert à tous les commerçants, maîtres en gardant la libre disposition de leurs finances, leurs droits et leurs exemptions au dehors. Ils les gardaient même contre Rohan qui avait en vain demandé une exemption d'impôt pour les vins de Saint-Jean d'Angély. Ce fut dans cet esprit qu'ils négocièrent avec Condé, ou, pour mieux dire, qu'ils lui imposèrent leurs conditions ; ce ne fut qu'après les avoir signées qu'il reçut d'eux des secours en artillerie, en munitions et en argent.

Cette présence d'un prince rendit à la Rochelle ce mouvement et cet éclat qu'elle avait déjà eus et payés si cher. Condé y établit une chambre souveraine pour l'amirauté, dont il prit les magistrats parmi les officiers du roi, dans le corps de ville et dans la bourgeoisie. D'autres princes, le duc de Longueville, le duc de Mayenne, y vinrent avec lui. Cependant ni Condé ni la ville n'avaient beaucoup de confiance l'un dans l'autre, et, pour cela, tous deux inclinaient à accepter la paix que semblait leur offrir la cour, et pour laquelle se préparaient les conférences de Loudun, qui s'ouvrirent le 21 février 1616. L'assemblée protestante s'en rapprochait, en se transférant successivement, avec l'assentiment tacite du Roi, de Grenoble à Nismes et de Nismes à la Rochelle, où elle tint sa première séance le 3 mars. Ses premiers actes furent peu favorables à la paix. L'un des fils du duc d'Epernon, Candale, avait renoncé au catholicisme, et le parlement de Toulouse avait, par un arrêt, fait brûler sa déclaration à cet égard. L'assemblée ordonna que cet arrêt serait à son tour brûlé par la main du bourreau, sur la place du château,

et la sentence fut exécutée publiquement, mais sans que le Maire ni aucun des membres du corps de ville ou du présidial y assistât. L'assemblée prenait en outre vivement les intérêts des églises de Béarn, ceux de Laforce, dans la Basse-Guyenne ; Rohan, dont l'influence y dominait, était un de ceux auxquels les dispositions pacifiques qui se prononçaient de plus en plus à Loudun ne plaisaient pas. Comment la Rochelle si divisée, et où le parti le plus fort était à la disposition de Rohan, pouvait-elle maintenir la paix ? Ces symptômes menaçants n'aboutirent cependant pas à la guerre.

Condé envoyait fréquemment des députés à l'assemblée pour lui représenter que le redressement des abus dont on se plaignait demandait du temps, qu'on y parviendrait plus sûrement en s'accordant avec la cour que par les armes. Duplessis Mornay avait dans toute sa correspondance donné les mêmes conseils. Sully, l'ambassadeur d'Angleterre Edmondes, le duc de Luxembourg, vinrent à la Rochelle pour appuyer dans le même sens, et l'assemblée conclut enfin à la paix. Elle fut signée le 2 mai. Amnistiant, comme d'ordinaire, tous les actes commis à la Rochelle qui pouvaient paraître contraires à l'autorité royale, elle reconnaissait la validité des quittances données aux deux receveurs ; elle accordait en outre une somme de quarante-cinq mille livres, payable en trois années, pour être employée aux fortifications. Le 16, elle fut célébrée en ville par de grands feux de joie. Le 18, Rohan et Candale revenaient à la Rochelle, où s'assemblait un synode provincial. Enfin, le 2 juin, les députés des églises se séparèrent, et, le 13, un édit du Roi ratifiait les conventions échangées à Loudun.

Tranquilles de ce côté, les Rochelais ne retrouvèrent que trop vite les traces de leurs dissensions intérieures. Elles éclatèrent sur un point qui fait bien voir que tout peut servir d'aliment aux factions. Le principal du collége était mort. Quelques bourgeois présentaient pour le rem-

placer le médecin Gohier, qui ne plaisait pas au corps de ville : celui-ci aurait voulu que le consistoire désignât pour cet emploi un des pasteurs, ou du moins choisît entre les candidats. Le consistoire répondait que les pasteurs suffisaient à peine à leur propre mission, et déclinait le choix qu'on lui remettait, ne voulant pas, avouait-il, s'attirer des haines. Soixante ou quatre-vingts des partisans de Gohier ne craignirent pas de se rendre chez le Maire pour le lui imposer. Le Maire, c'était, depuis le 10 avril 1616, Yvon de Laleu, qui se montra parfois bizarre jusqu'à la folie, mais à qui l'énergie ne manquait pas, leur répondit avec dignité et vigueur qu'il consulterait le conseil, et exécuterait ses décisions, fût-ce contre eux. D'autres citoyens intervinrent et les importuns se retirèrent; Gohier ne fut pas nommé.

Le 23 juin, Rochelle, sieur du Coudray, qui avait été chassé de la ville en 1611, y entra, parce que sa femme s'y trouvait gravement malade. Quelques-uns de ses anciens ennemis demandèrent à grands cris qu'on ne l'y tolérât pas, et les quarante-huit décidèrent qu'on obéirait à ces exigences. Le Maire fit sonner le conseil, y fit ordonner qu'il serait libre de rester et mis à l'abri de toute violence, et déclara qu'il ferait respecter cette résolution à tout prix. On prenait les armes des deux côtés, lorsqu'on apprit que du Coudray venait de partir pour sa maison de Périgny. Il y mourut le 2 octobre suivant, et son convoi fut suivi d'une grande foule de citoyens. Mais les troubles de la Rochelle ne franchissaient jamais les murailles.

Le 4 juillet, le Roi fit demander par un exprès que, vu la paix, les Rochelais remissent le château de Rochefort à sa propriétaire, en détruisant les fortifications qu'ils y avaient ajoutées. Le Maire fit décider qu'on obéirait purement et simplement ; les quarante-huit voulaient que, sans refuser cette remise, on la différât. Le Maire les fit assembler avec le conseil, et les obligea de convenir que leur proposition n'était ni juste ni sage. Il refusa de soumettre

au peuple assemblé la ratification de cette mesure. Les mécontents tentèrent en vain de soulever le peuple ; ils n'obtinrent que quelques murmures sans résultat. .

Malgré la paix, bien des corsaires usaient encore de leurs lettres de marque et amenaient leurs prises dans le port de la Rochelle. Le Maire fit décider qu'on ne les y recevrait plus : il porta son ordonnance aux quarante-huit, qui n'osèrent refuser de la ratifier. Il pria les pasteurs de l'appuyer par leurs prédications ; ils le promirent, mais ajournèrent ; c'était froisser des intérêts peu légitimes, mais aussi des gens prompts à la violence. Les gens froissés crièrent, voulurent s'opposer à la lecture au coin des rues de la proclamation du Maire. Le Maire la fit faire malgré eux : ils allèrent chez lui demander avec menaces qu'on leur remît les pièces de l'information commencée contre eux ; il les leur refusa. Ils crièrent aux armes ; mais ils ne rencontrèrent qu'un petit nombre d'adhérents, et laissèrent les cantons. Ils eurent alors recours à la soumission. Les quarante-huit vinrent en corps supplier le Maire d'oublier ces offenses, promettant de ne prêter aucun appui à ceux qui désormais lui manqueraient de respect. Devant ces triomphes d'une volonté ferme, on se demande ce qui serait arrivé, si Yvon de Laleu eût été chargé, en 1613, d'arrêter Bernard de Marsan. Les hommes ne maîtrisent pas les évènements sans doute, mais ils peuvent beaucoup les modifier.

Tout à coup une brusque nouvelle vint rappeler les Rochelais à des intérêts plus généraux. Le 4 septembre au soir, ils apprirent que la cour avait fait arrêter le prince de Condé ; ils virent là une menace de guerre. Leur première pensée fut pour le château de Rochefort qui commandait la Charente et d'où l'on pouvait tant leur nuire. Ils crurent qu'ils pouvaient s'en assurer sans commencer pour cela les hostilités : le corps de ville voulait même envoyer aussitôt un député au Roi pour l'assurer de leur fidélité, mais l'opposition des quarante-huit fit échouer

cette proposition. Ce n'était pas du Roi qu'ils craignaient une guerre immédiate, mais du duc d'Epernon, gouverneur de Saintonge, qui se prétendait aussi gouverneur de l'Aunis et même de la Rochelle. Ils s'aimaient peu ; l'année précédente il avait été fort malade et il disait que c'était à cause de la joie que le bruit de sa mort avait causé aux Rochelais que Dieu s'était décidé à le guérir. Une occasion de se tenir en armes convenait à ses intérêts et à ses vues. Il jeta sous différents prétextes des troupes dans Surgères et dans Tonnay-Charente, et somma les Rochelais d'évacuer le château de Rochefort, qui était de son gouvernement. L'officier qui y commandait répondit qu'il le gardait pour le Roi et pour le corps de ville de la Rochelle, et qu'il ne recevrait d'ordres que d'eux. Les Rochelais envoyèrent un navire flamand, qu'ils louèrent pour cette guerre, soutenir leur garnison, et firent sortir leurs troupes commandées par des Herbiers, l'un des bannis de 1614.

Alors commença une guerre de pamphlets. D'Epernon en publia contre les Rochelais, qui lui répondirent, et ni la verve ni la causticité ne manquent à ces écrits, dont nos chroniqueurs ne parlent guère et dont ils ne nous font pas connaître les auteurs.

Les Rochelais s'aperçurent bien vite que, si leurs murs étaient plus que suffisants pour arrêter d'Epernon, leur armée ne pouvait pas tenir la campagne contre la sienne, plus nombreuse et plus disposée à vivre de guerre et de pillage. Ils eurent recours à leurs alliés. Latrémouille arriva de suite avec plus de trois cents chevaux ; Rohan, moins zélé, leur promit bien de les soutenir, mais en ajoutant que rien ne pressait, qu'il fallait, pour le moment, compter sur l'intervention du Roi. En effet, le Roi ne se souciait nullement de voir les armes aux mains de d'Epernon ; il envoyait un exempt de ses gardes pour imposer la paix aux deux partis. Les Rochelais remirent Rochefort aux mains de cet officier : mais d'Epernon se montra moins docile et plus hautain. Ils envoyèrent alors vers le Roi

pour lui faire connaître l'état des choses ; en même temps ils écrivirent de nouveau à leurs amis, Rohan, d'Aubigné, Constant, Duplessis, Parabère, et nommèrent un conseil de guerre où ils appelèrent des gentilshommes du pays, et où ils eurent soin de faire entrer des catholiques. Le corps de ville et les quarante-huit marchaient d'accord, mais ils évitèrent de convoquer l'assemblée générale du peuple, qui aurait pu les engager plus qu'ils ne voulaient. La princesse de Condé étant alors venue à la Rochelle, ils la reçurent honorablement, mais sans députation officielle, de crainte de paraître prendre parti pour le prince, et de gêner la mission du conseiller d'état Boissise, que le Roi envoyait pour arrêter ce conflit. Bien des soldats de d'Épernon ne l'auraient pas suivi contre des ordres précis du Roi ; il avait dans son armée des réformés qui, tout en obéissant à ses ordres, ne lui dissimulaient pas qu'ils ne s'engageraient qu'à bon escient plus avant dans cette guerre. Il fut forcé de céder, et la paix fut conclue.

Elle ne rendit pas la sécurité aux Rochelais, d'autant plus qu'elle mettait fin aux attaques, non aux bravades du duc. Ils avaient, eux, remis Rochefort aux envoyés du Roi; ils avaient remis en liberté, après les avoir très bien traités, quatre officiers qu'ils avaient arrêtés, et le duc, lui, ne déposait pas les armes, ses coureurs enlevaient encore des gens pacifiques. Il avait fait prévenir qu'on ne s'alarmât pas si ses troupes passaient du côté d'Aigrefeuille, pour se rendre à Tonnay-Charente, parce qu'elles avaient tant passé de l'autre côté qu'elles n'y trouvaient plus moyen de vivre ; mais il faisait pis, et venait jusqu'à Aytré. Le peuple s'en alarmait, s'en irritait, voulait sortir pour lui apprendre sa route à coups de mousquets. Le Maire le contenait à grand'peine. Il avait refusé, quelques jours auparavant, de croire à un projet d'incendie de la ville que dénonçaient des lettres anonymes, et, comme le bruit courait qu'on avait trouvé des pétards au fond d'une patache qu'on n'avait pas laissée entrer en ville, on y voyait une

preuve de ce complot ; on accusait le Maire de trahison, de complicité avec d'Epernon : on disait que c'était lui qui avait contremandé les auxiliaires déjà en marche et qui s'étaient arrêtés au bruit de la paix ; que l'ennemi ne serait pas si audacieux s'il ne comptait sur quelque alliance du dedans ; il fut insulté, menacé ; une main cachée lui tira un coup de pistolet. Il tint bon, gagna du temps, évita une collision. D'Épernon se borna à parader, à lâcher un tiercelet sur quelques perdrix, comme pour faire acte de souveraineté, et à loger deux jours à la Jarrie. Cependant Yvon de Laleu avait fait rappeler M. de Boissise, qui était déjà à Surgères ; ce conseiller et l'envoyé de la Rochelle, Papin, allèrent trouver le duc à la Jarrie et lui demander s'il respectait ou non sa promesse. Il s'emporta en reproches et en menaces contre les Rochelais, mais, au fait, promit que le 9 novembre il n'y aurait plus un de ses soldats en vue de la Rochelle, et cette fois il tint parole.

Somme toute, cet homme de guerre, qui raillait des bourgeois, avait fait flamboyer sa grande épée, sans en rien faire ; son expédition méritait le nom que lui donne d'Aubigné, la *Piaffe* de la Rochelle, et l'épigramme qui le louait de son entrée *devant* la Rochelle.

Latrémouille, qui s'était montré le plus actif entre les alliés des Rochelais, partit presque aussitôt. Le marquis de Bonnivet, officier de Condé, qui, quelques mois auparavant, avait embrassé à la Rochelle même le culte réformé, et avait appuyé les soupçons émis contre le Maire, laissa la partie avec plus de regret ; l'obstination de son lieutenant amena même une effusion de sang à Laleu. Mais enfin tout s'apaisa.

Cette lutte semblait n'avoir eu pour objet que la violation et la défense des priviléges de la Rochelle, sans aucun caractère religieux, et d'Epernon s'était en effet vanté de l'écraser sans que les églises s'en mêlassent ; mais cette place leur importait trop pour que ce qui la menaçait leur fût indifférent. On avait d'abord pensé, puis renoncé à

convoquer une assemblée générale. Mais on avait du moins formé une assemblée de cercle, et les députés des six provinces de Bretagne, Anjou, Guienne, Poitou, Saintonge et Aunis, se réunirent à la Rochelle, le 17 novembre, pour veiller à l'exécution des conventions qui venaient d'être faites. D'Epernon, en effet, peut-être avec la connivence de la cour, cherchait à les éluder. Pendant que les fortifications de Rochefort étaient déjà détruites, celles de Surgères n'étaient pas touchées et renfermaient toujours une garnison. L'assemblée envoya des députés à Louis XIII, qui refusa de la reconnaître, mais qui écouta ses plaintes transmises par les députés généraux, et envoya le baron de Vignolles pour faire démanteler Surgères. L'assemblée se sépara le 9 janvier 1617, mais elle fut retenue un jour de plus par une prière du consistoire relative à un incident tout rochelais.

Le 7 janvier, le maire, Yvon de Laleu, avait annoncé cette prochaine séparation au baron de Vignolles, en le chargeant de porter au Roi les assurances les plus respectueuses de la fidélité de la Rochelle; mais le bruit s'était répandu que le corps de ville voulait forcer l'assemblée à se dissoudre, et le Maire à son retour s'était vu entouré d'une foule ameutée; il lui donnait des explications qu'il fallait recommencer à chaque pas, lorsque le syndic Tharay survint. Le Maire, qui avait eu déjà d'assez vives altercations avec lui, lui ordonna de se retirer. Il répondit qu'il n'en ferait rien, appela Yvon hérétique, méchant, traître. Le Maire ordonna à ses gagés de l'arrêter; et, comme ils ne l'osaient pas, le saisit lui-même par le manteau. Mais on le tira de ses mains, et Tharay, traversant un couloir du Poids-le-roi, se réfugia dans sa maison. La foule cependant insultait le Maire de ses cris et défiait qu'on allât prendre son syndic. Le Maire fait sonner le conseil, et exige qu'on fasse arrêter l'insolent. La paix entre le corps de ville et les bourgeois était mal consolidée. Déjà, quelques jours auparavant, dans une querelle qu'on avait

apaisée à grand'peine entre ce même Tharay et Dujau, celui-ci avait dit qu'il faisait froid et qu'il ferait bon se chauffer ; dans de pareilles dispositions un pareil choc effrayait les gens pacifiques ; on hésitait. Yvon déclara que, puisque le corps de ville ne savait pas défendre son maire, lui du moins ne mangerait ni ne boirait que Tharay ne fût mis en prison, et il en fit serment.

Malgré toutes les représentations, il tenait ce serment depuis trois jours ; le présidial informait ; Tharay s'effrayait bien des suites d'une telle affaire : il offrait d'entrer en prison, mais à la condition qu'il saurait d'abord comment il en sortirait. Le Maire rejetait une transaction de ce genre. C'est alors que le grand conciliateur, le consistoire, essaya de faire intervenir l'assemblée ; mais celle-ci, après délibération, s'y refusa, *pour de grandes considérations ;* enfin, sur les instances de ses collégues, les quarante-huit, Tharay se constitua sans conditions prisonnier à l'échevinage. Le Maire, qui en fut informé, se promena dans la cour. Tharay vint en présence de beaucoup de personnes lui demander humblement un pardon qu'il accorda. Alors il rentra chez lui et mangea. Tharay lui-même mettait fin par là à des poursuites fort sérieuses.

Le mois suivant, le 11, survenaient des troubles analogues. Un pâtissier, Vilain, avait injurié le Maire, disant que c'était un traître pensionné par d'Epernon. Le Maire défère l'affaire au présidial, qui condamne Vilain à être pendu, et il l'est en effigie, pendant que ses amis le font échapper. Mais le soir le tableau représentant son exécution est arraché et brisé. Le savetier David est arrêté pour ce fait. Un capitaine de compagnie, Laroze, le délivre de force et veut qu'on lui remette les procédures faites contre Vilain et contre David. On les lui refuse et lui-même est décrété. Le peuple prend parti pour lui ; en Saint-Nicolas et en Saint-Jean on dresse des barricades. Le Maire rassemble des forces plus régulières et annonce le dessein d'aller forcer les barricades. On le supplie de n'en rien

faire, il insiste, mais cède enfin à une décision de la majorité du corps de ville, et aux prières officieuses du présidial, qui consent à interrompre toute poursuite, pourvu que Laroze disparaisse pour six mois. Laroze, en effet, après avoir fait des excuses au Maire et au corps municipal, sortit de la ville.

Il n'est que trop visible, mon cher enfant, que les quarante-huit ne dominaient pas le peuple qu'ils représentaient, qu'ils n'avaient brisé l'autorité du maire qu'au profit de l'anarchie, et qu'ils avaient exposé le petit état rochelais à se dissoudre par ses propres désordres, s'il ne puisait dans ses maux la force de se reconstituer. Mais le temps manqua et une catastrophe violente résolut la question.

Il faut noter aussi comme symptôme de désordres dans les idées des discussions théologiques de peu de portée. Yvon de Laleu soutenait que la parole de Dieu ne servait au salut qu'entendue dans un esprit dont il était, lui, le grand interprète ; que la tour de Babel n'était qu'une allégorie, qu'il n'y a pas d'enfer, que tous les réprouvés seront un jour sauvés, que le fils n'est pas égal au père. Le consistoire, voyant là des erreurs monstrueuses, leur attribuait une grande partie du mécontentement populaire, quand Yvon fut devenu maire, et le menaçait d'excommunication s'il n'y renonçait ; Yvon discutait longuement, promettait au moins de se taire, manquait à sa promesse. Après la prise de la Rochelle, il finit par se faire catholique. Un autre *inspiré,* un ministre déposé, Lanagerie, annonçait la fin du monde, accúsait les pasteurs d'idolâtrie, appelait de leurs erreurs au peuple, qui, selon lui, constituait véritablement l'église. Plus visiblement fou que Laleu, il interrompait le prêche pour s'adresser lui-même aux fidèles assemblés. On le mit hors de la ville, il rentra. On le mit sur un navire ; en rade, il se jeta à l'eau pour revenir ; il fallut le repêcher et l'emmener de force.

L'assemblée de cercle s'était séparée au premier coup

de pioche porté contre les fortifications de Surgères ; mais aussitôt après son départ, on avait interrompu ces travaux de destruction et d'Epernon avait renforcé sa garnison. En revenant à la Rochelle, le 10 février, les députés firent entendre leurs plaintes et arrêtèrent qu'une assemblée générale se réunirait au mois d'avril suivant. Le bruit courait que des levées, faites en Angleterre, ne demandaient qu'un libre accès au port de la Rochelle pour se joindre aux mécontents. Le Roi alors reprit l'exécution de ses promesses, fit justice à leurs réclamations pécuniaires, accorda au gouvernement de la Rochelle la remise de quarante-deux mille livres d'impôt : il envoya à la Rochelle Villette, gendre de d'Aubigné, pour porter ces bonnes nouvelles et pour assurer les réformés de son bon vouloir : il demandait en revanche que les Rochelais promissent de ne point prendre le parti des princes, et qu'ils le lui fissent dire par deux députés qui resteraient en otage. Le conseil se partagea sur cette proposition en deux partis égaux ; et le Maire avait déjà dit à Villette qu'elle serait acceptée lorsque les protestations des quarante-huit firent prendre une résolution contraire. Il fallut que le Roi se contentât de lettres de remerciement et d'assurances un peu vagues de fidélité et de dévouement.

Rohan lui-même du reste rencontrait en ce moment peu de docilité chez les Rochelais. Il s'était plaint dans ses lettres des remuements et des brouilleries qu'il y avait chez eux. Ils lui répondirent assez aigrement que, pour eux, ils ne s'étaient mêlés d'autres remuements que de ceux dont il avait été l'auteur et le promoteur. Mais Rohan, qui se fiait peu à Condé, et aux autres princes et que la cour inquiétait dans sa propre ville de Saint-Jean, ne pouvait pas se montrer trop difficile envers ses alliés.

Les députés des six provinces, qui n'avaient passé que peu de jours à la Rochelle, y revinrent, en partie, le 15 mars, et apprirent que les promesses qui leur avaient été faites relativement à Surgères et à d'autres points, avaient

été tenues. Ils refusèrent d'admettre parmi eux la députation du Poitou, dont le personnel avait été changé, et trouvèrent là un motif ou un prétexte pour ne pas se reconnaître le droit de contremander l'assemblée générale, comme le voulaient plusieurs personnages, entre autres Duplessis, et comme le demandait vivement le Maire de la Rochelle. Ils lui refusèrent même d'écrire au Roi, et se contentèrent de lui faire témoigner verbalement par les députés généraux leur reconnaissance; puis ils se séparèrent. Ainsi se terminait l'orageuse mairie d'Yvon de Laleu, personnage bizarre, dont la fermeté ne servit qu'à faire éclater des maux qu'elle eût peut-être prévenus quelques années auparavant.

Le 2 avril 1617, Martin Berrandy, déjà maire en 1611, était, en son absence et malgré lui, appelé de nouveau à cette pénible dignité. A son installation, le présidial, au nom du Roi, les pasteurs, au nom de la religion, prêchèrent l'amour de la paix et le respect du devoir. Cette double recommandation fut presque suivie, et cette mairie fut calme. A la réunion de l'assemblée générale, le 18 avril, les quarante-huit s'opposèrent, il est vrai, au séjour en ville de M. de Genoillé, qu'ils accusaient de s'être enrichi aux dépens des églises et de ne venir que pour corrompre les députés; ils n'écoutèrent pas les représentations du Maire, mais ils firent connaître discrètement leur résolution à celui qui en était l'objet, et celui-ci ne demanda d'autre délai qu'une journée qu'on lui laissa. M. de la Trémouille fut au contraire accueilli avec de grands honneurs. L'assemblée était à peine réunie qu'elle apprit la mort du maréchal d'Ancre. Elle le regardait comme son principal ennemi, et elle en témoigna une grande joie: elle fit rendre grâce à Dieu du succès de cet assassinat; elle s'en félicita et en envoya féliciter le Roi, comme si des sujets pouvaient sans folie applaudir leur roi d'un crime. Du reste, le Roi refusant de reconnaître cette assemblée, elle-même se trouvant sans objet, elle se sépara le 9 juin,

sans avoir fait autre chose que rédiger des cahiers pour les remettre aux députés généraux de la religion. Elle avait cependant autorisé d'Aubigné, auquel elle ne fournissait plus de subsides, à disposer de ses places de Maillezais et du Doignon, qui couvraient la Rochelle, mais qu'il ne pouvait plus entretenir. Après des négociations compliquées, il les céda au duc de Rohan.

Une dangereuse tentative des quarante-huit avorta aussi. Ils ne dominaient pas assez encore à leur gré, et ils voulaient imposer au corps de ville deux nouveaux articles : 1° qu'à tous les commissaires nommés par le conseil ils en adjoindraient un nombre égal ; 2° qu'ils seraient juges de toutes les oppositions qui surviendraient au conseil, c'est-à-dire juges et parties. Le Maire se préparait à la résistance, mais il réussit à leur faire persuader par les pasteurs de s'en remettre là-dessus au Roi, ce dont ils comprirent le danger assez tôt pour y renoncer.

Un capitaine Blanquet avait reçu du prince de Condé l'autorisation de s'armer en corsaire sous le bon plaisir du corps de ville de la Rochelle. Il se passa de ce bon plaisir, et il rançonnait tous les navires qui entraient à Bordeaux ou en sortaient. Les Bordelais le firent attaquer, poursuivre jusque dans la Seudre, prendre et rouer, sans que la Rochelle intervînt le moins du monde. Il se trouva néanmoins un ministre pour louer la constance de ce bandit devant la mort, par un livre que le parlement fit brûler.

Cette mairie tranquille fut riche en constructions utiles, aux remparts, au collége, aux cimetières, aux hôpitaux. La porte de Maubec, qui séparait la vieille ville des nouveaux quartiers, fut enlevée. Bernard de Marsan, mort d'une chûte du haut des remparts, légua à l'hôpital Saint-Barthélemy (Aufrédi) son hôtel de la rue Dompierre.

On ne cherchait plus la dignité de maire, on s'y résignait, et c'est ainsi que Piguenit y arriva, le 22 avril 1618. Cette mairie s'use encore en troubles stériles. De vagues avis

font craindre une surprise et doubler les gardes; des bruits semblables courent sur Saint-Jean-d'Angély; toujours les mêmes inquiétudes. L'assemblée qui tend à se réunir à Castel-Jaloux, à Tonneins, et enfin à Orthez, accuse des divisions croissantes entre les protestants. A la Rochelle aussi les opinions sont partagées sur le degré d'appui qu'il faut prêter aux églises du Béarn, alors l'objet le plus direct des ordres et des sévérités du Roi. Les quarante-huit en embrassent chaleureusement la cause, et une défense du Roi étant venue de recevoir l'assemblée si elle se transférait à la Rochelle, sous leur influence, on se borne à répondre d'une manière évasive qu'on n'a aucune raison de croire à ce transfert et à protester en général de son obéissance au Roi.

Le Roi cependant semblait attaquer directement ce gouvernement irrégulier des quarante-huit. Les vingt-huit articles n'avaient été adoptés que sous son bon plaisir. Le 29 juillet, il adresse aux bourgeois et au corps de ville des lettres, par lesquelles il leur demande de lui envoyer des députés pour lui faire connaître les points qui les divisent. Le corps de ville aurait volontiers profité de cette ouverture pour remanier ces articles, soit d'accord avec les bourgeois, soit par une décision royale; mais les quarante-huit voulaient que sans envoyer vers le Roi on lui répondît qu'il n'y avait point de débats à régler, qu'on était d'accord en tout. Ils s'opposaient à toute autre réponse, et terminaient toujours le différend en déclarant que, les compagnies ayant juré les vingt-huit articles, ils étaient obligés de les assembler. Le Maire en refusait l'autorisation : ils menaçaient de passer outre; c'est-à-dire d'en appeler à l'émeute. Le consistoire intervenait : les pasteurs prêchaient la paix dans des entrevues particulières, ils la prêchaient dans leurs sermons; cinq mois s'écoulèrent ainsi, sans qu'on fît rien, c'est-à-dire en cédant aux menaces des quarante-huit.

Le 30 décembre, les députés, réunis à Orthez, ne s'y

trouvant pas en sûreté, se transportaient à la Rochelle. Personne n'eût pu ni voulu leur refuser asile. Le corps de ville leur fait dire, aussi bien que les quarante-huit, qu'ils sont les biens venus. Cependant, le 7 janvier 1619, arrivent des plaintes du Roi contre cette contravention à ses défenses. On s'avise de lui répondre que les députés sont venus à la Rochelle, non pas comme assemblée, mais individuellement et par crainte pour leur sûreté personnelle. Le Roi, sans s'y arrêter, déclare qu'il regardera la continuation de l'assemblée comme un acte de rébellion et un crime de lèse-majesté, et ordonne à ses officiers du présidial de procéder à sa dissolution. Ceux-ci eux-mêmes se divisent, les uns voulant surseoir, les autres obéir immédiatement et exécuter dans toute leur rigueur les ordres qu'ils ont reçus. Le lieutenant criminel, Voyon, insiste surtout dans ce sens, et dresse procès-verbal contre ceux de son corps qui lui font opposition. Mais les quarante-huit interviennent; ils déclarent à Voyon qu'il faut qu'il quitte la ville, et, en effet, il monte à cheval en leur présence et part. Il est probable que le corps de ville n'eût pas été aussi loin : un agent qui semble surveiller l'état des choses de la part du roi d'Angleterre, Boisserée, lui écrit en février : « Le peuple seul est disposé à la guerre pour la religion. »

Il semble que ce dénoûment fût désormais inévitable, et l'on prenait en effet des mesures pour approvisionner la ville ; mais les divisions de la cour vinrent le retarder. A la nouvelle de la fuite de la Reine-mère, l'assemblée s'empresse d'envoyer assurer le Roi de son dévoûment; les Rochelais en font autant; le Roi accueille bien ces députés, leur promet, puisqu'ils lui sont bons serviteurs, de leur être bon roi, et autorise une assemblée générale des protestants à Loudun. Heureusement on s'était pressé, car trois jours après le départ de ces envoyés, un émissaire, M. de Chambret, arrivait à la Rochelle, promettant aux réformés l'appui de la Reine et de d'Épernon, qui,

selon lui, avait tout prévu, tout combiné. Qui sait ce qu'il eût obtenu, si l'on n'eût pas été ainsi engagé ?

L'assemblée se résolut donc à se dissoudre et se sépara en effet le 20 avril. Elle avait fait naître ou fait éclater plus de divisions que jamais entre les protestants. Laforce, le grand instigateur des troubles du Béarn, se plaignait que Rohan se voulait entremêler de ses affaires avec le Roi. Rohan prédisait que la turbulence de quelques grands gâterait tout. Il écrivait aux Rochelais de s'en fier à lui pour Surgères et pour Tonnay-Charente, et de ne délivrer ni armes ni munitions que sur un ordre signé de sa main. Les Rochelais trouvaient qu'en cela il empiétait sur leurs priviléges. Cependant, sur sa demande, le corps de ville lui députait quelques-uns des siens, mais les quarante-huit refusaient de s'y joindre. Rohan ne les en faisait pas moins assurer de son amitié. Il savait où était la force.

Depuis le 7 avril 1619, Piguenit n'était plus maire ; c'était Jean Berne. Il eut dans sa mairie un instant de vigueur contre les quarante-huit. Leur greffier lui ayant signifié, sans l'en avoir prévenu auparavant, un arrêt touchant les aluns, il le fit mettre dans la prison de l'échevinage; mais il n'y avait pas là d'intérêt politique.

Deux faits relatifs au commerce avaient trouvé place au milieu de tant de débats.

Il y avait, depuis 1613, un procès pendant au conseil du roi entre la Rochelle et Bayonne, pour les droits à payer dans chacun de ces ports. Il fut établi que les deux villes étaient réciproquement exemptes de ces droits.

Les Rochelais répondirent aux avances que le Roi leur faisait par ses lettres du 6 décembre 1618, relativement à l'établissement d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales.

L'assemblée en se retirant laissait aux Rochelais une grande difficulté, l'expulsion de M. de Voyon ; c'était là une insulte directe au Roi et il ne pouvait la souffrir. Aussi

avait-il, dès le 23 mars, ordonné son rétablissement dans sa charge et dans son poste. Le corps de ville s'y fût volontiers prêté, mais il craignait les quarante-huit, et les quarante-huit craignaient le peuple. Le roi écrivit trois fois, le 3 août on délibérait encore; enfin, Voyon put rentrer dans la ville; les prédicateurs avaient fortement rappelé au peuple que son obstination était aussi contraire à la loi de Dieu qu'à la loi humaine, et pourtant le Maire crut devoir conduire lui-même des patrouilles pour veiller à la sûreté de ce magistrat. Le 7 mai 1620, les quarante-huit le prévenaient encore que le peuple murmurait de sa présence et que, s'il ne partait sous huit jours, avec sa famille, il courrait risque de la vie, et il partit, et les jussions du roi recommencèrent le 24 juin.

Je te fatigue, mon Julien, je le sens, du récit monotone de ces agitations stériles, et cependant rien ne fait mieux comprendre le fâcheux état où était la Rochelle. Rien n'était plus possible avec un corps de ville seul responsable et impuissant. Un édit du roi met un impôt de cinq sous par livre sur les petits sceaux des contrats passés par devant notaire. Autrefois le maire eût résisté au nom des priviléges; mais, le 19 août 1619, il se borne à dire à l'homme chargé de le publier qu'il ne pourra garantir sa vie des colères populaires; l'homme remonte à cheval et décampe. Le 8 mars, d'autres édits du roi sont envoyés au présidial pour qu'il les fasse publier; cette fois les quarante-huit font prévenir le présidial qu'il n'est pas du bon service du roi qu'on publie ces édits, et, comme ils n'avaient pas encore remis hors de la ville M. de Voyon, ils l'envoient chercher pour qu'il entende bien ces injonctions. Le pasteur Colomiès qui avait, sur les prières du corps de ville, accepté la direction du collége, trouvant trop pénible de joindre ces fonctions à celles du ministère, on ne peut venir à bout de le remplacer. L'administration, la vie sociale devenaient impossibles.

Il n'est pas étonnant qu'au milieu de cette anarchie, la

minorité catholique se plaignît souvent de ce que ses droits fussent méconnus et sa liberté religieuse entravée ; pas étonnant non plus que la brillante imprimerie des Haultins ne soutînt pas son éclat, ce que constate trop la ruine du gendre du dernier d'entre eux, de Corneille Hartmann, qui meurt en juillet 1620 , laissant des dettes , et dont les héritiers sont forcés de vendre à divers acquéreurs , hors de la Rochelle , la plus grande partie de sa fonderie , de son imprimerie , de sa librairie.

Plusieurs hommes de la Rochelle et de l'Aunis s'étaient embarqués sur un vaisseau qui exerçait la piraterie sur les côtes mêmes de leur pays ; mais les Rochelais trouvèrent bien assez d'énergie pour équiper un navire qui lui donna la chasse et prit ces forbans de toutes nations. Ils furent suppliciés à la Rochelle et à Saintes. Un autre criminel , d'un grand nom , échappa à la mort : c'était M. de Surimeau , indigne fils de d'Aubigné. Déjà condamné pour le meurtre de sa femme et de son amant , coupables d'adultère , mais qu'il avait tués dans un guet-apens , il osa essayer de surprendre le fort du Doignon , que son père avait vendu à Rohan. Il fut pris et amené dans la tour à la Rochelle : il échappa, à l'aide des troubles , à cette double poursuite.

Faut-il encore rapporter comme preuve des grossières erreurs qui régnaient jusque dans un temps où l'esprit était très cultivé, le bruit ridicule qui courut en juin 1619, et qui trouva créance , qu'on devait prendre la ville par magie , en empêchant la poudre de prendre feu et en rendant les habitants malades et stupides ; *mais nous nous remîmes en la protection de Dieu ,* dit Merlin.

Les affaires générales du protestantisme , encore plus menaçantes pour la Rochelle que ses propres troubles , n'avançaient guère plus. L'assemblée autorisée de Loudun, du 28 septembre 1619 au 18 avril 1620 , avait rencontré chez le roi une alternative de rudesse et de douceur, de

promesses et de menaces, qui ne pouvait certainement pas faire naître la confiance. Elle se séparait sans avoir amené ni la paix ni la guerre. Une véritable paix n'eût pu naître que de la sincérité de la cour, et personne n'y croyait. Dans les jours de franche mauvaise humeur, les députés du roi, en janvier, avaient dit qu'ils *voyaient bien que ceux de la religion voulaient se faire trépasser et commencer par la Rochelle;* au mois de mars, le Roi avait signifié aux Rochelais sa déclaration de considérer comme crime de lèse-majesté toute prolongation ou toute nouvelle réunion de l'assemblée, et l'assemblée en se séparant avait arrêté que, s'il n'était pas fait droit à ses demandes dans le délai de six mois, ses membres se réuniraient au lieu et au jour qui leur seraient désignés par la province de la Rochelle. Il était bien visible que c'était la Rochelle qui aurait à supporter les premiers coups.

En attendant, le principal ministre, Luynes, prodiguait les paroles pour dissimuler l'attaque qu'il préparait : il chargeait son beau-père, Montbazon, d'attester à l'honnête Duplessis ses bonnes intentions, et, le 25 juillet 1620, les Rochelais recevaient du Roi des lettres où il les louait de leur fidélité et les assurait de son affection. Quelques jours après, ils s'entremettaient pour apaiser des troubles qui éclataient à Saint-Jean-d'Angély. Tout-à-coup ils apprirent que le Roi se dirigeait vers le Béarn avec une armée, qu'il allait trancher par la force toutes les questions, objet de tant de représentations, attenter à la fois aux droits des Églises et aux priviléges nationaux. Les protestants hésitèrent; de leurs chefs, les uns étaient vendus, les autres trop convaincus de leur faiblesse; ils cédèrent sans lutte, ce qui n'eût été sensé que s'ils eussent été décidés à céder jusqu'au bout. Ils réclamèrent cependant; ils firent valoir les promesses qu'on leur avait faites; ces promesses étaient verbales, on les nia; on fit pis, selon eux, on les railla de leur confiance; on leur dit ironiquement qu'il était bien étrange qu'eux, qui, en matière religieuse, ne s'en rappor-

taient qu'à ce qui était écrit, se fussent si naïvement passés d'écrit en matière politique.

Une nouvelle assemblée des protestants était la conséquence logique de ces événements ; peut-être cependant n'eût-elle pas eu lieu, si l'achat de quelques-uns des chefs eût pu se faire sans en léser quelques autres, et parmi eux Favas, un des députés généraux. Soit dépit, soit conviction, en transmettant aux Rochelais l'ordre du Roi de ne pas convoquer l'assemblée, il ajouta qu'il s'en remettait néanmoins à leur prudence et qu'il ne devait pas leur dissimuler que leur cause ne pouvait être sauvée que par les armes. En conséquence, le 14 octobre, les députés de la Rochelle assignèrent rendez-vous aux autres députés des provinces, à la Rochelle, pour le 25 novembre. Le 15, un envoyé du roi venait leur faire des représentations, sans pouvoir ébranler leur résolution ; le 22, par la déclaration de Grenade, Louis XIII qualifiait d'illicite la future assemblée, défendait à ses sujets de s'y trouver, aux Rochelais de la recevoir, sous peine d'être responsables en leur propre et privé nom et traités comme coupables de lèse-majesté. Cette déclaration fut apportée à la Rochelle par un huissier du roi, en novembre ; quelques jours après, un pan de murailles s'ébranla sans cause visible, et l'on ne manqua pas d'y voir un présage.

Les députés n'en arrivèrent pas moins, et le 24 décembre s'ouvrit cette assemblée, *la source de tous nos maux,* dit Rohan. Quarante députés y assistaient ; dix-sept s'y joignirent plus tard ; huit n'y vinrent jamais.

FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE DES ÉPOQUES

I

La Rochelle sous les comtes de Poitou.

1025 A 1224.

II

La Rochelle entre la France et l'Angleterre.

1224 A 1372.

III

La Rochelle Française et Catholique.

1372 A 1549.

IV

La Rochelle pendant que la Réforme y domine.

1549 A 1628.

FIN DE LA TABLE.

La Rochelle, Typ. de A. SIRET.















